QUARANTIÈME ANNÉE - N°11802

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

— SAMEDI 8 JANVIER 1983

3,60 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 75 p. ; Italie, 1 200 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 80 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 85 d.

Tarif des abonnements page 21

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

M. Delors annonce une réserve budgétaire de 20 milliards de francs dans le budget de 1983

LIRE PAGE 22

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Un revers pour Mme Gandhi

Mme Gandhi vient de subir un sévère revers aux élections régionales. Le parti du Congrès a perdu le contrôle, qu'il exerçait depuis plus de trente ans, de deux grands États du sud du pays, l'Andhra-Pradesh et le Karnataka. Sa défaite dans le Tripura ne constitue pas, en revanche, une surprise, ce petit État étant la seconde place forte, dans l'est du pays après le Bengale-Occidental, du parti communiste indien-marxiste, indépendant à la fois de Moscou et de Pékin.

Malgré le prestige dont elle jouit sur la scène internationale — que va encore rehausser son accession, en mars, à la présidence du mouvement des pays non-alignés, — Mme Gandhi n'a pas vraiment trouvé à l'intérieur un second souffle depuis son retour au pouvoir il y a tout juste trois ans. Elle a perdu de son charisme, tandis que l'extrême personnalisation et la centralisation du pouvoir mettent à l'épreuve le système fédéral indien.

L'Inde est une fédération, et le parti dominant au centre s'évertue traditionnellement à s'assurer aussi, afin de parvenir à une meilleure stabilité, la mainmise sur les assemblées législatives locales. Mais la méthode employée par Mme Gandhi vient, pour la première fois, d'aboutir de façon cinglante à des résultats contraires à ceux recherchés. La défaite du parti gouvernemental — la formation qui a conduit le pays à l'indépendance en 1947, et dispose de plus des deux tiers des sièges au Parlement central, gouverne pratiquement sans interruption depuis lors — témoigne de son essoufflement. C'est la conséquence de l'usure du pouvoir, mais aussi du manque de démocratie interne. Le Congrès n'est plus le havre de toutes les minorités opprimées (intouchables, populations tribales et musulmanes...). Affaibli par de fréquentes dissidences, il a vu, ces dernières années, se cristalliser autour de lui beaucoup de mécontents.

En outre, le premier ministre n'a guère laissé les coudées franches aux branches régionales du Congrès, et a nommé directement des chefs de gouvernements locaux qui se sont rapidement discrédités en prêtant le flanc à des accusations de corruption. La rébellion de la veuve de Sanjay Gandhi — mort dans un accident d'avion, en 1980, alors qu'il faisait figure de dauphin — a également porté un tort notable au premier ministre. Il a en tout cas contribué à l'échec du Congrès en Andhra-Pradesh, puisque Maneka Gandhi y a fait alliance avec la formation locale conduite par un acteur de cinéma. Le fait que cette vedette populaire ait souvent incarné dans ses rôles des personnages de la mythologie hindoue — ce qui a incontestablement contribué à son succès — ne doit pas faire oublier qu'il est le porte-parole de classes dominantes, en particulier en milieu rural.

A la faveur de tels phénomènes, on assiste en Inde, et pas simplement dans les deux Etats du Sud, à une montée du conservatisme, du régionalisme et de l'esprit confessionnel. Cette évolution, qui prend des formes diverses, peut sembler la conséquence normale de l'effritement du pouvoir central et du fait que les Etats ont généralement été découpés après parfois de violentes convulsions, sur des bases linguistiques. Mais, poussé à l'extrême, comme c'est le cas actuellement au Pendjab et en Assam, une telle évolution peut être porteuse de menaces, sinon pour l'unité, du moins pour la stabilité de l'Union indienne.

(Lire nos informations page 5)

L'Irak n'est pas opposé à des négociations entre Israël, l'O.L.P. et les pays arabes

nous déclare M. Tarek Aziz, vice-président du conseil

Le vice-président du conseil irakien, M. Tarek Aziz, en « visite de travail » à Paris depuis le mardi 4 janvier, a obtenu satisfaction au moins sur un point : la France augmentera sensiblement ses enlèvements de brut irakien, ce qui devrait donner un ballon d'oxygène financier à un pays durement touché par la guerre. Les facilités de paiement sollicitées par Bagdad — demande accueillie avec une « *grande compréhension* » — seraient accordées après une étude plus approfondie. On tient compte à Paris du fait que l'Irak s'est procuré en deux ans des armes françaises d'une valeur de 27,5 milliards de francs. A Téhéran, les fidèles rassemblés pour la prière du vendredi ont conspué la France, le président Mitterrand et le « gouvernement fasciste » de Paris.

Dans une interview accordée au *Monde*, M. Tarek Aziz a soutenu que la France pouvait faire confiance à la solvabilité de l'Irak, en raison de sa richesse et la stabilité de son régime. L'Iran, soutient-il encore, a déjà perdu son pari, voire la guerre.

Souhaitant contribuer à la stabilité du Proche-Orient, nous a déclaré encore M. Aziz, l'Irak « *n'est pas opposé* » à des négociations de paix entre Israël d'une part, l'O.L.P. et les pays arabes de l'autre, et souhaiterait voir la Syrie retirer ses troupes du Liban afin de priver Israël d'un prétexte pour y maintenir les siennes. De plus, il s'est prononcé en faveur de la réintégration « *inconditionnelle* » de l'Egypte au sein de la Ligue arabe.

En trois jours, M. Aziz a été reçu successivement par MM. François Mitterrand, Pierre Mauroy, Claude Cheysson, Jean-Pierre Chevènement, Michel Jobert, Charles Hernu, Jacques Delors, Lionel Jospin et Maurice Faure.

M. Tarek Aziz, qui est chargé au sein du gouvernement de veiller au bon développement des relations franco-irakiennes, juge « *naturels et indispensables* » le niveau et l'intensité des consultations périodiques entre les deux pays.

« *La France*, nous dit-il, *est notre principal partenaire dans les domaines politique, économique, commercial et militaire. Nous avons des conceptions identiques concernant les moyens d'assurer l'indépendance et la stabilité des pays du Moyen-orient. Des firmes françaises contribuent à l'essor de tous les secteurs de notre économie. Nos achats d'armements représentent environ 40 % des exportations françaises. Au total, la valeur de nos échanges est plusieurs fois plus élevée que celle de notre commerce avec l'U.R.S.S., par exemple, avec laquelle nous sommes pourtant liés par un traité d'amitié.* »

Le vice-président irakien est venu à Paris essentiellement pour résoudre un problème qui risquait de porter préjudice à la bonne marche des affaires : « *Nos revenus pétroliers étant en baisse, nous avons des problèmes financiers qui sont également ceux de la France et que nous devons dès lors résoudre ensemble* », déclare-t-il.

D'autre part, des firmes françaises qui ont dû arrêter ou ralentir leurs activités en raison de la guerre irako-iranienne revendiquent des compensations que Bagdad ne peut satisfaire entièrement. « *Dans l'intérêt de nos deux pays, il nous faut trouver les moyens d'assurer la poursuite des travaux* », assure M. Aziz avant d'ajouter : « *La meilleure solution à ce problème est d'ordre politique, et c'est avec cet objectif à l'esprit que j'ai cherché, avec mes interlocuteurs français, une méthode pour y remédier.* »

L'Irak, précise-t-il, ne sollicite pas d'emprunts, mais la mise en œuvre d'un faisceau de mesures — des facilités de paiement, des moratoires, la réduction d'acomptes exigés à la signature de contrats, l'accroissement d'achats de carburants irakiens, etc., — qui seraient négociées ultérieurement par des experts, afin de maintenir, à son niveau actuel, la coopération franco-irakienne.

Pourquoi les pays arabes pétroliers ne contribueraient-ils pas, eux aussi, à soulager l'Irak ? M. Aziz répond : « *Je suis désolé de révéler que nos frères arabes ont virtuellement cessé de nous aider depuis un an, et, contrairement à ce qui a été publié, ils nous ont prêté depuis le début de l'agression iranienne non pas 50 mais moins de 20 milliards de dollars.* »

Propos recueillis par
ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 6.)

Les élections en Allemagne fédérale auront d'importantes conséquences sur les relations Est-Ouest

Le président de la République fédérale, M. Karl Carstens, a annoncé, ce vendredi 7 janvier, la dissolution du Bundestag et la convocation d'élections anticipées pour le 6 mars prochain.

M. Carstens répond ainsi au souhait de tous les partis et aux promesses faites par M. Helmut Kohl le 1er octobre dernier, lorsqu'il avait accédé à la chancellerie après le renversement de M. Helmut Schmidt.

Compte tenu de l'application en 1983 de la décision de l'OTAN sur les euromissiles, le choix des électeurs allemands aura d'importantes conséquences sur les relations Est-Ouest.

Les nuances de M. Vogel

Compte tenu des élections générales en R.F.A. et des chances — jugées non négligeables un peu partout, y compris à Washington — qu'ont les sociaux-démocrates allemands de les remporter, l'attitude et les propos de M. Vogel, candidat du S.P.D. à la chancellerie, n'en prennent que plus de relief.

Séjournant à Washington depuis mercredi, M. Vogel a été reçu à déjeuner par M. Shultz, secrétaire d'État et il a, ce vendredi, un entretien avec le président Reagan.

Or tout en se proclamant fidèle à la politique de M. Schmidt, le candidat à la direction du gouvernement de Bonn a sensiblement atténué la ligne de l'ancien chancelier sur le problème des armements nucléaires en Europe et la décision de l'OTAN de 1979 prévoyant le déploiement de missiles américains en Europe.

Ainsi, selon lui, l'« *option zéro* » de M. Reagan n'est qu'une « *position initiale de négociation* », après quoi l'on pourrait parvenir, au terme des pourparlers, à « *un résultat final non conforme à la position de départ des deux parties* ». Certes, M. Vogel « *n'exclut pas le stationnement de fusées Pershing sur le territoire allemand en cas de situation urgente* », mais sa « *préférence va au non-déploiement* », a-t-il dit à une réunion de presse organisée par la revue *Foreign Policy*.

Quant à la dernière proposition de M. Andropov, qui consiste à ramener le parc de SS-20 soviétiques stationnés en Europe au nombre des missiles français et britanniques (162), M. Vogel y voit deux avantages : c'est la première fois, selon lui, que Moscou accepte de parler d'une réduction de ces systèmes d'armements, la première fois aussi que les Soviétiques « *comptent des missiles contre des missiles, et des avions contre des avions* ». « *Cela n'est pas encore satisfaisant*, a dit M. Vogel, *mais c'est un pas auquel il faut répondre.* »

Une des réponses possibles, a-t-il ajouté, consisterait à « *combiner la négociation sur les euromissiles avec celles concernant les armements intercontinentaux* » soviéto-américain (START).

(Lire la suite page 3.)

Les présidents d'université accueillent favorablement l'avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur

Le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, a présenté jeudi 6 janvier aux présidents d'université, qui l'ont bien accueilli, l'avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur. Après de longues hésitations, M. Alain Savary a finalement décidé de modifier la loi d'orientation de 1968. Ce texte ne concerne pas seulement les universités puisque le titre I concerne toutes les formations post secondaires relevant des différents départements ministériels. L'avant-projet de loi a pour objectif d'ouvrir l'enseignement supérieur au plus grand nombre et d'adapter les formations aux évolutions technologiques et économiques de la société.

(LIRE PAGE 9.)

AU JOUR LE JOUR

Chicane

Non seulement les Français aiment la chicane, mais ils la pratiquent de plus en plus.

L'an dernier, la Cour de cassation a rendu quinze mille arrêts et, au 1er janvier, il lui restait dix-huit mille dossiers à juger. La chambre sociale a vu le nombre des pourvois quadrupler en dix ans. Dans le même temps, les affaires nouvelles à la cour d'appel de Paris sont passées de vingt-huit mille à quarante mille. Il n'y a aucune raison pour que cette passion procédurière s'atténue. Compte tenu d'une démographie stagnante, on peut prévoir qu'au milieu du troisième millénaire chaque Français aura une affaire en instance contre son voisin, et réciproquement. Il y aura une école de la magistrature dans chaque canton.

BRUNO FRAPPAT.

Iouri Andropov entre deux paradis

par ANDRÉ FONTAINE

Un homme politique du tiers-monde, qui a longuement rencontré, il y a quelques années, Iouri Andropov, disait avoir été frappé par sa manière de parler. Ses conclusions rejoignaient, bien sûr, les thèses soviétiques traditionnelles. Mais son argumentation s'écartait des clichés familiers, donnant l'impression de quelqu'un qui pensait vraiment par lui-même.

Le ton plus ramassé, plus personnel, des déclarations que le nouveau secrétaire général a faites en public depuis sa nomination tend à corroborer ce jugement. Et aussi certains de ses propos. Ainsi par exemple de ce passage de son discours pour le soixantième anniversaire de ce vaste conglomérat de nations et nationalités que l'on appelle U.R.S.S.

« *Les succès remportés dans la solution de la question nationale*, a-t-il déclaré, *ne signifient nullement que soient éliminés tous les problèmes engendrés par le fait même qu'une multitude de nations et d'ethnies vivent et travaillent au sein d'un Etat unique. Ces problèmes demeureront tant qu'existeront les nations, tant qu'il y aura des différences nationales. Et celles-ci existeront encore longtemps, beaucoup plus longtemps que les différences de classe* » (1).

Dans le *Manifeste du parti communiste*, Marx et Engels avaient écrit pratiquement le contraire : « *Les particularités et contrastes nationaux des peuples s'effacent de plus en plus en même temps que se développent la bourgeoisie, la liberté du commerce, le marché mondial, l'uniformité de la production industrielle et les conditions de vie qui en résultent. Le prolétariat au pouvoir les fera disparaître plus radicalement encore.* »

Quinze années passées à la tête du K.G.B. ont dû apprendre à Andropov à quel point la réalité, dans ce domaine, est en retard par rapport à la fiction. Est-il capable d'accomplir le même effort de révision en ce qui concerne une entité plus coriace encore que la nation — dont l'apparition est somme toute relativement tardive et géographiquement limitée, — on veut parler de la religion ? Le ton des attaques récemment lancées contre le pape et complaisamment reproduites par l'agence Tass pourrait donner à penser, sans préjuger les résultats de l'enquête sur l'attentat de la place Saint-Pierre, qu'il y a du chemin à faire.

Mais, en même temps, *l'Humanité* du 3 janvier nous apprend que la presse soviétique fait écho, ces jours-ci, à un ouvrage du philosophe Miran Mtchedlov, suivant lequel si les positions de la religion « *s'atténuent* », le fait est que « *diverses organisations religieuses* » cherchent à participer directement à la solution de toute une série de problèmes pressants de notre époque. Et de conclure en citant Lénine : « *La création d'un paradis sur terre importe plus pour nous que l'unité des opinions des prolétaires sur le paradis au ciel.* » On ne saurait exclure que cette appréciation nuancée ait pour objet de contrebalancer les effets néfastes sur le mouvement pacifiste européen et américain, au sein duquel les chrétiens sont fort actifs, de l'affaire de la filière bulgare et de la mise en cause de Jean-Paul II.

(Lire la suite page 2.)

(1) Selon le résumé publié le 21 décembre par le Bureau d'information soviétique de Paris.

UN ENTRETIEN AVEC L'HISTORIEN SAUL FRIEDLANDER

L'irrationalité de l'antisémitisme nazi

M. Saül Friedländer, professeur d'histoire moderne à l'université de Tel-Aviv et d'histoire des relations internationales à l'Institut des hautes études internationales de Genève, a prononcé, jeudi 6 janvier à Paris, une conférence à propos des « débats historiographiques sur la politique nazie à l'égard des juifs ». Cet exposé constituait la leçon inaugurale d'une direction d'études nouvelle de l'École des hautes études en sciences sociales consacrée à l'histoire du judaïsme français contemporain, des Lumières au génocide. Cette création a été rendue possible par une initiative de la Fondation du judaïsme français.

Les enseignements, que la direction de l'E.H.E.S.S. souhaite largement ouverts aux chercheurs étrangers, seront dispensés au cours du deuxième trimestre de l'année 1982-1983 par M. Simon Schwarzfuchs, professeur à l'université Bar Ilan (près de Tel-Aviv). Ils porteront sur l'évolution des communautés juives depuis 1789 jusqu'au heurt avec le modèle imposé par les autorités nazies.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Saül Friedländer passe en revue quelques-unes des interrogations qui sont au cœur de l'examen historique de la politique antisémite telle qu'elle fut conçue et mise en œuvre par l'Allemagne nazie.

« Vous avez parlé, à propos de l'interprétation ultime de l'antisémitisme nazi, de sa genèse et de l'enchaînement de ses manifestations et de ses conséquences d'une « paralysie de l'historien ». D'où vient cette paralysie ? Peut-elle être surmontée ?.

— Je pense qu'il faut tout d'abord nuancer la manière dont vous me posez la question. Au niveau des faits, l'histoire de cette période a accumulé une somme de documents et de connaissances qui, me semble-t-il, sont sans pareils pour ce qui peut concerner tout autre phénomène historique contemporain.

» Au niveau de l'interprétation des faits, il faut, une fois de plus, nuancer. Nous avons des interprétations cohérentes bien que divergentes de la politique nazie à l'égard des juifs prise en elle-même, c'est-à-dire sur le plan de l'enchaînement des décisions et sur ce qu'on pourrait appeler le « processus » menant jusqu'à la solution finale.

Propos recueillis par
MICHEL KAJMAN.

(Lire la suite page 16)

M. JACK LANG invité du « Grand Jury R.T.L.- « le Monde »

M. Jack Lang, ministre de la culture, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury R.T.L.-*le Monde* » le dimanche 9 janvier, de 18 h 15 à 19 h 30. Le ministre répondra, en direct, aux questions de Ménie Grégoire et Jean-Pierre Tison de R.T.L. et de Frédéric Edelmann et André Passeron du *Monde*. Le débat sera dirigé par Alexandre Baloud.

Le Monde

idées

L'ère Andropov

Il y a maintenant près de deux mois que Iouri Andropov est au pouvoir. Son discours, passablement différent de celui de son prédécesseur, pose bien des questions. Notamment sur la réduction des armements, à propos de laquelle Léo Hamon voudrait que Paris pratique une politique du «donnant, donnant». Plus largement, Pierre-Luc Séguillon croit le moment venu de commencer à sortir pour de bon de la fracture dite de Yalta. Quant à André Fontaine, il analyse le regard soviétique sur la religion et montre le danger de tout manichéisme.

Sortir de Yalta

par PIERRE-LUC SÉGUILLON (*)

RICHELIEU donnait de sa politique une définition lapidaire : *« Abaisser les grands et la maison d'Autriche. »* Il inscrivait par là, dans la réalité du temps, une idée simple : la France ne pouvait être qu'à proportion de son refus de céder aux hégémonies. Les pôles de la puissance ont changé de lieu. Mais la vieille loi de notre histoire reste un principe novateur : la République ne saurait choisir librement son propre destin qu'autant qu'elle opposera une farouche résistance aux ambitions tutélaires des grands.

François Mitterrand a traduit cette vieille idée neuve en une proposition brève : *« Tout ce qui permettra de sortir de Yalta est bon. »* Le chef de l'Etat indiquait par là la direction de l'action extérieure qu'il entendait conduire : face aux deux hégémonies, préserver la sécurité et l'indépendance de la France et assurer son rayonnement.

Un souhait et une conviction sous-tendent cette démarche. La volonté de faire de notre pays un pôle tel qu'il contribue à l'édification d'une organisation plus démocratique du monde. La conviction qu'une France maîtresse de son destin est, face aux grands, le plus sûr chemin vers une Europe indépendante et le gage le plus certain d'une solidarité avec les combattants de la liberté, à l'est comme à l'ouest, avec aussi les exploités de tous bords.

Certes, une politique extérieure de long terme qui refuse de se plier au désordre établi, ne le peut faire que *si* elle joue des rapports de forces existants. Sans quoi, l'ambition affichée n'est plus que discours abstrait.

Encore faut-il, à l'inverse, ne pas oublier l'ambition à force de ne point vouloir ignorer *« la réalité d'aujourd'hui »*. Dialectique dont la subtilité semble surtout échapper à ceux qui ont mission de mettre en œuvre notre politique étrangère, *plus enclins qu'ils sont à se soumettre à « la réalité d'aujourd'hui »* qu'à promouvoir l'ambition définie par le président de la République. Ce dernier a dû, à plusieurs reprises d'ailleurs, corriger l'allure donnée à notre diplomatie par le ministère des relations extérieures : *en refusant* l'ajournement du vol spatial franco-soviétique, en imposant la signature du contrat de gaz avec l'U.R.S.S. ou en contestant qu'un accord ait été passé avec Washington sur les modalités du commerce Est-Ouest.

Depuis 1966, notre pays ne participe plus au commandement militaire de l'OTAN. Claude Cheysson a pourtant encouragé l'Espagne à y adhérer. Pour des raisons essentiellement tactiques, le président de la République a *donné un appui sans* ambiguïté au projet des euromissiles. Mais, à partir du moment où est répété à l'envi notre soutien à une décision qui ne nous concerne *pas directement*, comment réclamer des Soviétiques qu'ils ne comptabilisent *pas nos forces* nucléaires dans le calcul Est-Ouest ?

Le chef de l'État a solennellement *exprimé le refus de notre pays* d'*« être soumis au diktat d'une seule monnaie »*. Mais si *« l'échec de Versailles était déjà l'échec d'Ottawa et sera l'échec de Williamsburg »*, était-il opportun que Jacques Attali donnât à ce sommet le faste d'un événement de portée historique et que fût différée une dévaluation déjà décidée ?

Raison d'État

Nous refusons de nous associer à une « croisade » contre l'U.R.S.S. Nous réactivons néanmoins l'organisme atlantique chargé de contrôler les échanges Est-Ouest. Et l'administration des relations extérieures s'est laissé *embarquer dans une né*gociation sur les conditions nouvelles du commerce Est-Ouest dont le terme, si le chef de l'État n'avait réagi, n'aurait pu être qu'un compromis altérant l'indépendance de décision de la France.

Paris proclame haut et clair sa condamnation de l'Afghanistan et de la Pologne. Durant dix-huit mois, la conséquence en a été tirée qu'il n'y avait pas *« utilité »* à un dialogue officiel avec Moscou, alors que les visites à Washington se succédaient à un rythme sans précédent. Mais, *de ce fait, Pierre Mauroy a* été contraint de traiter au Kremlin avec le « concierge », et nous utilisons le « facteur » hongrois pour transmettre nos messages quand nous ne sommes pas obligés d'aller à Moscou mendier un rééquilibrage de nos échanges ! Pourquoi la morale imposait-elle de ne parler avec Brejnev qu'une fois levée l'hypothèque afghane, quand la raison d'État commande d'accueillir à Paris Se*kou Touré ? Et quel crédit* peut avoir une politique en direction du Sud si nous ne savons conjuguer une intransigeante indépendance vis-à-vis des Deux Grands et un dialogue direct et responsable avec l'un et l'autre ?

La France a pris l'initiative d'une action originale au Proche-Orient. Que reste-t-il de cette démarche courageuse lorsque notre ministre des relations extérieures déclare que les idées de la France et des États-Unis sur *« ce qui doit être et peut être fait au Liban »* sont *« totalement identiques » ?* Est-ce ignorer que les vues de Washington sont aux antipodes d'une politique qui tendrait à rendre la Méditerranée à ses nations riveraines ? Est-ce convenir *que la France a « roulé », en* l'occurrence, pour l'Amérique ?

C'est vrai, il n'est pas de politique extérieure audacieuse qui ne se fonde sur une économie maîtrisée, une monnaie saine, une défense solide et un projet culturel original. Mais il est vrai, à l'inverse, qu'il *n'est pas d'avenir libre*, matériel et spirituel, pour cette nation, sans une action extérieure audacieuse et cohérente. Pour sortir notre économie de sa somnolence et arracher notre société à ses divisions anciennes, il faut, dès maintenant, commencer à sortir de cette fracture Est-Ouest, appelée par commodité « fracture de Yalta ». Sans confondre le désir que nous en avons avec la réalité, mais sans oublier non plus l'ambition *nourrie*, à *force de trop épouser* cette réalité.

(*) Rédacteur en chef de *Témoignage chrétien*.

Donnant donnant

par LÉO HAMON (*)

ON n'a pas grand mal à reconnaître dans les derniers discours de M. Andropov des thèmes soviétiques classiques, et un objectif stratégique permanent : empêcher le déploiement des euromissiles. *Une réponse négative s'imposait donc.*

Elle n'interdit pas de se demander s'il n'y a pas une note nouvelle dans le discours tenu, quand il est proposé de ramener le nombre des fusées nucléaires soviétiques à celui des deux puissances atlantiques européennes. Certes, la volonté est ancienne à Moscou de faire prendre ces forces en considération, mais on ne demande plus cette fois — semble-t-il — leur réduction et on offre celle des engins soviétiques en proposant de les ramener au même niveau.

Sans doute a-t-on justement observé que les fusées soviétiques étaient « mirvées » à trois projectiles chacune, alors que les fusées françaises n'en ont qu'un seul, que nos fusées sont, pour la plupart, embarquées à bord de sous-marins, alors que les sol-sol soviétiques s'ajouteraient de toute façon aux fusées embarquées et non contingentées. Et quelles garanties contre un brusque retour en Europe de fusées simplement déplacées mais non détruites ?

Tout cela est vrai et devait être relevé. L'installation des Pershing et *des missiles de croisière serait abandonnée* sans que soit rétablie une *égalité véritable. Aucun doute ne doit* donc être laissé sur le refus occidental d'un tel marché de dupes.

Mais faut-il pour autant exclure toute exploration dans ce qui est peut-être une direction de recherche esquissée ?

L'U.R.S.S. s'est vite accommodée dans le passé de l'arme nucléaire française puisqu'elle a réservé un accueil triomphal à de Gaulle venu la visiter après *avoir doté son pays* de la bombe.

Le pire pour elle est que son sol puisse être atteint et ravagé par des *fusées tirées d'Europe* par une puissance non européenne. L'échange *nucléaire amènerait alors la destruction* de l'Europe occidentale et de *l'Union soviétique à l'initiative d'une* puissance non européenne qui pourrait, *pense-t-on à Moscou*, espérer assister à peu près indemne au massacre conjoint des *Européens* de l'Est et de ceux de l'Ouest. Tandis qu'une puissance européenne ne peut ignorer que sa propre destruction suivrait de près l'usage de ses armes nucléaires contre le sol soviétique, une initiative agressive de sa part est impensable parce que manifestement suicidaire : la même garantie de retenue n'existerait pas, croit-on en U.R.S.S., vis-à-vis des Etats-Unis. Crainte absurde à l'égard de la démocratie américaine ? Sans doute, mais on peut imaginer qu'elle soit celle de Moscou dont on connaît les fièvres obsidionales.

Renforcer les dispositifs nationaux

Nous suggérions naguère (1) qu'un jour une *symétrie* acceptable serait peut-être recherchée dans une *garantie du continent européen assumée* par des forces nucléaires *nationales européennes, les forces soviétiques* étant elles-mêmes réduites *pour permettre un équilibre*.

Des objections se pressent naturellemement aussitôt : tandis que nos forces nucléaires ne garantissent que le territoire national seul « sanctuarisé », on laisserait sans couverture l'Allemagne fédérale et l'Italie, et l'on irait au découplage tant redouté, c'est-à-dire à un éloignement des Etats-Unis.

A quoi la réponse est que la limitation aux frontières françaises du « sanctuaire » protégé est depuis longtemps illusoire et indéfendable. Comment croire et même concevoir que l'Italie ou l'Allemagne puissent être envahies sans amener une réplique française ?

L'inconvénient du découplage pourrait, d'autre part, être atténué en *renforçant la présence américaine* en Europe en armes classiques et nucléaires tactiques de manière que l'Amérique sorte atteinte par toute invasion et en faisant expressément entrer en compte des subsmersibles nucléaires américains affectés.

Mais, surtout, si la présence d'euromissiles est considérée par Moscou comme comportant un risque supérieur à celui d'une défense européenne, la disparition de ce risque serait, pour l'U.R.S.S., un avantage qu'il faudrait lui faire payer par un contrôle plus strict et plus efficace de la réalité et de la durée d'une équivalence des forces au sol. Le propos à *tenir pourrait donc être : donnant*, donnant, pour une renonciation à *l'installation des Pershing et des missiles* de croisière, nous voulons non *seulement une réduction garantie* et non précaire des fusées soviétiques, mais encore tel supplément substantiel de contrôle au sol, par exemple. Le tout dans une réaffirmation formelle de l'alliance atlantique.

Certes, la négociation serait ardue, tortueuse, comporterait des risques. Aux négociateurs de marquer qu'ils ne se laisseront ni berner ni tromper, tout en étant disposés à explorer ce qui pourrait être envisagé, afin qu'un relèvement des forces françaises et britanniques et une réduction contrôlée de la force soviétique conduisent vraiment à une équivalence durable.

(*) Ancien ministre.

(1) Dans *le Sanctuaire désenclavé : Les sept épées*. Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale.

Entre deux paradis

(Suite de la première page.)

L'opinion de Marx sur le sujet est on ne peut plus claire. A ses yeux, la seule réalité permanente de l'histoire est celle de la lutte de classes. Pour ce qui est *« des idées, des conceptions et des notions des hommes, en un mot de leur conscience, elles changent avec tout changement survenu dans leurs conditions de vie, leurs relations sociales »* (2). Pas plus que la nation, la religion, ce *« soleil illusoire qui se meut autour de l'homme tant que celui-ci ne se meut pas autour de lui-même »* (3), ne saurait faire exception à la règle.

Cette approche est typique d'un siècle où l'on croyait que la science aurait un jour réponse à tout. Pour Marx, le développement des sociétés obéit à des lois *scientifiques*, aussi exactes que celles qui commandent la physique ou la biologie. Il ne peut, y avoir place dans ce système pour un être qui ne serait pas un produit du *monde matériel*. Il ne peut y avoir de créateur dans un monde qui n'a pas été créé.

Le scientisme en baisse

Le scientisme, aujourd'hui, au moins en Occident, n'est plus de saison. L'*exploration de l'espace*, l'étude des gènes, celle des particules constitutives de la matière, laissent intact le mystère de la nature et de la vie. Le déterminisme n'est pas universel. Jacques Monod a montré qu'il fallait faire sa place, à côté de la nécessité, au hasard. François Jacob a parlé, à propos de l'entropie, de *« la tendance naturelle des choses à se défaire »*, de *« l'effet d'un hasard calculable »*. Tout récemment, la conclusion de l'expérience d'Alain aspect sur *« l'inégalité de Bell »* a fait apparaître que, contrairement à ce qu'espérait Einstein, *« Dieu joue probablement aux dés »* (4).

Arrivé à ce point, le choix entre la croyance, l'athéisme militant, l'indifférence et le doute est avant tout pour l'homme une affaire de foi ou, *pour mieux dire, d'intime conviction*. Le poids de l'héritage biologique et psychique comme celui de l'environnement jouant bien entendu un grand rôle : on devient tout naturellement musulman en Algérie, et catholique en Pologne. Quelle que soit, en tout cas, la valeur des arguments que chaque Église, religieuse ou laïque, peut avancer à l'appui de ses thèses, il faut se faire à l'idée que, selon toute vraisemblance, on n'arrivera jamais, dans ce domaine, à *l'évidence d'une démonstration* mathématique. C'est au plus profond de l'âme que se décide ou se refuse l'adhésion, ou encore que se prolonge la perplexité.

L'Église romaine, au nom de laquelle on a jadis tellement tué et torturé, l'a apparemment compris : elle exalte aujourd'hui les droits de l'homme après *les* avoir longtemps dénoncés comme d'inspiration maçonnique, sinon satanique. *Il* s'en faut que les dirigeants du monde communiste aient fait le même bout de chemin en direction de la tolérance.

Certes, après avoir tenté de proprement éradiquer le fait religieux, *Staline, lorsqu'il a cherché à mobiliser* le peuple, en 1941, contre l'envahisseur, a rouvert les églises et rétabli le Saint-Synode. L'Église orthodoxe se touve aujourd'hui dans une situation passablement ambiguë vis-à-vis du pouvoir, certains de ses prélats n'hésitant pas à se mettre au service de sa politique étrangère, tandis que la grande majorité du clergé veille à entretenir une espérance aux antipodes du messianisme bolchevik. L'islam soviétique se *trouve dans une situation assez comparable*.

L'Église catholique elle-même a bien résisté aux tentatives répétées de l'U.R.S.S., ici pour l'asservir, ailleurs pour l'éliminer purement et simplement. En Pologne, bien sûr, mais aussi, à un moindre degré, en Hongrie, en Slovaquie et jusqu'en Lituanie, les églises sont pleines et les enfants baptisés. Les Chinois eux-mêmes ont toujours laissé une certaine liberté aux musulmans. Il rouvrent aujourd'hui tout doucement les lieux du culte chrétien. Il n'y a plus guère que l'Albanie et la Corée du Nord pour interdire toute manifestation religieuse quelle qu'elle soit.

Une survivance

Il n'empêche qu'aux yeux des héritiers de Marx et de Lénine, la religion demeure *manifestement* une anomalie, une survivance appelée à disparaître avec les progrès de l'éducation, un refus de prendre son parti de la vérité révélée — celle de la science — qui n'est tolérable que s'il est minoritaire et qui suffit en tout cas à écarter celui qui s'en rend coupable de toute responsabilité politique ou administrative.

La notion de liberté de conscience demeure profondément étrangère à leur *Weltanschauung*. Ils ont beau*coup de peine à se faire à l'idée* qu'un homme normalement constitué puisse sincèrement croire à l'existence de Dieu. Au mieux les croyants ne peuvent être, dans l'empire soviétique, que des minorités tolérées, comme les *dhimmis*, chrétiens ou israélites, jadis, en terre d'islam, comme pendant des siècles les juifs, dans l'intervalle des persécutions, en terre de chrétienté, *comme à partir de la Réforme* les sujets protestants des princes catholiques, *et réciproquement*.

Aujourd'hui encore ce regard, totalitaire au sens étymologique du terme, n'est pas propre aux dirigeants communistes. Il est celui des nostalgiques de l'intégrisme chrétien ou judaïque, comme des croisés de l'anticommunisme qui s'en donnent à cœur joie en Amérique latine. Il est celui des fondamentalistes qui, de Téhéran à Tripoli, se croient autorisés, *au nom de leur foi, non seulement* à brandir l'épée de l'Islam, mais à s'en servir généreusement contre les malpensants. Il est celui de ces trop nombreux Français, de gauche comme de droite, pour qui toute occasion est bonne, y compris maintenant la querelle scolaire, de rallumer la guerre civile larvée où, depuis des siècles, paraît se complaire la nation.

La *tolérance, en fin de compte*, n'est pas le fort de l'espèce. Elle est pourtant la clé de sa survie. On l'a souvent dit à propos du Proche-Orient, mais c'est vrai de la terre entière : la clé de la paix, c'est l'acceptation mutuelle. C'est parce qu'ils se voient interdire de choisir librement leurs dieux et leurs lois, que les groupes humains prennent si facilement les armes contre leurs oppresseurs.

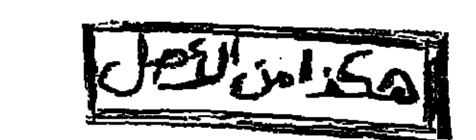
L'échec des deux empires qui se partagent le monde à garantir la paix s'explique peut-être, comme chacun affecte de le croire de son adversaire, par une mauvaise compréhension des lois de l'économie. Il s'explique surtout par l'incapacité à se mettre à la place de l'autre. A l'heure où il n'était *qu'une hérésie*, le manichéisme n'avait d'autre portée que celle d'une *aberration*. A l'heure du surarmement collectif et individuel, *il est mortel*.

ANDRÉ FONTAINE.

(2) *Manifeste du parti communiste.*

(3) *Critique de la philosophie du droit de Hegel.*

(4) Voir l'article de Maurice Arvonny dans « le Monde des sciences » du 15 décembre 1982.



Le Monde

étranger

L'Allemagne fédérale et les propositions de M. Andropov

Les nuances de M. Vogel candidat social-démocrate à la Chancellerie

(Suite de la première page.)

Le leader du S.P.D. semble ainsi se rallier à une idée qui fait son chemin ces derniers temps dans diverses capitales et déjà exposée ici (*le Monde* du 23 décembre 1982) consistant à accorder aux Soviétiques un contingent supplémentaire de missiles sous-marins afin de compenser l'existence des engins de même type détenus par les Français et les Britanniques.

Telle n'est pas néanmoins la position de M. Egon Bahr, expert du S.P.D. en matière d'armements et qui accompagne M. Vogel à Washington : selon l'ancien architecte de l'Ostpolitik, les armements français et britanniques seraient pris en compte dans la négociation européenne de Genève, mais les Soviétiques, dont les missiles ont trois ogives n'auraient droit qu'à cinquante SS-20.

Quant à la proposition de pacte de non-agression lancée à Prague par les pays de l'Est, elle est accueillie avec beaucoup de scepticisme un peu partout, y compris par M. Vogel, pour qui, « *ce n'est pas une nouvelle idée* », même si, a-t-il ajouté, elle « *pourrait représenter un progrès vers la non-utilisation des forces militaires les uns contre les autres* ». M. Kohl, actuel chancelier à Bonn, a rappelé, pour sa part, que le principe de renonciation à la force est déjà inscrit « *dans la charte des Nations unies, dans l'Acte final de la conférence d'Helsinki et dans nos traités avec l'Europe de l'Est* », mais que « *l'Afghanistan, la Pologne et aussi Prague en 1968 sont de graves contre-exemples* ». « *C'est justement par des actions concrètes en Afghanistan et dans les négociations sur le désarmement que l'Union soviétique peut augmenter considérablement le poids de sa nouvelle proposition* », a-t-il dit.

De même, le porte-parole du département d'Etat américain, tout en confirmant la promesse de M. Reagan d'« *examiner* » cette proposition, a indiqué qu'il « *n'y voyait rien de nouveau à première vue* ». Seule l'agence de presse albanaise, jusqu'à maintenant, a qualifié le projet du pacte de Varsovie de « *démagogique et propagandiste* ».

En France, le ministère des relations extérieures a déclaré, jeudi, que « *la meilleure façon pour un Etat de servir la paix n'est pas d'ajouter de nouveaux documents à la charte des Nations unies, mais d'en respecter les obligations, et en particulier de s'abstenir de tout recours à la force* ». Une réaction beaucoup plus sceptique que celle de l'*Humanité*, pour qui il « *serait un crime impardonnable* » de ne pas répondre à cette « *nouvelle chance pour la paix* ».

Sous le double patronage de MM. Willy Brandt et Helmut Schmidt

Le front haut, une abondante chevelure poivre et sel, des lunettes bien assises sur un nez régulier, des yeux bleu-gris grands ouverts, une physionomie avenante, une belle stature, l'aspect physique de Hans Jochen Vogel, candidat du parti social-démocrate à la chancellerie, pourrait tout aussi bien convenir à un universitaire plein d'allant qu'à un homme politique.

Né le 3 février 1926 à Göttingen, il se distingue très vite par sa précocité. Quand il est appelé sous les drapeaux, en 1943, il a déjà commencé ses études de droit. Rendu à la vie civile par la défaite du Reich, après deux blessures reçues au combat, il obtient son doctorat en 1950 et arrive en tête de sa promotion au redouté examen d'Etat qui le fait entrer dans la fonction publique en Bavière. Cette région n'est pas encore le fief exclusif des chrétiens-sociaux bavarois qu'elle est devenue de nos jours.

Impressionné par Kurt Schumacher et par le chef de file des sociaux-démocrates bavarois d'alors, Waldemar von Knoeringen, il s'inscrit au S.P.D. en novembre 1950. Dix ans plus tard, fort d'une riche expérience administrative, il est élu maire de Munich avec 64,3 % des suffrages. Il est réélu en 1966 avec 77,9 % des voix. Le succès personnel de Hans Jochen Vogel ne le met pas à l'abri des controverses internes. Il doit affronter une « gauche » doctrinaire qui rejoint le mouvement anti-parlementaire.

Ces déchirements locaux n'empêchent pas M. Vogel d'avancer dans la hiérarchie du parti. Depuis 1970, il est membre du comité directeur du S.P.D. ; deux ans plus tard, il devient membre du présidium. Toujours en 1972, il est élu au Bundestag et entre au cabinet du chancelier Willy Brandt comme ministre de la construction et de l'urbanisme.

En 1974, le chancelier Helmut Schmidt fait de ce brillant juriste un ministre de la justice. A ce poste, il veillera de très près à ce que la lutte contre le terrorisme de la bande à Baader n'altère pas les libertés fondamentales dans « l'Etat de droit » *qu'est la République fédérale. Sous son règne, d'importantes réformes juridiques ont été adoptées. Il est si bien l'homme de confiance de M. Helmut Schmidt que c'est tout naturellement vers lui que se tourne le chancelier quand il s'agit d'assurer le sauvetage de l'équipe dirigeante social-démocrate de Berlin-Ouest, usée par le pouvoir et compromise par des scandales financiers. De janvier à mai 1981, M. Vogel est « maire régnant » de Berlin-Ouest, mais le redressement qu'il tente d'opérer arrive trop tard. Aux élections du printemps, le S.P.D. perd sa position dominante, et M. Vogel se retrouve chef de l'opposition.*

Une personnalité à découvrir

Ces échecs n'entachent pas sa réputation. La confrontation à laquelle il a été exposé à Berlin avec les groupements pacifistes et « radicaux » — partisans par exemple de l'occupation des immeubles en déshérence — lui fait prendre conscience d'une dimension nouvelle de la revendication sociale. L'ancien adversaire des « jeunes socialistes » (Jusos) de Munich aurait-il trouvé son chemin de Damas ? « Comment pourrais-je m'opposer fondamentalement, *dit-il*, à ceux qui poursuivent le même but que moi : le maintien de la paix, la protection de l'environnement, la justice sociale, même si nous divergeons sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ? » *Par cette déclaration, M. Vogel se rapproche de l'ancien chancelier Willy Brandt, champion de l'* « intégration » *des tendances marginales — tâche pour laquelle M. Helmut Schmidt ne s'est jamais senti beaucoup de cœur.*

Mais patronné à la fois par les deux anciens chanceliers sociaux-démocrates, M. Vogel se doit de faire encore la preuve d'une personnalité originale. Ce qui lui appartient en propre, au-delà des talents qui lui sont reconnus et que les circonstances ont confirmés, reste à découvrir.

ALAIN CLÉMENT.

● *La protection des diplomates de l'O.N.U.* — Le président Reagan a signé mardi 4 janvier une loi accordant à la ville de New-York un crédit de 21 millions de dollars (140 millions de francs) pour assurer la protection des diplomates des Nations unies. Le maire de New-York, M. Koch, avait menacé de ne plus assurer la protection des diplomates si la somme de 3 millions de dollars (20 millions de francs), qui lui était normalement allouée pour cette tâche, n'était pas augmentée. Sur ces 21 millions de dollars, 15 seront consacrés au remboursement de dépenses passées, et 6 seront affectés aux dépenses de cette année. — (*A.F.P.*)

DEUX DIPLOMATES SOVIÉTIQUES ONT ÉTÉ EXPULSÉS DE SUISSE

Berne (*A.F.P.*). — L'un des consuls de l'U.R.S.S. en Suisse et un membre de la mission soviétique permanente auprès des organisations internationales à Genève, qui « *s'adonnaient à des activités prohibées de renseignement* », ont été expulsés de Suisse, a indiqué ce vendredi matin 7 janvier le ministère helvétique de l'intérieur.

L'identité des deux diplomates concernés par cette mesure n'a pas été révélée.

SELON LA DÉCLARATION POLITIQUE DU SOMMET DE PRAGUE

L'accord de non-agression entre l'OTAN et le pacte de Varsovie serait ouvert à « tous les États du monde »

Moscou (*Reuter*). — La déclaration politique adoptée le 5 janvier par les dirigeants des sept pays membres du pacte de Varsovie, réunis à Prague, indique notamment :

« *Les membres du pacte de Varsovie proposent depuis longtemps la dissolution des deux alliances et, dans un premier temps, le démantèlement de leur structures militaires. Cette proposition reste en vigueur et ils réitèrent leur désir d'entamer des négociations avec les Etats membres de l'OTAN, dans le but d'arriver à un accord acceptable, à commencer par la question de la réduction des activités militaires sur la base de réciprocité.*

» *La situation tendue d'aujourd'hui rend toutefois impossible une attente prolongée. Des mesures urgentes et efficaces sont nécessaires, qui puissent dès maintenant diminuer la méfiance existant entre les pays membres du pacte de Varsovie et les pays de l'OTAN et dissiper la crainte d'une éventuelle agression.*

» *Les Etats membres du pacte de Varsovie ne recherchent pas la supériorité militaire sur les pays de l'OTAN, en Europe ou ailleurs. Les membres de l'OTAN déclarent également ne pas avoir d'intentions agressives. Dans ce cas, il ne devrait pas y avoir d'obstacle à l'adoption par les Etats des deux alliances, d'un engagement mutuel approprié, compatible avec la législation internationale. Dans le contexte de la situation actuelle, un tel accord aurait un effet particulièrement bénéfique sur tous les événements internationaux ultérieurs.*

» *Partant de ces considérations, les Etats membres du pacte de Varsovie, représentés par leurs plus hauts responsables, proposent aux pays de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord de conclure un accord réciproque de non-recours à la force militaire et de sauvegarde des relations pacifiques.*

» *Le point central de l'accord serait l'engagement réciproque des Etats membres des deux alliances de ne pas utiliser les premiers les armes nucléaires ou conventionnelles entre eux et donc de n'utiliser aucune force militaire en premier. Cet engagement pourrait s'appliquer à tous les territoires et à tous les autres Etats se joignant à l'accord, ainsi qu'à leur personnel militaire et civil, aux appareils maritimes, aériens et spatiaux et à d'autres objectifs, quel que soit leur emplacement.*

» *Il serait juste d'inclure dans l'accord une clause concernant un engagement similaire de non utilisation de la force par les Etats membres des deux alliances à l'encontre de pays tiers, qu'ils aient des relations bilatérales d'alliance avec eux, ou qu'ils appartiennent au groupe des Etats non alignés ou neutres.*

Echange de délégations militaires

» *Un autre élément essentiel de l'accord serait l'engagement des Etats membres des deux alliances de ne pas mettre en danger la sécurité des communications maritimes, aériennes et spatiales utilisant des régions non soumises aux législations nationales.*

» *Il serait désirable de compléter l'engagement de non-utilisation de la force militaire par celui de mener, dans un esprit constructif, des discussions sur les mesures efficaces à prendre pour mettre fin à la course aux armements, limiter et réduire les arsenaux et favoriser le désarmement. (...) Le même objectif pourrait être réalisé par l'engagement d'étudier en commun les mesures pratiques à prendre afin d'écarter la menace d'une attaque surprise et de contribuer au développement des échanges mutuels entre délégations militaires et à l'organisation de visites de bâtiments navals et de bases aériennes. (...)*

Lutter contre les « idées tendancieuses » dans les médias

» *L'accord sur le non-recours à la force ne devrait pas, bien entendu, limiter le droit légitime de ses signataires à l'autodéfense individuelle ou collective, conformément à l'article 51 de la charte des Nations unies. (...) Bien qu'il s'adresse aux Etats membres des deux alliances politiques et militaires, tout autre pays européen serait autorisé à participer à son élaboration et à sa signature. L'accord serait également ouvert dès le départ aux autres Etats du monde qui pourraient s'y joindre en tant que parties égales.* »

La déclaration affirme, d'autre part, que tous les calculs visant à remporter la victoire dans une guerre nucléaire sont « *insensés* » : « *Une telle guerre conduirait inévitablement à la disparition de tous les pays dans une destruction colossale aux conséquences désastreuses pour la civilisation et toute la vie sur la terre.* » Elle dénonce « *l'utilisation de la presse, la radio et la télévision pour propager des idées tendancieuses et calomnieuses présentant de manière erronée la situation et les politiques de certains pays et encourageant l'hostilité et l'inimitié.* » « *Aucun Etat ne devrait permettre que de telles activités subversives soient conduites depuis son territoire* », dit le texte, qui assure encore la Pologne de « *l'appui moral, politique et économique des pays frères* ».

Enfin, la déclaration propose aux pays de l'OTAN d'engager « *sans délai des conversations directes* » pour la « *non-augmentation et la réduction substantielle des dépenses militaires* » et rappelle un grand nombre d'autres propositions portant notamment sur le gel des programmes d'armements nucléaires et de la production de matières fissiles, la restriction des transferts d'armements classiques, la limitation des activités navales, le retrait de Méditerranée des bâtiments porteurs d'armes nucléaires, la liquidation des bases militaires en territoire étranger, etc. A propos de l'Afghanistan, la déclaration « *approuve l'ouverture de négociations entre l'Afghanistan et le Pakistan par l'intermédiaire du délégué représentant du secrétaire général de l'ONU* ».

LA FIN DE LA TOURNÉE EUROPÉENNE DE M. ABE

L'incompréhension subsiste dans les rapports entre le Japon et ses partenaires de la Communauté

Venant de Londres, où il s'était entretenu avec le premier ministre, Mme Thatcher, le ministre japonais des affaires étrangères, M. Shintaro Abe, est arrivé jeudi soir 6 janvier à Rome, dernière étape de sa tournée européenne. Il devait être reçu vendredi par le président du conseil, M. Fanfani. A Paris, où M. Abe avait rencontré mercredi matin le président de la République, le porte-parole de l'Elysée, M. Vauzelle, a déclaré que M. Mitterrand avait indiqué au ministre japonais que ***« si des difficultés existaient entre les deux pays dans le domaine commercial, il existait aussi une volonté politique de les résoudre ».***

Les conversations qu'a eues M. Abe dans les principales capitales européennes ne semblent pas avoir considérablement amélioré la compréhension ou l'harmonie des points de vue, entre Tokyo et ses partenaires de la Communauté. Pour citer un exemple précis, on a bien pris note du côté japonais — où l'on se défend de vouloir diviser pour régner — du souhait exprimé par la France, notamment, de voir la Commission de Bruxelles servir de canal exclusif à des négociations sur un rééquilibrage des échanges commerciaux, sans interférences de pourparlers bilatéraux. Encore faudrait-il, observe-t-on dans l'entourage de M. Abe, *que lorsque ces négociations rencontrent des difficultés, la Commission elle-même ne nous renvoie pas aux diverses capitales intéressées...*

De même source, on admet que la gravité de la crise économique traversée par les pays européens est mal perçue à Tokyo où l'on mesure insuffisamment les conséquences du chômage et où la santé relative de l'économie japonaise n'incite ni au sacrifice ni à l'alarmisme. De ce point de vue, les milieux d'affaires *japonais, d'une part, européens,* d'autre part, donnent toujours l'impression d'appartenir à deux mondes différents.

Cela dit, on admet également à Tokyo que l'Europe constitue un partenaire assez important pour que le Japon consente quelques efforts afin de l'aider à traverser les difficultés présentes. C'est dans cet esprit qu'ont été décidées, en dépit de réticences intérieures japonaises, certaines réductions tarifaires (dont une partie intéresse directement la France) *et que d'importants* contrats peuvent être envisagés — à titre d'« hypothèses » encore — dans les domaines de l'aéronautique et du retraitement des déchets nucléaires.

Les Japonais considèrent toutefois qu'il ne saurait s'agir là que de remèdes à court terme, et que de véritables solutions doivent être recherchées dans une meilleure productivité des économies européennes et dans l'ouverture de nouvelles possibilités au développement des échanges à l'échelle mondiale. Ils regrettent à cet égard que les projets formés au sommet de Versailles, en juin 1982, de coopération des nations industrialisées en matière de nouvelles technologies ne se soient jusqu'à présent guère matérialisés.

Pour un développement des consultations politiques

Si les entretiens de M. Abe ont été largement dominés par le problème du déséquilibre des échanges, des sujets plus politiques ont également été abordés. Les relations Est-Ouest et les dossiers relatifs aux réductions d'armements ont occupé l'essentiel de l'entretien entre MM. Abe et Cheysson, la partie japonaise commençant apparemment à se préoccuper d'un éventuel déplacement du dispositif soviétique qui répondrait aux vœux des Européens, mais menacerait l'Extrême-Orient.

Tokyo, dit-on dans l'entourage de M. Abe, est favorable à un développement des consultations politiques — *jusqu'ici à peine ébauchées* — avec les Européens. On ne saurait toutefois être d'accord sur tous les sujets, ajoute-t-on, en pensant, semble-t-il, aux Britanniques qui aimeraient voir la diplomatie japonaise être plus systématiquement solidaire du Foreign Office sur des problèmes aussi divers que le conflit des Malouines ou, demain peut-être, l'avenir de Hongkong.

Avec la France, le Japon souhaiterait de plus amples consultations sur la région du Pacifique. Les problèmes d'Indochine et, en particulier, des relations avec le Vietnam — à propos desquelles Paris et Tokyo ont des attitudes différentes — n'auraient pas été évoqués lors de l'entretien entre MM. Cheysson et Abe. On signale toutefois que le directeur d'Asie et d'Océanie au Quai d'Orsay, M. Combal, est attendu dans une huitaine de jours dans la capitale japonaise. — A. J.

DIPLOMATIE

La visite du ministre yougoslave des affaires étrangères

« NOUS ENCOURAGEONS CEUX QUI PEUVENT ÉCHAPPER A L'ALIGNEMENT », a déclaré M. Cheysson.

La France est « *l'alliée des non-alignés dans le monde allié* », a dit, jeudi 6 janvier, M. Moïsov, secrétaire fédéral yougoslave (ministre) aux affaires étrangères, avant de quitter Paris, au terme d'une visite de deux jours. M. Moïsov a été reçu par M. Mitterrand et s'est entretenu avec MM. Cheysson, ministre des relations extérieures, et Chandernagor, ministre délégué aux affaires européennes. Une visite de M. Mitterrand à Belgrade cette année est envisagée, laisse-t-on entendre de part et d'autre.

Avant de quitter M. Moïsov, M. Cheysson a fait devant la presse un vif éloge des non-alignés et de l'indépendance yougoslave en particulier. « *Nous ne sommes pas des non-alignés, nous participons à une alliance. Nous sommes même des alliés particulièrement sûrs, et pourtant nous encourageons ceux qui peuvent échapper à l'alignement* », a notamment dit le ministre français. Comme on lui demandait si la France serait invitée comme observateur au sommet des non-alignés de New-Delhi en mars, M. Cheysson a dit : « *La France est résolument aux côtés des non-alignés dans leur expression, c'est-à-dire leur volonté d'être respectés, en eux-mêmes, chacun avec son identité propre. Je préfère représenter un pays qui soutient le non-alignement dans le monde plutôt que d'être reconnu comme un observateur qui prétend être non aligné.* »

Les deux ministres ont souligné la « *grande convergence de vues* » qui s'est dégagée de leurs entretiens, notamment sur les relations Est-Ouest, le désarmement, le Proche-Orient, l'Afghanistan, la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe.

MM. CHEYSSON ET HERNU EN VISITE DANS LE GOLFE

Deux ministres, MM. Cheysson (relations extérieures) et Hernu (*défense*), *partent*, ce vendredi 7 janvier, pour des visites officielles dans le *Golfe*.

M. Cheysson reprend par Barhein (du 7 au 9) et Qatar (9 et 10) la visite qu'il avait dû interrompre en novembre, à Koweït, pour aller à Moscou aux obsèques de Leonid Brejnev. Le ministre français sera *notamment* reçu par les chefs d'Etat ; l'émir de Bahrein, cheikh *Issa, offrira un déjeuner en son honneur*.

M. Hernu, qui est accompagné d'une délégation civile et militaire, séjournera deux jours à Oman, où il sera également reçu par le chef de l'Etat.

● *Les ministres espagnols des affaires étrangères, M. Fernando Moran, et de l'économie et des finances, M. Miguel Boyer*, accompagnés des secrétaires d'Etat aux affaires européennes, M. Manuel Marin, et à l'économie, M. Luis Velasco, sont attendus à Paris, lundi 10 et mardi 11 janvier, pour une visite de travail.

Ils seront reçus par MM. Cheysson, ministre des relations extérieures, Chandernagor, ministre délégué aux affaires européennes, et Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan. Les entretiens porteront principalement sur la candidature espagnole à la Communauté européenne et sur les relations bilatérales, notamment économiques.

Cette visite précédera celle du premier ministre espagnol, M. Felipe Gonzalez, à Paris les 22 et 23 janvier, à l'occasion d'une réunion de l'Internationale socialiste. M. Gonzalez sera reçu par MM. Mitterrand et Mauroy.

EUROPE

Pologne

Le pouvoir cherche à utiliser à son profit l'élévation au cardinalat de Mgr Glemp

Les autorités polonaises ont salué avec empressement, jeudi 6 janvier, l'élévation au cardinalat de Mgr Glemp. Le chef de l'Etat, M. Jablonski, mais aussi le général Jaruzelski, premier secrétaire du parti, lui ont adressé des messages de félicitations et tous les journaux ont fait état de la nouvelle.

Le pouvoir entend ainsi marqueq sa volonté d'entretenir de bonnes relations avec la hiérarchie catholique et suggérer que ce serait la modération de la politique menée par le primat qui aurait été distinguée par le pape. *Zycie Warszawy*, dans un article de première page, explique que cette élévation est une « *rebuffade infligée aux diverses forces qui exploitent les difficultés et les tensions que traversent la Pologne dans leurs efforts déplorables pour saper le prestige du primat* ». Ces forces, poursuit le journal, « *font des allusions sans fondement suggérant que le primat aurait une opinion différente de celle du pape concernant la position actuelle de l'Eglise polonaise face aux problèmes du pays. (...) Ces allégations ont maintenant été rejetées efficacement et de la façon la plus autorisée qui soit* ».

Dans une déclaration faite au début de la messe d'Epiphanie, célébrée par Mgr Glemp à la cathédrale Saint-Jean, l'un des évêques auxiliaires de Varsovie, Mgr Modzelewski, *a conforté cette interprétation* en expliquant que l'entrée prochaine du primat au Sacré Collège « *prouvait qu'il y a unité entre l'Eglise de pologne et le Vatica* ». Il s'agissait cette fois-ci pour la hiérarchie catholique de rappeler à l'ordre les nombreux prêtres qui n'hésitent plus depuis deux mois maintenant, à critiquer *ouvertement* la politique du primat.

L'affaire Pax

Cette apparente unanimité n'est en réalité que superficielle car les relations entre l'Église et l'État sont loin d'être aussi excellentes qu'il n'y paraît. Dans l'homélie qu'il a prononcée à cette même messe, Mgr Glemp tout en insistant surla nécessité de relations suivies entre l'Eglise et l'Etat, n'a pas hésité à déplorer que « *le dialogue n'ait apporté jusqu'à présent que peu de résultats, notamment dans la Pologne profonde où il est plus facile* (que dans les grandes villes) *de se venger et d'appliquer des méthodes rappelant l'ordre ancien que l'on dit abandonné une fois pour toutes* » Ce dialogue « *qui n'est pas facile* », a ajouté le primat, « *n'a aucune chance d'aboutir dès lors que l'une des deux parties en présence ne veut pas changer d'opinion* ».

La « *partie* » en question était *évidemment* là, le *pouvoir* et le primat vient d'ailleurs de laisser l'un de ses proches collaborateurs, *le* père Gozdziewicz, ancien secrétaire particulier du cardinal Wyszynski, engager une polémique publique avec l'une des personnalités en vue du régime, M. Dobraczynski, président du mouvement patriotique de renaissance nationale, (PRON) fondé l'année dernière par les autorités militaires.

Membre de l'association officielle catholique PAX qui avait été créée de toute pièce à l'avènement du régime communiste, M. Dobraczynski avait publié le 31 décembre dans le quotidien de *cette organisation* un article laissant entendre que son fondateur, Boleslaw Piasecki, mort il y a quatre ans, avait été lié d'amitié au cardinal Wyszynski. Dans une lettre ouverte écrite sur papier à en tête de l'épiscopat et remise à la presse occidentale, *le Père Gozdziewicz* a donc tenu à mettre les choses au point en rappelant qu'un des journaux de Boleslaw Piasecki avait été mis à l'index par le Saint-Siège et que le jour de l'enterrement de l'ancien président de Pax, le cardinal Wyszinski écrivait dans son journal que cet homme avait « *causé de grands préjudices à l'Eglise et au primat* » ; qu'« *une de ses plus grandes erreurs avait été de soutenir les groupes de prêtres organisés par l'U.B.* » (la police politique) ; et qu'il avait « *quitté cette terre avec une réputation de grande nocivité pour l'Eglise* ».

Pour historique qu'elle paraisse, cette polémique est très actuelle. L'Eglise signifie par là qu'il n'y aura pas dans la Pologne d'aujourd'hui de « *bons* » et de « *mauvais* » prêtres — ceux qui collaborent avec le régime et ceux qui le combattent — et qu'en tout état de cause la hiérarchie ca*tholique n'est pas l'alliée du pouvoir.*

Dans une interview téléphonique accordée à une station de radio du Michigan, M. Walesa vient, quant à lui, de demander que les syndicats américains apportent leur soutien à la lutte en faveur de la libération des prisonniers politiques polonais. *M. Walesa*, qui n'a pas voulu indiquer quelle forme pourrait prendre cette action, a affirmé qu'il espérait recevoir l'autorisation de rendre visite cette année aux parents qu'il a aux Etats-Unis et pouvoir ainsi remercier personnellement le peuple *américain* de sa sympathie pour Solidarité.

A Londres, enfin, la B.B.C. a décidé, jeudi, de retirer les facilités matérielles qu'elle accordait jusqu'à présent aux correspondants des *radios polonaises en Grande-Bretagne*. Cette mesure a été prise en représaille contre le refus des autorités polonaises de renouveler le visa du correspondant à Varsovie de la chaîne britannique. — *(A.F.P.-A.P.)*

Grande-Bretagne

LE REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT DE Mme THATCHER

M. Michael Heseltine remplace M. John Nott à la défense

De notre correspondant

Londres. — Mme Thatcher a annoncé, jeudi 6 janvier, un léger remaniement de son gouvernement, rendu nécessaire par la démission, longtemps attendue, de M. John Nott, ministre de la défense. Ce dernier est remplacé par M. Michael Heseltine, jusqu'alors ministre de l'environnement. A M. Heseltine succède son adjoint, M. Tom King, qui détenait le portefeuille des collectivités locales. Les autres changements concernent des ministères de seconde importance, ou des sous-secrétariats d'Etat.

M. Nott avait fait connaître, dès le début de l'été dernier, son intention de se retirer de la vie politique pour se consacrer à ses affaires privées. La campagne des Malouines, et les critiques dont le ministre de la défense a été l'objet à cette occasion, ne paraissent pas avoir joué un rôle essentiel dans sa décision. Le choix de M. Heseltine n'est pas non plus une surprise : son nom courait déjà depuis plusieurs mois. C'est un homme décidé, et parfois autoritaire, dont le *principal mérite*, aux yeux de Mme Thatcher, est d'avoir *imposé au ministère de l'environnement* une nouvelle organisation du *travail visant à augmenter le rendement* des fonctionnaires.

M. Heseltine avait d'autre part, il est vrai, pris discrètement ses distances par rapport à Mme Thatcher en préconisant des investissements massifs dans les centres urbains pour y combattre les causes de la délinquance et du désordre. Mais celui *que ses longs cheveux blonds ont* fait surnommer « Boucles d'or », ou encore « *Tarzan* », *a toujours été* un homme politique solitaire, qui ne *peut être classé ni parmi les* « durs », ni parmi les « mous » du parti conservateur.

Bien qu'il ait été officier dans un régiment de gardes gallois, M. Heseltine ne s'est pas distingué, jusqu'à maintenant, par son intérêt pour les problèmes militaires, ni par son expérience des questions internationales. Sa première tâche sera de maintenir les crédits de la défense *dans des limites compatibles* avec les objectifs économiques généraux du *gouvernement*, et de mettre de l'ordre dans une administration où les dépenses de fonctionnement devraient être réduites au profit des dépenses d'équipement. Il devra, d'autre part, employer les talents oratoires qu'il a montrés à la Chambre des communes ou dans les congrès conservateurs pour faire pièce au mouvement pacifiste et aux partisans du désarmement nucléaire unilatéral, de plus en plus nombreux en Grande-Bretagne. Ce thème pourrait bien être, en effet, au centre de la prochaine campagne électorale.

Ce quatrième remaniement du gouvernement Thatcher devrait être le dernier avant les élections législatives, qui auront lieu au plus tard au printemps 1984, mais peut-être dès l'automne prochain. Le premier ministre veut donner l'image de la fermeté et de la continuité ; le remplacement de M. Nott par M. Heseltine et l'entrée dans le cabinet de M. King, *qui est d'abord un gestionnaire*, ne modifient pas l'équilibre *politique entre les différentes tendances* du parti tory, contrairement à ce qui s'était passé à l'automne 1981 : Mme Thatcher avait alors écarté tous les ministres qui critiquaient sa politique économique. Toutefois, elle donne aujourd'hui une prime à la fidélité en distribuant des postes de sous-secrétaires d'Etat à de jeunes députés qui l'ont soutenue sans défaillance.

DANIEL VERNET.

[Né en 1933 à Swansea, au Pays de Galles, M. Heseltine a étudié les sciences politiques, la philosophie et le droit à Oxford. Après des débuts modestes dans les affaires, il a réussi à devenir propriétaire de l'une des maisons d'édition les plus prospères de Grande-Bretagne, Haymarket Publications. Il a été élu député conservateur pour la première *fois* en 1966, après deux tentatives infructueuses, et s'est rapidement fait *remarquer* aux *Communes* par son éloquence passionnée.]

U.R.S.S.

Décès de Pierre Yakir

Nous avons appris avec retard la mort à Moscou, le 14 novembre dernier, de Pierre Yakir, un historien contestataire qui avait été condamné en 1973 à plusieurs années de prison et qui avait ensuite été gracié pour avoir collaboré avec la police. Il était âgé de soixante ans.

Du goulag à la déchéance

La vie de Pierre Yakir n'aura été qu'une série de malheurs, bien souvent à l'*image de l'histoire de son* pays. Le premier drame l'atteint en 1937, *alors qu'il n'a que quatorze* ans : son père, un général membre du comité central, est arrêté en même temps que Toukhatchevski, le chef de l'Armée rouge, et bon nombre d'autres officiers supérieurs qui feront cruellement défaut à Staline au moment de la rupture du pacte germano-soviétique. Après l'enfance dorée, c'est le ban de la société. Et, lorsque Staline fait fusiller *le général* Yakir, *Pierre et sa mère* sont envoyés en exil à Astrakhan. Vite orphelin — *sa mère ne résistera* pas à la déportation, — Yakir est condamné sans procès au goulag en tant qu'élément *« nocif »* de la société. Il ne sera libéré qu'après dix-sept ans de détention, après la mort de Staline. Pierre Yakir a raconté les premières années de sa détention dans un livre de mémoires profondé*ment émouvant par sa causticité* et sa pudeur (1).

A son retour à Moscou, il est admis à l'*Institut d'histoire de l'académie des sciences*. C'est l'époque *de la déstalinisation, la seule pen*dant laquelle cet homme brisé va vivre à peu près normalement. Son père est réhabilité — on éditera même un timbre en son honneur, — et Yakir s'attache à la rédaction d'un livre consacré au fusillé et qui sera publié en 1963. Mais, bien vite, les ennuis de Pierre Yakir — totalement *obsédé par la lutte contre le stalinisme* — reprennent. A chaque retour en force d'un *stalinien notoire*, Yakir réagit en protestant. Sa campagne va culminer en 1969, lorsqu'il publie une lettre ouverte contre *« le plus grand criminel que notre pays ait connu dans son histoire récente »*. Il se rapproche aussi des dissidents et participe à la rédaction du « samizdat » *Chronique des événements récents et donne — c'est une pre*mière pour un dissident vivant en U.R.S.S. — une interview à une télévision occidentale en compagnie de Boukovski et d'Amalric. C'en est trop pour les autorités qui l'arrêtent en 1972.

Yakir ne sera jugé qu'après plusieurs mois de détention. A son procès, il apparaît comme un homme nouveau, collabore avec l'accusation, « donne » ses anciens amis. Après sa condamnation, il participera même à une conférence de presse au cours de laquelle il confirmera sa « transfiguration », regrettera d'avoir fait du tort à l'U.R.S.S., se vautrera littéralement dans sa déchéance.

Que s'est-il passé entre son arrestation *et son procès ?* Pour tous ses amis d'alors, l'homme a tout simple*ment craqué. Déjà fragile psychologi*quement, il était profondément *alcoolique et n'a pas résisté à d'élé*mentaires manipulations. N'avait-il pas confié, peu avant son arrestation, à un correspondant occidental en poste à Moscou : « *Si on m'arrête et si on me bats, je dirai n'importe quoi. Je le sais de mes précédentes expériences dans les camps. Mais vous saurez alors que ce n'est pas moi qui parlerai véritablement.* » ?

Libéré peu après sa condamnation, Yakir a fini sa vie en pestiféré, évité par tous ses anciens amis, buvant de plus en plus. Sa femme, *qui ne l'avait jamais abandonné, était* morte en 1981.

JACQUES AMALRIC.

(1) *Ce livre a été publié en 1972*, chez Grasset, sous le titre *Une enfance russe*.

Turquie

LE CINÉASTE YILMAZ GUNEY EST DÉCHU DE SA CITOYENNETÉ

Ankara *(A.F.P.)*. — Le cinéaste Yilmaz Guney a été déchu officiellement, le 6 janvier, de sa citoyenneté turque, a annoncé le journal officiel d'Ankara. Cette décision a été prise parce que le metteur en scène de Yol (Palme d'or au Festival de Cannes 1982) n'était pas rentré en Turquie le 25 octobre dernier.

En octobre 1981, alors qu'il purgeait la dernière année d'une peine de dix-neuf ans pour meurtre, Yilmaz Guney s'était enfui de Turquie à l'occasion d'une *permission de sortie* de prison. Les autorités turques l'avait *sommé de regagner le pays* avant le 25 octobre 1982.

En décembre, il a été à nouveau poursuivi lors de deux procès et condamné, selon des informations de sources judiciaires, à sept ans et demi de prison pour « *propagande communiste* » à propos d'un article rédigé longtemps avant le coup d'Etat militaire.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

WASHINGTON EXPULSE UN DIPLOMATE DU SURINAME

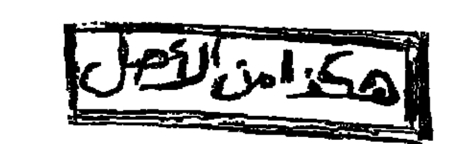
Washington *(Reuter)*. — Le gouvernement américain a réagi à la mesure d'expulsion ayant frappé lundi 3 janvier deux de ses diplomates en poste à Paramarivo en donnant deux semaines à un membre de la mission diplomatique du Suriname à Washington pour quitter les Etats-Unis, a annoncé, jeudi 6 janvier, *le département d'Etat*.

Ces représailles sont accompagnées d'une déclaration du département d'Etat qui s'inscrit en faux contre les accusations de « destabilisation » lancées contre les diplomates américains en poste au Suriname.

Le gouvernement de Paramarivo avait protesté, le 30 octobre, auprès des Etats-Unis en affirmant que MM. Richard De La Roche, directeur adjoint de la mission diplomatique américaine, et Edward Donovan, responsable des affaires publiques, étaient coupables *d'« ingérences dans les affaires intérieures du pays »*.

Le département d'Etat a convoqué mardi M. Henricus A.F. Heidweiller, ambassadeur du Suriname à Washington, pour lui signifier l'expulsion de M. Rudy Van Bochove, premier secrétaire.

● *M. Benjamin Rosenthal*, démocrate *new-yorkais, champion des* droits des consommateurs au Congrès et *ancien adversaire de la* guerre du Vietnam, est décédé *mardi* 4 *janvier*, des suites d'un cancer, à l'âge de cinquante-neuf ans. M. Rosenthal, juriste de formation, avait été élu pour la première fois à *la Chambre* des représentants en 1962. C'était un ardent défenseur d'Israël, et *il* s'était à plusieurs reprises opposé aux ventes d'armes américaines à des Etats arabes. — *(Reuter.)*



PROCHE-ORIENT

Liban

Les combats à Tripoli ont fait une centaine de morts en une semaine

De notre correspondant

Beyrouth. — Une « *guerre dans la guerre* ». C'est ainsi qu'ont pu périodiquement être définis les combats qui ensanglantent périodiquement Tripoli, deuxième ville libanaise, et ont atteint, ces jours-ci, un degré de violence rappelant les mauvais jours vécus par la capitale.

Tandis que la population de Beyrouth continue de savourer les délices d'une paix inespérée et bien ancrée, celle de Tripoli est plongée dans les affres d'un conflit qui, de cessez-le-feu rompu en accord violé, fait de dix à vingt-cinq morts par jour depuis une semaine. Jeudi 6 janvier, dans l'après-midi, selon un schéma devenu classique et rappelant étrangement celui de la guerre de 1975-1976 à Beyrouth, la trêve « *définitive* », conclue la veille par « *toutes les parties* », a fait place à une nouvelle bataille au canon encore plus violente que la précédente.

Les belligérants sont, d'un côté, les musulmans sunnites de Tripoli, qui constituent les trois quarts de la population de la ville, appuyés par les Palestiniens, de l'autre, une minorité alaouite locale, qui s'est considérablement renforcée à la faveur de l'occupation syrienne, atteignant quarante mille personnes.

Aucun des schémas d'alliance de la guerre du Liban — et ils ont été innombrables — ne se retrouve ici. En particulier, les chrétiens ne sont pratiquement pas impliqués dans la bataille. C'est ainsi que la « *guerre de Tripoli* » doit être considérée comme une excroissance à la fois des troubles intérieurs syriens et de l'épreuve de force syro-palestinienne. Certains vont jusqu'à estimer que ce « conflit second » remplace les troubles qui ne parviennent plus à prendre place en Syrie même, à Homs, Hama, Alep et Lattaquieh. Le régime du président Assad ayant, jusqu'à nouvel ordre, bien verrouillé le terrain dans les villes qui s'étaient rebellées contre son autorité, ses ennemis l'attaquent là où il est le plus vulnérable : à Tripoli, où la majorité sunnite supporte mal l'emprise syro-alaouite. L'O.L.P. en profite pour régler ses comptes avec son allié syrien, forcé et détesté.

Principal notable de la ville, M. Rachid Karamé réédite son comportement de la guerre de 1975-1976 lorsque, chef du gouvernement, il assistait impuissant aux événements et présidait à la conclusion de trêves mort-nées. Sunnite lui-même, il est pourtant l'allié du président syrien, dont il vient de recevoir un chèque de 2,7 millions de dollars pour « *indemniser* » les habitants de Tripoli.

Etrange guerre que celle-ci, en marge de toutes les autres, et en particulier de l'affrontement druzo-chrétien qui ensanglante la montagne et qui est un conflit bien libanais celui-là, même s'il est attisé par Israël.

LUCIEN GEORGE.

• *L'armée libanaise* a fait irruption, jeudi 6 janvier, dans des quartiers de Beyrouth jadis contrôlés par l'O.L.P. et a procédé à l'arrestation de quarante personnes au moins, soupçonnées d'avoir « *comploté contre la sécurité de l'Etat* ». L'armée a fouillé les secteurs sud de la capitale, notamment le camp de Borj-El-Brajneh, maison par maison. Les personnes arrêtées ont été déférées devant le procureur militaire. La télévision libanaise a filmé la scène qui s'est déroulée en présence d'unités italiennes de la force multinationale. D'après les chiffres gouvernementaux, quelque deux mille deux cents personnes avaient déjà été arrêtées entre la mi-septembre et le mois de décembre par l'armée dans les secteurs palestiniens et musulmans de la capitale. D'après le ministre de la défense, M. Issam El Khoury, mille personnes sont toujours détenues. — *(A.P.)*

• *La 9e division d'infanterie de marine (DIMA)*, normalement stationnée en Bretagne, relèvera, à partir du 16 janvier, les éléments de la 11e division parachutiste qui servent à Beyrouth au sein de la force multinationale de sécurité. Placée sous les ordres du général Michel Datin, cette force de mille deux cents personnes sera répartie en trois éléments dont l'arrivée, par avion et par bateau à Beyrouth, s'échelonnera durant cinq jours. Compte tenu de certains autres éléments militaires qui resteront sur place, la composante française de la force multinationale de sécurité à Beyrouth totalisera mille sept cents hommes à compter du 25 janvier.

LES POURPARLERS LIBANO-ISRAÉLIENS

Un léger progrès aurait été enregistré au cours de la quatrième rencontre

De notre correspondant

Jérusalem. — Toujours dans l'impasse depuis leur ouverture le 28 décembre, les négociations entre Israël et le Liban pourrait entrer enfin dans le vif du sujet lors de la prochaine réunion prévue le 10 janvier à Khaldé, près de Beyrouth. C'est du moins ce que, avec un optimisme prudent, on laissait entendre le 6 janvier dans l'entourage des deux délégations après leur quatrième rencontre à Kyriat-Schmoneh en Galilée.

Le représentant des États-Unis, M. Morris Draper, qui joue le rôle de médiateur, a fait de nouvelles propositions de compromis pour essayer de résoudre le problème préliminaire de la définition de l'ordre du jour sur lequel bute encore la discussion. Ces propositions ont été transmises aussitôt à Beyrouth et à Jérusalem, et cette fois elles n'ont pas été rejetées comme les précédentes. Cependant, elles devront être examinées davantage au cours des prochains jours par les deux gouvernements avant que ceux-ci ne fournissent une réponse définitive. Pour le cabinet israélien, cet examen aura lieu le 9 janvier durant la réunion hebdomadaire du conseil des ministres.

Les « *nouvelles idées* » auxquelles a fait référence le communiqué officiel publié à Kyriat-Schomoneh n'ont pas été révélées mais il semble qu'elles portent sur la rédaction d'un texte qui, tout en exposant l'objet de la négociation, serait suffisamment ambigu pour tenir compte des objections fondamentales et contradictoires formulées par les Libanais et les Israéliens. Un compromis fort délicat, car les Israéliens insistent pour que soit inscrite expressément au programme des pourparlers la question des futures relations politiques et économiques entre les deux pays.

Pour le gouvernement de M. Begin, l'établissement de telles relations, faute d'un traité de paix en bonne et due forme, est la condition *sine qua non* à un retrait israélien. Les Libanais de leur côté voudraient passer cette question sous silence, estimant que les conversations doivent porter seulement sur les « *garanties de sécurité* » réclamées par Israël au Sud-Liban, dans la région frontalière.

La réunion de Kyriat-Schmoneh pourrait donc avoir permis un léger progrès puisque la veille encore le gouvernement israélien, par l'entremise de son ministre des affaires étrangères, M. Shamir, avait catégoriquement rejeté une première suggestion présentée par M. Draper. Le représentant américain avait proposé de contourner l'obstacle, c'est-à-dire que les négociateurs se passent purement et simplement d'ordre du jour afin de couper court à toute polémique superflue avant d'aborder le vrai débat. Auparavant, le gouvernement de Beyrouth avait provoqué la colère des dirigeants israéliens en rejetant non seulement la mention de « *normalisation* » entre Israël et le Liban, mais encore celle beaucoup plus vague de « *relations bilatérales* ». M. Shamir avait alors accusé « *certains dirigeants musulmans libanais* » de se comporter comme « *des agents d'intérêts étrangers* », en excluant tout rapport pacifique entre Israël et le Liban.

Bien que ne le nommant pas, il semblait viser ainsi le premier ministre libanais, M. Chaffic Wazzan, qui tente de repousser les pressions israéliennes actuelles afin d'éviter des difficultés évidentes entre son pays et le reste du monde arabe. Au niveau du vocabulaire, un début de solution vient d'être trouvé, mais, sur le fond, les divergences entre Beyrouth et Jérusalem demeurent et, dans ces conditions, les négociations promettent d'être longues.

La visite de M. Navon aux Etats-Unis

Au cours d'une conférence de presse marquant la fin d'une visite officielle de trois jours à Washington, le président de l'Etat d'Israël, M. Itzhak Navon, a indiqué le 6 janvier qu'il avait évoqué avec le président Reagan les relations entre Israël et le Liban. Il a souligné que celles-ci posaient un problème d'ordre « *militaire* », mais aussi « *civil* ».

M. Navon a, d'autre part, fait savoir qu'il avait entrepris une démarche particulière pour que le président Reagan intervienne auprès des dirigeants du Caire afin d'améliorer les rapports entre l'Egypte et Israël, ceux-ci étant actuellement presque « *gelés* ». M. Navon s'est inquiété des critiques de plus en plus sévères émises par le gouvernement égyptien à l'encontre de la politique israélienne, et il a souligné que la presse cairote — contrôlée par le gouvernement — se livrait maintenant à des attaques confinant souvent à l'antisémitisme.

FRANCIS CORNU.

Un entretien avec M. Tarek Aziz

(Suite de la première page.)

« Ils justifient leur attitude en alléguant qu'ils subissent, eux aussi, des difficultés financières dues à la mévente du pétrole, à la récession, etc. C'est peut-être vrai, mais il n'en reste pas moins que nous ne pouvons plus compter sur leur générosité... »

— Ne croyez-vous pas, dans ces conditions, que la France puisse éprouver des inquiétudes légitimes quant à la solvabilité de l'Irak ? En raison de la guerre, vous n'exportez plus que le quart du pétrole que vous vendiez avant le début des hostilités...

— *C'est vrai, mais cette situation est provisoire. Dans la pire des hypothèses — celle de la poursuite de la guerre, — nous serions en mesure dans trois ans de rétablir le niveau de nos exportations. En effet, nous construirons un oléoduc qui traversera l'Arabie Saoudite pour déboucher sur la mer Rouge, évitant ainsi la voie du Golfe, et nous relèverons de 10 à 15 % la capacité de l'oléoduc qui passe par la Turquie. L'Irak est potentiellement un pays très riche, et ce n'est pas par philanthropie que nous recevons des offres d'investissements et de coopération de la part de nombreuses firmes internationales.*

— Reste à savoir si votre régime est solide. Certains milieux officiels aux Etats-Unis expriment des doutes à ce sujet, et un institut américain, le Business Environment Risk Information (B.E.R.I.) estime, dans une récente étude, que la victoire de l'Iran est probable. Qu'en pensez-vous ?

« Le gouvernement américain, de toute évidence, ne partage pas cette appréciation. La preuve : il nous a accordé, le mois dernier, un prêt de 460 millions de dollars, à un modeste taux d'intérêt, pour l'achat de blé, de riz et d'orge qui cpouvrent nos besoins. Notre coopération avec les Etats-Unis se développe dans tous les domaines. Tout indique que Washington n'a aucune crainte quant à notre avenir.

« L'Iran a perdu son pari »

— Ne croyez-vous pas qu'une défaite militaire que vous infligerait l'Iran pourrait remettre en cause la stabilité de votre régime ?

« L'Iran a déjà perdu son pari, et sans doute aussi la guerre. L'armée de Khomeiny piétine à nos frontières depuis juillet dernier malgré plusieurs offensives majeures. Elle n'a réussi qu'à occuper une quarantaine de kilomètres carrés à l'est et encore moins au sud. A l'heure actuelle, une dizaine de divisions, des troupes d'élite, sont massées à l'est de la ville d'Amara et nous nous attendons à un nouvel assaut que nous briserons très certainement. La guerre risque de se poursuivre alors sous forme d'escarmouches frontaliers et se terminera quand Téhéran se rendra compte qu'il n'y a pas de solution militaire à nos différends. Nous sommes résolument optimistes : le danger d'une guerre totale est désormais derrière nous. Il y a, cependant, un risque : devant l'impasse en Irak, Khomeiny pourrait être tenté par une opération de diversion, contre l'un ou l'autre des Etats du Golfe, l'Arabie Saoudite, par exemple. Les pays arabes, malheureusement, ne s'en rendent pas compte. Autrement, ils auraient manifesté davantage de solidarité à notre égard. Aucun d'eux n'a resenti le besion de nous envoyer des forces pour se battre aux côtés de l'armée irakienne ».

Deux facteurs, entre autres, alimentent l'optimisme de M. Tarek Aziz : l'U.R.S.S. a repris ses livraisons d'armes à l'Irak, après une interruption d'un an, conformément à des contrats clonclus avant le début des hostilités ; les succès militaires des kurdes iraniens, « *grâce à l'aide fournie par Bagdad* », précise-t-il, affaiblissent l'armée de Téhéran. Il indique encore que l'Irak entretient « *d'excellentes relations* » avec toutes les autres factions de l'opposition, y compris avec les Moudjahidin Khalk (musulmans de gauche). « *Je préfère ne pas préciser, à ce sujet, si nous leur fournissons ou non une aide matérielle, car cela pourrait les embarrasser* », ajoute-t-il.

Sur le plan régional, l'Irak veut contribuer à la paix et à la stabilité. Le présiddent Saddam Hussein déclarait récemment, en substance, qu'un éventuel état palestinien et Israël pourraient coexister. N'est-ce pas là un revirement total de laposition d'un pays qui figurait naguère dans le peloton de tête du « *front du refus* » ? Le vice-président irakien réfute cette appréciation dans les termes suivants :

« Notre position actuelle est la conséquence logique de l'évolution de la conjoncture. L'O.L.P. et tous les Etats arabes, unanimes, ont décidé, lors du sommet de Fès, de négocier la création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et Gaza : en d'autres termes, d'élaborer des arrangements avec Israël pour assurer l'existence et la sécurité de tous les Etats concernés. L'Irak s'est associé aux résolutions de Fès car nous ne sommes pas opposés à un règlement pacifique de ce problème, et donc à des négociations entre Israël, d'une part, l'O.LP. et ses partenaires arabes, de l'autre. C'est pourquoi nous encourageons M. Yasser Arafat à coordonner sa stratégie diplomatique avec celle du roi Hussein. Pour notre part, nous collaborons étroitement avec l'O.L.P., qui nous fait confiance. »

« Nous ne sommes pas les alliés d'Abou Nidal »

— Une confiance qui n'est peut-être pas totale puisque vous avez accueilli sur votre sol l'ennemi juré de Yasser Arafat, Abou Nidal...

« Celà ne constitue pas vraiment un litige. Nous ne sommes pas les alliés ou les protecteurs d'Abou Nidal, à qui nous avons accordé asile. Pas plus qu'aucun autre pays arabe, nous ne pouvons expulser un Palestinien sans patrie, qui ne saurait où aller. Ce serait inhumain de notre part. Nous nous efforçons dès lors de dédramatiser, de réduire les divergences entre Abou Nidal et Yasser Arafat.

— N'est-il pas étrange que vous parliez de divergences en vous référant à l'assassinat par Abou Nidal de plusieurs dirigeants de l'O.L.P. ? croyez-vous que Yasser Arafat peut pardonner à un homme qui a revendiqué l'attentat contre l'ambassadeur d'Israël à Londres, attentat qui a contribué en juin dernier au déclenchement de la guerre contre l'O.L.P. au Liban ?

« Cet attentat n'a pas été la cause mais le prétexte de l'invasion du Liban, que le général Sharon préparait depuis des mois. En tout cas, nous ne sommes pas responsables des agissements d'Abou Nidal, qui ne reçoit ni aide ni encouragements du gouvernement irakien. Nous cherchons, au contraire, à favoriser l'apaisement des passions entre Palestiniens et la paix dans la région, au premier chef au Liban. »

Sur ce chapitre, M. Tariek Aziz exprime une opinion qui tranche avec celle de la plupart des pays arabes : « *Nous sommes persuadés*, déclare-t-il, *qu'Israël et la Syrie ont conclu un accord, peut-être tacite, pour ne pas évacuer le Liban. En refusant de quitter ce pays unilatéralement et inconditionnellement, en alimentant les conflits armés à Tripoli, Damas donne à Tel-Aviv le prétexte de ne pas retirer ses troupes. C'est une manière comme une autre de poignarder le Liban dans le dos...* »

En revanche, le vice-président irakien n'a que d'éloges pour « *l'Egypte de Hosni Moubarak* », dont il prône la « *réintégration inconditionnelle* » au sein de la Ligue Arabe. « *Il nous faut absolument rétablir le dialogue avec le Caire, et pour cela il serait absurde de poser des conditions* », ajoute-t-il avant de révéler qu'il rencontrera à Paris, ce vendredi après-midi, M. Boutros Ghali, le ministre d'Etat égyptien des affaires étrangères. « *D'emblée, je le remercierai pour la position très positive que l'Egypte a prise à l'égard de la guerre irako-iranienne. Mais j'ai surtout l'intention d'examiner avec lui les moyens de développer nos relations dans tous les domaines...* »

Concorde entre du Proche-Orient, mais aussi paix civile en Irak : « *Pour mettre un terme à la guérilla qui sévit dans le nord de l'Irak*, révèle encore M. Tarek Aziz, *nous avons entamé récemment des pourparlers indirects avec toutes les factions kurdes de l'opposition et, dans un deuxième temps, nous aurons des échanges avec le parti communiste. L'Irak a besoin de tous ses enfants pour expulser les envahisseurs et poursuivre sa marche vers le progrès économique et social.* »

Propos recueillis par
par ERIC ROULEAU.

Inde

La formation de Mme Gandhi a perdu le pouvoir dans deux importants États du Sud

De notre correspondant

New-Delhi. — Quelque 52 millions d'électeurs étaient invités, mercredi 5 janvier, à renouveler les assemblées législatives locales de trois Etats de l'Union indienne : l'Andhra Pradesh (53 millions d'habitants), le Karnataka (37 millions) et le Tripura (2 millions). Plus de trois mille deux cents candidats briguaient les 576 sièges à pourvoir. Alors que la campagne s'était déroulée dans le calme, le scrutin devait être marqué par plusieurs incidents, qui faisaient au moins quatre victimes, dont deux à Hyderaoad, la capitale de l'Andhra Pradesh, où un nouveau couvre-feu était instauré pendant plusieurs heures.

Intervenant après le renouvellement, en mai dernier, des Assemblées de l'Haryana, de l'Himachal-Pradesh, du Bengale et du Kerala, cette consultation, qui concernait environ 15 % du corps électoral indien, constituait un nouveau et important test pour le premier ministre, Mme Indira Gandhi, qui fêtera dans quelques jours le troisième anniversaire de son retour au pouvoir, en janvier 1980. Dans un pays où les sondages d'opinion n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements, de tels scrutins constituent de précieux baromètres pour mesurer la popularité de l'équipe en place et influencer sa stratégie électorale.

En demandant aux électeurs de renouveler non seulement l'Assemblée du Tripura (60 sièges), petit Etat du nord-est, mais aussi celles du Karnataka (224 sièges) et de l'Andhra-Pradesh (294 sièges), dans le sud du pays, où le scrutin aurait pu n'intervenir que dans deux mois, Mme Gandhi visait quatre objectifs. D'abord compenser éventuellement l'échec probable de son parti, le Congrès (I), au Tripura (considéré comme un fief communiste) par les victoires escomptées au Karnataka et en Andhra, deux solides bastions du Congrès (I). N'avaient-ils pas été les seuls Etats, en 1977 et en 1978, à résister à la vague qui avait chassé Mme Gandhi du pouvoir ?

Ensuite, enrayer, en contraignant ses troupes à serrer les rangs face à l'adversaire, les manifestations de dissidence interne qui, depuis quelque temps, menacait sérieusement la crédibilité du parti au pouvoir, dont les représentants à la tête de plusieurs Etats, dépourvus d'ancrage régional et tirant leur légitimité de la seule confiance du premier ministre, sont de plus en plus contestés, voire ouvertement défiés, par une partie de la classe politique locale.

La montée du régionalisme

Un phénomène d'autant plus inquiétant, qu'au moment des élections, les candidatures « sauvages » de postulants évincés se multiplient, divisant dangereusement les rangs du parti du gouvernement. Paradoxalement, cette tendance se trouve encouragée par le pouvoir lui-même qui, pour se maintenir en plac, récompense si nécessaire les dissidents vainqueurs et « s'achète » ainsi la majorité que les électeurs lui ont, dans un premier temps, refusée.

Enfin, il s'agissait pour Mme Gandhi d'engager l'épreuve de force avec ce qu'elle semble considérer comme un danger mortel pour l'unité du pays : le régionalisme et ses incarnations politiques, qu'il s'agisse du « Kranti Ranga », au Karnataka (une formation qui, alliée au parti Janata, milite en faveur de la langue Kannada), ou, surtout, du « Telegu Desam » qui, en Andhra, s'est fixé pour objectif de rendre sa dignité au peuple Telugu. Une mission quasi divine dont s'est lui-même investie un nouveau venu sur la scène politique : M. Rama Rao, ancienne vedette du cinéma local, qui, à l'instar de M. Ramachandran, devenu le premier ministre de l'Etat voisin du Tamil Nadu, a décidé à son tour d'utiliser politiquement l'immense notoriété acquise sur le grand écran. Une opération relativement facile dans pays où le cinéma jouit d'une popularité considérable et où le débat politique est souvent réduit à un affrontement de personnalités.

Une fois noté que les objectifs ainsi visés par Mme Gandhi trahissent le comportement d'un gouvernement sur la défensive allumant des contre-feux, force est de constater que le premier ministre essuie aujourd'hui un revers majeur — une « débacle », titre, ce vendredi, le quotidien pro-communiste *Patriot* — qui risque d'avoir de profondes répercussions sur la situation politique du pays.

Au Tripura, la coalition dirigée par le parti communiste (marxiste) se maintient au pouvoir après avoir battu le Congrs, allié pour la circonstance, en dépit des proclamations de foi antirégionaliste, au « Upajati Juba Samiti » (un mouvement militant en faveur de la sauvegarde de l'identité des populations tribales locales).

En Andhra, Rama Rao a essentiellement critiqué l'excessive concentration des pouvoirs dans les mains du gouvernement central, dénoncé les gouvernements locaux « *téléguidés* », les leaders incompétents et corrompus, « *simples vassaux interchangeables à volonté* », ainsi qu'en témoignait le défilé de quatre premiers ministres à la tête de l'Etat depuis 1978. Croyant en son étoile et jouant de son magnétisme, notamment auprès de l'électorat féminin, il faisait cause commune avec le « Sanjay Vichar Manch », le parti fondé par Maneka Gandhi, la belle-fille de Mme Gandhi, aujourd'hui en révolte ouverte contre le pouvoir. Cette dernière semble compenser son faible poids politique par un « *pouvoir de nuire* » nullement négligeable. L'opération s'est en tout cas révélée payante pour la veuve de Sanjay Gandhi, sa formation emportant finalement quatre des cinq sièges qu'elle briguait.

PATRICK FRANCÈS.

Le Vietnam à l'heure du pragmatisme

II. — *L'impertinence du Sud*

De notre envoyé spécial JACQUES DE BARRIN

Quatre ans après l'entrée des troupes vietnamiennes au Cambodge, le problème khmer est toujours loin d'être réglé (*le Monde* du 7 janvier). Mais les Vietnamiens ne semblent pas avoir écarté définitivement l'hypothèse Sihanouk.

Ho-Chi-Minh-Ville. — « *Minuit, chrétiens* », « *Les anges dans nos campagnes* », « *Douce nuit, sainte nuit* »... Des cantiques dans une cafétaria d'Etat. « *Après tout, c'est Noël* », dit le gérant du Hoang-Viet et, pourrait-on ajouter à cette explication un peu courte, « après tout, nous sommes à Ho-Chi-Minh-Ville » (ex-Saigon). Cet établissement, refait à neuf, propose même à ses clients du champagne français à 1 800 dongs la bouteille (1).

Un peu plus loin, sur le même trottoir, le comité populaire de la ville (2) vient de prévoir de rénover à grands frais l'ancien Maxim. « *Nous avons importé la moitié des matériaux de construction* », précise le responsable de ce restaurant-théâtre, dont les néons presque agressifs éclairent étrangement la rue Dong-Khoi (ex-rue Catinat).

De nombreux restaurateurs et cafetiers privés, qui, au dire de M. Le The Thuong, directeur adjoint des services culturels de la métropole sudiste, « *couraient furieusement après le profit et couvraient des activités malsaines* », ont dû fermer boutique ou sont menacés de disparaître. La prolifération de ce genre d'établissement — 26 000 titulaires de licences en 1982 au lieu de 19 000 en 1975 — inquiète les autorités de Ho-Chi-Minh-Ville. Dans un discours prononcé début décembre devant les cadres municipaux, M. Mai Chi Tho, président du comité populaire, s'en est pris, avec une rare violence, à tous ceux — « *bandits, trafiquants, voleurs de biens socialistes, employés corrompus* » — qui fréquentent ces mauvais lieux pour y faire ripaille et s'y livrer à la débauche, alors que les bons serviteurs de l'Etat « *suent sang et eau pour la défense et la construction du socialisme* ».

Un « marché néocolonialiste » ?

Désespérant de voir les habitants de Ho-Chi-Minh-Ville adopter, par la seule vertu du discours, le mode de vie socialiste, les autorités locales doivent, si elles veulent un tant soit peu contrôler la situation, se placer sur le terrain de leurs adversaires. Certains ont-ils envie de « *claquer du fric* » ? Pourquoi donc les en empêcher si, au bout du compte, la municipalité peut tirer profit de leurs « *folles dépenses* » ? Faute de mieux, le capitalisme d'Etat n'est-il pas préférable au capitalisme sauvage ?

Le marché libre, à Ho-Chi-Minh-Ville, est plus prospère que jamais : près de 300 tonnes de marchandises y arrivent chaque mois par la voie des airs. « *Nos ennemis encouragent les réfugiés à envoyer de l'étranger des colis à leurs parents*, se plaint le général Tran Hai Phung, commandant des forces armées de la métropole sudiste. *Cent quatre-vingt mille familles en reçoivent, ce qui représente, chaque année, des dizaines de millions de dollars.* »

Comment éviter la renaissance d'un « *marché néo-colonialiste américain* » ? M. Thuong parle de « *faire dégager les trottoirs* ». M. Mai Chi Tho envisage de « *grouper les vendeurs forains par spécialités afin de combattre la spéculation et l'inflation* ». A tout le moins, les responsables municipaux voudraient-ils obtenir des Vietnamiens d'outre-mer qu'ils expédient à travers leurs associations plutôt qu'en ordre dispersé davantage de produits de première nécessité, plus de tissus et de médicaments que de chaînes stéréo...

Faute de pouvoir endiguer, en l'état actuel de l'économie socialiste, ce déferlement de biens de consommation de facture japonaise, américaine ou occidentale, le comité populaire tente d'en tirer quelque profit, sous couvert de sociétés municipales. Ainsi, Fidimex se charge-t-elle de jouer les simples intermédiaires entre expéditeurs et destinataires de colis familiaux. « *Nous prenons 1 dollar par kilo pour couvrir les frais de distribution*, indique M. Ngo Van Phuong, le directeur général. *Nous traitons 20 tonnes de marchandises par semaine.* »

Fidimex a commencé d'ouvrir des magasins dans lesquels elle propose, outre quelques produits du terroir, des articles sortis tout droit des colis familiaux, mais aussi... des biens directement importés de Hongkong, de Singapour et du Japon, notamment du matériel audiovisuel. Manière peu orthodoxe de combattre — à très modeste échelle — la prolifération des échoppes à ciel ouvert. « *Nous alignons nos prix sur ceux du marché libre* », précise M. Phuong. Les achats se règlent en dongs. Libre aux clients de payer en dollars : la conversion se fera à un cours proche du « noir ».

Parce qu'elle a toujours été en relations très suivies avec l'étranger, Ho-Chi-Minh-Ville possède ses propres structures d'import-export. Imex-Saigon coiffe ainsi une dizaine de firmes spécialisées. Par leur intermédiaire, le comité populaire a réalisé, l'an dernier, au titre du commerce extérieur, un chiffre d'affaires de 200 millions de dollars, dont 15 millions avec la seule société Rhône-Poulenc. Ses responsables ont l'ambition de le porter « à un milliard en 1985 ».

Un système trop lâche ? Une « compagnie générale d'import-export » surveillera désormais de très près les activités de ses « filiales » et se chargera de toutes les négociations avec l'étranger. Il n'est pas interdit de penser que, à la faveur de cette réorganisation, les autorités de Hanoï se soient donné les moyens de prévenir d'éventuels « *dérapages* ».

Faux complot et vrais scandales

« *Le commerce, c'est à peu près tout ce qui marche à Ho-Chi-Minh-Ville* », serait-on tenté de dire. Pour M. Hoang Tung, secrétaire du comité central, les soucis que cause au pouvoir central la métropole sudiste « *sont d'abord d'ordre économique. C'est un problème d'emplois : l'industrie locale ne tourne qu'à moitié de sa capacité* ». Séquelles de la guerre. La situation est d'autant plus inextricable que la population, incrédule et désabusée, oppose au changement une résistance passive, difficile à entamer.

Dans les campagnes, la collectivisation marque le pas. M. La Xuan Dinh, responsable des relations extérieures au ministère de l'agriculture, ne recense, dans les neuf provinces du delta du Mékong, qu'une centaine de « *vraies coopératives* ». L'économie socialiste manque cruellement de bons gestionnaires. Une école vient d'ouvrir ses portes près de Ho-Chi-Minh-Ville pour en former. « *Il faut donner l'exemple pour ébranler la conviction des gens qui s'accrochent à la production individuelle.* »

Dans la perspective des combats à venir pour la « *réforme socialiste* », les dirigeants vietnamiens appellent tout un chacun à redoubler de vigilance. Dans un article paru en octobre dans le *Tap Chi Quan Doi Nhan Dan*, la revue mensuelle de l'armée, le général Tran Hai Phung détaillait l'identité de tous ceux qui, à Ho-Chi-Minh-Ville, entrent dans l'avenir à reculons : « *Les soldats de l'armée fantoche (468 000 personnes), le personnel de l'administration fantoche (37 656), les membres de partis politiques réactionnaires (453 000), les catholiques (13,6 % de la population), les bouddhistes (60 000) et les Vietnamiens de souche chinoise (480 000).* » Cela fait, au total, beaucoup de monde...

Cependant, aucun de ces « *ennemis* » ne menace directement la sécurité du Sud. La subversion armée ? On en parle d'abondance à l'étranger... Pour le colonel Tran Cong Man, rédacteur en chef du *Quan Doi Nhan Dan*, le quotidien de l'armée, le Front unifié pour la libération des races opprimées (FULRO) ne rassemble que « *quelques centaines d'hommes* », cantonnés sur les Hauts-Plateaux.

Les autorités locales ont-elles récemment déjoué un complot ourdi par « *les réactionnaires de Pékin et les impérialistes américains* », dans un district non identifié de Ho-Chi-Minh-Ville ? On avait cru le comprendre à la lecture d'un récent article du général Phung (3). « *Il n'en est rien*, explique celui-ci. *Cette affaire à laquelle j'ai fait allusion remonte à 1979. Encore convient-il d'ajouter que les rebelles, au moment de leur arrestation, agitaient simplement des idées dans leur tête.* »

Du moins cet article illustre-t-il l'inquiétude et l'impatience que manifestent, depuis plusieurs mois, certains milieux au sein des instances dirigeantes du parti et de l'Etat face aux défis que leur lance le Sud. Force est de constater, en effet, que celui-ci n'a pas toujours fait le meilleur usage des libertés que le pouvoir central lui a consenties. Réseaux organisés du marché noir, corruption généralisée : tout s'achète, même le droit, pour 3 000 dongs, d'échapper au service militaire.

La rumeur publique fait état de scandales : le comité populaire de la province de Cantho aurait troqué du riz contre du whisky ; la société d'État Cholimex aurait trafiqué de l'or avec Singapour ; le personnel de telle usine de pneumatiques aurait utilisé les installations, hors des heures de travail, pour fabriquer des chaussures et les écouler au marché noir...

Les « durs » du régime ont aujourd'hui beau jeu de soutenir que ces Sudistes sont décidément d'incorrigibles profiteurs, prêts à revenir à leur errements antérieurs sitôt qu'on leur laisse la bride sur le cou. En mars dernier, le cinquième congrès du P.C.V. a durci le ton : en août suivant, à Dalat, le bureau politique a confirmé la reprise en main. Un coup d'épée dans l'eau ?

Donner le change ?

Comme s'il fallait préserver un fragile acquis, on s'emploie, du côté de Ho-Chi-Minh-Ville, à ne pas offrir aux gens du Nord le spectacle de querelles intestines qu'ils seraient tentés d'arbitrer à leur profit. D'où cette récente allusion faite par M. Mai Chi Tho aux imperfections et aux erreurs de gestion nées de « *la puérilité avec laquelle le parti communiste et le comité populaire se partagent les responsabilités* ».

Manière de donner le change ? Les Sudistes tiennent en public des propos on ne peut plus jacobins. « *Les principes généraux du socialisme s'appliquent d'un bout à l'autre du pays* », affirme M. Mai Chi Tho. Il n'y a pas, à son avis, une manière différente de les interpréter selon la nature du terrain. Et d'annoncer, avec un bel optimisme, « *l'achèvement de la collectivisation agricole et artisanale, pour l'essentiel, en 1985* ».

Les yeux doux hier, les gros yeux aujourd'hui. Et demain ? Tout semble affaire de circonstances et de rapports de forces. A la vérité, les dirigeants de Hanoï ne savent pas très bien par quel bout prendre le Sud. Pas question d'y laisser traîner les choses en longueur, car le temps accusera inévitablement les différences. Impossible non plus de brûler les étapes, car l'intendance ne suivrait probablement pas. « *Nous misons beaucoup sur les générations futures* », se console M. Le The Thuong. Mais les gamins de Ho-Chi-Minh-Ville apprennent très tôt à faire des pieds de nez aux « Lien Xo » (Soviétiques).

Il reste que le pragmatisme dont les dirigeants vietnamiens doivent faire preuve rend un peu moins criantes les différences de comportement économique entre le Nord et le Sud, et pourrait, à la longue, aider à leur rapprochement. Une chose est certaine : le recours aux mécanismes de l'économie de marché est plus significatif au-dessus du 17e parallèle que ne le sont en dessous les avancées de la socialisation agricole. Et si les habitants de Hanoï prennent de l'assurance, veulent en savoir plus et en dire davantage, peut-être faut-il y voir un peu l'heureuse influence de leurs compatriotes de Ho-Chi-Minh-Ville...

Prochain article :

L'AUTOSUFFISANCE ENFIN

(1) 1 dollar vaut environ 100 dongs au marché noir, dix fois moins au cours officiel.

(2) Le comité populaire tient lieu de municipalité.

(3) *Le Monde* du 2 décembre 1982.

● *Une manifestation contre l'occupation du Cambodge par les troupes vietnamiennes sera organisée par plusieurs mouvements de réfugiés khmers le dimanche 9 janvier à 14 h, sous la tour Eiffel, à Paris.*

Thaïlande

La France va accueillir 5 500 réfugiés indochinois

L'ambassadeur de France à Bangkok a informé, jeudi 6 janvier, le gouvernement thaïlandais de la décision de Paris d'accueillir cinq mille cinq cents réfugiés indochinois se trouvant en Thaïlande. Selon M. André Arnaud, les opérations de départ de ces réfugiés, qui attendent actuellement dans le camp de transit de Phanat-Nikhom, ont été amorcées le 1er janvier ; ils devraient partir à un rythme d'environ trois cents par mois (voir *le Monde* daté 2-3 janvier).

La reprise des départs vers la France, qui s'était ralentie ces derniers temps, intervient quelques jours après le renvoi forcé par les autorités thaïlandaises de plusieurs centaines de réfugiés de Phanat-Nikhom vers la frontière khméro-thaïlandaise. Bangkok entendait ainsi manifester son mécontentement devant le net ralentissement du rythme de départ des réfugiés indochinois vers les pays tiers.

En effet, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), trente mille sept cent soixante-cinq réfugiés indochinois ont quitté la Thaïlande au cours des onze premiers mois de 1982, chiffre inférieur de 69 % à celui de 1981 pour la même période. Il y a environ cent soixante mille réfugiés dans les camps auxquels le H.C.R. fournit une aide.

AFRIQUE

Algérie

EN VISITE A ALGER

Mme Edith Cresson entend donner une nouvelle impulsion à la coopération agricole

De notre correspondant

Alger. – Mme Edith Cresson était attendue, vendredi 7 janvier, à Alger, pour une visite officielle qui s'achèvera le 11, et qui vise à donner une impulsion à la coopération franco-algérienne dans le domaine agricole. Il est toutefois difficile d'en évaluer à l'avance les résultats. Des experts français ont précédé, à Alger, le ministre de l'agriculture en milieu de semaine, et il apparaît que les négociations seront serrées. Après la signature, le 21 juin 1982, de la convention organisant la coopération économique bilatérale, des accords sectoriels ont déjà été conclus en matière de logement et de transport. Un accord analogue est, en principe, attendu pour ce qui concerne l'agriculture.

S'il est un domaine où les possibilités de coopération devraient être exploitées au mieux dans l'intérêt des deux parties, c'est bien celui-là. Vingt ans après l'indépendance, les Algériens, qu'il s'agisse des responsables politiques ou des experts, font le constat d'échec de la politique agricole poursuivie jusqu'à une époque récente. La production nationale ne couvre actuellement que 35 % de la consommation. Alors que la croissance démographique était de 3,2 % dans les années 70, la production est restée stagnante, quand elle n'a pas été en baisse.

Les besoins sont estimés à 37 millions de quintaux de céréales par an, mais les récoltes ont été en moyenne de 18 millions de quintaux chaque année, de 1976 à 1981. Si les ménages algériens mangent mieux qu'autrefois, c'est au prix d'un lourd prélèvement sur les recettes nationales. En 1982, les importations alimentaires ont représenté plus de 16 % des importations totales et plus de 15 % des exportations d'hydrocarbures.

Cette situation anormale pour un pays qui dispose d'atouts – au moins dans certaines régions – est périodiquement dénoncée dans les instances nationales. Parmi les résolutions adoptées par le comité central du F.L.N., dont le huitième congrès s'est achevé le 31 décembre, celle qui concerne l'agriculture est rédigée en termes particulièrement sévères.

Le comité central se félicite certes de la création récente de la Banque agricole et de développement rural qui, si les projets se traduisent dans les faits, devrait apporter des facilités de trésorerie aux exploitations naguère soumises aux exigences souvent draconiennes de la Banque nationale d'Algérie.

Mais, sur un plan plus général, le comité central constate que « *l'hydraulique, le drainage des eaux, la protection du sol et des terres arables et la mise en valeur des terres prévus n'ont pas bénéficié de l'attention requise* ». Il constate aussi « *la non-application* » de plusieurs décisions annoncées à grand fracas. Parmi celles-ci, il y avait l'évacuation des personnes installées illégalement dans les bâtiments des exploitations autogérées dont la présence crée un climat peu propice à la production. Les autorités concernées sont « *invitées à prendre leurs responsabilités dans ce domaine* ».

Ce ton sans complaisance est, au demeurant, dans la ligne des récents discours du président Chadli qui, sans cacher les éléments négatifs du bilan actuel de l'Algérie, a mis l'accent sur l'efficacité.

Dans ce contexte, pendant la visite de Mme Cresson, il ne devrait pas être seulement question de livraison de denrées agricoles – domaine où la France est, au demeurant, tenue par certains engagements communautaires – mais aussi de coopération par le transfert de technologies et de connaissances.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

A TRAVERS LE MONDE

Botswana

• M. LENYELETSE SERETSE, vice-président de la République, est mort lundi 3 janvier des suites d'une longue maladie. Cousin du président Seretse Khama, premier chef de l'Etat, décédé en 1980, M. Seretse était âgé de soixante-deux ans. – *(Reuter.)*

Cambodge

• LES COMBATS ONT REPRIS le long de la frontière khméro-thaïlandaise. Les forces vietnamo-khmères ont attaqué des villages qui avaient été occupés à la fin de l'année dernière par les maquisards du F.N.L.P.K. de M. Son Sann, et bombardé des camps khmers rouges, faisant des dizaines de morts. Pour leur part, les forces sihanoukistes auraient tué une vingtaine de soldats vietnamiens jeudi. – *(A.F.P., Reuter).*

El Salvador

• *DES HOMMES ARMÉS* ont enlevé mercredi 5 janvier, à San-Salvador, les sœurs Cristina et Beatriz Alcaine, qui avaient fait des démarches en vue de la visite d'un sénateur américain. Les deux sœurs ont été enlevées dans un quartier aisé de l'ouest de la capitale, a précisé la police. – *(Reuter.)*

Egypte

• *LIBÉRATION D'ISLAMISTES.* Le procureur général a ordonné la mise en liberté de quatre-vingt un musulmans intégristes, accusés d'appartenir à diverses organisations politico-religieuses interdites, rapporte, vendredi 7 janvier, le quotidien égyptien *Al Ahram*. D'après le quotidien, certains des militants libérés appartiennent à l'organisation *El Djihad* (la guerre sainte). Trois cents membres de ce mouvement sont actuellement jugés pour avoir tenté de renverser le gouvernement par la force au lendemain de l'assassinat de Sadate. – *(A.P.).*

• LE Dr MAMDOUB EL BELTAGUI, ministre plénipotentiaire chargé de l'information à l'ambassade d'Egypte à Paris, a été nommé président de l'Organisme général de l'information au Caire. Docteur d'Etat en sciences politiques de l'université de Paris, M. El Beltagui a passé seize ans en France ; il est le premier président francophone de cet organisme, créé en 1954 par Nasser. C'est le troisième diplomate de l'ambassade appelé par le président Moubarak à de hautes responsabilités : l'attaché militaire, le général Charab, a été nommé directeur des services de renseignements de l'armée, et le conseiller culturel, M. Abdelhad Gamal Eddine, ministre de la jeunesse et des sports.

Guatemala

• TROIS CENT QUARANTE-HUIT HABITANTS D'UN HAMEAU DU GUATEMALA ont été massacrés en 1982, affirme un rapport d'une association grenobloise, Opération Esperanza, qui a opéré dans ce village. Selon la revue de l'association, le village de Xiquin-Sanahi, à 50 kilomètres à l'ouest de la capitale, et deux autres hameaux voisins, Paquixic et Paraxaj, ont été rasés et leurs habitants massacrés par l'armée. « *Au total, près de deux cent cinquante familles ont subi ce sort* », ajoute la revue.

Irlande du Nord

• DEUX POLICIERS ONT ÉTÉ TUÉS jeudi 6 janvier par des inconnus qui ont ouvert le feu sur leur véhicule à Rostrevor, dans le sud-est de l'Irlande du Nord. Un troisième a été blessé. L'IRA provisoire a revendiqué la responsabilité de l'attentat. D'autre part, la police a saisi dans la soirée du 6 janvier, à bord d'une voiture, quatre grenades F 1 de fabrication soviétique. Enfin, la mère d'un supplétif de l'armée britannique a été blessée par l'explosion d'une bombe placée devant la grille de sa maison, et vraisemblablement destinée à son fils. – *(A.F.P., Reuter.)*

Mozambique

• SABOTAGE. – L'oléoduc qui relie le port mozambicain de Beira au Zimbabwe a de nouveau été saboté quelques jours après sa remise en service, a-t-on appris, jeudi 6 janvier, de source informée à Harare. L'oléoduc, long de 300 kilomètres, était hors de service depuis la destruction, le 8 décembre, de trente réservoirs de stockage de pétrole à Beira. Depuis cette date, le Zimbabwe manque de pétrole. – *(A.P.)*

R.D.A.

• RÉPONSE OFFICIELLE AUX ÉVÊQUES. – L'agence officielle d'information A.D.N. a indirectement répondu, le 6 janvier, à la lettre pastorale par laquelle les évêques catholiques avaient critiqué la « militarisation » de la société est-allemande (*le Monde* du 6 janvier). L'agence s'en est pris aux médias de la République fédérale, les accusant de diffamer les cours d'instruction militaire dans les écoles, avec la « *bénédiction* », depuis quelques jours, « *de certains dignitaires de la R.D.A.* ». – *(A.F.P.)*

Roumanie

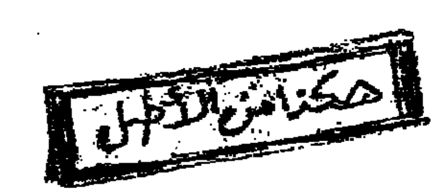
• AMNISTIE POUR LES PEINES DE MOINS DE CINQ ANS. – Le quotidien roumain de langue allemande *Neuer Weg* précise que cette mesure de clémence, décrétée pour la nouvelle année, s'applique aussi aux personnes purgeant leur peine sur leur lieu de travail et à celles en instance de jugement. Celles qui ont été condamnées à des peines allant de cinq à huit ans verront leur sentence réduite d'un sixième. L'amnistie ne s'applique pas aux récidivistes ni aux condamnations pour assassinat, meurtre, vol, viol, abus de pouvoir, chantage et évasion. – *(Reuter.)*

Tchécoslovaquie

• ARRESTATION D'UN PORTE-PAROLE DE LA CHARTE 77. – M. Ladislav Lis a été appréhendé par la police dans sa maison proche de Ceska-Lipa (80 kilomètres au nord de Prague), le mercredi 5 janvier, jour du quinzième anniversaire de la proclamation de cette charte. Il avait été l'un des organisateurs du congrès du P.C. qui s'était tenu clandestinement peu après l'invasion du pays en août 1968 par les forces du pacte de Varsovie. En juin 1982, il avait accusé la police secrète d'être à l'origine de tentatives d'intimidation contre lui. Il avait alors proposé aux membres de la Charte 77 une « autodéfense civique » commune. – *(A.F.P.)*

Tunisie

• LES DEUX SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ont suspendu, le mercredi 5 janvier, la grève qu'ils observaient depuis près de deux semaines (*le Monde* du 4 janvier) et décidé de reprendre avec le gouvernement les négociations relatives à leurs revendications. Ils tiendront une réunion commune, le 13 janvier, pour faire le point de ces négociations et décider de la conduite à suivre. – *(Corresp.)*



Le Monde

politique

LA SITUATION EN CORSE

Une nouvelle manifestation contre la violence aura lieu samedi

Après le défilé contre la violence organisé le jeudi 6 janvier à Corte — traditionnelle ville forte de l'autonomisme insulaire, — qui a réuni plusieurs centaines de personnes (*le Monde* du 7 janvier), une autre manifestation devrait avoir lieu le samedi 8 janvier pour soutenir M. Thierry Cazon, pharmacien à Petreto-Bicchisano (Corse-du-Sud), dont l'officine a été sérieusement endommagée lors d'un attentat par explosif. Le rassemblement de Corte aura été l'une des premières manifestations publiques d'opposition à la violence qui règne depuis plusieurs mois en Corse.

Dans les dernières quarante-huit heures, plusieurs attentats ont été commis dans l'île : l'un contre un bar à Propriano, appartenant à un Corse, un deuxième contre une caravane appartenant à un ferrailleur, à Ghisonaccia, un troisième contre les locaux d'une auto-école à Ajaccio. Une charge explosive a d'autre part été découverte dans la cour d'une ferme d'Alztone.

MM. François Leonelli et Ange Delfini ont été inculpés d'« extorsion de fonds » et écroués

De notre envoyé spécial

Bastia. — Les nationalistes corses diront sans doute d'eux qu'ils sont les premières victimes du « *retour de la répression* » annoncé ces jours-ci par le gouvernement. MM. François Leonelli, technicien de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), âgé de vingt-neuf ans, et Ange Delfini, âgé de trente-quatre ans, arrêtés mardi 4 janvier à Corte, ont été inculpés jeudi de tentative d' « *extorsion de fonds* » par M. Gérard Pancrazi, juge d'instruction au tribunal de Bastia et placés sous mandat de dépôt.

Même si la coïncidence peut paraître curieuse, les deux inculpés doivent assez peu le sort qui leur est fait à la relance de l'action contre l'ex-Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). Les effets de la dissolution du mouvement clandestin, décidée au conseil des ministres, ne les visent pas, cette loi n'étant pas rétroactive. MM. François Leonelli et Ange Delfini ont en effet essentiellement été inculpés sur la charge des accusations portées contre eux par le docteur Jean-Paul Lafay, blessé le 31 décembre de trois balles de calibre 9 millimètres par un inconnu.

Le vétérinaire de Corte affirme en effet avoir reconnu formellement les deux militants du F.L.N.C. qui lui avaient fixé rendez-vous à sa demande, en juillet 1982, pour confirmer l'intention de leur organisation d'exiger de lui le versement d'un « *impôt révolutionnaire* ». Le Docteur Lafay aurait, selon des informations sûres, fourni de nombreux détails de cette rencontre et confié au juge d'instruction le courrier que le F.L.N.C. lui a adressé. Aucun des deux racketteurs présumés n'est toutefois soupçonné d'être l'auteur de l'agression du 31 décembre.

Les accusations du vétérinaire ne portent pas sur la tentative d'homicide : pour ce jour-là, les deux inculpés disposent de solides alibis. M. François Leonelli jouait aux cartes avec des amis dans un café, tandis que M. Delfini, agent d'un centre de protection sociale à Corte, membre d'un groupe de chanteurs corses, répondait aux questions d'un journaliste dans les studios d'une radio libre « Radio Corse international » (R.C.I.).

Ce n'est pas la première fois que des membres supposés du F.L.N.C. sont ainsi reconnus par la victime de leur racket. Le 11 juin 1982, déjà, deux nationalistes, MM. Stéphane Brunini, vingt et un ans, et Jean Antonelli, vingt-six ans, avaient été suspectés par la propriétaire d'un magasin de la région de Calvi qu'un commando du Front avait tenté de plastiquer la veille. Inculpés eux aussi de tentative d'« *extorsion de fonds* », écroués à la prison de Bastia, ils attendent leur procès depuis la fin du printemps.

PHILIPPE BOGGIO.

M. Charles Ghérardi va diriger les services administratifs régionaux

Certains secteurs sont à réorganiser en Corse, c'est le cas de la police. D'autres sont à organiser de toutes pièces, et en premier lieu les services de la région et de la toute jeune assemblée de soixante et un membres.

Dès lundi 10 janvier, va arriver à Ajaccio l'homme chargé de mettre en place les services régionaux de la Corse créés par les lois du 2 mars et du 30 juillet 1982. Il s'agit de M. Charles Ghérardi, actuellement sous-préfet, commissaire adjoint de la République, à Epernay dans la Marne. C'est M. Gaston Defferre lui-même, en accord avec M. Prosper Alfonsi, président (M.R.G.) de l'assemblée, qui lui a demandé d'accepter cette fonction importante dans les circonstances actuelles. « *On m'a donné un ordre, et dans le corps auquel j'appartiens il n'est pas question de ne pas appliquer un ordre* », dit-il avec loyauté et une certaine faconde.

Car celui qui va devenir directeur des services administratifs de la région « *et qui se placera au service de la Corse et de l'Etat* » est non seulement haut fonctionnaire mais aussi corse. Né à Paris le 14 mai 1935, M. Ghérardi a été officier de cavalerie et inspecteur des douanes avant d'entrer à l'ENA. Il en est sorti en 1971 pour être affecté comme administrateur au secrétariat général à l'aviation civile.

Puis il réintègre le ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de Clamecy (Nièvre), de Sartène (Corse-du-Sud), de Saint-Amand-Montrond (Cher). En 1979, il devient sous-préfet de Pontoise, puis est nommé chef de cabinet de M. Michel Cointat (R.P.R.), ministre du commerce extérieur, de 1980 à 1981. Il était sous-préfet d'Epernay depuis un an.

Première tâche pour M. Ghérardi : trouver des locaux pour que l'assemblée — qui avait des visées sur deux hôtels d'Ajaccio — s'installe convenablement. L'acquisition d'un immeuble « tourne » autour de 40 à 50 millions de francs. L'Etat aidera-t-il l'assemblée à trouver les fonds ?

Il faudra aussi veiller à l'application — dans les institutions — du statut particulier. L'assemblée elle-même va être assistée par deux conseils consultatifs. Le conseil économique et social et le conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie. Mais la loi prévoit que le décret qui mettra en place ces organismes et en fixera la composition ne peut être pris qu'après consultation de l'assemblée. L'avis des élus a été transmis au ministre de l'intérieur le 20 novembre 1982. Le texte gouvernemental est maintenant prêt et soumis au Conseil d'Etat. On attend la sortie du décret au *Journal officiel* avant le 20 janvier.

Enfin, lorsque le conseil économique et social aura été consulté, il sera possible de créer, par décret aussi, les trois offices prévus par la loi du 30 juillet 1982 : offices des transports, du développement agricole et rural, de l'aménagement hydraulique ; l'avis du conseil économique, sur ce point aussi, étant obligatoire. Quand au transfert complet des compétences au profit de l'assemblée de Corse, il est prévu sur une période d'un an, donc jusqu'à décembre 1983.

« *J'arrive à Ajaccio avec beaucoup d'humilité*, confie M. Ghérardi. *C'est un pays de nuances, très complexe. Je suis corse, mais je suis de ceux qui savent qu'ils n'y connaissent pas grand-chose.* » Et quand on lui demande : « *Êtes-vous optimiste, réussirez-vous à mettre en place les nouvelles institutions prévues par la loi ?* », il répond : « *Vous savez, le pire n'est jamais sûr...* »

FRANÇOIS GROSRICHARD.

LA « LISTE ROUGE » S'ALLONGE

Le nombre d'abonnés au téléphone qui ont demandé à figurer sur la « liste rouge », dont les numéros sont confidentiels, a été multiplié par cinq ou six depuis la fin de la trêve décidée le 19 août par le F.L.N.C., indique-t-on à l'agence commerciale des P.T.T. à Bastia.

La police ne dispose officiellement d'aucune statistique sur le nombre de personnes menacées ou victimes de tentatives d'extorsion de fonds. Cependant, cinquante à soixante personnes par mois demandent à figurer sur la « liste rouge », dont les numéros ne figurent pas sur l'annuaire et ne sont pas communiqués par le service de renseignements. Les demandeurs ont des noms à consonnance continentale dans leur quasi-totalité.

Une vingtaine d'employés ont accès quotidiennement au fichier manuel de ces abonnés, précise-t-on aux P.T.T. « *Les employés des P.T.T. sont assermentés. Si nous constations des fuites — ce qui n'est pas le cas, — des mesures seraient prises dans les meilleurs délais.* »

L'opposition approuve la fermeté du gouvernement

Toutes les formations de l'opposition parlementaire approuvent les mesures prises par le gouvernement en insistant surtout sur la fermeté qu'elles révèlent. Le R.P.R. et l'U.D.F. soulignent que l'appartenance des départements corses à la France ne saurait être mise en question. Toutefois les deux partis rappellent qu'ils ont, depuis longtemps, mis en garde contre la gravité de la situation et ils reprochent au gouvernement de ne pas en avoir pris conscience plus tôt.

Le bureau politique du parti républicain a consacré, jeudi 6 janvier, une « *réunion exceptionnelle* » à la « *situation des départements français de Corse* ». Au terme de cette réunion présidée par M. François Léotard, secrétaire général, les membres du bureau ont notamment déclaré : « *Après avoir trop longtemps caché la dégradation de la situation, le gouvernement vient enfin de réagir, et le parti républicain ne peut qu'approuver les mesures qui vont dans le sens de la fermeté. Mais il estime de son devoir de s'adresser aux Français, à la veille des événements graves qui se préparent en Corse, afin qu'ils exigent du gouvernement qu'il soit mis fin à la déliquescence de l'appareil d'Etat ; qu'on prenne garde à ne pas tendre inconsidérément la main à des terroristes ; que l'Etat et la République soient dotés à nouveau des instruments judiciaires adaptés à la situation ; que soit proclamée, dans un discours clair et par des actes concrets, la volonté de maintenir l'ordre public dans les départements français de la Corse et de mettre un terme aux interventions étrangères sur le territoire français.* »

Après la réunion du bureau politique du parti républicain, jeudi 6 janvier, M. Alain Madelin, député (P.R.) d'Ille-et-Vilaine, a déposé à l'Assemblée nationale une demande de constitution d'une commission d'enquête parlementaire « *sur les conditions dans lesquelles se sont accomplis les actes de violence en Corse depuis le 10 mai 1981* ». M. Madelin souhaite que cette commission d'enquête « *se penche sur l'existence et l'origine de consignes* » qui auraient été données en Corse à la police « *de ne pas interpeller qui que ce soit après le 10 mai 1981* ».

De son côté, l'U.D.F., qui a réuni son bureau politique jeudi après-midi, a précisé qu'elle « *ne désire pas faire une exploitation de politique intérieure d'une affaire dont elle mesure la gravité et qui intéresse l'unité nationale. Elle souhaite que les orientations qui viennent d'être définies par le président de la République soit suivies d'effets* ».

« *Nous constatons néanmoins*, a déclaré M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., *que le gouvernement, dans ce domaine comme dans la plupart des autres, a succombé aux illusions de l'irréalisme et a vainement tenté de faire croire au pays qu'il suffisait d'un texte de loi et d'une régionalisation trop hâtivement conçue et mise en place pour régler les problèmes de fond. Nous plaçons notre espoir dans la sagesse et le patriotisme de la très grande majorité des Corses.* »

Pour sa part, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a déclaré jeudi 6 janvier devant la presse : « *Je me réjouis des décisions gouvernementales, qui vont dans le sens de l'application de la loi républicaine à ces deux départements français. Le R.P.R. a été le premier à attirer l'attention du gouvernement sur la gravité de la situation en Corse. Dès le 16 novembre le conseil politique avait décidé d'envoyer en Corse une mission parlementaire, qui a remis un rapport au président de la République. Nous sommes heureux de voir que nous avons contribué aux décisions qui viennent d'être prises.* »

M. Pons a indiqué que le conseil politique du R.P.R. examinera de nouveau la question corse le mardi 11 janvier.

Enfin, le CNIP que préside M. Philippe Malaud, « *tout en approuvant les mesures prises pour le rétablissement de la légalité républicaine en Corse* », estime que « *la crise que traverse l'île est la conséquence directe de l'ambiguïté de la politique française* ».

● *M. Christian Bonnet*, député U.D.F. du Morbihan, a demandé, le 5 janvier, au garde des sceaux de lui indiquer « *combien d'activistes corses étaient détenus, à la date du 1er août 1981, dans diverses maisons d'arrêt au titre de procédures relevant de la Cour de sûreté de l'Etat, qu'ils aient fait l'objet d'une condamnation ou que les dossiers soient à l'instruction* ».

● *Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (M.R.A.P.)* : « *La multiplication et l'aggravation des actes de violence en Corse s'inscrivent dans une logique inquiétante de racisme : après les travailleurs immigrés, victimes de discrimination scandaleuse, et dont quatre au moins ont été assassinés en 1982, ce sont des Français originaires du continent que les terroristes désignent et frappent comme « étrangers ». Plus que jamais il importe de prendre des mesures vigoureuses pour assurer la sécurité de toute la population et le fonctionnement démocratique des nouvelles institutions régionales.*

● *Renouveau juif* estime que « *la recrudescence des actes de terrorisme en Corse, avec ses relents de racisme et de xénophobie, révèle la poursuite de tentatives de déstabilisation de la société française* » et que les auteurs de ces attentats « *ne paraissent d'ailleurs pas dépourvus de liens avec les réseaux terroristes internationaux* ».

Pour examiner les problèmes posés par le terrorisme, Renouveau juif organise, les 22 et 23 janvier, une « convention internationale », à laquelle participeront des universitaires et des hommes politiques. (Hôtel Sofitel-Sèvres, 8, rue Louis-Armand, Paris-15e.)

● *La Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R., trotskiste)* estime que « *la nomination du chef de l'anti-gang est une véritable provocation contre le peuple corse. La répression et son cortège de bavures, qui vont s'abattre sur l'île, ne résoudront en rien la crise qui sévit en Corse,* déclare la L.C.R. *Comme par le passé, la L.C.R. n'acceptera pas les mesures policières et sera solidaire de toutes les victimes de la répression. Tout en condamnant les formes de lutte récemment adoptées par le F.L.N.C., qui ne peuvent que diviser le peuple corse et faire obstacle à la nécessaire solidarité des travailleurs français, la L.C.R. réaffirme son soutien au droit à l'autodétermination du peuple corse.* »

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

M. Debarge répond à M. Marchais : les socialistes ont démontré leur esprit unitaire

Dans une déclaration publiée jeudi 6 janvier, M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du P.S., chargé des élections, a répondu à l'article publié le matin même dans *l'Humanité* par M. Georges Marchais, et intitulé « Serrons les rangs à gauche ». Dans ce texte, le secrétaire général du P.C.F. se plaignait des « *obstacles incompréhensibles* » auxquels se heurterait l'application de l'accord conclu par le P.S. et le P.C., le 22 décembre, pour les élections municipales (*le Monde* du 7 janvier).

Faisant état d'« *une certaine surprise* » provoquée par la lecture de cet article, M. Debarge a demandé : « *A qui s'adressent les propos de Georges Marchais ? Aux fédérations ou aux sections communistes qui, dans certains endroits, freinent l'application de l'accord et n'aident pas la réalisation de l'unité ?* »

Le secrétaire national du P.S. a ajouté : « *Les socialistes ont démontré, au cours de la négociation nationale, leur esprit responsable et unitaire en renonçant à revendiquer des têtes de liste auxquelles ils pouvaient prétendre. La direction du parti communiste en est certainement consciente. Le parti socialiste continue son action pour que le contenu de l'accort national soit appliqué partout dans les meilleures conditions.* »

M. Debarge conclut : « *A un moment où les forces de droite se révèlent moins unies qu'elles ne le proclament, il convient que les forces de la majorité présidentielle se rassemblent. Cela est possible. Cela se fait.* »

●*Il n'y aura pas d'élection municipale partielle à Lanouaille* avant le renouvellement de mars 1983. Ainsi en a décidé le ministère de l'intérieur. Dans cette commune de la Dordogne, deux sièges sont à pourvoir après les décès du maire Jean Lataste et d'un de ses adjoints, Auguste Farout. M. Jean-Marie Fouhety, premier adjoint, assumera donc les fonctions de maire jusqu'en mars prochain. — *(Corresp.)*

M. Paul Laurent : le P.C.F. refusera toute alliance avec Rencontres communistes

Le parti communiste n'acceptera pas la présence des membres de Rencontres communistes sur les listes d'union de la gauche, même au second tour des élections municipales, a indiqué, jeudi 6 janvier, M. Paul Laurent, membre du bureau politique du P.C.F. Le responsable communiste faisait ainsi allusion aux situations de Sèvres (Hauts-de-Seine) et du XIXe arrondissement de Paris.

A Sèvres, la section socialiste a décidé de constituer une liste autour du maire sortant, M. Roger Fajnzylberg, membre du collectif national de Rencontres communistes (*le Monde* du 6 janvier). Dans le XIXe arrondissement, où, d'après l'accord conclu par le P.S. et le P.C. le 22 décembre, M. Paul Laurent doit conduire la liste d'union de la gauche, M. Henri Fiszbin, président de Rencontres communistes, a décidé de maintenir sa candidature soit sur la liste d'union, soit sur sa propre liste au premier tour dans l'espoir que soit constituée « *une liste d'union sans exclusive* » au second tour (*le Monde* du 5 janvier). M. Paul Laurent a annoncé que le P.C.F. « *ne cohabitera jamais avec Henri Fiszbin, pas même au second tour si le cas se présentait* ».

● *La cellule Pierre-Sémard* du parti communiste marxiste-léniniste (maoïste) a adressé, mercredi 29 décembre, à M. Paul Laurent, membre du secrétariat du comité central du P.C.F. et chef de file de la gauche pour les élections municipales dans le dix-neuvième arrondissement de Paris, une lettre demandant la constitution, dans cet arrondissement, d'une « *liste d'union de l'ensemble des composantes de la gauche et du mouvement ouvrier, sans exclusive aucune* ».

M. SARRE (P.S.) VEUT FAIRE DU XIe ARRONDISSEMENT DE PARIS UNE « CITADELLE POUR LUTTER CONTRE JACQUES CHIRAC ».

M. Georges Sarre, député de Paris, président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville, a lancé jeudi 6 janvier sa campagne électorale dans le XIe arrondissement, dont il est l'élu. M. Sarre, qui dirigera la liste d'union de la gauche, compte conduire une « *campagne exemplaire dans un secteur qui est le miroir des carences de la politique municipale actuelle* ». Son action consistera à « *faire un travail de fourmi auprès des habitants* ».

M. Sarre a critiqué plus particulièrement les carences de la mucipalité en matière de logements, d'équipements collectifs, d'écoles, de santé publique. Selon lui, « *la politique de M. Chirac est la continuité dans la régression* ». Le député socialiste a affirmé que, s'il gagnait, il entendait faire « *de la mairie du onzième une citadelle pour lutter contre la mairie de Paris, dans l'hypothèse où le maire resterait Jacques Chirac* ».

D'une ville à l'autre

GARD

LE VIGAN. — Mme Francine Gomez, présidente de l'entreprise Waterman, est candidate au Vigan sur la liste unique de l'opposition, conduite par M. Calvet. Le maire sortant est M. Journet, P.S.

Le Monde

société

L'avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur est bien accueilli par la conférence des présidents d'université

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a présenté, jeudi 6 janvier, à la conférence des présidents d'université l'avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur. Ce texte est le résultat du travail d'une commission animée depuis plus d'un an par M. Claude Jeantet, qui a procédé à de nombreuses auditions et a interrogé par questionnaire les personnels et responsables de tous les établissements. M. Jeantet a présenté au ministre un ensemble de propositions visant à augmenter la population étudiante et aussi à développer la formation professionnelle finalisée pour permettre aux étudiants de trouver des emplois correspondant à leur qualification.

Après bien des aléas, le texte final adopté par les différentes instances interministérielles reprend les grandes lignes des propositions formulées par M. Jeantet (*le Monde* des 13 et 14 octobre 1982). Les dispositions mises en œuvre par la loi de 1968 vont donc être modifiées dans les prochaines années si le Parlement, qui va être saisi au printemps, adopte le projet préparé par les services du ministre de l'éducation nationale.

M. Jacques Vandiaux, président de l'université de Dijon et premier vice-président de la conférence des présidents, nous a confié sa satisfaction. *« Les présidents ont constaté que le ministre avaient intégré un grand nombre des observations qu'ils avaient formulées à propos des premiers textes préparatoires »*, précise-t-il en ajoutant que, pour lui, *« il est capital que le projet de loi concerne l'ensemble des formations d'enseignement supérieur »*.

Cet accueil favorable réservé au projet de M. Savary par des présidents ne les empêchera pas de présenter au ministre, après étude du texte, quelques observations, notamment sur les structures des établissements. En sortant du ministère, un président n'hésitait pas à conclure : *« Enfin, c'est une bonne loi. »*

Une contribution à l'« essor économique » et à la « réduction des inégalités »

L'avant-projet de loi comporte six titres et soixante-sept articles. Il est beaucoup plus volumineux que la loi de 1968. Le titre I, dont nous publions intégralement plusieurs articles, définit le *« service public de l'enseignement supérieur »*.

Le service public de l'enseignement supérieur

Article premier.

Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations post-secondaires relevant des différents départements ministériels.

Valorisé et enrichi par la recherche qui constitue le support nécessaire des formations dispensées, il a pour finalité d'élever le niveau culturel, scientifique et professionnel de la nation et des individus qui la composent.

A l'écoute des aspirations et des besoins du pays, il prend une part active au développement régional et national dans le cadre de la planification. Il contribue à l'essor économique et à la réalisation de la politique de l'emploi.

Ouvert au plus grand nombre, il assure à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche. Il contribue, par ses actions de formation et de diffusion des connaissances, à la réduction des inégalités sociales et culturelles.

Laïque, il est indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions.

Décentralisé, il associe à la gestion, outre ses usagers et son personnel, des représentants des intérêts publics et des activités économiques, culturelles et sociales.

Les missions

Article 2.

Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont : la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technologique ainsi que sa valorisation ; la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; la coopération internationale.

Article 3.

Le service public de l'enseignement supérieur offre une formation complète permettant à chacun de se réaliser pleinement au sein de la société. Cette formation est, à la fois, culturelle, scientifique et professionnelle. Les enseignements sont organisés en liaison avec les milieux professionnels : leurs représentants participent dans les conseils à la définition des programmes pédagogiques ; les praticiens contribuent aux enseignements ; des stages et éventuellement un enseignement par alternance permettent la liaison avec les entreprises, publiques ou privées, et avec les administrations.

Ce service public a la charge de :

– l'orientation, qui comporte une information sur les débouchés, sur le déroulement des études et sur les passages possibles d'une filière de formation à une autre ;

– la formation initiale ;

– et, avec d'autres établissements d'enseignement, la formation continue, qu'il s'agisse de l'ouverture à des adultes des cycles d'études visés à l'article 10, de l'organisation de filières professionnelles ou sociales, ou de la réponse à des demandes spécifiques à caractère culturel. Ces diverses actions de formation continue s'adressent aux personnes engagées dans la vie active ou à la recherche d'un emploi, ainsi qu'à celles qui n'exercent pas ou n'exercent plus une activité professionnelle. Elles sont organisées pour répondre à des demandes individuelles ou collectives.

La formation des ingénieurs et des gestionnaires est assurée par des écoles, des instituts et des universités. Elle comporte une activité de recherche fondamentale ou appliquée. L'habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur est accordée après avis d'une commission du titre dont la composition est fixée par un décret qui prévoit, notamment une représentation des universités et des écoles.

Le service public de l'enseignement supérieur a pour mission le développement de la culture et la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche.

Il favorise la création individuelle et collective dans le domaine des arts et des lettres, des sciences et des techniques, ou de l'activité physique et sportive.

Il veille à recueillir, à conserver, à étudier et à mettre en valeur tous les éléments du patrimoine national, en particulier, les langues et cultures régionales.

Les établissements qui participent à ce service public peuvent exploiter des brevets et licences, assurer l'édition et la commercialisation d'ouvrages et de périodiques scientifiques ou techniques ou de vulgarisation, ainsi que la création, la rénovation ou l'extension de musées, de centres d'information et de documentation, de banques de données et de boutiques de sciences.

Ils organisent, en vue de promouvoir leurs réalisations, des manifestations ou des expositions de caractère scientifique ou culturel auxquelles ont accès les différents publics intéressés. (...)

Préparation à l'emploi et démocratisation

Quatorze ans après M. Edgar Faure, un autre ministre de l'éducation nationale entreprend une réforme de l'enseignement supérieur. En novembre 1968, il fallait répondre rapidement à la contestation née dans les universités. Aujourd'hui, l'avant-projet de loi préparé par M. Alain Savary vise à adapter l'enseignement supérieur à un environnement qui a changé.

Souvent considérées comme foyers de contestation et d'agitation dans les années qui ont suivi 1968, les universités ont été progressivement marginalisées dans des campus souvent excentrés. Petit à petit, coupés du reste de la nation, beaucoup d'universitaires ont continué à dispenser un enseignement qui n'a guère évolué. Peu aidés par leurs ministres successifs, ils ont formé de futurs enseignants, sans tenir compte de la diminution du nombre des places mises aux concours.

De l'autre côté de l'estrade, les jeunes bacheliers qui fréquentent aujourd'hui l'université ne se montrent pas particulièrement satisfaits. Un nombre important d'entre eux se trouvent là par défaut. Ils n'ont pas été acceptés dans une formation professionnelle courte ou dans une classe préparatoire à une école. Les jeunes n'ont guère d'attirance pour l'université, du moins au niveau des premiers cycles. Ils préfèrent, dans une situation économique difficile, une formation leur permettant d'obtenir un diplôme monnayable sur le marché de l'emploi.

Le ministre des universités, avant mai 1981, répondait à cette demande des jeunes par la mise en place de formations nouvelles, mais en marge ou à côté de l'université. De dérogations en contournements, d'attaques frontales en modifications législatives plus ou moins clandestines, Mme Alice Saunier-Seïté réduisait lentement à néant la loi de 1968. La démarche de M. Savary est tout autre. Au lieu de transformer par décret tel ou tel aspect de la loi, il s'attaque à l'ensemble de l'édifice. Sans dénaturer les trois grands principes que sont l'autonomie, la participation et la pluridisciplinarité, il souhaite rendre l'enseignement supérieur capable de répondre à la demande éducative d'une société du vingt et unième siècle.

Résultat du travail de son chargé de mission, M. Claude Jeantet, l'avant-projet de loi propose de répondre positivement au besoin de connaissances et de haute qualification d'un grand nombre de jeunes et d'adultes. Il en résulte qu'aucune sélection n'est prévue à l'entrée de l'université, de manière à faciliter l'accès de tous à la culture et à la pratique technologique. La démocratisation de l'enseignement suppose ce libre accès. Elle nécessite aussi, pour ne pas être dévoyée, une aide aux étudiants de premier cycle, afin qu'ils puissent s'orienter en toute connaissance de cause. A tous ceux qui exigeaient des concours et demandaient une limitation du nombre des étudiants, M. Savary répond par la négative. Il invite les établissements à accueillir le plus grand nombre pour élever le niveau des qualifications et, ainsi, améliorer ou rendre plus compétitif le système de production. L'accroissement de la population étudiante suppose une lutte contre les inégalités sociales dont les causes sont de nature économique, géographique et pédagogique. Les nouvelles missions assignées à l'enseignement supérieur devraient faciliter cette action (*le Monde* du 6 janvier).

La fin des jalousies

Habilement, M. Savary a voulu éviter la querelle entre les grandes écoles et les universités. Il dépasse le débat souhaité par certains : « suppression des grandes écoles ou pas ». L'avant-projet de loi, dans son titre premier, souligne la cohésion du service public de l'enseignement supérieur et précise ses fonctions : le champ d'application de la loi y apparaît très vaste puisque sont concernées toutes les formations post-baccalauréat relevant des différents ministères. Mais si M. Savary réaffirme le rôle de la formation initiale et continue ou celui de la recherche, il se garde bien de définir la structure et le régime des études dans les différents établissements Un article signale que les principes fondamentaux applicables aux formations relevant du ministère de l'éducation nationale *« pourront être étendus par décret en totalité ou en partie (...) »* aux établissements relevant d'autres ministères.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, M. Savary peut réussir à faire cohabiter et même travailler ensemble des établissements qui, dans les années passées, se jalousaient. Le rapprochement futur des grandes écoles et des universités devrait éviter la multiplication des filières et favoriser les échanges entre des formations comparables. M. Savary vient de proposer une loi pour permettre à l'Université de retrouver sa place dans la communauté intellectuelle et économique. C'est une chance à saisir pour les universitaires : sans leur engagement et leur volonté, la loi ne pourra modifier le système d'enseignement supérieur. La question est de savoir s'ils accepteront, au prix de quelques sacrifices horaires ou de renoncement au confort de cours déjà préparés, de modifier les cursus et de mettre en place des formations nouvelles dans l'intérêt des étudiants.

SERGE BOLLOCH.

Cursus et choix professionnel

En plus de la définition du « service public de l'enseignement supérieur » figurant dans plusieurs articles du titre I publiés ci-dessus, nous dégageons, ici, les principales nouveautés figurant dans le reste de l'avant-projet de loi.

● **Le titre II des principes applicables aux formations supérieures** relevant du ministre de l'éducation nationale. Il définit les cursus des études post-secondaires qui sont organisées en cycles. Le premier cycle permet à l'étudiant d'orienter son choix professionnel. Le deuxième cycle prépare le jeune à une profession ou à un ensemble de professions (*le Monde* du 6 janvier). Ces dispositions s'appliquent à toutes les formations qui relèvent de l'autorité ou du contrôle du ministre de l'éducation nationale. Sont donc concernées les formations assurées dans les écoles et instituts extérieurs aux universités : les écoles normales supérieures, les établissements du second degré accueillant des sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux « écoles ».

La préparation des concours, prévoit le texte, est assurée *« dans les classes préparatoires des lycées et dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans des conditions fixées par décret »*. Si le maintien des classes préparatoires dans les établissements du second degré est réaffirmé, les contenus pédagogiques sont modifiés. Mais des formations de ce type pourront être dispensées dans les universités.

● **Le titre III définit les nouveaux « établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ».** – Ils jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Le projet précise les grands principes de la loi de 1968 régissant ces établissements.

– Autonomie : les établissements définissent leur politique de formation, de recherche et de documentation en accord avec une réglementation nationale et dans le respect d'engagements contractuels.

– Participation : les personnels, les usagers et des personnalités extérieures sont associés à la gestion.

– Pluridisciplinarité : les établissements rassemblent des enseignants et des chercheurs des différentes spécialités *« afin d'assurer le progrès de la connaissance et une formation culturelle et professionnelle préparant efficacement à l'exercice d'un métier »*.

Le projet de loi fixe trois types d'établissements : 1) universités ; 2) écoles et instituts extérieurs aux universités ; 3) écoles normales supérieures, écoles françaises à l'étranger et grands établissements.

Le texte précise les structures d'enseignement et définit les instances de gestion de ces trois catégories d'établissements.

Les universités regroupent des départements de formation, des laboratoires et centres de recherche ainsi que des écoles, des instituts et des services communs. Ces diverses composantes de l'université déterminent leurs statuts et leurs structures internes. Les universités sont dirigées par un président élu pour cinq ans et doté d'importants pouvoirs. Un conseil d'administration détermine la politique générale de l'établissement. Ce conseil comprend de trente à soixante membres ainsi répartis : de 60 % à 70 % de représentants des personnels et des usagers et de 30 % à 40 % de personnalités extérieures. Ces dernières sont désignées, dans des catégories préalablement déterminées, par les institutions ou organismes qu'elles représentent.

A côté de cet organisme de délibération, deux autres conseils formulent des propositions, des avis, et des vœux. Le conseil scientifique comprend des enseignants-chercheurs et des chercheurs et des représentants des étudiants (7,5 % à 12,5 %). Il propose les orientations des politiques de recherche, de formation initiale ou continue et répartit les crédits. Le conseil des études et de la vie universitaire fixe l'organisation des enseignements, il prépare les mesures qui permettent l'orientation des étudiants et favorise les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives qui leur sont offertes. Les membres des trois conseils réunis en assemblée élisent le président.

Les unités de formation et de recherche (U.F.R.), structures de base des universités, doivent obligatoirement, dans un souci de professionnalisation, dispenser des formations de type pluridisciplinaire. Elles sont administrées par un conseil élu et dirigées par un directeur issu des suffrages de ce conseil.

Les instituts et écoles qui dépendent des universités disposent d'une autonomie budgétaire et sont administrés par des conseils élus. Le directeur de l'institut est élu par son conseil, le directeur de l'école nommé par le ministre sur proposition du conseil.

Le contrôle financier des universités s'exerce « *a posteriori*.

Usagers et personnels

● **Le titre IV s'adresse aux usagers et aux personnels des établissements.** Les usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les étudiants, mais aussi les personnes en formation continue, les auditeurs qui ne visent pas l'obtention d'un titre ou d'un grade... Tous bénéficient *« de la liberté d'information à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels »*.

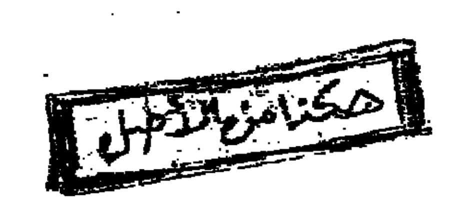
L'avant-projet de loi précise les catégories de personnels qui assurent l'enseignement : il s'agit soit de fonctionnaires de l'État, soit d'enseignants associés ou invités, soit de chargés d'enseignement (personnes qui exercent une activité professionnelle principale en dehors de leur activité d'enseignement). Les obligations de service *« sont exercées pendant la totalité de l'année civile, à raison du nombre d'heures annuelles exigées de l'ensemble des agents publics »*. Une petite phrase au milieu d'un paragraphe de l'article 51 précise que le recrutement des personnalités peut s'effectuer *« à tout niveau de la hiérarchie des corps »*, une manière indirecte de rappeler l'actuel débat sur les carrières universitaires.

● **Le titre V énumère les institutions départementales, régionales et nationales des enseignements supérieurs.** Un comité départemental coordonne les formations post-secondaires et assure une meilleure harmonisation géographique entre les enseignements supérieurs. Un comité consultatif régional des établissements donne aux conseils régionaux toutes informations utiles *« sur le développement des qualifications, sur les évolutions du marché du travail et des politiques professionnelles des entreprise »*. Ce comité est consulté à propos de la carte des formations régionales d'enseignement supérieur. Enfin, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche conserve ses compétences d'avis sur l'ensemble des missions confiées aux établissements.

● **Le titre VI fixe les modalités transitoires** qui devraient permettre l'application à la rentrée de 1984 de la future loi.

● *Le Comité national d'action laïque (CNAL) et les négociations sur l'avenir de l'enseignement privé.* – Réunis le 6 janvier à Paris, les responsables du Comité national d'action laïque (FEN, S.N.I.-P.E.G.C., Fédération Andrieu de parents d'élèves, Ligue de l'enseignement et délégués départementaux de l'éducation nationale) se sont déclarés prêts à participer aux négociations sur la rénovation de l'enseignement public et de l'enseignement privé, proposée par M. Alain Savary.

Le CNAL estime, dans un communiqué, qu'il *« est temps de dire, et contrairement aux insinuations d'une quotidienne propagande, que, malgré les aides énormes reçues depuis vingt ans, la proportion des effectifs de l'école privée continue à s'amenuiser, que les écoles privées n'ont pas l'apanage de l'innovation pédagogique et de la réussite »*. Le CNAL ajoute qu'aucune *« Église n'est menacée, enseignants et enseignés, croyants de toutes religions et incroyants vivent le pluralisme à l'intérieur du service public laïque »*.



ÉDUCATION

APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT LEGRAND SUR LES COLLÈGES

Une satisfaction quasi générale assortie de quelques réserves

Le rapport de M. Louis Legrand, professeur de sciences de l'éducation à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, suscite auprès des partenaires du système éducatif des réactions variées, favorables dans l'ensemble, mais ponctuées de réserves. Ce projet de réforme du collège, s'il était appliqué, introduirait de profonds bouleversements dans le fonctionnement et l'organisation des établissements, le rôle et les horaires des enseignants, enfin dans la vie scolaire des élèves (*le Monde* du 7 janvier 1983).

« *Nous espérions beaucoup de cette mission et nous n'avons pas été déçus, tant pour ce qui concerne la forme que le fond* », a expliqué M. Jean-Claude Barbarant, secrétaire national du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.). Dans un communiqué, le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) « *se félicite de la publication du rapport de M. Legrand. Dès le début du septennat, le SGEN-C.F.D.T. avait demandé qu'un vaste débat national s'instaure sur la situation et l'avenir de l'enseignement* ».

Les responsables de plusieurs organisations d'enseignants ou de parents retrouvent dans les suggestions du rapporteur une partie de leurs propositions. Tous approuvent le constat d'échec du « collège unique » issu de la « réforme Haby ». La nécessité de rééquilibrer les activités et les disciplines, sans alourdir les horaires des élèves, l'urgence de pratiquer une pédagogie différenciée font aussi l'unanimité. Le projet éducatif d'établissement élaboré en associant aux enseignants les parents et les élèves est attendu, et parfois même fortement revendiqué. Le SGEN-C.F.D.T. et la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) rappellent aussi que toute réforme du collège ne peut être dissociée d'une évolution du système éducatif dans son ensemble : elle devrait donc être liée à la rénovation de l'école primaire qui fera prochainement l'objet d'une « *consultation-réflexion* » nationale.

L'unification des statuts et services des personnels enseignants dans les collèges est jugée nécessaire. Il faut aboutir à l'« *égalisation complète des conditions de travail des diverses catégories de professeurs de collège, sans qu'aucune d'entre elles ne soit lésée* », écrit M. André Zilber, secrétaire général du Syndicat national des collèges (S.N.C., autonome). Les critiques les plus vives visent la définition du nouveau service des professeurs. Pour certaines catégories de professeurs, elle augmenterait sensiblement le temps de présence dans les établissements. Un responsable du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) estime « *inacceptable* » la définition des nouveaux services des professeurs (seize heures d'enseignement auxquelles s'ajouteraient trois heures de concertation et trois heures de tutorat) qui « *ne répondent pas aux nécessités nouvelles de la concertation, de l'exercice du métier d'enseignant, et alourdit leurs conditions de travail* ».

Il y a aussi divergence d'analyse sur les méthodes, M. Louis Legrand ayant expliqué qu'il ne fallait pas imposer aux enseignants le nouveau dispositif, qui risquerait d'être voué à l'échec. Les responsables du SGEN-C.F.D.T. s'en félicitent, mais ceux du SNI-P.E.G.C. préféreraient que le ministère soit « *directif* » pour éviter de tomber dans les pièges de la facilité et des habitudes.

Les instances de participation proposées par M. Legrand devraient être, de l'avis général, mieux définies, plus affinées. Pour certains états-majors, la perspective de l'autonomie des établissements est un progrès considérable, comme la possibilité de « *libérer les initiatives* » (SGEN, S.N.C.). D'autres, comme le PEEP, craignent que les collèges ne soient exposés « *à des arbitraires nuisant aux élèves* ».

La Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.) est pour l'instant — en attendant la réunion de son instance nationale le 14 janvier — la seule à avoir manifesté une approbation sans réserve des grandes lignes du « rapport Legrand ». Deux autres organisations ont fait savoir qu'elles le rejetaient globalement. La Société des agrégés le juge « *inacceptable, utopique, dangereux et inapplicable financièrement* » et le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC) « *ne saurait approuver un projet qui se situe dans un cadre réglementaire qu'il a toujours combattu* », à savoir, la « *loi Haby* ».

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, fera connaître ses décisions dans la seconde quinzaine du mois de janvier. Pour imposer un réel changement, il lui faudra des moyens. C'est aussi l'une des préoccupations des partenaires syndicaux et des fédérations de parents qui lui rappellent la « *pénurie* » ressentie à la dernière rentrée. Mais il est maintenant urgent d'agir, et la plupart des représentants des enseignants en sont bien conscients. Car, ainsi que l'a exprimé M. Jean-Claude Barbarant, « *si nous voulons véritablement et efficacement changer le collège, nous retrouverons toujours des propositions qui ressembleront à celles-ci. Les transformations sont portées par ceux qui ont à les faire* ».

Villeurbanne : des « grands frères » pour les jeunes d'un quartier difficile

Dès la rentrée de septembre, le ministère de l'éducation nationale a demandé que les premières orientations du rapport Legrand soient expérimentées, sur la base du volontariat, dans deux collèges par département : le collège Jean-Vilar, à Villeurbanne est l'un d'entre eux.

De notre correspondant régional

Lyon. — Dans des bâtiments agréables et récents, le collège Jean-Vilar, à Villeurbanne, accueille six cents élèves, de la sixième à la troisième. A la frontière de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, il est en plein centre du monde de la fameuse délinquance de l'est lyonnais. Tenter l'« expérience Legrand » dans cet environnement tient de la gageure. Les premiers fruits apparaissent cependant, et la réforme pédagogique se combine ici avec les effets positifs du classement de l'établissement en « zone d'éducation prioritaire » (Z.E.P.).

Une équipe administrative entièrement remaniée, un groupe de professeurs soucieux de l'avenir d'enfants en situation d'échec pour les deux tiers des arrivants en sixième, une volonté politique nationale et la perspective d'un soutien financier de la municipalité de Villeurbanne : les conditions de départ sont plutôt favorables.

Deux mois à peine après l'introduction de l'innovation pédagogique, le proviseur, M. Jean Grazi, semble optimiste : « *Dans deux ans*, assure-t-il, *nous devrions ouvrir une classe supplémentaire de quatrième* », car l'expérience devrait entraîner une première limitation du « *déchet* » entre la sixième et la quatrième, dont les effectifs pourraient être augmentés de vingt à trente unités.

Les projets nouveaux ont réveillé l'intérêt des pédagogues : des « *profs de gym* » — qui jouent les bénévoles pendant les heures de repas pour organiser d'interminables tournois sportifs — aux enseignants des matières fondamentales (français, mathématiques, anglais), qui tentent l'expérience des groupes de « *niveaux* ». Tout comme l'après-midi mensuelle « *banalisée* » au cours de laquelle les élèves font valoir leur choix : apprendre la cuisine « *à l'anglaise* », découvrir les vertus des angles droits et du fil à plomb en construisant une serre solaire, planter dix arbres dans la cour, etc.

A l'occasion d'un projet d'action éducative, on envisage l'ouverture du collège sur le quartier. Une ouverture qui n'est d'ailleurs pas à sens unique puisqu'une dizaine de parents viennent au collège pour... apprendre à lire et à écrire.

Enfin, il y a les « *grands frères* » : les surveillants, qui, une heure par semaine, deviennent des « *tuteurs* », avec de petits groupes de huit élèves — les plus en difficulté recensés par les professeurs, — à qui ils « *apprennent à apprendre* ». Eux qui n'ont pas de formation particulière s'estiment « *très valorisés* », en apprenant à Mustapha, Nadia ou Alexandre comment se servir d'un cahier de textes, comment trouver un mot dans un dictionnaire. « *Nous sommes vraiment des grands frères qui apportent une aide que les enfants n'ont pas à la maison* », conclut un surveillant (étudiant) sensible au « *changement de mentalité* » constaté depuis un an : « *C'est mieux que de jouer les gardes-chiourmes. Et on a vraiment des rapports très enrichissants avec les gosses...* »

CLAUDE RÉGENT.

JUSTICE

Dix-huit mille pourvois sont en attente à la Cour de cassation

Comme il est d'usage à chaque rentrée solennelle de la Cour de cassation, le procureur général près cette cour, M. Henri Charliac, a fait, jeudi 6 janvier, un bilan de l'année 1982. La Cour de cassation a jugé en 1982 plus de quinze mille pourvois. Mais, au 1er janvier 1983, il lui en restait plus de dix-huit mille à juger. Si en matière pénale le nombre des pourvois a diminué de 14 %, essentiellement en raison des mesures de grâce et d'amnistie, en matière civile, les pourvois n'ont cessé d'augmenter, un peu moins vite que les années précédentes, certes, mais de plus de 10 % encore pour ce qui concerne la chambre sociale.

La chambre sociale est celle qui traite notamment le contentieux du travail. Et c'est à cette question que M. Robert Schmelck, premier président de la Cour de cassation, avait décidé de consacrer la quasi-totalité de son discours. Cela expliquait la présence, aux côtés de M. Robert Badinter, garde des sceaux, de M. Jean Auroux, ministre du travail, à cette audience solennelle de rentrée.

En dix ans, le volume des pourvois devant la chambre sociale a quadruplé, a expliqué M. Schmelck : « *Dans cette progression fulgurante, le contentieux prud'homal tient la première place. Il a plus que doublé en trois ans et rien que l'an passé, pas moins de 3 848 dossiers de ce type sont entrés au greffe.* » Pour traiter ces dossiers, la chambre dispose de onze conseillers assistés de quatre conseillers référendaires. On estime qu'ils peuvent régler environ 1 800 dossiers par an. Il y en a, à l'heure actuelle, 5 317 qui attendent au greffe.

Cela ne fait qu'aggraver les délais déjà trop longs de règlement des conflits de droit du travail : douze à dix-huit mois devant les prud'hommes, trois ans en moyenne devant les chambres sociales des cours d'appel, deux ans et demi devant la Cour de cassation. Et, en cas de cassation, l'affaire connaît un nouveau rebondissement qui en retarde le terme. Ainsi, a indiqué M. Schmelck, « *il ne s'écoulera pas moins de sept ans entre le moment où une demande d'indemnité aura été introduite par le salarié devant le conseil de prud'hommes et le moment où cette demande recevra sa solution définitive, alors que le délai moyen pour une affaire civile classique est à l'heure actuelle de cinq ans, et pour une affaire pénale de trois ans, ce qui est déjà trop long.* »

La chambre sociale débordée

Sans doute faut-il augmenter la capacité de travail de la chambre sociale. M. Schmelck envisage de lui affecter l'ensemble des magistrats et fonctionnaires (sept conseillers référendaires, vingt-quatre fonctionnaires) qui vont arriver en renfort en 1983. Mais cela ne saurait suffire. Peut-être faudrait-il revenir, selon le premier président, « *à une conception plus étroite de la mission de la Cour de cassation* » et plus proche de sa vocation originelle, celle de dire le droit. On devrait alors « *renoncer dans une large mesure à contrôler l'appréciation des faits par les juges du fond et limiter la cassation aux seuls cas de violation de la loi au sens strict du terme* ».

Enfin, pour le premier président de la Cour de cassation, il conviendrait de réformer complètement le système de règlement des procès nés des relations du travail, avec un souci d'éviter le recours systématique aux instances judiciaires notamment en renforçant les mécanismes de conciliation et d'arbitrage. On pourrait créer une ou plusieurs juridictions supérieures du travail, compétentes aussi bien en cassation qu'en appel. Ces réformes ne peuvent évidemment être mises en œuvre que par le gouvernement ou le Parlement. M. Schmelck l'a rappelé, se bornant lui-même à « *appeler l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de mise en œuvre et les imperfections de la législation que les tribunaux ont pour mission d'appliquer et de faire respecter* ».

JOSYANE SAVIGNEAU.

Le « rendement » des cours d'appel

A l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Paris, le procureur général, M. Pierre Arpaillange, avait souhaité que le discours d'usage fût prononcé par un jeune magistrat « *un magistrat de la deuxième génération* », a-t-il expliqué. M. François Colcombet, âgé de quarante-cinq ans, « *est non seulement le plus jeune magistrat du parquet général, mais aussi le premier issu de l'Ecole nationale de la magistrature à s'exprimer ici* ».

Outre l'évocation des magistrats de la cour morts dans l'année, M. Colcombet a fait un rapide bilan de l'activité de la cour d'appel de Paris. « *Depuis une douzaine d'années, le nombre des affaires nouvelles ne cesse d'augmenter*, a-t-il, notamment, indiqué. *De 27 278 en 1970, elles avoisinent les 40 000 actuellement. Or, entre-temps, la cour d'appel a été démembrée par la création de la cour d'appel de Versailles.*

» *Malgré cela, le rendement — c'est là sans doute le terme le plus approprié — n'est pas mauvais. En 1972, la durée moyenne pour juger une affaire était de onze mois, elle était de dix-huit mois en 1973, mais, depuis, elle est revenue à un chiffre qui, selon les années, oscille entre quatorze et dix-sept mois. C'est évidemment trop. Là encore, doit-on noter que la cour de Paris est loin d'être la lanterne rouge des cours d'appel.* »

Elle occupe en effet le dixième rang, les « mauvaises » cours mettent vingt-huit à trente et un mois pour régler un dossier. Le meilleur chiffre est celui de Lyon, avec 9,3 mois.

FAITS ET JUGEMENTS

LA MORT D'UNE FILLETTE

(*De notre correspondant.*)

Metz. — Une fillette handicapée mentale, âgée de dix ans, Valérie, a été trouvée morte, mardi 4 janvier, dans l'appartement qu'occupaient sa mère et l'ami de celle-ci, dans un quartier populaire d'Hagondange (Moselle). La mort remonterait à l'après-midi du 3 janvier. Selon les premières constatations, elle aurait été provoquée par des sévices. La fillette aurait vécu dans un débarras depuis la nuit de Noël. Les enquêteurs ont retrouvé dans ce réduit des épluchures de pommes de terre et des excréments. Des traces de coups visibles sur le corps de l'enfant ont incité un médecin, appelé par l'ami de la mère de Valérie, à alerter les policiers.

Selon les premiers éléments de l'enquête, la fillette, aînée d'une famille de quatre enfants, avait été battue à plusieurs reprises depuis la soirée du réveillon de Noël parce qu'elle « *ennuyait tout le monde à la maison* ». Ce drame demeure actuellement sans explication, les voisins ne se doutant pas que Valérie était maltraitée.

La directrice de l'institut médico-éducatif où l'enfant suivait des cours depuis plusieurs années et une rééducation psychomotrice n'avait jamais rien constaté d'anormal chez la fillette, qui rentrait chez elle tous les soirs.

La mère de Valérie, Monique Orzechowski, et son ami Jean-Marie Fuchs, inculpés « *de coups et blessures ayant entraîné la mort* » ont été écroués à la prison de Metz. Les trois autres enfants du couple ont été confiés au centre départemental de l'enfance.

JEAN-LOUIS THIS.

« TXOMIN » RESTE EN PRISON

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Pau a infirmé, mercredi 5 janvier, l'ordonnance de mise en liberté sous contrôle judiciaire rendue le 13 décembre en faveur de Domingo Iturbe Abassolo, dit « Txomin », considéré comme l'un des chefs de l'ETA militaire (*le Monde* du 15 décembre 1982). « Txomin » avait été inculpé le 14 juin de détention d'armes et d'association de malfaiteurs.

● *L'affaire du Coral.* — Une vingtaine de personnes représentant le « comité de soutien aux inculpés des lieux de vie » et des sympathisants des réseaux alternatifs occupent, depuis mercredi 5 janvier, les abords du palais de justice de Nîmes pour réclamer la mise en liberté de MM. Claude Sigala, Jean-Noël Bardy et Roger Coktez, trois des inculpés de l'affaire du Coral, actuellement détenus à la prison de la Santé à Paris. Les manifestants, installés sur les marches de l'édifice, équipés de couvertures et de matériel de camping, auraient l'intention d'y rester jusqu'à samedi 8 janvier.

● *Jacques Knobelspiess*, âgé de trente-quatre ans — le frère de Roger Knobelspiess, gracié par le chef de l'Etat en novembre 1981, — a été appréhendé à Bordeaux, le 5 janvier, alors qu'il venait d'arriver dans une maison perquisitionnée le matin même par les gendarmes. Au moment de cette perquisition, Michel Baron, son complice, s'est enfui en tirant sur les forces de l'ordre.

AU TRIBUNAL DE PONTOISE

Dommages et intérêts pour l'enquêtrice sociale accusée de « sexisme » par un père divorcé

Les rapports des enquêteurs sociaux n'ont de valeur qu'indicative dans les décisions de justice et, notamment, dans celles qui ont trait à l'attribution de la garde des enfants après un divorce. On ne peut donc pas poursuivre leurs auteurs, même si on estime que leurs rapports ont un relent « sexiste ». Ainsi vient d'en décider le tribunal de grande instance de Pontoise (Val-d'Oise).

M. Jean-Olivier Bourbon, qui, le 10 décembre 1982, poursuivait Mlle Raymonde Claude, enquêtrice sociale, pour discrimination sexiste en vertu de l'article 187-5 du code pénal (*le Monde* du 14 décembre 1982) a été non seulement débouté, mais il a été condamné à payer 50 000 F de dommages-intérêts. Une peine exceptionnelle pour un procès inhabituel. Une peine essentiellement dissuasive pour M. Bourbon, trente-trois ans. Responsable de formation dans une entreprise de travaux publics, il ne peut faire appel sans aide financière. Le Mouvement de la condition paternelle, qui le soutient, devrait décider avec lui, dans les jours à venir, de l'opportunité de continuer la procédure et, par conséquent, d'en assurer les frais.

M. Bourbon, qui ne réclamait qu'un franc de dommages-intérêts, reprochait à l'enquêtrice, Mme Claude, certains termes employés dans son rapport. Celle-ci écrivait en effet à son sujet : « *L'attitude du père semble beaucoup plus révélatrice d'une idée fixe que de l'intérêt qu'il porte à ses enfants, mais il a l'excuse d'être un homme apparemment énergique et de s'exprimer à la manière d'un homme.* » Elle ajoutait : « *Mme Bourbon est une femme calme, douce, apaisante, de laquelle se dégage de la tendresse alliée à un certain charme* » et évoquait une « *tendresse dont les enfants ont incontestablement besoin et que seule une maman peut dispenser à ses enfants.* » A la suite de cette enquête sociale, l'ex-femme de M. Bourbon l'avait assigné en référé pour obtenir la suppression de la garde alternée des enfants décidée à l'origine, et les enfants ont été confiés à la mère seule.

Le tribunal s'est rangé à l'avis du substitut du procureur de la République, pour qui « *la discrimination sexiste ou raciste ne concerne que les dépositaires de l'autorité publique ou les citoyens chargés d'un ministère de service public* », ce qui n'est pas le cas de Mme Claude, qui « *a fait un rapport qui ne sert qu'à éclairer la décision du juge* ». — Ch. CH.

● *Nomination de magistrat.* — Par décret publié au *Journal officiel* du 7 janvier, Mme Jacqueline Cochard, conseiller à la cour d'appel de Versailles, est nommée président du tribunal de grande instance de Versailles.

DÉFENSE

Le général Lacaze souligne que la rigueur économique ne doit pas affaiblir l'efficacité des armées françaises

Dans son message de vœux de Nouvel An au président de la République, le chef d'état-major des armées, le général Jeannou Lacaze, a tenu à souligner que la rigueur économique ne pouvait faire oublier la nécessité, pour les forces françaises, d'être prêtes en permanence à s'opposer à un ensemble diversifié de menaces.

« *Pour le présent comme pour l'avenir*, a affirmé le général Lacaze, *les armées sont conscientes des difficultés économiques qui assombrissent la conjoncture. Aussi ne ménagent-elles pas leurs efforts pour gérer leur budget avec rigueur et efficience.* » Rappelant que le chef de l'Etat a décidé de maintenir la priorité à la dissuasion nucléaire, le général Lacaze a estimé : « *Il en résulte qu'il nous faudra bien admettre quelques étalements dans les réalisations de certains programmes non nucléaires. A cet égard, la difficulté est de conserver, en permanence, efficacité et cohérence. (...) Qu'aujourd'hui, en raison de la crise qui sévit mondialement, ce devoir soit peut-être plus difficile que naguère n'est pas pour nous décourager.* »

Le chef d'état-major des armées a ajouté : « *Les Français, qui ont consenti tant de sacrifices tout au long de leur histoire, savent au fond d'eux-mêmes que la sécurité et la liberté sont des valeurs qui méritent d'être maintenues, quel qu'en soit le prix. « La guerre n'est pas si onéreuse que la servitude », disait déjà, il y a deux siècles, Vauvenargues, vieux soldat devenu moraliste. Il convient sans doute de s'en souvenir, après trente-sept ans de paix en Europe. Ce rappel me paraît d'autant plus nécessaire et contraignant que l'effort à consentir dans l'immédiat doit répondre à la menace de demain, et que les orientations à prendre cette année engagent l'avenir jusqu'à l'aube du vingt et unième siècle.* »

Le général Lacaze fait allusion à la préparation de la loi de programme militaire 1984-1988 qui sera présentée cette année à l'approbation du Parlement, et qui fixe les objectifs à atteindre en personnels, en matériels et en installations jugés nécessaires à la défense nationale.

Parlant au nom des hauts responsables du commandement, le chef d'état-major des armées a encore indiqué : « *Notre rôle est de mettre en œuvre la politique de sécurité, d'aide et d'assistance que vous avez définie et à laquelle les militaires que nous sommes apportent le concours sans réserve de leur disponibilité et de leurs moyens, partout où il est nécessaire d'appuyer les efforts de notre diplomatie.* »

● *M. Charles Hernu*, ministre de la défense, aura une série d'entretiens, le mardi 18 janvier, à Washington avec M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la défense, et M. George Shultz, secrétaire d'Etat. Auparavant, M. Hernu se rend, vendredi 7 et samedi 8 janvier, dans le sultanat d'Oman, dans le Golfe.

SCIENCES

UN TROU NOIR EXISTERAIT DANS LE GRAND NUAGE DE MAGELLAN

Washington (*A.F.P., U.P.I., Reuter.*) — Un groupe d'astronomes américains et canadiens pense avoir découvert l'existence d'un trou noir dans une galaxie proche de la nôtre, le Grand Nuage de Magellan.

L'existence de tels objets — les plus denses et les plus compacts que l'univers puisse produire, — bien que prévue par la théorie, ne peut être prouvée directement. En effet, ils constituent pour certaines étoiles très massives ce qui serait le dernier stade de leur évolution. Celles-ci, dans certaines conditions, s'effondreraient sur elles-mêmes au point que plus aucun rayonnement, fût-il lumineux, ne pourrait en sortir.

Dans ces conditions, les trous noirs sont invisibles pour les astronomes et ne peuvent être mis en évidence que de manière indirecte, en étudiant les perturbations importantes qu'un tel objet peut induire dans le comportement d'une étoile voisine. Par leur masse de neuf à quinze fois celle du Soleil concentrée dans une sphère de 3 kilomètres seulement, ces objets « pompent » tout ce qui est dans leur voisinage et soumettent alors la matière de l'étoile compagnon à de formidables contraintes qui donnent lieu à d'importantes bouffées de rayons X. C'est ainsi que l'on a pu dire, voici quelques années, que la source de rayons X Cygnus-X-1 constituerait peut-être la première preuve de l'existence d'un trou noir. L'objet massif du Grand Nuage de Magellan apporterait donc la deuxième.

● *Des dizaines et peut-être même des centaines de tremblements de terre* (dont deux avaient une magnitude de 5,1) ont secoué, le 6 janvier, la région de Mammoth-Lakes, une station touristique située à une cinquantaine de kilomètres au sud-est du parc national de Yosemite dans la sierra Nevada. Les plus forts de ces séismes ont été ressentis à Stockton (Californie) et à Reno (Nevada) situées à plus de 200 kilomètres de Mammoth-Lakes). En juin 1982, le U. S. Geological Survey a lancé un avis de risque volcanique et sismique potentiel pour la région de Mammoth-Lakes qui est connue pour avoir une longue histoire volcanique et sismique. Depuis 1978, l'activité sismique de cette région augmente, de nouvelles fumerolles sont apparues en janvier 1982, et des déformations du sol ont été détectées en novembre 1981. — (*U.P.I.*)

Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

Promenades studieuses

L'ISLAM PRÈS DE LA SEINE

Il est possible, sans quitter Paris, de voyager à travers d'autres pays et d'autres cultures. Les musées y contribuent, mais pas seulement eux, car les boutiques, les restaurants, les galeries, les épiceries, les « boîtes », permettent, aussi, de partir à bon compte et d'y prendre plaisir. Sylvie Merlino-Heilbronner, auteur avec Régine Lissarrague d'un guide de « Paris sans frontières » (1), raconte ci-dessous comment visiter les pays d'islam à travers les vingt arrondissements de la capitale.

LA présence arabe à Paris n'est pas nouvelle, mais elle fut longtemps rejetée vers des quartiers périphériques. La guerre d'Algérie avait renforcé cet isolement.

Maintenant acceptée, cette communauté fait l'objet d'un regain d'intérêt, au même titre que l'islam. C'est avec un regard nouveau que l'on se penche sur cette très ancienne civilisation si différente de la nôtre.

Le monde arabe et islamique *existe de biens des façons à Paris :* mode de vie, arts, littérature, musique, langue, culte ; toute cette civilisation mal connue de la plupart d'entre nous est là et ne cesse de vouloir *s'épanouir* davantage. Les riches pétroliers, dans leurs pied-à-terre parisiens, font plier et succomber nos décorateurs à leur goût de palais oriental ; les Libanais, venus nombreux créer dans la capitale banques et maisons d'édition, nous ont familiarisés avec la calligraphie de leurs enseignes et la légèreté de leur taboulé ; quant aux immigrés, *dans leurs douars parisiens,* ils nous donnent à sentir un peu d'air de leur pays. Dans le Paris gris et froid de l'hiver, on peut, si on le désire, passer un « week-end arabe » complet, ou une journée, ou une semaine, *selon le* temps et l'intérêt dont on dispose.

Pourquoi ne pas commencer sa promenade un vendredi soir par quelques emplettes au parfum de soleil : pain tunisien, *ahlotes* algérien et galettes à briks chez Le Mézel, la boulangerie cachère ; de la *mouloukhia* (soupe aux herbes) fraîche, comme en Égypte ; du *babaghnnouje* (caviar d'aubergines) et du *vin* d'Arak du Liban, ou un peu de *boulgour* turc (blé concassé), tout cela chez Raffi ; du *foul,* des confitures et des épices chez Izraël... Un thé à la menthe, dans la petite théière d'émail, que le patron *verse de très haut dans les verres,* est un réel plaisir chez Zazou, le célèbre pâtissier-traiteur tunisien. Mais quel embarras devant tant de délices maison ! Des gâteaux durs : *boulous,* croquants et *cacks* (l'idéal, dit-on, pour les bébés dont les dents percent) qui s'accordent au sirop d'orgeat et à la *citronnade ;* nettement plus sucrés, ceux au miel ou aux amandes : *baklavas* triangulaires, *kadaïfs* égyptiens en cheveux d'ange, dattes fourrées, *zélabia,* ou ruban, qui dégouline de miel, loukoums et *halwa...*

Wendy Buonaventura vient spécialement de Londres une semaine chaque mois donner son cours de danse du ventre au centre Kiron. Foulard frangé sur les hanches, nombril à l'air, crotales aux doigts ou voile *à la main,* elle enseigne tout sur les ondulations du bassin — *mouvements saccadés à la manière* maghrébine ou larges balancements à la turque — qu'accompagnent toujours des bras en volutes. Le déhanché mâle s'y apprend aussi, sous la houlette d'un professeur tunisien du sexe fort.

Musulmans *et* arabes aiment à se purifier le corps au hammam. Celui de la grande mosquée de Paris est plein de charme, et l'on peut, en le quittant, aller se promener dans les jardins, havre de paix autour de la fontaine, sous les arcades carrelées, et se recueillir, le vendredi *excepté,* — quelle que soit sa religion — sur les grands tapis de la salle de prières : un entracte dans la vie parisienne à s'offrir un samedi ou un dimanche (vérifier les horaires d'ouverture. *Pour le hammam, certains* jours sont réservés aux hommes, d'autres aux femmes).

Sous l'effet des vapeurs du bain maure, toutes les impuretés du corps semblent être éliminées et, pour peu que l'on se fasse masser au gant de crin, la peau retrouve une douceur incomparable. Un couscous pris au restaurant même de la mosquée, ou un simple thé à la menthe au café maure sur les tables à plateaux de cuivre, un coup d'œil au « souk » qui le prolonge pour quelque achat, babouches ou henné, et voilà déjà menée à bien une petite incursion dans la vie orientale.

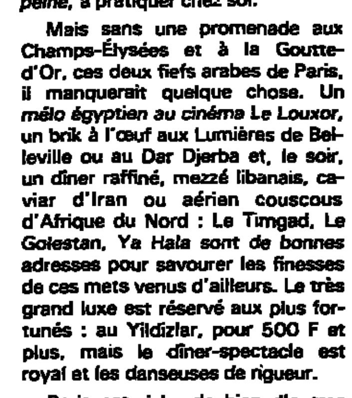
Reste à voir les beautés de l'art islamique. Y consacrer un après-midi ne serait pas trop. Quelques antiquaires et boutiques, pour la plupart récemment installés à Paris, permettent une familiarisation concrète : Mosaïque expose de beaux meubles syriens incrustés de nacre ; Pandora des coffres, guéridons et objets ottomans ; Antinea des tableaux et des objets parfois très anciens ; Kervokian des céramiques, l'Ourika des bijoux et des armes d'Afrique du Nord... Tout un monde de formes et de matériaux dont la synthèse se fera mieux encore après une visite au Musée des arts africains et océaniens, où le Maghreb est particulièrement bien représenté.

Beaucoup de Parisiens raffolent de tapis d'Orient. Le Maghreb et le Machrek (les pays arabes d'Est en Ouest) sont *le* berceau d'une production splendide qui vaut bien à elle seule une attention particulière : *kilims* de Turquie, points noués de Perse, palmettes, arbres de vie ou rosaces, laine, poil de chameau ou soie, tapis de nomades, d'atelier ou tapis précieux... Plusieurs spécialistes ont leur vitrine dans le huitième arrondissement, tels Robert et Yves Mikaeloff, Benadava, Hadjer, Achtjian, Soustiel et bien d'autres encore. La richesse des coloris, la *variété* des matériaux et des points font entrer dans un monde symbolique et mystérieux au grand pouvoir décoratif.

Il en est de même de la calligraphie arabe. Et c'est une chance que l'on puisse y être initié à Paris. Tout empreinte de poésie et de musique, c'est une « architecture spirituelle », comme le disait à son propos *Yagut El Mustasimi, à la* fin de l'empire abbasside. Ghani Alani est irakien, et l'enseigne à l'atelier Annick Lemoine, sous le patronage de la Ville de Paris.

Un art qui ne nécessite pas une connaissance parfaite de la langue arabe (l'alphabet suffit), mais qui est bien plus qu'une écriture. Armé d'un *calame,* ce roseau taillé qui permet les pleins, les déliés et les intermédiaires, à chacun de créer sa propre calligraphie, en s'inspirant des écritures rondes issues de l'école de Bagdad ou de celle, anguleuse — et plus ancienne, — de Koufa. Un coup d'œil sur les feuil*lets et enluminures du Coran à l'ex*position « De Carthage à Kairouan », au Petit Palais, donnera un aperçu de la beauté de ces lignes.

Ceux que tant d'initiations effraient préféreront sans doute regarder *tranquillement* dans *leur* lit bien au chaud l'émission « Mosaïque », sur FR 3, le dimanche matin, à l'écoute des manifestations culturelles ou des reportages concernant les pays d'immigration. Ou bien faire leur jogging au parc Montsouris, autour *de la réplique* — en bien piteux état, hélas ! — du palais du bey de Tunis, branchés sur Radio-Méditerranée ou quelque cassette d'Oum Kalsoum. Ou bien encore aller fouiner dans les rayons bien fournis des nombreuses librairies spécialisées comme l'Harmattan, Les mille et un livres, Geuthner, etc., qui proposent toutes sortes d'ouvrages en français ou en arabe, et même un manuel, *l'Arabe sans peine,* à pratiquer chez soi.



Mais sans une promenade aux Champs-Élysées et à la Goutte-d'Or, ces deux fiefs arabes de Paris, il manquerait quelque chose. Un *mélo égyptien au cinéma Le Louxor,* un brik à l'œuf aux Lumières de Belleville ou au Dar Djerba et, le soir, un dîner raffiné, mezzé libanais, caviar d'Iran ou aérien couscous d'Afrique du Nord : Le Timgad, Le *Golestan, Ya Hala sont de bonnes* adresses pour savourer les finesses de ces mets venus d'ailleurs. Le très grand luxe est réservé aux plus fortunés : au Yildizlar, pour 500 F et plus, mais le dîner-spectacle est royal et les danseuses de rigueur.

Paris est *riche* de bien d'autres pistes arabes et, comme les autres capitales occidentales, poursuit son ouverture vers l'Orient. Londres *construit une nouvelle mosquée,* Paris, elle, va poser la première pierre de son Institut du monde arabe. Les maquettes des projets ont été exposées l'année dernière, et on sait que c'est celui de l'architecte *Jean Nouvel et de son équipe* qui a été choisi. L'Institut sera donc érigé à l'emplacement de l'ancienne halle aux vins, à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue des Fossés-Saint-Bernard. Un projet qui tient à cœur non seulement à la France, mais aussi aux dix-neuf pays qui sont partie prenante dans cette fondation. Musée, bibliothèque, centre de documentation, un bâtiment à la fois moderne et symbolique, à la croisée des cultures arabes et occidentales, qui devrait être achevé vers 1985.

S. MERLINO-HEILBRONNER.

(1) Paris sans frontières. Régine Lissarrague et Sylvie Merlino-Heilbronner. Balland. 79 francs.

Carnet d'adresses

- Boulangerie Le Mézel, 1, rue Ferdinand-Duval (4e).
- Zazou, 20, rue du Fg-Montmartre (10e).
- Raffi, 60, av. Paul-Doumer (16e).
- Izraël, 30, rue François-Miron (4e).
- Centre Kiron, 56, rue du Fg-Poissonnière (10e), 10, rue Auguste-Vaquerie (11e).
- Mosquée de Paris, 39, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (5e).
- Mosaïque, 188, bd. Saint-Germain (7e).
- Pandora, 17, rue Saint-Roch (1er).
- Antinea, 2, rue de l'Echelle (1er).
- Kervokian, 21, quai Malaquais (6e).
- L'Ourika, 51, rue de Seine (6e).
- Musée des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (12e).
- Robert Mikaeloff, 23, rue La Boétie (8e).
- Yves Mikaeloff, 1, rue Royale (8e).
- Benadava, 24, rue de Beaune (7e).
- Hadjer, 102, rue du Faubourg Saint-Honoré (8e).
- Achtjian, 10, rue de Miromesnil (8e).
- Soustiel, 146, boulevard Haussmann (8e).
- Atelier Annick Lemoine, 21, avenue du Maine (15e).
- L'Harmattan, 16, rue des Écoles (5e).
- Les mille et un livres, 2, rue Saint-Victor (5e).
- Geuthner, 12, rue Vavin (6e).
- Le Louxor, 170, boulevard Magenta (10e).
- Aux lumières de Belleville, 102, boulevard de Belleville (20e).
- Dar Djerba, 110, boulevard de Belleville (20e).
- Le Timgad, 21, rue Brunel (17e).
- Le Golestan, 65, Champs-Élysées (8e).
- Ya Hala, 38, rue de Ponthieu (8e).
- Yildizlar, 2, rue du Colisée (8e).

Au Louvre
UNE COUR CARRÉE MOINS RIGIDE

EN 1546, François Ier chargeait Pierre Lescot de dresser les plans d'un palais royal qui devait succéder à l'ancien château-fort de Philippe Auguste et de Charles V. Ainsi naquit la cour Carrée du Louvre dont la surface devait *quadrupler au cours des siècles suivants.*

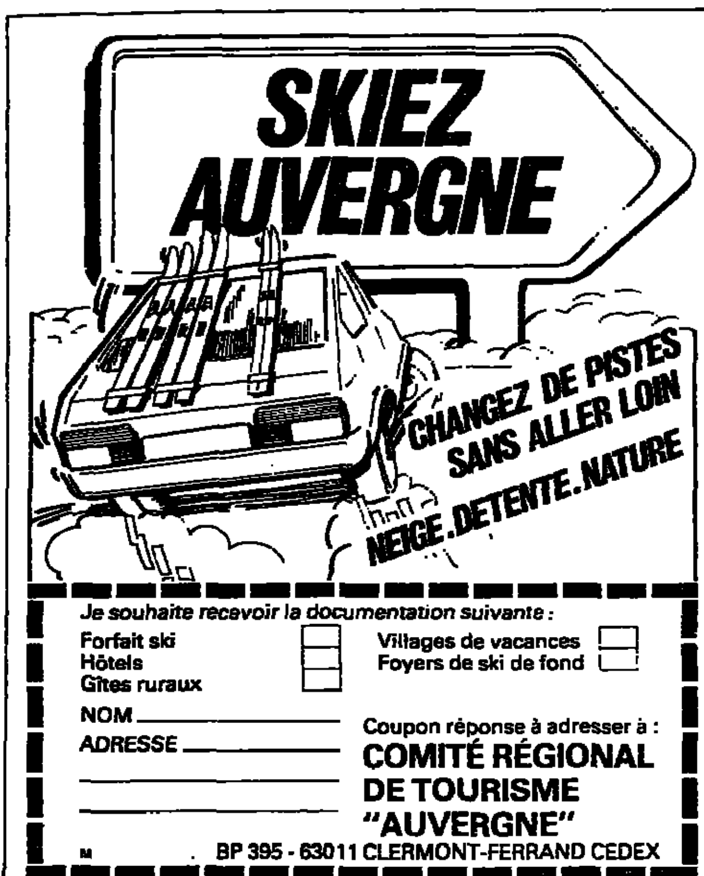
M. Jean-Pierre Babelon vient de retracer toute l'histoire devant la commission du Vieux Paris en indiquant qu'un *projet de restauration* de ce vaste espace un peu vide était en ce moment à l'étude. C'est au dix-septième siècle, sous Louis XIII et Louis XIV, que la cour Carrée du Louvre parvint à son aboutissement, les architectes ayant adopté un style très proche de celui de Lescot. Sous Louis XV, elle n'était recouverte que de terre battue et encombrée, comme en témoigne le plan de Turgot, d'édifices et de maisons qui ne disparurent qu'à la fin du dix-huitième siècle. C'est Louis-Philippe qui eut, le premier, l'idée de l'aménager en une sorte de place royale au centre de laquelle on érigea, en 1844, une statue équestre du fils aîné du roi, *le duc d'Orléans,* tragiquement disparu deux ans auparavant dans un accident de voiture. Cette statue devait être déboulonnée en 1848 et seul subsista pendant quelques années ce que Victor Hugo appela, en janvier 1849, dans *Choses vues,* un *« piédestal informe ».*

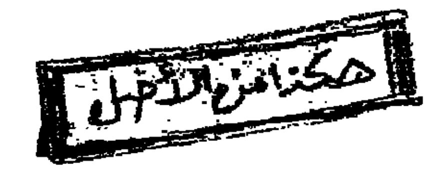
En 1855, l'architecte Duban, chargé de la restauration de la cour Carrée, présenta un rapport où il suggérait de l'aménager sur le modèle du Palais-Royal en la décorant de plantations, de fontaines et de statues, mais l'idée ne fut pas retenue et on se contenta de commander *au sculpteur Clasinge, gendre de* George Sand, une statue de François Ier dont la maquette fut exposée quelque temps. Duban dressa alors les plans définitifs en ornant la cour Carrée de balustrades de fer disposées en demi-lunes aux quatre angles, de bancs, de réverbères et d'un très beau pavement, tout cela dessiné avec le plus grand soin.

Ce décor a subsisté longtemps, il s'est peu à peu dégradé et on a demandé à M. Duval, architecte en chef du palais du Louvre, un projet de réaménagement de cette immense surface.

M. Babelon, en achevant son très remarquable exposé, a demandé à la *commission du Vieux Paris d'émettre* un vœu pour que le traitement de la cour Carrée ne se borne pas à un pavement du sol, mais qu'on envisage d'y créer un point central, comme, par exemple, un bassin et qu'on y installe à nouveau, bancs et luminaires. Ainsi en a-t-il été décidé. Enfin, à la faveur de ces travaux, il *serait peut-être souhaitable* de reprendre les fouilles entreprises sous la cour Carrée où se trouvent encore les vestiges de la grande tour et des murs du Louvre construits par Philippe Auguste et Charles V.

ANDRÉE JACOB.





DE LASCAUX A LA CONCIERGERIE

Sauvons le graffiti

JUSQU'AUJOURD'HUI, l'histoire de France, depuis les origines, sous toutes les formes de gouvernement, s'est référée à la pompe des marbres officiels et à l'apparat des parchemins scellés. L'histoire des Français n'y est entrée que par la petite porte des catégories socio-professionnelles, dont les limites étroites n'étaient, après tout, qu'une autre forme de gouvernement. Sur l'individu lui-même, rien. Sur *la* masse anonyme, que *la* presse, depuis qu'elle existe, se flatte d'interpréter, pas davantage. A peine çà et là, au ras du sol, ou dans *les solitudes éprouvées des donjons*, le graffiti, qui est comme le soupir de la géhenne. Voilà ce que suggère sur le sujet la toute première thèse de doctorat d'État ès sciences politiques *« Le graffiti, mise en scène du pouvoir. Histoire des mentalités »*, soutenue dernièrement à Paris XIII par M. Luoc Bucherie.

Ce n'est pas que le *graffiti ait été* ignoré en France, mais il a toujours été traité localement, c'est-à-dire en ordre dispersé, sans vue d'ensemble. *En outre, il a été déconsidéré*, au départ, par les campagnes pudibondes de l'abbé Bethléem contre le graffiti érotico-scatologique, fruit inattendu mais indubitable de l'alphabétisation généralisée. Car, avant d'aborder les ardoises ruisselantes de la République bourgeoise, le graffiti était essentiellement religieux. Seul le protestant était politique, depuis le dix-septième siècle, et pour cause. Le fait religieux lui-même apparaissait comme un substitut du pouvoir. Si lointain était « le roi » que, au niveau *du village, Dieu lui-même était plus* accessible par son « prêt-à-porter », le curé. Aussi lui devons-nous, sous forme d'ex-voto et sur presque tout *le littoral français, cette immense ré*trospective de la construction navale, par laquelle, dans le demi-jour des églises, le croyant confiait à Dieu la vie des siens *« en péril de mer »*.

Autre scripteur et non des moindres, le prisonnier, qui depuis la plus haute antiquité s'exerce dans l'obscurité des geôles. Même si la plupart des monuments romains sont couverts, en pleine lumière, d'inscriptions ou de ces signes qui ne sont pas toujours d'hommes libres. Mais ne nous y trompons *pas : qu'il* s'agisse de cet étonnant Rouault que l'on découvra dans les sous-sols du château de Bourdeilles — *et n'est autre qu'un graffiti roman,* — ou des inscriptions des templiers à Domme ou à la Conciergerie, c'est toujours la même main qui travaille, celle de l'homme préhistorique, ce chasseur de bison qui, à travers l'image qu'il en donne, ne vise que son déjeuner. C'est le plus vieux réflexe humain. Celui qui trouve en nous le plus d'échos. De sorte que, au titre de cette continuité, il n'est pas exagéré de dire qu'en 1850, et dans la même atmosphère religieuse, ce même chasseur de bison écrivait encore sur *nos murs.* Et que les traces d'un proche passé ne sont pas moins respectables que celles du néolithique. Au moins donnent-elles à l'historien l'occasion de mieux cadrer sa vision.

Pour l'avoir méconnu, la science du graffiti n'a pas enregistré, en France, les progrès qu'impliquait le dynamisme de ses chercheurs. Aussi *ont-ils décidé de se constituer en As*sociation nationale pour l'étude du graffiti pour tenter le recensement de ce patrimoine fabuleux. Pour commencer, du sud au nord et d'ouest en est, la France n'offre pas moins d'une bonne quinzaine de grands sites, qui en sont comme les classiques.

Mais le graffiti n'est objet d'investigation que pour le chercheur et l'artiste. Le premier doit le replacer dans son contexte historique et le second *l'interpréter graphiquement*. *Mais* oui ! car, sans la photo, le graffiti n'est qu'un acteur sans texte. D'autre part, le spectateur, est généralement bien mal placé, dans le cul-de-basse-fosse où se donne généralement ce sketch sans mise en scène. Il y faut la lumière rasante qui exalte le relief et le téléobjectif qui en *révèle des détails que l'œil nu* n'y soupçonnait pas. A ce prix et sans rien perdre de son authenticité, le graffiti recouvre sa pleine expression. Ainsi passe-t-il du document au spectacle et du spectacle à l'œuvre d'art. Il devient une pièce que chaque spectateur vit à son gré et qu'on peut transporter partout.

Aussi, notons-le en passant, est-il inutile d'engager, comme à Bonaguil, de coûteux et regrettables travaux pour montrer, au quatrième ou cinquième *étage de la Grosse Tour*, des graffiti qu'un coup d'objectif ramènerait au rez-de-chaussée pour les y reproduire avec autant d'honnêteté et beaucoup plus d'éloquence. C'est vraiment une opération de dupe, au passif de laquelle il faut porter une lourde agression à l'aspect fantastique du château.

Voici donc un patrimoine baladeur qui eut si longtemps les fers aux pieds. Pour peu qu'on lui en donne les moyens, il peut parcourir le pays et sensibiliser l'opinion. De ce point de vue, trois organismes penchent sur son berceau des profils barbelés, il est vrai, par des réticences budgétaires. D'abord la « recherche », qui devrait créer et découpler systématiquement des équipes. Ensuite la « culture » dont les photographes hautement qualifiés devraient ramener des trésors. Enfin le « tourisme », qui a là une occasion unique de promouvoir une action de qualité. Il faut non seulement définir des itinéraires spécifiques, mais encore, de concert avec les précédents, impulser des expositions thématiques.

Tout cela commence, bien entendu, par un *musée*... A Paris ?

ANDRÉ SEVERAC.

BIBLIOGRAPHIE

« Iles de France »

VOICI un livre fait *pour* les Parisiens et les banlieusards, pour tous ceux qui vivent dans cette mégalopole de dix millions d'âmes, pour tous ceux qui respirent entre béton et macadam. Métro, boulot...

Pour eux, Paulette Crottès a choisi de feuilleter *« les environs de Paris aujourd'hui »*. Elle a pris des ciseaux et a soigneusement découpé, pour sa table des matières, toutes les perles qui composent la couronne de la capitale. Des coteaux d'Auvers-sur-Oise aux rempart de Provins et de la mer de sable d'Ermenonville jusqu'aux faunes du parc de Versailles, ce n'est pas tant aujourd'hui et les environs de Paris qu'elle nous raconte, mais plutôt les ramages et les ors de l'histoire en Ile-de-France, les fûts des chênes de Fontainebleau et la roseraie de L'Hay-les-Roses.

Conçue pour gommer les grands ensembles de Massy-Antony ou de Sarcelles et aussi les tours du XVe arrondissement, cette rêverie armoriée séduira plus les amateurs d'histoires que les sportifs épris des sentiers de la forêt de Carnelle ou de longues pédalées sur les rives de la Juine ; plus les vieux que les jeunes ; plus les automobilistes que les usagers du chemin de fer.

La photographie de ce livre est à la hauteur de celle des autres guides Jeune Afrique et donne vraiment envie de partir, le week-end prochain, pour La Ferté-Milon ou pour le château de Dampierre. Une critique pour la partie des renseignements pratiques, très informative au demeurant : les hôtels et les restaurants sont mentionnés sans aucune fourchette des prix pratiqués. Pourtant il n'est sans intérêt de savoir que le Camélia à Bougival, Cazaudehore à Saint-Germain-en-Laye et les Trois Marches à Versailles font payer très cher — et c'est bien normal — le génie de leurs toques et les succulences qui y sont inventées.

Al. F.

★ *Les Environs de Paris aujourd'hui*, par Paulette Crottès, Éditions Jeune Afrique, 105 Francs.

PARTIR

Ski de randonnée dans les Cévennes

Une semaine à Pont-de-Montvert pour découvrir le mont Lozère. Ski de fond et ski de randonnée dans une région sauvage et au riche passé historique. Hébergements en dortoirs de quatre lits ou en chambres individuelles pour couples. Prix (l'hébergement complet, prêt de matériel, assurance et accompagnement) : 1 200 F, du dimanche après-midi au samedi matin après le petit déjeuner.

★ A.D.E.T., 48220 Pont-de-Montvert, tél. (66) 45-82-86, le mardi, mercredi et vendredi, de 9 à 12 heures.

L'Himalaya du Bhoutan

Le Bhoutan, petit royaume himalayen, qui a entrouvert ses portes depuis peu, les ouvre plus largement aujourd'hui. L'agence Peuples du monde organise dans ce pays, du 18 mars au 2 avril, un circuit prévoyant la visite de ses trois capitales historiques : Paro, Thimphu et Punakha, ainsi que des vallées du Bumtang et de Tongsa avec leurs gigantesques dzongs (forteresses). Prix 20 700 F.

Cinq autres circuits sont également proposés.

★ Peuples du monde : 10, rue de Turenne, 75004 Paris. Téléphone : 271-50-56.

Courir à Londres

Londres a aussi son marathon : 42 kilomètres à parcourir entre la Tamise et Piccadilly. Cette épreuve de grande endurance aura lieu au cours du week-end du 15 au 18 avril prochain. L'agence République-Tours propose aux marathoniens et à leurs supporters plusieurs formules de voyages au départ de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Rouen, de Calais et de Boulogne. En avion. Mais aussi en train et ferry. Prix pour trois nuits au départ de Paris : 2190 francs.

★ République-Tours : 1, avenue de la République 75011 Paris. Tél : 355.39.30

Israël en hiver

Retrouver la douceur de la Méditerranée ou de la mer Morte au cœur de l'hiver, c'est ce que proposent, jusqu'au 15 mars prochain, Hilton International et Promenades israéliennes. Le forfait de 3 740 F par personne en chambre double ou 5 215 F en chambre individuelle, comprend le transport assuré par TWA et sept nuits avec petits déjeuners au Tel-Aviv ou au Jerusalem-Hilton.

★ Promenades israéliennes : 13, rue de Montyon, 75008 Paris, tél. : 770-27-56 et 246-97-27.

Au pays de Liszt

Après la traversée du Danube, la visite guidée des rives de Buda et de Pest et de l'ancien palais royal, musique. Liszt, Vivaldi, Tchaïkovski, sont notamment au programme de ce Printemps musical proposé du 19 au 26 mars par l'agence Idées-voyages. Prix : 3 800 francs tout compris.

★ Idées-voyages : 9, rue de Maubeuge, 75009 Paris. Tél. : 285-44-04.

Venise emmitouflée

VENISE en hiver. Venise se repose et se donne aux Vénitiens. Rares, ceux qui viennent en sont certainement les meilleurs amants. Tout est autre, loin des cohortes touristiques, de la douceur du printemps, et de la chaleur odoriférante de l'été.

Le ciel plombé couvre la ville d'une chape lumineuse ; le soleil détonne et éclabousse maisons et palais. Les sculptures se font dentelles, l'humble maison, palais ; les églises, cathédrales. C'est avec beaucoup de pudeur qu'il faut visiter la cité, parcourir rues et venelles, franchir les ponts, se laisser bercer par le fil de l'eau, frileux et emmitouflé.

Théâtres et salles de concert ont plus qu'ailleurs cette odeur d'orange qu'on épluche avant que le rideau ne se lève et que Goldoni et Vivaldi entrent en scène pour notre ravissement.

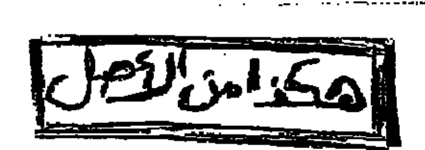
Musées, palais, expositions de peinture, de sculpture, photographies, commémorations garibaldiennes se succèdent jusqu'au temps du carnaval, attendu par tous. Cette fête marquera le retour en masse des touristes et le départ des vrais amoureux qui préfèrent goûter Venise en silence.

M. F.

★ Tourisme S.N.C.F. propose un forfait train-hôtel fort intéressant. Ainsi « Venise à la carte », qui comprend le voyage aller et retour en 2e classe au départ de toute la France et une nuit en hôtel de catégorie supérieure, coûte 505 F (la nuit supplémentaire : 180 F). Tourisme S.N.C.F. propose un large échantillonnage de voyages tant en France qu'à l'étranger.







Hippisme

On replâtre non gratis

« *MON père, qui êtes rue de Varenne, donnez-nous aujourd'hui notre tiercé de chaque jour...* »

Du ciel du ministère de l'agriculture, le secrétaire d'État André Cellard a exaucé la prière. Depuis le 3 janvier, la France a son tiercé quotidien.

Oh ! certes, on ne lui a pas donné ce nom, encore abhorré, par la morale des familles et, naguère, par la morale socialiste (*« Le tiercé est le nouvel optum du peuple. »*)

Le tiercé de tous les jours ne s'appelle que « trio » ; mais au terme près, c'est la même chose. Le pari « trio » existait déjà, mais il n'était offert qu'à l'intérieur des hippodromes, c'est-à-dire qu'il se morfondait devant une clientèle potentielle de quelques milliers de parieurs seulement. Le reste de la France, lui, « ne » disposait, chaque jour, en dehors des traditionnels paris gagnants, placés, reports et couplés, que d'un « super-couplé ». C'était un jeu byzantin dans lequel, comme le nom le suggère, il s'agissait d'abord de trouver les deux premiers chevaux d'une course mais où l'on était invité aussi à se montrer « super »-perspicace et à désigner le troisième. Un jeu, vous savez, comme dans ces concours où les premières questions sont faciles et où c'est la question présentée comme « subsidiaire » qui recèle les vraies difficultés. Le « super-couplé » — trop compliqué, et dans lequel l'unité de mise ne pouvait, en pratique, être inférieure à 12 francs — se morfondait avec toute la France, comme le « trio » avec ses seules trois ou quatre mille ouailles. Le clergé hippique ne cessait d'intercéder pour l'un et pour l'autre. De son trône céleste, André Cellard a fini par décider la suppression du « super-couplé » et l'accession du « trio » (à l'unité de mise de 5 F) aux trois mille bureaux de P.M.U. de France et de Navarre.

Le chiffre d'affaires du « super-couplé » plafonnait à 4 millions de francs. Celui du « trio », devenu urbain, devrait s'établir autour de 10 millions.

Les sociétés de courses, dont la part est de l'ordre de 9 %, gagneront, dans l'affaire, quelque 500 000 francs de plus par jour ; l'État, qui prélève, lui, sur ce genre de paris, environ 17 %, y trouvera un bénéfice supplémentaire quotidien de 1 million de francs. Faut-il préciser que la papauté de la rue de Rivoli a contresigné des deux mains la bulle de la rue de Varenne ?

Tout le monde est donc satisfait (le monde du trot plus que tout autre puisque, dans la foulée, au titre de rattrape à combler sur le galop, André Cellard a *en outre octroyé* à Vincennes quatre tiercés supplémentaires, les samedis, pour le seul premier trimestre 1983).

Pourtant l'esprit se renfrogne.

Où sont les grands projets de réforme annoncés pour la fin de 1982 ? Où est le grand dessein qui devait faire sortir les courses de galop de l'orbite des écuries internationales, recréer, par des aménagements fiscaux, des vocations de propriétaires, maintenir en France les grands étalons, confier l'ensemble de l'activité hippique à une gestion corporative d'un type nouveau ?

On rêvait d'une France hippique à l'irlandaise ou du moins à l'anglaise, avec un État mettant parfois un hennissement dans ses cocoricos, des propriétaires encouragés et non plus condamnés, par conséquent, des *écuries de chez nous, proches du public*, et un public adoptant *ses* champions de la piste comme ceux des terrains de football.

On se retrouve devant un replâtrage au jour le jour, exactement le même qu'utilisait le passé chaque fois qu'il se trouvait devant une fin de mois difficile.

On espérait une nouvelle romance d'amour entre la France et ses chevaux. On se retrouve devant le vieux ménage à la colle État-sociétés de courses, deux amants qui se détestent mais qui, comme tous les vieux couples désunis, savent encore faire *ami-ami quand* il s'agit du portefeuille, c'est-à-dire de faire ouvrir celui des autres.

Décevant ; je vous dis : décevant...

On l'a bien compris, rue de Varenne. On a enveloppé l'annonce du tiercé quotidien dans des circonlocutions qui voudraient accréditer l'idée que c'est là une petite innovation de rien du tout, en attendant « l'instrument essentiel du redressement ». On lira par ailleurs ce communiqué. Mais « l'instrument essentiel du redressement », on n'y croit plus guère.

Heureusement, il reste les chevaux.

Quelques-uns des gros bras de Vincennes reparaissaient dimanche, dans le prix de Bourgogne. On retrouvait notamment *Idéal du Gazeau*, retour d'une tournée européenne triomphale, malgré de petits accrocs en Hollande et en Finlande. Il n'a pu rendre les 25 mètres de handicap qui lui étaient imposés. Il a néanmoins, à la sixième place, réalisé le meilleur « chrono » kilométrique de la course : 1 minute 15 secondes 8. Il a déjà une option sur le prix d'Amérique, dans trois semaines.

LOUIS DÉNIEL.

L'acte de naissance du « trio »

Voici l'essentiel du communiqué du secrétariat d'État à l'agriculture annonçant le « trio » quotidien :

« Les hypothèses et les spéculations qui sont faites sur la généralisation du tiercé le samedi ont pour origine la situation du secteur des courses. Il faut en tout cas souligner que le redressement de cette situation passe d'abord par l'adaptation du secteur au monde moderne. La réforme en cours de discussion et de mise en place sera donc l'instrument essentiel de ce redressement.

» Cependant, il n'est pas possible de laisser se dégrader la situation pendant cette période. C'est pourquoi il a été décidé de prendre quelques mesures immédiates.

» Tout d'abord, la création au profit du trot, pour le premier trimestre 1983, de quatre tiercés supplémentaires le samedi.

» Également, pour remplacer le super-couplé dont le chiffre d'affaires diminue régulièrement depuis plusieurs années, la création d'un pari trio pour les journées sans tiercé.

» Ces mesures (...) devraient assurer une progression des ressources de l'institution (...). Cette progression se fera de façon à engager le rééquilibrage annoncé en présentant la réforme et qui doit nécessairement se réaliser de façon progressive (...) ».

Philatélie

N° 1773

FRANCE : Hector Berlioz.

Après avoir déjà participé, à deux reprises, dans les séries émises au profit des « chômeurs intellectuels » des années 1936-1938, Louis-Hector Berlioz, à quarante-sept ans d'intervalle, revient sur la scène philatélique. Mais, cette fois, dans la série des « personnages célèbres ». Vente générale le 24 janvier (11e/83).

1,80 F + 0,40 F, noir et violet.

Format 22×36 mm. Dessin et gravure de Pierre Forget. Tirage : 3 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 22 et 23 janvier, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert à l'hôtel-de-ville de La Côte-Saint-André (Isère). — Oblitération « P.J. ».

— Le 22 janvier, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste de La Côte-Saint-André. — Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».

◆ VIENT DE PARAITRE, les deux dernières plaquettes, nos 11 et 12, réalisées par la direction des Postes de Paris. Elles complètent ainsi les émissions de l'année 1982, respectivement aux prix de 20 et 40 F. Comme nous l'avons déjà annoncé (voir *le Monde*, des 6 et 21-22 novembre 1982), dès maintenant, ces plaquettes deviennent nationales donc plus accessibles aux collectionneurs, car elles seront vendues dans les « Points Philatélie ».

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 75009 Paris (gare St-Lazare), les 28 et 29 janvier. — 40e exposition des Cheminots philatélistes.

⊙ 92700 Colombes (place de la Mairie), le 29 janvier. — 13e exposition philatélique départementale.

⊙ 59140 Dunkerque (salle des Congrès, Kursaal), les 29 et 30 janvier. — 41e Championnat européen de billard.

⊙ 82000 Montauban (Maison de la culture, 2, rue du Collège), les 29 et 30 janvier. Francophonie.

⊙ 71300 Montceau-les-Mines (Mairie), les 29 et 30 janvier. — Exposition philatélique.

⊙ 92700 Colombes (place de la Mairie), le 30 janvier. — Jumelage avec la ville de Frankenthal.

● RETRAIT de deux timbres, le 4 février : 1,60 F, Saint-Pierre-et-Miquelon, et 1,80 F, Coupe du monde de football.

◆ LA NOUVELLE SÉRIE « préos » de quatre valeurs (nos 7 à 10e/83) sera annoncée dans notre prochaine chronique.

● CHYPRE. — La collection complète des émissions 1982 (14 timbres) est présentée en classeur et vendue au prix de 2 200 mils. — Département des services postaux, Nicosi A, Chypre.

● PORTUGAL. — Madère « ethnographie régionale, le brinco », instrument pour battre la mesure, 27 et 35 escudos.

● SUÈDE. — La série « Noël 1982 » est conçue en carnet de dix timbres de 1,40 Kr., cinq sujets divers, se tenant par paires, peinture sur verre au Moyen Age, de thèse théologique.

En bref...

● BERMUDES. — Série des ports : 10 c., Charles ; 25 c., Penbrook ; 30 c., Southampton ; 1 dollar, Smith et Pagets.

● CAMEROUN : Coupe du monde de football « Espagne 1982 », 500 et 1 OOO F. Offset, S.N. Cartor, d'après Lémassor.

● CAYMAN (îles). — Série « Noël 1982 », quatre valeurs, 3, 10, 20, 30 cents. Diverses interprétations de *la Madone et l'Enfant*, d'après Raphaël.

● CENTRAFRICAINE : « La tuberculose : la maladie à vaincre sans délai », 100, 120, 175 F. Offset, Edilar.

● CONGO : « Faune aquatique », tortues, 30, 45, 55 F. « Le malafoutier », 100 F. Offset, Edilar.

● COTE-D'IVOIRE : 22e anniversaire de l'indépendance, 100 F. Offset, S.N. Cartor, d'après Veret-Lemarinier. 20e anniversaire de l'Union monétaire ouest-africaine, 100 F. Offset, Edilar.

● HAUTE-VOLTA : « Coiffures », série d'usage courant, 90, 120, 170 F. Offset, Edilar.

● LESOTHO. — Série « Noël 82 », dessins de Walt Disney, 2 × 2 s., 2 × 3 s., 2 × 4 s., 2 × 75 s., se tenant et un *bloc-feuillet* de 1,50 M.

● MAURICE (îles). — Série « taxe » par surchaarges sur timbres de la série courante, 10/15, 20/20, 50/60 cents, 1 R./1,20 R., 1,50 R./1,50 R., 5 R/15 R.

● MOZAMBIQUE. — 25e anniversaire du lancement du premier Spoutnik, six valeurs se tenant dans un petit feuillet ; 1,00 MT, 2,00 MT, 4,00 MT, 8,00 MT et 20,00 MT.

● NAURU. — 75e anniversaire de l'industrie du phosphate, 5, 10, 30, 60 cents et un bloc-feuillet avec un timbre (dentelé) de 1 dollar.

● NIGERIA. — Série « papillons » de quatre valeurs, 10, 20, 30 et 45 k.

● NORFOLK (îles). — Série des uniformes militaires, 27 c., 50e régiment (Queen's Own) : 40 c., 58e régiment (Ruthlandshire) ; 55 c., 80e bataillon de volontaires (Staffordshire) ; 65 c., 11e régiment (North Devonshire).

● NOUVELLE-CALÉDONIE : « Minerais, roches et minéraux », P.A., 44 F. Gypse de Poya et 59 F. Gel de Silice de Koné. Hélio, Delrieu S.A.

● SALOMON (îles). — Visite royale, feuillet de huit timbres (dentelés) de 12 cents, deux sujets divers se tenant et un bloc-feuillet contenant les deux timbre de 12 cents et un de 1 dollar.

● SÉNÉGAL : « Confédération de la Sénégambie », 225, 350 F. Offset, Delrieux S.A., d'après Aslam.

● SRI-LANKA. — Centenaire de la découverte du bacille de la tuberculose par Robert Koch, 50 c.

● SWAZILAND. — Série « Croix-Rouge » de quatre valeurs, sujets divers, 5, 20, 50 c. et 1 E. à l'effigie d'Henry Dunant.

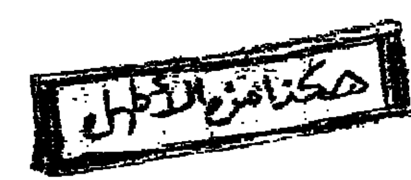
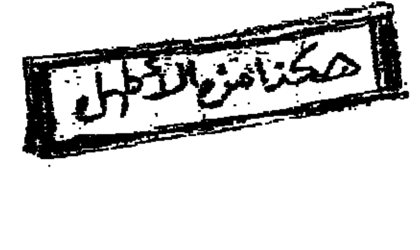
● TRINITAD ET TOBAGO. — Série « folklore » de quatre valeurs 10, 15, 65 cents et 5 dollars. Bloc-feuillet avec les quatre timbres.

● TRISTAN DA CUNHA. — Série de quatre timbres avec sujets volcaniques, 5, 15, 25, 35 pence.

● TUNISIE : 30e anniversaire de l'assassinat de Ferhat Hached, 80 millimes. Gravé par Georges Bétemps, d'après Hatim El Mekki. Taille-douce, Périgueux, sur papier phosphorescent.

● VANUATU. — Série « Noël 1982 », quatre timbres représentant des scènes de la Nativité, 15, 25, 35, 45 v.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

Rapide et bon

GUY Cros est sans doute aucun un bon cuisinier. Il faut l'être pour réussir comme il vient de le faire pour quelques clients gourmands le fameux pot-au-feu Dodin Bouffant. En son restaurant du 14, rue de Thau (*Guyvonne*, tél. : 227-25-43), on se régale de ses spécialités, de poissons notamment. Mais les temps sont difficiles et c'est pourquoi il a ouvert, jouxtant *Guyvonne*, une annexe. Ce *Cévenol* (tél. 763-47-42) n'est malheureusement ouvert qu'aux déjeuners, et de quelques tables, pour un service rapide de 11 h 30 à 14 h 30 (fermé samedi et dimanche). Avec un menu à 60 F (vin et service en sus, mais un rouge du cépage Syrah est à 7 F les 25 cl !).

C'est dire qu'il faut retenir : car pour moins de 90 F on peut choisir ici entre une vingtaine d'entrées (excellents filets de maquereau maison), le plat du jour (généralement un rôti et un plat en sauce), « bourgeois », copieux, sincère, et enfin fromage ou dessert (eh ! oui, je suis contre, mais à ce prix...). Accueil et service aimable de Chantal. Je me suis, quant à moi, régalé des filets de maquereau et, ce jour-là, d'un irish stew, avant le fromage blanc à la crème (passant pour dessert).

Je pense que ce système d'annexes doit se généraliser. On l'a vu avec le *Quai d'Orsay* et son *Annexe du Quai* (3, rue Surcouf, tél. : 705-09-01), où Bigeard a voulu que l'on puisse faire un repas à la carte pour 120 F environ, tout en conservant l'esprit de sa cuisine voisine.

En mettant le mot « annexe » dans son enseigne, savait-il qu'il existe depuis longtemps une autre *Annexe* (15, rue Chaptal, tél. : 280-38-55). Mais ici ce fut, avant son déménagement, l'annexe non d'un autre restaurant mais de la SACEM. La cuisine y est franche et savoureuse dans la simplicité, et l'addition peut ne pas dépasser les 120 F.

Et voici qu'en sa *Dariole* (49, rue du Colisée, tél. : 225-66-76) Gilbert Drouelle propose, au rez-de-chaussée, dans deux petites salles intimes et amusantes et à l'enseigne du *Bistro 49*, au déjeuner, entre 12 h et 14 h 30, un menu à 80 F net avec 25 cl de vin de pays. J'ai goûté la salade de moules au chou, le magret de canard et un brie, le tout honnêtement servi.

Ce sont là de la part de cuisiniers de classe, ne sachant traiter que la qualité, des efforts à signaler.

Et puis *Fernand* (11, rue Georges-Saché, 14e, tél. : 543-65-76), Fernand l'étonnant bonhomme qui fait son pain, sa charcuterie, son beurre, affine ses fromages, que sais-je... Fernand ouvre son mâchon (au 9 de la rue, tél. : 545-40-65) avec aux déjeuners un menu à 50 F, et le soir une carte simplifiée. Et à cette annexe vous trouverez aussi son pain (*unique ?*), son beurre et ses produits... à emporter.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *Millésime* (7, rue Lobineau, 6e, tél. 634-22-15) n'est pas un bar à vins comme les autres. Vous y trouverez une sélection de soixante vins étrangers de vingt-quatre pays, y compris des vins turcs, des vins de Nouvelle-Zélande, de Bulgarie, de Russie, et même un vin rouge chinois (à 10 F le verre, mais qui ne vaut le voyage que par curiosité).

● *Les confitures Lenôtre* (fabriquées par Fruits-Vitrac) ont une teneur totale en sucre de 63 %.

● *1832 !* Il y a cent cinquante ans, c'est la guerre en Palestine, la Russie occupe la Pologne et les Anglais les îles Malouines... Haussmann est nommé préfet de Nérac, et l'on fait de l'armagnac au château de Maniban, à Mauléon-d'Armagnac. C'est pourquoi son propriétaire actuel lance la cuvée du cent-cinquantenaire. C'est le joyau de l'*armagnac Castarède*.

● *Gastronomiam lyonnais...* Un titre amusant pour un petit fascicule signé Pierre Grison et Félix Benoit (éditions du Signe noir, quai Fulchiron, à Lyon). Toutes les bonnes adresses de Lyon.

● *Cité Berryer* (25, rue Royale), il y a la « boite à vins » de *Steven Spurrier* (tél. 265-92-40), grands et petits crus français, grands crus californiens ; le *Moulin du village*, en perte de vitesse, et, en face, le minuscule bistrot *Chez Vania* (tél. 265-13-52), avec ses zakouskis, son *bœuf Strogonoff, sa vodka, sa va*trouchka... à petits prix et de bonne ambiance.

Comme des princes

***Enfin le bois de Boulogne* va avoir un grand restaurant de bonne cuisine. C'est le Pavillon des Princes (69, avenue de la Porte-d'Auteuil (16e). 603-31-63). Il ouvre, après transformations (bien nécessaires) avec, si j'ose écrire, en sous-titre : Manon Letourneur-François Clerc. Et c'est en effet sous l'autorité cuisinière de François Clerc et la souriante houlette de Manon (La Vieille Fontaine, à Maisons-Laffitte), que le Pavillon des Princes va ressusciter.**

VINS : des « californiens » de bonne garde

POUR ceux qui hésiteraient encore à croire que les vins californiens méritent le respect, voici ce qu'écrivait récemment Terry Robards, l'œnologue du *New York Times* (et quand Terry Robards écrit, l'Amérique lit), au sujet du repas de Thanksgiving (1), gloire ou déroute des maîtresses de maison américaines. Pour accompagner une entrée de moules en salade, Terry Robards préconise « *un chardonnay de Californie bien frais ou, peut-être, un corton-charlemagne* ». Avec la dinde traditionnelle, « *un bourgogne rouge (pommard, beaune ou volnay) et un pinot noir de Californie* ». Le dessert — une tarte au potiron — sera arrosé de « *johannisberg riesling de Californie, fait avec des raisins cueillis lorsqu'ils sont presque secs* ».

S'il y a une chose que les Américains prennent désormais au sérieux, c'est le vin. Redécouvert après la prohibition, il est resté longtemps symbole d'un délicieux péché : il y a encore aujourd'hui des comtés « *secs* » aux États-Unis, où, on ne vend aucun alcool. Au restaurant de l'hôtel Utah, le plus huppé de Salt Lake City, fief des mormons, les clients qui veulent boire autre chose que de l'eau sont priés d'apporter leurs bouteilles.

Quoi qu'il en soit, la consommation de vin augmente rapidement : cinq litres par an et par habitant en 1970, plus de huit litres en 1980. 80 % de cette consommation est d'origine domestique et, pour plus des trois quarts, californienne.

Les délicats affirment que les californiens sont encore loin d'offrir la diversité des grands crus européens. Peut-être, mais ils y travaillent ferme et, en attendant, offrent une belle variété d'appellation dont certaines seront sans doute, un jour prochain, contrôlées.

L'encyclopédie des appelations

Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir l'encyclopédie de poche du vin de Californie, de William Kaufman, publiée par la Guilde du vin de San Francisco (2). Cent quarante-huit pages de dictionnaire alphabétique du vignoble californien, avec les adresses, l'historique, les diverses productions, leurs qualités et usages. Suit une nomenclature des meilleurs crus, avec les récompenses qu'ils ont obtenues et leurs prix. C'est que la viticulture californienne est devenue un gros « *business* » : près de 10 000 producteurs, plus de 400 caves, 350 000 hectares plantés valant, en moyenne, 20 000 dollars l'hectare.

Pour ces nombreux producteurs, qui vont des installations géantes de Gallo ou de Mondavi aux petites exploitations familiales réservées aux connaisseurs locaux, le grand problème reste celui du développement du marché intérieur. Certes, les Américains consomment de plus en plus de vin, mais surtout en apéritif ou pour célébrer un événement exceptionnel. Le « blanc » reste grand favori (+8 % par an) : sur la côte est et la côte ouest, il a réussi à détrôner les cocktails traditionnels comme le funeste Martini (vermouth et gin). Mais le Middle-West reste encore — grandes villes à part — fidèle à la bière, au Coca-Cola et au whisky.

La promotion commerciale des « californiens » se fait tous azimuts. Durement concurrencés par les vins français (6 600 000 cartons), en 1981, souvent moins chers, et surtout italiens (25 millions de cartons), les « californiens » jouent, auprès de *l'Amérique profonde*, la fibre patriotique et la curiosité pour un produit jadis défendu.

La promotion en question n'est pas toujours un modèle de précision : c'était sans doute dans l'intention de convaincre une nouvelle clientèle qu'il y a peu on pouvait entendre, dans l'un des principaux vignobles de la vallée de la Napa, une harangue ainsi conçue pour les passagers d'un autocar de tourisme : « *Pour avoir du bon vin, il faut de la chaleur et du soleil. Le sol n'a pas d'importance...* » Les passagers en question, apparemment tout droit arrivés du Middle-West, avalaient ce discours sans mot dire, avec la confiance que les Américains moyens témoignent volontiers — au moins pour un temps — à qui a de l'aplomb. Il y avait ensuite une « dégustation » : trois bouteilles d'affreuse bibine — un blanc, un rouge, un rosé — à 7 dollars (on trouve d'autres « californiens » très convenables au même prix, et de très décents bordeaux à 4 ou 5 dollars). Les bons touristes, dûment impressionnés, emportèrent précieusement plusieurs échantillons de ladite bibine.

Un peu plus tard, je demandais à un Américain averti des choses de la gastronomie à quoi rimait ce « racket ». « *Les producteurs veulent donner le goût du vin à un nouveau public. Après, ils penseront à raffiner* », dit-il en haussant les épaules.

L'autre problème des « californiens » : ils coûtent cher. Dans un bon restaurant, un cru de qualité vaut un minimum de 15 à 17 dollars. Il n'est pas rare de payer 20 ou 25 dollars pour un bon pinot noir ou un cabernet sauvignon.

Cher ou pas, le « californien » est en train de gagner, à toute allure, ses lettres de noblesse. La preuve : la France en a importé quelque 600 000 bouteilles en 1981... Ses principaux atouts : de l'espace, de plus en plus de bons spécialistes, et un climat qui, s'il ne met pas complètement le vignoble à l'abri des gelées, de la sécheresse et des inondations, est tout de même beaucoup moins « méchant » que celui qui abrite ses cousins d'Europe.

Le père fondateur de la vigne californienne, le colonel hongrois Agoston Haraszthy, n'écrivait-il pas en 1858 : « *Il est hors de doute que, lorsqu'elle aura acquis les variétés de raisins nécessaires et que les endroits les plus appropriés pour leur climat et la qualité de leur sol auront été découverts, la Californie sera en mesure de produire un vin aussi noble que le plus noble des vins d'Europe* » ?

NICOLE BERNHEIM.

(1) Thanksgiving : quasiment une fête nationale qui commémore, le dernier jeudi de novembre, le premier repas des pères pèlerins sur le sol américain, à Plymouth, en 1621.

(2) The Wine Appreciation Guild, 1377 Ninth Avenue, San-Francisco.

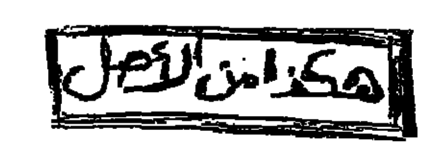
Foies gras

Vient de paraître le *Grand Livre du foie gras* (D. Briand — R. Laffont). Une compilation mal reine, signée Hugues Robert (qui ne sait pas qu'au temps du maréchal duc de Contades les queux ne portaient pas encore la toque !), des recettes signées Bocuse ou prises en masse dans Daguin : mieux vaut que vous achetiez alors directement *Bocuse* (Flammarion) et *le Nouveau Cuisinier gascon* (Stock). Maintenant si vous avez envie de bien rire procurez-vous néanmoins ce bouquin pour la préface. L'objet (sic) foie gras y est traité au deuxième degré (en-dessous) !

***Mais puisqu'il est question de* foies gras (que les ménagères devraient bien apprendre à préparer elle-mêmes), on s'étonnera que les associations de défense du consommateur n'aient pas encore réclamé l'obligation, pour les industriels, d'indiquer sur la boîte l'origine du foie préparé. C'est indispensable !**

L. R.





Jeux

échecs Nº 1003

MINIATURES

(Tournoi de Vezprem en Hongrie, 1982)

Blancs : J. BOGUSZLAVSZKY
Noirs : Z. SAROSI

Défense Caro-Kann.

1. é4	çé	11. Té1 ! (i)	f5
2. d4	d5	12. Cg5 !! (j)	Fxg2
3. Cç3	dxé4	13. Dh5 ! (k)	é5 (l)
4. Cxé4	Cf6 (a)	14. ç4 ! (m)	Dxç4
5. Cxf6+ (b)		15. dxé5 (n)	Fé4 (o)
	gxf6 (ç)	16. é6 !	Tf8
6. ç3 (d)	Ff5	17. Ff4 !	h6
7. g3 (é)	Dd5 (f)	18. Cxf7	Dd5 (p)
8. Cf3	Fé4 (g)	19. Cé5+	Ré7
9. Fg2	é6 (h)	20. Cg6+	Ré8 (q)
10. 0-0	Fg7	21. Cxf8+	abandon

Même début à Moscou en 1982

Blancs : ASEJEV
Noirs : BRONSTEIN

6. Fç4	Ff5 (r)	11. h5 (u)	Dh4 !
7. Cé2	Cd7	12. Dd3 (v)	Fd6 ! (w)
8. Cg3	Fg6	13. hxg6 (x)	hxg6
9. 0-0	é6	14. Té1	Fxg3 ! (y)
10. h4 (s)	h5 ! (t)	15. abandon (z)	

NOTES

a) 4..., Ff5 et 4..., Cb-d7 sont également jouables. Les Noirs peuvent accepter ici la détérioration de leur structure de pions, l'échange en f6 leur laissant un bon jeu figural.

b) Après 5. Cg3, ç5 ; 6. Cf3, Cç6 : 7. Fé3, çxd4 ; 8. Cxd4, Da5+ ; 9. ç3, Fd7 le jeu est parfaitement équilibré.

ç) Ou 5..., éxf6 ; 6. Fç4, Fd6 ou Fé7.

d) On peut tenter aussi 6. Fç4 ; 6. Ff4 ; 6. Dd3 ; 6. Fé3 ou 6. Cé2 ou 6. Cf3. Une idée intéressante, reprise ici au septième coup, est 6. g3 ; par exemple, 6..., Dd5 ; 7. Cf3, Fg4 ; 8. Fg2, Cd7 ; 9. 0-0, é5 ; 10. h3, Fxf3 ; 11. Fxf3, Dxd4 ; 12. Dé2, Cb6 ; 13. Fé4 ! avec du contre-jeu pour le pion sacrifié (Simaguin-Jansen, par correspondance, 1968).

é) Une suite rarement jouée en comparaison de 7. Cé2 ; 7. Fç4 ; 7. Cf3.

f) Essayant de réfuter le fianchetto ennemi.

g) Tout à fait douteux.

h) Et une erreur décisive. 9..., Cb-d7 était nécessaire.

i) Menace 12. ç4 (si 12..., Fxf3 ; 13. Fxf3, Dxç4 ; 14. d5).

j) La constuction des Noirs paraît suffisamment artificielle et fragile pour justifier une démolition rapide. 12. Txé4 est assez séduisant (si 12..., Dxé4 ; 13. Cé5 avec gain de la D imprudente) et si 12..., fxé4 ; 13. Cg5 avec de nombreuses menaces. Il existe une autre réfutation directe et particulièrement élégante : 12. Cg5 !!

k) Menace 14. Dxf7+ comme 14. Cxé6, etc.

l) Ou 13..., Tf8 ; 14. Cxé6 suivi de 15. Cxg7+ ou de 15. Cf4. Si 13..., Fh1 ; 14. Dxf7+, Rd8 ; 15. Cxé6+. On remarque maintenant l'erreur du neuvième coup des Noirs.

m) Une jolie manœuvre de déviation de la diagonale d5-h1, la D étant obligée de surveiller la case f7.

n) Menace 16. é6.

o) Si 15..., h6 ; 16. é6 avec gain.

p) Si 18..., Dxé6 ; 19. Cg5+ et si 18...., Ré7 ; 19. Fd6+ ; Rxé6 ; 20. Dg6+.

q) Ou 20..., Rxé6 ; 21. Cxf8, Fxf8 ; 22. Dé8+, Fé7 ; 23. Ta-d1, etc.

r) Si 6..., Dç7 ; 7. Dh5.

s) Un stéréotype erroné.

t) Voilà qui fait sourire un grand maître comme David Bronstein qui menace de prendre le pion h4 si son adversaire ne veut pas capturer son F-D.

u) Le F-D est pris.

v) Les Blancs se rendent compte maintenant du problème : après 12. hxg6 ; 13. *Té1, Fd6 suivi de Cf6-g4* et du grand roque, les Noirs obtiennent une attaque de mat irrésistible.

w) Menace 13..., Fxg3 et 14..., Dxh5 avec gain d'un pion (mais Bronstein se serait-il contenté de cela ?).

x) Se jetant à l'eau.

y) Tout simplement.

z) Si 15. Dxg3, Dh1 mat et si 15. fxg3, Dxd4 ; 16. Fé3, Dxç4 avec gain d'un pion dans une position avantageuse.

● *Le Soviétique Jan Ehlvest* est devenu champion d'Europe junior à Groningue (Pays-Bas) où il a devancé d'un demi-point le tenant du titre, le Danois Curt Hansen. Classement : 1. Ehlvest, 11 (sur 12 possibles) ; 2. Hansen, 10,5 ; 3. Condie (Ecosse), 9,5 ; 4. Greenfeld (Israël), 9 ; 5. King (Angleterre), 8. Le Français Gilles Miralles a terminé 14e ex-aequo avec 6 points. Il y avait trente participants.

SOLUTION DE L'ÉTUDE
Nº 1002. D. PETROV. 1959
(Blancs : Rd4, Td7, Fg8 et h4. Noirs : Rg4, Tf8, Pa3.)

1. Td8, a2 ! ; 2. Fxa2, Tf4+ ; 3. Ré3, Ta4 ; 4. Fb3, Tb4 ; 5. *Td4+ !! ; Txd4 ; 6. Fé7 !!, Tf4 ; 7. Fé6+, Rg3 ; 8. Fd6* et les Blancs gagnent. La domination de la T est idéale.

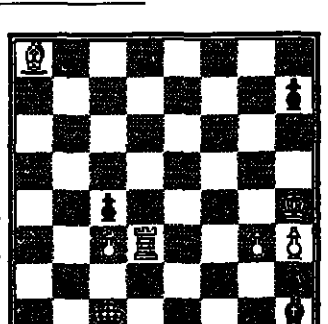
Si 1..., Tf4+ ; 2. Ré3, Ta4 ; 3. *Ff6.*

Après 6. Fé7 la T est entièrement dominée sur la verticale d1-d8 comme sur la quatrième rangée ; treize cases lui sont interdites ; il lui reste la *quatorzième en f4, qui lui* est fatale. Si 8..., Rg3 ; 9. Ff4.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

K. ATTILA
(1972)



BLANCS (6) : Rh4, Td3, Fa8, Pç3, g3, h3.

NOIRS (5) : Rç1, Fh1, Pç4, h7, h2.

Les Blancs jouent et gagnent.

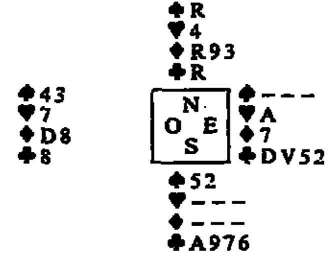
bridge Nº 1000

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE LENZ

Il y a vingt ans *le Monde* commençait cette rubrique et, à l'occasion de la millième donne, nous publions intégralement la première chronique parue le 24 octobre 1963.

L'Américain Sidney Lenz, qui est mort il y a quelques années, a été un des grands noms du bridge. Vers 1930, il fut le principal rival de Culbertson qui lui lança son fameux défi en cent cinquante parties. Cette « Bataille du siècle » s'achèvera en janvier 1932 par une très nette victoire de Culbertson et, à partir de ce moment, Sidney Lenz rentra dans l'ombre ; mais on l'a toujours considéré comme un extraordinaire joueur de cartes et un remarquable problémiste.

Il fut notamment un des premiers à créer des puzzles de six cartes (par main) réellement difficiles. Voici une de ses créations avec laquelle, faute de communications, on a toutes les peines du monde à faire cinq levées.

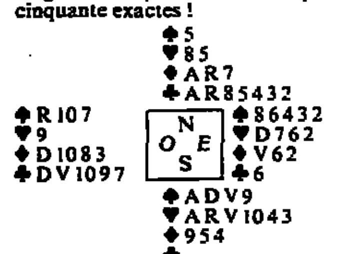


SANS ATOUT. Sud joue de sa main et fait CINQ levées contre toute défense.

Voici la solution : Sud monte en Nord avec le roi de Trèfle (et non pas à Pique comme on aurait tendance à le faire). Il tire ensuite le roi de Carreau et joue Cœur pour donner la main à Est (tandis qu'il défausse lui-même deux Trèfles). Est, qui a pris avec l'as de Cœur, n'a plus que du Trèfle à jouer. Sud prend avec l'as tandis que *Ouest est squeezé :* il ne peut défausser la dame de Carreau (car le 9 *deviendrait maître) et jette par conséquent* un Pique. Mais Sud débloque alors le roi de Pique pour que le 5 et le 2 procurent la quatrième et la cinquième levée !

LE TREIZE

Le plus célèbre de tous les problèmes à treize cartes est le « Grand Chelem de Lenz », connu sous le nom anglais de « Lenz Thirteen ». C'est un des plus beaux qui soient. Sidney Lenz l'avait composé en 1928 pour un grand concours organisé en Amérique. Il y eut paraît-il vingt mille réponses, dont cinq cent cinquante exactes !



Ouest entame la dame de Trèfle et Sud réussit le GRAND CHELEM A CŒUR contre toute défense.

Voici un résumé de la solution qui avait paru la semaine suivante.

Sud prend avec l'as de Trèfle du mort (pour défausser un Carreau) et rejoue le roi de Trèfle. Trois défenses sont possibles :

1) *Est coupe :* Sud surcoupe et affranchit ses Piques en coupant ;

2) *Est défausse un Pique :* Sud coupe, affranchit les Piques, fait l'impasse à Cœur, tire les Piques maîtres, monte au mort grâce au roi de Carreau, coupe un Trèfle (2e raccourcissement), remonte en Nord par l'as de Carreau et joue Trèfle. Est obligé de couper se fait surcouper.

3) *Est défausse Carreau.* Sud défausse un Pique pour faire l'impasse à Cœur, monte au mort à Carreau, refait l'impasse à Cœur et tire tous ses atouts pour squeezer Ouest deux fois, car il est seul gardé à Pique, Carreau et Trèfle.

Note : La solution de « Etonnant coup de ciseaux » (nº 999) la semaine prochaine.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ® Nº 154

14 AIGUILLES DANS UNE BOTTE DE FOIN

Quelques jours après la sortie du Dictionnaire Marabout du Scrabble, de Paul Levart (*cf.* notre chronique « Un cadeau » du 11 décembre 1983), un autre « sept + un », signé Michel Pialat, paraît chez Larousse : le Grand Dictionnaire du Scrabbleur. Les deux auteurs étant deux champions avec les mêmes qualités de sérieux et de rigueur, seuls des points de détail différencient les deux ouvrages. Le Pialat, qui coûte 59 F contre 54 F pour le Levart, n'a pas de titre courant à chaque page ; en revanche, il est en un seul volume, les mots-solutions sont en capitales (comme dans le *jeu lui-même*), la *lisibilité et la présentation* sont meilleures. En outre, vos 5 F supplémentaires vous procureront 14 entrées de plus (sur plus de 250 000). A vous de les trouver ! Le premier lecteur qui nous les communiquera par écrit sera primé par un Petit Larousse en couleurs (nous avons dit *entrées* et non pas *mots :* dans les *sept + un*, seuls les mots de sept lettres n'ont qu'une entrée ; les huit lettres en ont entre trois et huit, selon le nombre de lettres répétées qu'ils comportent). Aux lecteurs qui n'ont pas vocation de chariste, nous proposons un exercice tiré de l'excellente préface du Pialat : avec les sept lettres de CHARIOT, trouver un ou plusieurs huit lettres s'appuyant sur chacune des lettres de CAMBISTE (solutions en fin d'article).

	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AEELMSS	MELASSE	H 4	70
2	CCEGOSU	COCUAGES	7 D	66
3	EEKNRTU	TURKMENE (a)	4 D	86
4	ILRSUV ?	VIR(G)ULES (b)	10 B	70
5	ADORSY ?	SAVOY(A)RD (c)	B 8	90
6	ABEITWX	BIAXE	A 4	63
7	TW+AINSU	IWANS	8 K	74
8	TU+ABDJM	JUTA	3 I	40
9	BDM+EINO	BONDIMES	O 1	92
10	EHIOTTV	HOTTE	M 1	40
11	IV+EENOP	AVOINE (d)	M 8	26
12	EP+AEENT	ARPENTEE (e)	14 A	62
13	AAEHMOP	HAMPE	15 H	51
14	AO+FGILR	FORGE	L 11	29
15	AIL+EILQ	LAQUE	E 1	24
16	IIL+ENTZ	ZENITH	1 H	57
17	IL+ADRLU	YARD	12 B	28
18	ILLU+FRU	FUIRA	2 A	16
19	LLU+I	IL	1 A	23
20	LU	LUE	5 K	12
		Total		1019

lettre double — lettre triple — mot double — mot triple

Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'année. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal : par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le Havre, M.J.C., 2, avenue Foch, 8 octobre 1982. Tournois jeudi 14 h et vendredi 20 h 30.

(a) du Turkménistan, près de la mer Caspienne (URSS).
(b) ou LIVREUS(E), 10 D, V(O)ILURES, 10 B, VOILUR(E)S, E 6, (P)UVIERS, 10 C.
(c) coup améliorable : R(U)DOYAS, 31, 91 : YA(S)S, L 1, 82, limite la casse. *(d)* ou AVINEE. (e) ou TREPANEE.

1. Pringard 877. 2. Candé 870. 3. Martine Lannou 867.

Solution de l'exercice. CHARIOT (ou *HARICOT, ROCHAIT* ou TORCHAI) + C = CROCHAIT ou RICOCHAIT ; + A = CHARIOTA ; + M = CHROMAIT ou TRICHOMA ; + B = BROCHAIT ; + I = CHOIRAIT ; + S = CHARIOTS, HARICOTS ou TORCHAIS ; + T = TORCHAIT ; + E = CHARIOTE ou COHÉRITA.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

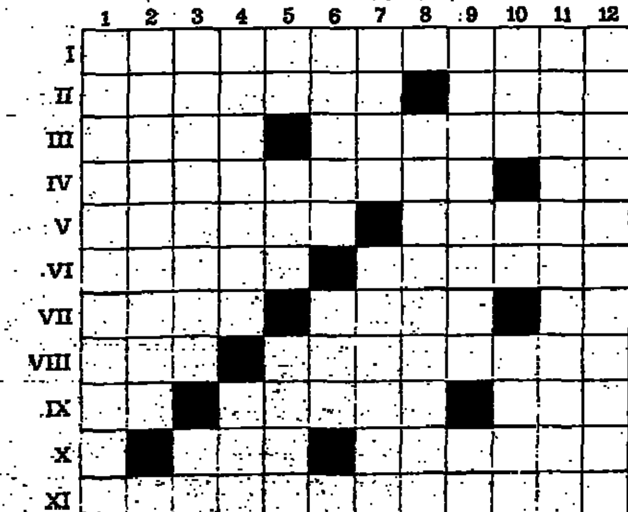
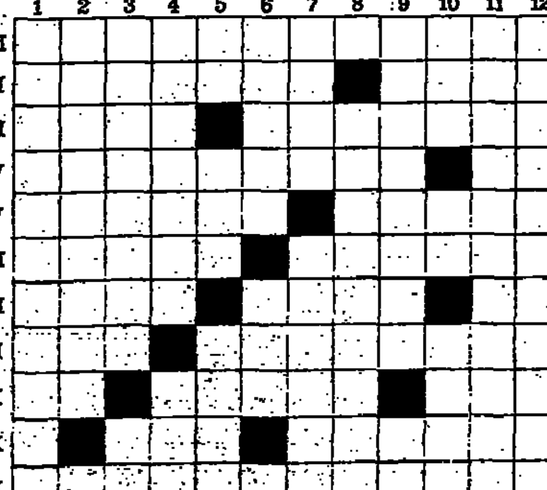
Nº 231

HORIZONTALEMENT

I. Travaille sous le chapeau. – II. L'an. Mousseux. – III. Plein régime. Donnait du reflet. – IV. Mettent en pièces les metteurs en pièces. En vente. – V. On y attend ou on y séjourne. Teigne. – VI. Réseau ou connut des réseaux. Commande. – VII. Point de départ. Fait. Note. – VIII. Possessif. Fis l'inventaire. – IX. Ils ont changé depuis les ancêtres. Utilisé jusqu'à la moelle. Vieux parti de président. – X. Le dernier compte plus que le premier. Définitivement exprimée. – XI. Poussent à la performance ou à la consommation.

VERTICALEMENT

1. Rite de la IVe plutôt que de la Ve – 2. Foncées. – 3. Contraintes. Pieux. – 4. Comprend vite ou fait comprendre, selon l'accent. Pour la grande couronne. – 5. Article. Fait ses débuts. Fit de l'air. – 6. Pour les belles. Pose. – 7. Rivière. Erasme en fit grand cas. – 8. Au risque de déplaire. – 9. Fait le chevalier. Suit son cours. – 10. Big. Participe. En arrière. – 11. Brille de tous ses feux. – 12. Des choses pour le I horizontal.

Solution du nº 230

HORIZONTALEMENT

I. Contribuable. – II. Aviron. Rouan. – III. Pivoines. Tut. – IV. Open. Euskara. – V. Râleurs. Inès. – VI. Ara. Svelte. – VII. Legs. Abus. Se. – VIII. Épaté. Cher. – IX. Sa. Osi. Phare. – X. Émotions. Vin. – XI. Ressentiment.

VERTICALEMENT

1. Caporaliser. – 2. Ovipare. Ame. – 3. Nivelage. Os. – 4. Trône. Spots. – 5. Roi. Us. Asie. – 6. Innervation. – 7. Eusèbe. Nt. – 8. U.R.S.S. Lu. Psi. – 9. Ao. Kitsch. – 10. Butane. Have. – 11. Lauré. Serin. – 12. Entassèrent.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS ®

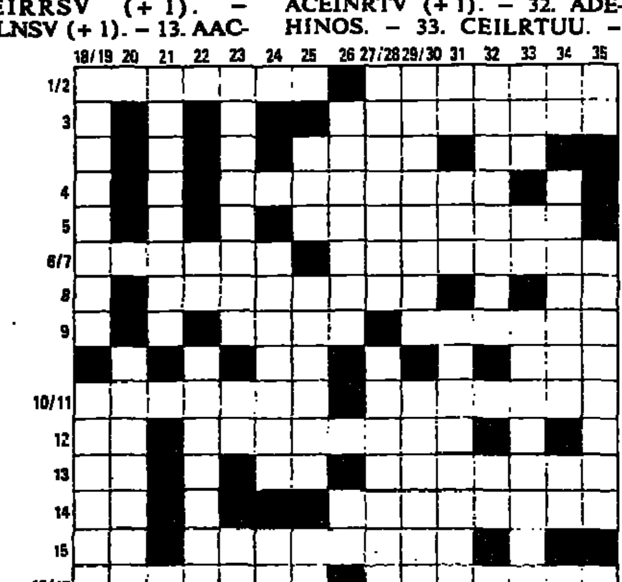
Nº 231

Horizontalement

1. ABMORTU. – 2. AACDERV. – 3. CDEEIMNO. – 4. AEEMMRTU. – 5. AEIRRSST (+ 5). – 6. AIIMST (+ 2). – 7. EEIMORST (+ 1). – 8. AADNRSTV. – 9. EEINNU. – 10. INOOPRT (+ 1). – 11. EEIRRSV (+ 1). – 12. EEEILNSV (+ 1). – 13. AACCEHM. – 14. DEEENSUV (+ 1). – 15. AEFNOPRR. – 16. ADEEMRU. – 17. EEEIRTT.

Verticalement

18. ACEEINTT. – 19. ADENPU (+ 1). – 20. BEEOSUU. – 21. AADEILMV. – 22. EENOPST (+ 3). – 23. AAGNORSU. – 24. EENOSST. – 25. AENNOS. – 26. ACERRST (+ 1). – 27. ACDORST (+ 1). – 28. CEEMNRT. – 29. AAEMORSU. – 30. AEEELV. – 31. ACEINRTV (+ 1). – 32. ADEHINOS. – 33. CEILRTUU. – 34. EIMOORS. – 35. EEEINRSS (+ 4).



Solution de l'Anacroisés nº 230

Horizontalement

1. OCTUORS. – 2. UNISEXE. – 3. TOURTEAU (TATOUEUR). – 4. SAGITTÉS. – 5. LIFTER (FILTRE, FLÉTRI, FLIRTE). – 6. CYCLAMEN. – 7. IODÉRA (ÉRODAI). – 8. LITHOSOL, sol peu évolué. – 9. VIROLÉES (VOLERIES, VOLIÈRES). – 10. SAOULAT. – 11. ULNAIRE (LAINEUR, LUNAIRE). – 12. THRÈNES, chant funèbre (HERSENT). – 13. SOTTISES. – 14. HORAIRE. – 15. AISANCE.

Verticalement

16. OTIQUES, rel. à l'oreille (STOIQUE). – 17. OUVALAS, dépression de relief karstique. – 18. SÉDITION (ÉDITIONS). – 19. URSIDÉS (DISEURS, RÉSIDUS). – 20. FOLIOT. – 21. REGENCY. – 22. LARMIER. – 23. UTRICULE. – 24. ISATIS, renard (SAISIT, TISSAI). – 25. NIELLAIT (INTAILLE). – 26. MOHAIRS. – 27. FRÉDONNE. – 28. EMETINES, alcaloïde de l'ipéca. – 29. RONCEUX. – 30. EXTRÉMAL. – 31. ESTIME (ÉMITES, MITÉES, SÉMITE).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

Le Monde

culture

THÉATRE

« LE MALADE IMAGINAIRE », par Jean Le Poulain

Une inflation de gags qui dévalue Molière

C'est un Paris déplaisant, pas beau à vivre, que Molière indique comme monde de sa dernière pièce, *le Malade imaginaire.* Voler de l'argent, ou défendre son argent, y paraît une idée fixe. Le jeune notaire nous explique que la raison d'être de sa charge est de camoufler les fraudes. Présenté pour la première fois à sa fiancée, un jeune médecin l'invite froidement à venir voir disséquer le cadavre d'une femme (et Molière ne prend pas la peine de dire quoi l'emporte ici, l'inconscience ou la perversion).

L'épouse du malade, qu'intéresse seulement la mort de son mari, s'emploie à mettre d'avance la main sur les sous qu'il va laisser. Le malade lui-même n'est qu'un monument d'égoïsme.

Comme si ce « théâtre » sinistre tournait au cauchemar fleurdelisé, Molière scande entre les actes des petits ballets de style où des bergères en sucre d'orge chantent la gloire de Louis XIV et où des policiers, dans les rues, arrêtent les innocents qui passent en hurlant : « Il faut vous apprendre à vivre ! En prison ! Vite en prison ! »

Et pourtant ce *Malade imaginaire* n'est ni un mélo à faire peur, ni une caricature forcée, ni même une tragicomédie. Comme d'habitude, Molière s'y montre un témoin rigoureux, un intervenant généreux, un poète qui manipule des apparences, des images retournées, des jeux d'échos, tout en calant, dans les coins, des pierres d'appui tenues par des êtres fiables : une jeune fille fidèle à son père, sa petite sœur de huit ans, la servante intelligente, droite et redresseuse d'égarements.

Il y a dans cette œuvre de Molière, comme dans les autres, toute une richesse croisée de vérité crue, et de protestation civique, et de dérapages névrotiques, et d'aveux privés, et de transfert dramaturgique, et aussi de mécanique de scène, par moments, comme s'il fallait entretenir le mouvement de la machine par une répétition aveugle de ritournelles instinctives.

Et mettre en scène *le Malade imaginaire*, parmi d'autres pièces de Molière, c'est s'aventurer peu à peu dans toute cette richesse croisée, doucement, par touches, c'est imaginer des espaces, des parois, où les choses se renvoient, ou bien meurent, c'est distribuer des rythmes, des tons de voix. Comme si l'on aérait, rallumait, redisposait, les chambres et les arbres qui entourent de partout une sorte de *Belle au bois dormant*, pour la susciter à reprendre souffle comme par un échange de bons soins, d'enchantements.

Voilà ce qu'avait su faire, pour prendre le plus récent exemple, Marcel Maréchal lorsqu'il a mis en scène *le Malade imaginaire* à Marseille, et voilà ce que ne sait pas faire Jean Le Poulain, à présent, au Théâtre de Boulogne-Billancourt.

Ce n'est pas que cette soirée soit ennuyeuse. Le Poulain a réglé des ballets de médecins, amusants, il donne des informations sur Molière, il a soigné au dixième de seconde près quantité de petits gags.

Mais cette mise en scène habile, soutenue, comique, passe carrément au large de tout le témoignage et de toute la poésie de Molière, qui sont plus mystérieux. Ceci dit, le texte est quand même là, les comédiens sont souvent à la hauteur (Viviane Elbaz, Léon Lesacq, Jean Le Poulain lui-même dans ses moments d'oubli), et ce spectacle, bien sûr, est plus « consistant » que bien d'autres.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de Boulogne-Billancourt, 20 h 30.

MUSIQUE

BRAHMS *par Barenboïm*

La splendeur sans l'enchantement

1983 est une année à trois têtes : Rameau, Wagner et Brahms ; pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de ce dernier, l'Orchestre de Paris jouera cette saison le Requiem allemand, *les deux concertos pour piano avec Claudio Arrau et les quatre symphonies, qu'il doit présenter également ces jours-ci à Barcelone et Madrid et, en février, à Londres. C'est avec la troisième et la quatrième que Daniel Barenboïm a fait sa rentrée à Paris après six mois de repos « sabbatique » bien gagné par trente-deux années d'une carrière multiforme, aux activités incessantes (il a commencé à l'âge de huit ans). Et ses retrouvailles avec l'orchestre, sous le signe d'œuvres d'une beauté transcendante, nous ont valu un concert d'une splendeur sonore particulière, ouvert, en hommage à Arthur Rubinstein, par l'adagietto de la* Cinquième symphonie *de Mahler dans une interprétation très lumineuse et émouvante.*

Brahms cependant ne convient sans doute pas aussi bien que Bruckner au tempérament de Barenboïm, qui a tendance à durcir par une battue trop énergique des lignes toujours souples, même dans le plus grand caractère. L'attaque de la Troisième symphonie *par exemple, assez raide et rapide, rend difficile l'enchaînement avec le second thème trop lent qui devient un peu lourd et banal, et celle de la* Quatrième, *si la tension en est belle, s'arrache avec une certaine brutalité qui efface le balancement fondamental.*

Dans l'andante, l'ouverture du cor trop forte et reluisante demanderait plus de secret et d'intimité pour ménager une entrée plus mystérieuse aux cordes, tandis que, dans le second thème, les broderies des violons ont tendance à effacer le chant lui-même.

On multiplierait les exemples qui portent apparemment sur des détails mais touchent à l'essence même de la musique de Brahms. Celle-ci garde, sous les apparences les plus tranchées, une dialectique intérieure d'une délicatesse extrême ; les structures épiques elles-mêmes, comme le final de la Quatrième symphonie, *se développent dans un contexte profondément introspectif ; toute cette musique est de l'ordre de l'enchantement qui doit nous prendre d'emblée et ne plus nous lâcher à travers les péripéties les plus diverses, comme le faisaient par exemple, avec des personnalités différentes, un Furtwaengler ou un Bruno Walter. Mais Barenboïm a tout le temps encore d'affiner ses interprétations brahmsiennes qui atteignent déjà à une indéniable grandeur orchestrale.*

JACQUES LONCHAMPT.

■ **Herbert von Karajan voulant engager une jeune clarinettiste pour un an à l'essai, et les musiciens de la Philharmonique de Berlin s'y opposant, la crise est ouverte entre le chef et l'orchestre. Le premier a annulé la quasi-totalité des concerts, mais le second persiste dans son refus.**

CINÉMA

« LE BRACONNIER DE DIEU » *de Jean-Pierre Darras*

Drôle comme des variétés télévisées

Quand un comédien français se lance dans la mise en scène, c'est généralement pour faire jouer des acteurs et des actrices avec lesquels il se sent en familiarité, en amitié. Jean-Pierre Darras ne manque pas à la règle. Son adaption d'un roman de René Fallet lui a permis de réunir Pierre Mondy, Annie Cordy, Jean Lefebvre, Catherine Allégret, Michel Galabru, Daniel Ceccaldi, Paul Preboist, Rosy Varte, Odette Laure et quelques autres. Lui-même s'est attribué le rôle d'un ancien prisonnier de guerre allemand resté volontairement, depuis 1945, dans une ferme de Provence pour animer une comédie qui ne se distingue ni par la finesse d'esprit ni par la qualité de la réalisation.

Au printemps 1981, un gentil moine, Frère Grégoire (Mondy), sort de son couvent pour aller voter à l'élection présidentielle. Le voilà tenté de vivre dans le siècle, et de connaître les femmes. Au terme de l'escapade, Frère Grégoire, ramènera quelques moutons braconnés pour le compte de Dieu.

Le « changement » de mai 81 et un anticléricalisme remontant aux années 30 font rire le public, venu voir des acteurs populaires (spécialistes des rôles de second plan ou vedettes) exécuter des numéros, tel celui d'Annie Cordy, fermière dotée d'un accent du Midi et qui en a ras-le-bol des bonshommes.

A en juger par les réactions d'une salle des boulevards, ce public se soucie peu des intentions plus ou moins hargneuses de la satire sociale esquissée dans la truculence. Il est là comme devant une émission de variétés à la télé, et des commentaires satisfaits saluent l'apparition de tel ou telle interprète. Pierre Mondy est marrant dans un rôle insolite et l'on s'amuse — tout haut — aux performances, même furtives (le duo Odette Laure-Rosy Varte), de ces messieurs-dames. L'histoire vient par-dessus le marché. Il n'en allait pas autrement dans les « nanars » anciens dont certains cinéphiles font aujourd'hui leurs délices. Reste à savoir pourquoi cette forme de divertissement reprend du poil de la bête.

JACQUES SICLIER.

(★) Voir les films nouveaux.

A L'UNIVERSITÉ DE SORBONNE NOUVELLE (PARIS-III)

L'enseignement de l'audiovisuel paralysé

Le département cinéma de Paris-III *envisage d'arrêter*, le 15 février, l'enseignement fourni par vingt-cinq vacataires si une nouvelle tranche d'heures supplémentaires ne lui est pas accordée. Est en jeu la titularisation d'un certain nombre d'enseignants, refusée à ce jour par le ministère de l'éducation nationale et néanmoins indispensable pour asseoir l'enseignement des disciplines de l'audiovisuel sur des bases plus solides. Un débat parmi ceux que devra affronter la nouvelle mission confiée à M. Jean-Denis Bredin (*le Monde* du 7 janvier).

Il aura fallu attendre 1968 et un commencement d'imagination au pouvoir pour que surgissent en France, épars, des cours de cinéma. Parmi les universités qui firent parler d'elles, on mentionnera en premier lieu Paris-VIII - Vincennes (aujourd'hui émigrée à Saint-Denis), enfin dotée de moyens adéquats après une ultime grève en novembre-décembre 1981. Paris-III cinéma naît dans le même élan, en 1971, à partir d'un séminaire de maîtrise au sein de l'Institut d'études théâtrales de la Sorbonne.

Très vite, Paris-III provoque un grand afflux d'étudiants désireux de connaître, voire de pratiquer, le cinéma. Aujourd'hui, Paris-III peut attribuer des diplômes de premier et deuxième cycle. Le diplôme de deuxième cycle a été ainsi conçu qu'il permette un jour l'attribution, par cette université, d'une licence et d'une maîtrise d'études cinématographiques et audiovisuelles, la première du genre en France. Mais le gouvernement refuse d'accorder cette habilitation à cause de l'insuffisance des moyens, tant en encadrement pédagogique qu'en matériel, de Paris-III.

Les chiffres parlent ici d'eux-mêmes, et nous entraînent dans une ronde ubuesque. Pour neuf cents étudiants, il n'y a actuellement que trois enseignants permanents, c'est-à-dire agréés par l'Université et intégrés : Michel Mesnil, professeur associé et directeur du département cinéma, Michel Marie, directeur adjoint, et René Gilson, assistant : soit un professeur pour trois cents étudiants !

Cette carence en enseigants venus du sein de l'université est compensé par la présence de vingt-cinq enseignants chargés de cours, dits vacataires — extérieurs à l'université, — et payés sur l'allocation spéciale en heures supplémentaires du département. Or cette dotation s'est vue réduite pour 1982-1983 de 1 300 heures par an à 660 heures. Les responsables ont décidé d'arrêter le 15 février, c'est-à-dire à mi-parcours de l'année universitaire, les fonds spéciaux épuisés, l'enseignement donné par les vacataires, sans en renvoyer aucun. Partie de bras de fer, qu'a pratiquée autrefois Paris-VIII - Vincennes.

Jeu risqué aujourd'hui parce que s'inscrivant à contre-courant de la volonté affichée des autorités de réduire l'emploi des vacataires dans toutes les disciplines. Elles souhaitent voir l'université trouver dans ses propres effectifs des compétences qui n'existent pas encore, mais refusent d'intégrer les actuels chargés de cours, même si plusieurs d'entre eux possèdent un doctorat de troisième cycle. D'autre part, une demande de 252 000 F pour achat de matériel, en 1981, est restée sans réponse. « *Si nous semblons nous confiner un peu trop dans la théorie, c'est bien contraints et forcés,* nous précise Michel Marie. *Nous possédons en tout et pour tout deux magnétoscopes, une caméra vidéo 3/4 de pouce, et aucune caméra 16 mm.* »

Une pétition circule à Paris dans les milieux du cinéma et de la télévision depuis la mi-décembre demandant au gouvernement d'agir. Elle a déjà recueilli deux-cent cinquante signatures à ce jour, de Marcel Carné à Eric Rohmer, de François Truffaut à Alain Resnais, en passant par des opérateurs de prises de vues, des acteurs, des producteurs, des exploitants et des critiques. Pour Michel Marie, il y va de la place du cinéma et de l'audiovisuel dans la vie française : « *Le ministère de l'éducation nationale a manifesté sa volonté de recycler à l'audiovisuel une partie des enseignants. Or il nous refuse les moyens pour opérer ce recyclage.* » L'originalité et l'importance de Paris-III demeurent irremplaçables dans des branches souvent peu connues et pourtant essentielles du cinéma et de l'audiovisuel, comme documentaliste (archiviste, bibliothécaire), gestionnaire et administrateur (production, distribution, exploitation), scénariste et concepteur d'émissions ou de films scientifiques et techniques, enfin pédagogue proprement dit (enseignement du cinéma, animation).

LOUIS MARCORELLES.

PRÉCISIONS SUR LES RENCONTRES DE LA RUE D'ULM

Dans l'article sur les Rencontres audiovisuelles de la rue d'Ulm (*le Monde* du 5 janvier), un malencontreux lapsus nous a fait attribuer à Michel Marie, directeur adjoint des études à Paris-III, une initiative et des propos dus à Marc Vernet. Nous nous en excusons auprès des deux intéressés. Marc Vernet est le concepteur, l'organisateur et le responsable de ce projet, créé par l'I.N.R.P. (Institut national de la recherche pédagogique) et auquel s'est associé le C.N.D.P. (Centre national de documentation pédagogique).

Mme Francine Best, directrice de l'I.N.R.P., nous a écrit pour nous préciser : « *Il s'agissait de créer, au sein du ministère de l'éducation nationale, un « espace de dialogue » pour coordonner les efforts, affiner les actions et préparer l'avenir des rapports entre l'éducation et l'audiovisuel, en prenant en compte les acquis les plus actuels de la recherche, pour éviter les rendez-vous manqués trop connus dans le passé.*

« *Pour cela, j'ai développé une politique d'accords avec des organismes comme le C.N.R.S., la Cinémathèque française, la Cinémathèque universitaire, le C.R.D.P. de Paris, l'Atelier Lumière... Si nos rapports sont excellents et réguliers avec la Ligue française de l'enseignement et l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, ils n'organisent toutefois pas de programmes réguliers rue d'Ulm.* » — L. M.

HISTOIRE

Un entretien avec Saül Friedländer

(Suite de la première page)

» Les deux interprétations les mieux connues sont celle que l'on qualifie aujourd'hui d'intentionnaliste et qui fait découler l'ensemble de cette politique de Hitler lui-même, et celle que l'on qualifie de fonctionnaliste et qui minimise l'importance du *décideur central et fait découler* la politique des nazis à l'égard des juifs d'une interaction d'instances bureaucratiques luttant l'une contre l'autre dans une sorte de processus de « radicalisation cumulative »..

» C'est au niveau de l'interprétation globale du phénomène nazi, et *notamment de la politique antijuive* — interprétation qui permettrait de replacer ce phénomène dans les grandes catégories d'interprétation historiques, — que la paralysie de l'historien apparaît. On a essayé d'utiliser un terme-clé, le fascisme, et l'on s'est heurté à une série d'écueils insurmontables. Un autre « phénomène-clé », le totalitarisme, n'a pas eu plus de succès. Les historiens *marxistes, de leur côté,* trouvent là leur pierre d'achoppement la plus difficile. Et la psycho-histoire s'est fondée sur des prémisses trop fragiles pour permettre des déductions concluantes.

Irrationalité fondamentale

» J'ai suggéré, notamment lors du colloque consacré l'été dernier à *Paris à « l'Allemagne nazie et l'extermination des juifs »*, que cette paralysie provient du caractère simultané et de l'action complexe de phénomènes très différents : fanatisme à visée messianique, bureaucratie, comportements archaïques dans le cadre d'une société industrielle avancée, etc.

» A mon avis, nous ne pouvons pas surmonter cette paralysie. *Elle* découle de la nature même du phénomène, de son irrationalité fondamentale. Je suis enclin à accepter ce que disait, il y a déjà une quinzaine d'années, l'historien Isaac Deutscher : *« Je doute que, dans un millier d'années, les gens comprennent mieux Hitler, Auschwitz, Majdanek et Treblinka que nous ne le faisons aujourd'hui. Auront-ils une meilleure perspective historique ? Il se peut, au contraire, que la postérité comprenne tout cela encore moins bien que nous.*

Quelles furent, selon vous, les parts respectives, dans l'idéologie, de l'activisme des factions dirigeantes concurrentes, de l'activité « banale » des bureaucraties, de l'opinion publique dans la concrétisation et les développements de la politique nazie antisémite ?

— Pour ce qui est de l'opinion publique, *je ne crois pas qu'elle ait joué* un rôle décisif dans la politique antisémite des nazis. Les recherches les plus récentes montrent que, même au sein du parti et des SA, par exemple, on ne trouve en fait qu'un tiers environ d'antisémites fanatiques. D'une manière générale, l'opinion allemande, pendant les années 30, n'accueille pas avec enthousiasme les mesures antijuives du parti. Cela *étant, elle ne s'y oppose pas non* plus. Ce que l'on peut dire sans grand risque de se tromper, c'est que, à cette époque, l'opinion publique, qu'elle fût allemande ou occidentale, était, dans l'ensemble, indifférente au problème.

» Pour ce qui est des bureaucraties, c'est là un thème connu. Il faut, bien sûr, en tenir compte. Mais la *machine bureaucratique se serait arrêtée* d'elle-même face aux difficultés croissantes de l'extermination en temps de guerre totale si elle n'avait pas été poussée de l'avant par l'impulsion idéologique.

» Vous avez parlé de la rivalité de certains groupes à l'intérieur du parti. *On a essayé d'expliquer l'essentiel* du phénomène par cette rivalité. Je crois que, si cela a été vrai pour les tout débuts du régime (1933-1934), cela n'est plus guère convaincant à partir de 1935. On connaît parfaitement l'intérêt détaillé porté par Hitler à la promulgation des lois de Nuremberg et l'on sait que, à partir de la fin de 1938, Hitler lui-même a chargé Goering et, par son intermédiaire, *Himmler et les SS, de concentrer* tout ce qui avait trait à la politique juive. A partir de ce moment-là, il devient de plus en plus difficile — même si l'on doit tenir compte des tentatives d'un Hans Frank, qui dirigeait la Pologne, ou de tel ou tel *gauleiter* — de parler de luttes intestines.

» *L'idéologie, enfin. C'est bien* le premier terme que vous avez employé qui paraît être l'élément central de la politique du régime : l'idéologie. Pas dans son sens le plus abstrait, mais les quelques idées-forces, dans leur brutalité et leur grossièreté les plus élémentaires, qui, littéralement, *obsédèrent Adolf Hitler. Il me semble* impossible d'expliquer la politique nazie à l'égard des juifs sans tenir compte de *la centralité absolue* d'Adolf Hitler et des fantasmes qui l'habitaient, concernant la peur mortelle que les juifs représentaient, selon lui, non seulement pour l'Allemagne mais aussi pour l'humanité tout entière.

— *Plus généralement, tous ces faits ont-ils obéi, selon vous, à une logique implacable régie par Hitler lui-même ou n'ont-ils été qu'un chaos de circonstances agité notamment par le hasard ?*

— Je pense que Hitler n'avait pas, *au début, ni même en 1933 — il y a* exactement cinquante ans — d'idée précise sur ce que serait la « *solution finale* » du peuple juif. Il a donc procédé par étapes, chaque étape permettant d'aller plus loin selon les circonstances. Son idée de base était la lutte contre les juifs par tous les moyens. *Les circonstances lui permettaient* d'envisager dans quel sens cette lutte pouvait se développer. En 1941 sans doute, à quelques semaines de l'attaque contre l'U.R.S.S., il est probablement venu à la conclusion que les circonstances lui permettaient d'envisager une extermination totale *des juifs.*

— *La contestation de l'existence de la solution finale est-elle, selon vous, un épiphénomène ou le signe de quelque chose de grave et de significatif ?*

— C'est, à mes yeux, moins qu'un épiphénomène. *C'est le produit de* l'imagination perverse de quelques groupuscules et de quelques personnages, selon moi tout à fait marginaux, auxquels il ne vaut même pas la peine de prêter attention. »

Propos recueillis par
MICHEL KAJMAN.



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

CONTE CRUEL. — Epicerie (272-23-41), 20 h 30.
UNE MINUTE ENCORE. — Théâtre 14 (545-49-77), 21 h.
INTIMITÉ. — Vincennes, Sorano (374-73-74), 21 h.
AVEC VUE SUR LA MER. — Poissy Carrières, l'Usine-Théâtre (074-70-18), 21 h.
HAMLET. — Chaillot (727-81-15), 18 h 30.
LE ROI DES AULNES. — Cartoucherie de la Tempête (328-36-36), 20 h 30.
LES HABITS DU DIMANCHE. — Cité internationale, Galerie (589-38-69), 20 h 30.
TROIS FOIS RIEN. — Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h 15.
DIDEROT A SAINT-PETERSBOURG. — Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30.
L'AUTOCENSURE. — Dix Heures (606-07-48), 18 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : l'Avare.
ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Superdupont.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Comptine.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : l'Oiseau vert. PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : l'Essuie-Mains des pieds.
BEAUBOURG (277-12-35), Cinéma vidéo : 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films BPI ; 15 h, 17 h, 20 h : Cinéma D.W. Griffith.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 20 h 30 : la Veuve joyeuse.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : le Cocu magnifique.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30, Coup de soleil.
ARC (723-61-27), 20 h 30 : Méfaits d'hiver.
ATHÉNÉE (742-67-27), 20 h 30 : Ma Elo.
BASTILLE (357-42-14), 20 h 30 : Léonce et Léna.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 20 h 30, En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE, Th. de l'Aquarium (374-99-61), 20 h, Correspondance ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : la Nuit des rois.
CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), 20 h 30 : Ben Zimet, F. Thiery, Donagan.
CINQ DIAMANTS (588-01-00), 21 h : Un si joli petit square.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre 20 h 30 : Les Larmes amères de Petra Von Kant.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30, Noblesse et bourgeoisie.
DEUX PORTES (361-49-92), 20 h 30 : les Fourmidiables.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h, la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30, les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30, 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : Valärdy 83 ; 22 h, Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40), 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 30, M. Lagueyrie ; Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 20 h 30, La Farce du roi Force.
HUCHETTE (326-38-99) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Au Bois lacté.
LIERRE-THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : Armaguedon.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 19 h : Moman ; 21 h : Six heures au plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II. — 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : la Noce. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : les Soupirs du lapin.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45, la Dixième de Beethoven.
MATHURINS (265-90-00), 21 h, l'Avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15, On dînera au lit.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h, R. Devos.
NOUVEAUTES (770-52-76), 20 h 30, hold-up pour rire.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), 21 h : Intrigues.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol : « Je m'égalomane à moi-même ».
REX (233-28-65), 20 h 30 : The End.
SAINT-GEORGES (878-63-47) 20 h 45, le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45, les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 : Huis clos ; 20 h 30 : l'Ecume des jours.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02), 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Nourrice des étoiles ; 22 h : Chant du monde.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), 20 h 45, Famille Fenouillard dare-dare.
THÉATRE DE PARIS (280-09-30). Petite salle 20 h 30, la Fuite en Chine.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30, l'Ambassade.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le mal court.
THÉATRE DE LA VILLA (542-79-56), 21 h, Arlequin valet de deux maîtres.
TRISTAN BERNARD (522-08-40) 21 h : le Retour du héros.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h, le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Sur une île flottante.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 20 h 15 : Version originale ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : les Bonniches.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. — II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Une goutte de sang dans le glaçon.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) 22 h : Tragédie au radar.
LE FANAL (233-91-17) 20 h : La Musica ; 21 h 15 : J. Menaud -Le Mac-Amour.
LA GAGEURE (367-62-45), 20 h 30 : Quelque estaminet.
LES LUCIOLES (526-51-64) 20 h 45, A poil ; 22 h 15 : S. Deschammes.
PATACHON (606-90-20), 20 h : Clin d'œil à Irma la Douce ; 21 h : les Petits Hôtels ; 22 h 30 : Un sifflet dans la tête.
LE PETIT CASINO (278-36-50) 21 h : X. Lacouture ; 22 h 30 : Douby ; 23 h 30 : Lâche mon tabouret.
POINT-VIRGULE (278-67-03) 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : Elle voit des géants partout.
400 COUPS (633-01-21) 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
RESTO SHOW (508-00-81) 20 h 15 : Un amour.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) 20 h 15 : On est pas des pigeons.
LA TANIERE (337-74-39), I : 20 h 45 : E. Griliquez, F. Curto ; 22 h 30 : H. Molina.
LE TINTAMARRE (887-33-82) 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : W. Anice.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) 20 h 30 : Excuse-moi si je te coupe ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) 20 h 30 : Ka, l'infra-terrestre, Ch. Kursner ; 22 h : G. Delahaye.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : A la courte-paye.

La danse

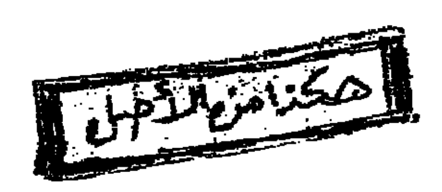
THEATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Pilobolus Dance Theater.

Les concerts

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. : G. Kuhn (Schubert, Bruckner).
RANELAGH, 18 h 30 : F. Fernandez, F. Malgoire, A. Zweistra, W. Jansen (Purcell, Leclair, Couperin).
CENTRE MUSICAL BOSENDORFER, 20 h 30 : G. et B. Picavet (Chopin, Brahms, Lutoslawski...).
FIAP, 20 h 30 : A. Host, M.-F. Giret, D. Delettre (Schumann, Brahms, Schubert).

Vendredi 7 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles « LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » 704.70.20 (lignes groupées) (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)



SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : la Lanterne, de Kinugasa ; 19 h : carte blanche à W.K. Everson : They drive by night, d'A. Woods ; 21 h : hommage à F. Zinnemann : les Révoltés d'Alvaredo, de F. Zinnemann et P. Strand.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Salvation Hunters, de J. von Sternberg ; 17 h : Charles mort ou *vif, d'A. Tanner* ; 19 h : La famille dans le cinéma japonais : le Frère et sa Petite Sœur, de Y. Shimazu.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

ANNIE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Ambassade 8e (359-19-08). – (V.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; *Mistral, 14e (532-52-43)* ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy Pathé, *18e (522-46-01)*.

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; *Richelieu, 2e (233-56-70)* ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 15e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-65) ; Images 18e (522-47-94).

LA BARAKA *(Fr.) : Paramount* Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e *(325-59-83) : Monte-Carlo*, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; *Paramount* Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA BOUM 2 (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; *Gaumont Sud, 14e (327-84-50)* ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, *15e (828-42-27) ; Victor* Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., *v.o., v.f.*) : Marignan, 8e (359-92-82). – (V.f.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (mer., jeu.) (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (mer., jeu.) (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (mer., jeu.) *(636-10-96)*.

BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Cluny Palace, 5e (534-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). *(V.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)*.

LA COLLÉGIENNE PREND DES VACANCES *(It.) (**) (v.f.) : Paramount* Marivaux, 2e (296-80-40).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA COURTISANE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LE CRIME D'AMOUR (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

DINER (A., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; *Montparnasse 83, 6e* (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). – (V.f.) : Arcades, 20e (233-39-36) : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (364-51-98).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er *(297-49-70)* : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e *(359-41-18)* ; *Paramount-Opéra*, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-*Maillot, 17e* (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-*77-99) ; Wepler, 18e (522-46-01)* ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

FIREFOX, L'ARME ABSOLUE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6e *(325-59-83)* ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; *Paramount-City*, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

HECATE (Fr.) (*) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; *14-Juillet-Beaugrenelle, 15e* (575-79-79) ; Calypso, 7e (380-30-11). – V.f. : *Impérial, 2e (742-72-52)*.

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ciné-*Beaubourg, 2e (271-92-36). hor. spéc.* ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), *hor. spéc.*

LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e *(633-08-22)* ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).

MORA *(Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e* (222-72-80) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; *Paramount Opéra*, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

MUTANT (*) (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

NE SOIS PAS TRISTE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

NEW-YORK 42e RUE (A) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) :: 14 Juillet-Racine, 6e (326-19-68) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) : Louxor Pathé, 10e (878-38-58).

OPÉRATION GREEN ICE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

PIRATE MOVIE (Aus., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

PLUS BEAU QUE *MOI* TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e *(359-92-82)* ; *Maxéville, 9e* (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e *(322-19-23)*.

LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Magic Convention, 15e (828-20-64).

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

S.A.S. A SAN-SALVADOR (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

TELL ME (DAVID ET EVA) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).

TIR GROUPÉ (*) (Fr.) : Capri, 2e (508-*11-69)* ; *Paramount Opéra*, 2e (742-56-31) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

TRON (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA *(A., v.o.) : Movies*, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e *(343-01-59)* ; *Montparnos, 14e* (327-52-37) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LES FILMS NOUVEAUX

AMITYVILLE, LE POSSÉDÉ (**), film américain de *Damiano Damiani*. V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; *U.G.C.* Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. *Opéra*, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, *19e* (241-77-99).

LE BRACONNIER DE DIEU, film français de Jean-Pierre Darras. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, *5e* (633-79-38) ; *Marignan, 8e* (359-92-80) ; Français, 9e (770-33-88) ; *Maxéville, 9e* (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

LE JAPON DE FRANÇOIS REICHENBACH, film français. Impérial, 2e (742-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

JOURNAL DE CAMPAGNE, film franco-israélien d'Amos Gitai. Saint Séverin, 5e (354-50-91) ; Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

PIRANHAS II (*), film américain de James Cameron. V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, *15e* (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

DANTON, film franco-polonais d'Andrzej Wajda. Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, *6e* (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; P.L.M. Saint Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

CARNET

Naissances

– M. Victor COHEN-HADRIA et Mme, née *Anita MOLHO* ont la joie d'annoncer la naissance de

Stella,

le 20 décembre 1982.

Décès

PROFESSEUR RENÉ BUTTIAUX

Mme René Buttiaux, son épouse,
M. et Mme Claude Buttiaux, ses enfants,
Véronique, Rémy et Vivien, ses petits-enfants,
Les familles Wibaux, Stouvenel, Cortadellas, Gruson, Lenglet, Cattau, Allaeys, Chobeaux, Roemer, Henneguez, Ottria,
ont le très vif regret de faire part du décès du

professeur René BUTTIAUX,
directeur honoraire
de l'Institut Pasteur de Lille,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu, après une courte maladie, le 29 décembre 1982, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité de la famille et de la commune de Bourbach-le-Haut.

Cet avis tient lieu de faire-part.
15, route Joffre, Bourbach-le-Haut,
68290 Masevaux.
10, allée des Chevreuils,
78110 Le Vésinet.

– Institut Pasteur de Lille.

M. Pierre Mauroy, premier ministre, maire de Lille, président du conseil d'administration de l'Institut Pasteur de Lille,

M. Augustin Laurent, *maire honoraire*, ancien président du conseil *d'administration de l'Institut Pasteur de* Lille,

M. le professeur Raymond Dedonder, directeur de l'Institut Pasteur de Paris, vice-président du conseil d'administration de l'Institut Pasteur de Lille,

M. *Marceau Frison, adjoint au maire* de Lille, vice-président du conseil *d'administration de l'Institut Pasteur de* Lille,

MM. les membres du conseil d'administration de l'Institut Pasteur de Lille,

M. le professeur Jean Samaille, directeur,

MM. les chefs de service et le personnel de l'Institut Pasteur de Lille,

ont le vif regret de faire part du décès de

M. le professeur
René BUTTIAUX,
directeur honoraire
de l'Institut Pasteur de Lille,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu, après une courte maladie, le 29 décembre 1982, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale à Bourbach-le-Haut, le 31 décembre 1982.

Institut Pasteur,
15, rue Camille-Guérin,
B.P. 245, 59019 Lille Cedex.

[Né à Lille le 12 mai 1904, le professeur René Buttiaux entra en 1932 à l'Institut Pasteur de Lille, où il fut nommé, en 1950, chef de service. Il y avait créé un centre d'enseignement et de recherche de bactériologie alimentaire dont la réputation devint internationale. Il enseigna également cette discipline à Paris et dans de nombreux pays.

Le professeur Buttiaux a largement contribué au développement des industries agro-alimentaires en France et était conseiller scientifique des principales firmes. Maître incontesté de l'école française de microbiologie alimentaire, il publia jusqu'à sa retraite, en 1974, de nombreux travaux scientifiques dans cette discipline.

Expert auprès de l'Organisation mondiale de la santé, il fut nommé, en 1971, directeur de l'Institut Pasteur de Lille et membre du directoire de la société Institut Pasteur Production (Paris).]

– Mme et M. Pierre Fossati,
MM. Francis, Philippe et Mlle Claire Angotti, ses enfants,
Suzanne, son épouse,
Et M. Antoine Angotti, son frère
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Robert ANGOTTI,

survenu le 4 janvier 1983 dans sa soixante-deuxième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité à Saint-Lager-Bressac (Ardèche), le 7 janvier.

Fossati, 12, boulevard du Parc,
70200 Lure.
Angotti, 4, place du 11-Novembre,
92240 Malakoff.
Angotti Antoine, les Côtes-du-Plan,
83190 Ollioules.

– Jacqueline Baudouin
Et sa famille
ont le chagrin de faire part de la perte de

Georges BAUDOUIN,
disparu le 31 décembre 1982.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

134, faubourg Saint-Honoré,
Paris-8e.

– Myriam Bernheim a le regret de vous informer du décès de son père

M. Edouard BERNHEIM,

survenu le 2 janvier 1983.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

97, rue de la Tombe-Issoire,
75014 Paris.

– Mme Loïc David, son épouse,
Le capitaine de frégate et Mme Arnand David,
Sébastien, Stéphanie,
M. et Mme Jacques-Pascal Lemoine,
Laurent, Sarah,
M. et Mme Claude de Panafieu,
Flore, Julien, Aurélie,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Louis Chantreau
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Le Guillou
et leurs enfants
ont le grand chagrin de faire part du retour à Dieu du

capitaine de frégate (E.R.)
Loïc DAVID,
officier de la Légion d'honneur,

survenu dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 10 janvier 1983, à 15 h 45, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu à Nantes dans le caveau familial.

Ni fleurs ni couronnes.

« Et son souffle alla rejoindre son âme. »

Le deuil ne sera pas porté.
34, rue Saint-Didier,
75116 Paris.

– M. et Mme Louis FRANCK,
M. et Mme Guillaume Franck
et leurs enfants,
Mme Doris Franck et son fils,
ont la douleur de faire part du décès de leur fille et sœur

Anne.

L'inhumation a eu lieu le 6 janvier 1983 dans l'intimité familiale.

31, boul. du Commandant-Charcot,
92200 Neuilly.

– *Les familles Noye, Bouchut, Granotier, Faure, Barrailler, font part du décès, survenu à Maroua le 2 janvier* 1983, du

Père Dominique NOYE,
oblat de Marie, missionnaire au Cameroun depuis trente-quatre ans, membre de l'International African Institute, auteur de plusieurs ouvrages sur la langue et la littérature des Peuls.

– Mme Tadjouri Yvette,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
ont la douleur de faire part du décès de

M. Benjamin TADJOURI,
professeur honoraire,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 1er janvier 1983, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu le 3 janvier 1983 à Sarcelles.

87, avenue Paul-Valéry,
95200 Sarcelles.

– M. René Thomas, son époux,
François et Valérie, ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Mme René THOMAS,
née Nicole Larrousse,

survenu le 30 décembre 1982.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 4 janvier 1983 en l'église Saint-Pierre de Neuilly, dans la plus stricte intimité.

59, boulevard d'Inkermann,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Remerciements

– L'Alpe-d'Huez.
Mme Hubert Collomb, son épouse,
Patricia et Nadine, ses enfants,
Mme Clotaire Collomb, sa mère,
M. et Mme Gilbert Périllat et leur fils,
Mme Debortoli, ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leurs présence, messages et envois de fleurs, ont pris part à leur grande douleur lors du décès de

M. Hubert COLLOMB.

– M. Érik Gilbert,
Mme Roger Gilbert,
M. et Mme Daniel Gilbert,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Pierre-Eugène GILBERT,
ancien ambassadeur de France,

prient de trouver ici leurs plus vifs remerciements.

Services religieux

– Ceux qui ont connu et aimé

Mme Lucie GERMAIN,
née Eylert,

décédée le 10 juillet 1982, sont invités à participer à la cérémonie consacrée à son souvenir

le vendredi 14 janvier, à 18 heures, au *temple protestant du foyer de l'Ame*, 7 *bis*, rue du Pasteur-Wagner, Paris-11e (métro Bastille) ou à se joindre en pensée dans son souvenir.

M. Germain, 2, rue de la Pointe,
78350 Les Loges-en-Josas.

– Un service sera célébré par le Père Brien le vendredi 14 janvier 1983, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-des-Victoires, à la mémoire de

M. Jean MALLON,
conservateur honoraire
des Archives nationales,

5, rue Chabanais,
75002 Paris.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mardi 11 janvier 1983, à 11 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris-7e, à la mémoire de

Michel ARDISSON,

inspecteur général
de la jeunesse et des sports,

décédé le 30 décembre 1982, à l'âge de cinquante-huit ans, au *terme* d'une longue *maladie*.

– *Mme Henri Bolon,*
ses enfants et petits-enfants,
vous invitent à vous unir d'intention ou à participer à la messe qui sera *célébrée pour*

M. Henri BOLON,

le samedi 15 janvier, à 16 h 15, en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 31, rue Albert-Ier à Asnières (Hauts-de-Seine).

– Une messe à la *mémoire* du
maréchal
de LATTRE de TASSIGNY
sera célébrée le samedi 8 janvier, à *17 heures, en l'église Saint-Louis* des Invalides.





RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 7 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : les Compagnons de la chanson.
D'Aline Taçyorian.
Il y a deux ans, les Compagnons de la chanson décidaient d'abandonner la scène après quarante années de tournées aux quatre coins du monde : une émission souvenir.

21 h 40 Série : Merci Sylvestre.
Réal. S. Korber, avec C. Broussay, L. Colpeyn, P. Danny...
Nouvelle série en six épisodes prenant la suite de « Madame S.O.S. » :
Sylvestre, bel homme intelligent, est au chômage et accepte un job d'homme de ménage chez une vieille dame. Qu'en dit Joséphine, sa femme, dentiste de son état ?

22 h 40 Histoires naturelles : Pêche « au coup » en Irlande.
Émission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury. M. Rieussec, réal. Marc Brionès.
Championnat du monde de pêche « au coup » en Irlande en septembre dernier.

23 h 10 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : l'Épingle noire.
D'après le roman de D. Saint-Alban, réal. : M. Frydland. Avec C. Chamiollean, P. Arditi, G. Desarthe...
La belle Stéphanie devient actrice, triomphe dans la Mort d'Attila *pendant que Lorraine et Damien vivent leur amour au milieu d'une communauté saint-simonienne ; une fresque épique joliment mise en image.*

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Avec R. Deforges (*la Bicyclette bleue*) ; J. Dutourd (*Henri, ou l'éducation nationale*) ; H. Bianciotti (*L'amour n'est pas aimé*) ; J.-M. Dallet (*Dieudonné Soleil*) ; D. Boulanger (*Table d'hôte*).

22 h 55 Journal.

23 h 5 Ciné-club (cycle Gary Cooper) : Sérénade à trois.
Film américain d'E. Lubitsch (1933), avec G. Cooper, M. Hopkins, F. March, E. Everett Horton, F. Pangborth. (V.o. sous-titrée. N.)
Une dessinatrice de publicité s'installe, à Montmartre, dans l'atelier que partagent un peintre et un auteur dramatique, américains comme elle. Attirée tantôt par l'un, tantôt par l'autre, elle ne sait lequel choisir.
Virtuose de l'allusion et du sous-entendu, Lubitsch (jonglant avec la censure de l'époque) a tiré d'une pièce de Noël Coward un film d'une fantaisie étourdissante et parfaitement amoral. C'est joué à la perfection.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Le nouveau vendredi : Cambodge 83.
Reportage de C. Sauvageot et M.-A. Donzé.
En 1979, les Vietnamiens chassaient les Khmers rouges et découvraient le massacre d'un million et demi de civils — dont 80 % des intellectuels — pour créer un « homme nouveau ». Le Cambodge est actuellement sous tutelle vietnamienne et bénéficie de l'aide internationale pour survivre. Quelles sont les perspectives pour 1983 ? Claude Sauvageot et Marie-Ange Donzé ont interrogé MM. Botazzi, du C.C.F.D., Heuriet, président de la Cimade, et Grunenwald, membre du groupe de recherches pour le développement rural.

21 h 35 Spectacle-reportage : Que la gentiane est donc amère !
Adaptation D. Daneyrolles, mise en scène D. Freydefont, réal. J.-M. Venutti.
Un « spectacle-reportage d'une mémoire collective » : des images et des interviews sur le mariage en 1920 à Tauves dans le Puy-de-Dôme.

22 h 30 Journal.

23 h Prélude à la nuit.
« Quator pour contrebasses », de A. Tucherapnine, avec P. Helloin, G. Lauridon, D. Teyrot et J. Rossi.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : quelques directions de l'évolution.
20 h, René Cassin, fantassin des droits de l'homme, par M. Agi.
21 h 30, Black and blue : jam à l'italienne.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (émis de Paris) : « Carnaval », ouverture, « Symphonie n° 9, de Dvorak ; « Symphonie n° 7 », de Beethoven, par l'Orchestre national de France ; dir. L. Maazel.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : les mots de F. Xenakis : 23 h 5, Écrans ; 0 h 5, Musiques traditionnelles.

Samedi 8 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h Vision plus.
10 h 45 La séquence du spectateur.
11 h 15 La maison de TF1 (et à 13 h 45).
13 h Journal.
13 h 40 Série : Les incorruptibles.
15 h 40 Documentaire : L'odyssée sous-marine de l'équipe du commandant Cousteau.
L'énigme du *Britannic*.
L'équipe du commandant Cousteau, à bord de la Calypso, *à la recherche d'une épave d'un navire anglais qui gît à 110 mètres de fond entre le cap Sounion et l'île Kea.*
16 h 25 Téléfilm : La voie de Jackson.
Réalisation G. Herzog, avec M.-J. Neuville, G. Marchand, S. Frey...
Deux cordées rivales au pied d'une paroi inviolée, baptisée « Jackson », du nom de l'héroïne.
18 h Trente millions d'amis.
Les bons dos d'ânes, les drôles de maîtres-nageurs de Pontoise.
18 h 30 Magazine auto-moto
Spécial Rallye Paris-Dakar.
19 h 5 D'accord pas d'accord (I.N.C.)
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas
Le feuilleton « interminable » débute la soirée du samedi. Les héros ne seront pas pour autant plus gentils. Mieux, la chance semble être avec J.-R.
21 h 25 Droit de réponse
Émission de Michel Polac : Service et astrologie, avec J.-J. Pauvert et C. Bretécher, M.-C. Barrault.
22 h 45 Le cinéma soviétique contemporain : fragments.
Carnet de voyage d'un acteur français, F. Marthouret, réalisation C. Couderc.
Carnet de voyage d'un comédien français, François Marthouret, à la découverte de la production cinématographique soviétique : extraits des œuvres de Nikita Mikhalkov, Gleb Panfilov, etc.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 ANTIOPE.
11 h 20 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 La vérité est au fond de la marmite.
12 h Ski : Coupe du monde : descente (messieurs) à Morzine-Avoriaz.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Drôles de dames.
14 h 25 Série : Ah ! quelle famille !
14 h 50 Les jeux du stade.
17 h Récré A 2.
17 h 45 La course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h Émissions régionales.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Avec Annie Cordy, Gérard Lenorman, Yannick Noah, Roger Couderc, etc.
21 h 50 Téléfilm : La troisième guerre mondiale.
De D. Greene. Avec D. Soul, R. Hudson, B. Keith et K. Hellman.
Politique-fiction : en décembre 1987, un commando soviétique prend d'assaut la principale station de pompage pétrolier en Alaska. La troisième guerre mondiale nucléaire est lancée.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h 30 Coupe du monde de ski de fond hommes.
En direct de La Bresse.
12 h Objectif entreprise.
Émission de l'ANVAR.
14 h 30 Entrée Libre.
Émission du C.N.D.P.
Avec Mme Françoise Giroud. Portraits de G. Klejman, avocat ; Berthe s'occupe des vestiaires et cigarettes des clients de la brasserie Lipp depuis trente ans ; Rock dreams ; Avoir un enfant ; Qu'est-ce que l'argent comprend à la presse ? A l'écoute de la terre ; Énigme ; L'enlèvement de Sabine ; Images de la nature ; L'époque était drôle.
18 h 30 Pour les jeunes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux.
20 h 35 Finale internationale du Grand Prix de la chanson d'outre-mer 1982
Réal. D. Sanders.
Guadeloupe : Je veux être musique par J. Courta ; Martinique : Concerto pour l'oiseau et la fleur par J. Béroard ; Guyane : Rivière de légende, par Jorland ; la Réunion : Chante pour ton île, par J. Sery ; Nouvelle-Calédonie : Pour toi ce slow, par A. Panatte ; Wallis et Futuna : Anusia Sii Fisii Ahan, par le poupe Tala Mohe ; Tahiti-Polynésie française : Aki Ri A'e, par E. Tefana ; Saint-Pierre-et-Miquelon : Feu de camp, par A. Lafitte.
22 h 35 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.
Festival de Prades : « la Truite » de F. Schubert, avec M. Boussinot, violoniste, M. Dupouy, alto, L. Dupouy, alto, L. Rose, violoncelliste, G. Lauridon, contrebasse, et A. Wole, au piano.

FRANCE CULTURE

7 h 2, Matinales : rétro-prospective des années 70 pour les années 80, la fibre optique au service de la communication ; L'informatique au service de la médecine ; Entretien avec A. Vial.
8 h, Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : une année d'état de guerre en Pologne.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45 Démarches avec... F. Bonnefoy : « Japonerie ».
11 h 2, Les musiciens français contemporains : Xavier Darasse.
12 h 5, Le pont des arts.
14 h Sons : Mexico.
14 h 5, Les samedis de France-Culture : les musiciens français contemporains (Georges Migot, Roger Calmel).
16 h 20, Recherches et pensée contemporaines : faut-il brûler Mélanie Klein ? Par E. Noël.
18 h, La deuxième guerre mondiale : la guerre en France 1939-1940.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio Canada présente : la bande dessinée neuvième art.
20 h L'homme de solitude, ou José Carnaval poète, de M. Schilovitz, réal. C.-R- Manuel. Avec C. Nicot, F. Maistre, M. Thierry...
21 h 25, Bonnes nouvelles, grands comédiens : les Premières Lumières du soir, de J. Guilloneau, lu par Sami Frey.
22 h Ad-lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h, Samedi matin : œuvres de Weber, O. Strauss, Glière, Gershwin, Ropartz, Milhaud, Enesco, Chausson.
8 h 5, Avis de recherche et actualité du disque : 11 h : La tribune des critiques de disques ; « Trio » pour piano, violon et violoncelle de Schubert (versions comparées). 12 h 35 : Avis de recherches et actualité du disque (suite).
13 h 30, Tous en scène : Ella Fitzgerald chante Gershwin.
14 h 4, Atelier de musique : œuvres de Varèse, Bartok.
15 h 30, Dossier disque : Petite Messe solennelle pour quatre voix, chœurs, 2 pianos et harmonium, de Rossini.
16 h 30, Concert (en direct du Théâtre du Ranelagh) : œuvres de Vivaldi, Malipiero, Rossini, Bottesini, par l'Ensemble de Venezia.
18 h, Le disque de la tribune : « Trio », de Schubert (dernière parution).
19 h, Concours international de guitare : œuvres de Cimarosa, Obravska.
19 h 35, Les pêcheurs de perles : trésor de la musique pour clavecin.
20 h 30, Concert (en direct de la Salle Gaveau à Paris) « Symphonie n° 3 en ré majeur » de Schubert ; « Sarabande » de Debussy ; « Danses allemandes » de Schubert ; « Symphonie n° 14 pour soprano, basse et orchestre de chambre opus 135 » de Chostakovitch, par le nouvel orchestre philharmonique ; dir. F. Layer ; sol. F. Palmer, A. Saciuk.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : La nuit des griots, en direct de la Maison de la Culture du Havre.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 8 JANVIER

— *Le professeur François Jacob,* biologiste et prix Nobel de médecine, est reçu au « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 9 JANVIER

— *M. Jack Lang,* ministre de la culture, est invité à l'émission « Le grand jury-R.T.L.-*le Monde* », sur R.T.L. à 18 h 15.

— *M. Edmond Maire,* secrétaire général de la C.F.D.T., est le grand témoin du magazine « Sept sur sept », sur TF 1 à 19 heures.

— *M. Lionel Jospin,* premier secrétaire du P.S., participe au « Club de la presse », sur Europe 1 à 19 heures.

LES ACTUALITÉS SUR T.F. 1

● Un nouveau « face-à-face » politique mensuel
● Le directeur de l'information réclame « plus de liberté »

Absent de l'antenne durant toute l'année 1982, le magazine politique fera sa grande rentrée sur TF 1 le 19 janvier prochain, à 20 h 30. Igor Barrère, Daniel Grandclément et Noël Chopin proposeront en effet, le premier mercredi de chaque mois, une émission politique, dans laquelle deux personnalités — M. Laurent Fabius, ministre du budget, et M. Yvon Gattaz, président du C.N.P.F., le 19 janvier — débattront en direct d'un thème donné — « Où va l'entreprise ? », — face à un public sélectionné, représentatif de la population française. Une initiative préparée de longue date, inscrite dans un plan de relance de l'information, mais suspendue au feu vert, toujours clignotant, d'un président de chaîne hésitant.

Les trois auteurs n'ont pas arrêté le nom de l'émission, et l'on se prend pourtant à rêver match, duel, passe d'armes ou escarmouche. Ils se refusent encore à citer les noms des adversaires — duettistes ? — de demain sur des thèmes annoncés (télévision, sécurité, santé...), et déjà l'on suppose, spécule et imagine les couples les plus fous, les matches les plus audacieux, les scores les plus serrés, les K.O... On attend les joutes oratoires, les pics et les tics, les silences et les petites phrases, les plaidoyers et les réquisitoires, bref, l'arsenal habituel des fléchettes, des esquives et des pirouettes ! Et qu'importe, après tout, si les prochaines rencontres n'atteignent pas la qualité et l'intensité du dernier face-à-face politique en date. N'était-ce pas un mois de mai... un peu particulier ?

« *Ce qui compte,* explique Jean-Pierre Guérin, directeur de l'information de TF 1, *c'est d'en finir avec les usages des hommes politiques habitués à programmer eux-mêmes leurs interventions télévisées, et en choisissant leurs dates, et s'invitant eux-mêmes. C'est nous et nous seuls qui avons le pouvoir de décider, et la responsabilité de déjouer les pièges. Car, ne nous y trompons pas, les prestations télévisuelles uniques ne sont pour les politiciens qu'un prétexte à discours, que leur habileté, leur entraînement et l'agressivité forcément limitée des journalistes français concourent à laisser passer. C'est ce principe qui a d'ailleurs permis à M. Giscard d'Estaing d'organiser sa rentré e officielle au mois de septembre dernier, après avoir, pendant plus d'un an, décliné toute invitation !* (1) ».

D'où le choix du débat, et l'introduction du public. Un public témoin, un public inquisiteur aussi, « *dont les questions,* explique Daniel Grandclément, *pourraient bien ramener la discussion à plus de réalisme, et aux problèmes du quotidien* ». Un type de face- à- face probablement déroutant, car si l'opposition n'a cessé — à juste titre — de railler la disparition récente des émissions politiques, il semble que ce soit elle qui, singulièrement, s'est montrée la plus réticente aux invitations de TF1. M. Raymond Barre, ainsi, aurait refusé une confrontation avec M. Jacques Delors, mais ne dédaignerait peut-être pas de rencontrer M. Pierre Mauroy... Standing oblige ! Quant à M. Jacques Chirac, il ne souhaiterait nullement débattre avec M. Gaston Defferre, qui se réjouissait pourtant d'un tel duel...

L'émission se découpera en plusieurs temps et utilisera les divers procédés d'animation. Roland Cayrol, directeur de l'institut Louis-Harris en France, commencera par présenter et commenter un sondage qu'il aura fait réaliser précédemment sur le thème convenu du débat. Puis, après une courte interview des deux invités, ceux-ci devront dresser d'eux-mêmes un rapide portrait, avant que ne commence le débat véritable, quatre micros baladeurs permettant au public — soixante à cent personnes — d'intervenir directement.

Un projet ambitieux, certes, pour TF1, mais qui n'est en fait qu'un élément d'un puzzle dont Jean-Pierre Guérin avait déjà tracé les lignes essentielles avant l'été (*le Monde* du 12 juin), et dont on comprend mal qu' il n'ait pu encore aboutir.

A moins peut-être de se rappeler l'atmosphère du mois de juin, la frilosité et la prudence anxieuse du P.-D.G. d'alors, M. Jacques Boutet, renforcées par sa quasi-certitude de quitter TF1 dès le vote de la loi sur la communication audiovisuelle. A moins d'évoquer aussi ce climat d'attente et de lassitude lié à la réforme de l'audiovisuel, cette Arlésienne qu'on croyait ne jamais connaître ; l'arrivée de M. Michel May, le nouveau P.-D.G. ; l'inquiétude de la rédaction, et puis la confirmation de Jean-Pierre Guérin à la direction de l'information, et puis les dérapages.

L'impatience de la rédaction

Le doute, d'abord, s'est installé des deux côtés : méfiance de celui qui ne connaît pas la rédaction et impatience de celui qui fabrique avec elle quatre journaux par jour, veut organiser et souhaite « redynamiser » son équipe. Un P.-D.G. soucieux de ce qu'on pense plus haut... à Matignon, à l'Elysée, au ministère de la communication, attentif aux recommandations. Parmi elles, celle qui a amené Alain Denvers au poste de rédacteur en chef chargé des magazines. Imposée au directeur de l'information, c'est désormais une source de tensions, de rumeurs, de blocages...

Un coup d'œil sur la deuxième chaîne est pourtant éloquent : les journaux évoluent, les magazines se mettent en place... Avec une assurance tranquille, leurs responsables agissent et tranchent à leur guise, protégés et soutenus par un patron aux allures de paratonnerre.

« *L'équipe de TF 1, elle aussi, est en bon état de marche,* déclare Jean-Pierre Guérin, *elle ne demande qu'à travailler, qu'à se mobiliser enfin sur des projets concrets et clairement annoncés. Aux attaques multiples, souvent mal intentionnées, dont nous avons récemment fait l'objet, nous voudrions pouvoir répondre simplement : regardez nos journaux, nos magazines, notre information...* »

Tout un ensemble, en fait, que Jean-Pierre Guérin voudrait voir mis en place dès le 24 janvier. D'abord un « 20 h » nouvelle formule, présenté par un couple — un homme, une femme. — dans un nouveau décor, avec un nouveau rythme, une mise en images différente et l'introduction d'éditoriaux divers, ouverts non seulement aux journalistes de la chaîne, mais à d'autres professionnels « *de talent* ». Le dernier journal de la soirée ne serait plus relégué en fin de programme, mais entre deux émissions, autour de 22 heures. Bref, incisif, il ferait, en une quinzaine de minutes, le tour de l'actualité du jour. Le journal de la mi-journée pourrait s'intégrer dans une grande tranche d'animation allant de 12 heures à 14 heures, avec des informations-services, la météo, la Bourse, un horoscope, etc. Enfin, la tranche 18 heures-18 h 30 accueillerait un journal conçu par Alain de Sédouy et réalisé essentiellement à l'intention des jeunes.

Serait-ce une amorce d'un vrai départ pour cette rédaction finalement plus solide et soudée qu'elle ne le pensait elle-même ? Ou bien va-t-on laisser s'éroder le bénéfice d'efforts entrepris depuis plusieurs mois et qui ont produit quelques beaux coups, dont le magazine « 7 sur 7 », programmé désormais à 19 heures le dimanche ?

« *Il nous faut construire dans le long terme, et j'ai chaque jour l'impression d'une précarité absolue de ma fonction,* ajoute Jean-Pierre Guérin. *Il faut lancer une politique globale et ambitieuse, malgré un sentiment constant d'insécurité et de remise en cause quotidienne. Il nous faudrait aller vite, faire preuve de volonté pour affronter et résoudre certains problèmes paralysants, et l'on perd un temps fou à lutter contre le doute, à vaincre le scepticisme ou simplement à le justifier. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de liberté et de soutien. D'un feu vert à nos projets. La Haute Autorité a fait preuve plusieurs fois de son indépendance. Elle a été mise en place pour nous aider, nous abstraire de certains soucis. Mais pourquoi n'en profite-t-on pas ?* »

ANNICK COJEAN.

(1) « L'heure de vérité » du 16 septembre, sur Antenne 2.

● *Nouvelles autorisations pour des radios locales.* — La Haute Autorité de la communication audiovisuelle, réunie en séance plénière, a délivré, mercredi 5 janvier, quatorze autorisations d'émettre pour des radios locales privées. Adoptées dans l'ordre de la liste que lui a soumise la commission Galabert, ces autorisations sont accordées pour trois ans. Il s'agit de : Radio Ariège-Pyrénées, aux Cabanes (Ariège) ; Radio FM 43, au Puy (Haute-Loire) ; Radio Cotentin, à Créances (Manche) ; Radio Horizon-Vert, à Dole (Jura) ; Radio Fréquence rurale, à Menotey (Jura) ; Radio Saint-Claude, à Saint-Claude (Jura) ; Radio Horizon FM, à Morez (Jura) ; Radio Orléans FM, à Orléans (Loiret) ; Radio Gâtinais FM, à Montargis (Loiret) ; Radio Mary Poppin's, à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) ; Radio 5, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) ; Radio Antenne 45, à Montargis (Loiret) ; Radio Chalette, à Chalette-sur-Loing (Loiret) ; Radio Gien, à Gien (Loiret).

A VOIR

Le grand boum

La troisième guerre mondiale, on y pense, on en parle, on la redoute un peu, beaucoup, terriblement. Pas au point tout de même de vider son compte d'épargne pour faire la bombe en attendant le « boum » du grand final. On y croit sans y croire, au fond. On surveille d'un œil ou inquiet ou distrait — à la façon dont on suivait cet interminable championnat d'échecs entre Fischer et Spassky — la partie de bras de fer que se livrent depuis quarante ans les deux grands.

Une partie sans issue autre que fatale. Ils ne peuvent pas en arriver là, se dit-on. Ils ne sont pas fous. L'ennui, c'est qu'il ne suffit pas d'être sain d'esprit pour éviter l'Apocalypse. Une simple erreur de calcul, une fausse appréciation des réactions de l'adversaire peuvent conduire à appuyer, contraint et forcé, simplement pour ne pas perdre la face, sur le fameux bouton.

C'est ce que nous montrera le formidable téléfilm américain en deux parties qui sera présenté, samedi, par A 2. Un film à gros budget tourné par le réalisateur de Racines. Avec Rock Hudson dans le rôle du président des États-Unis, un président très plausible, très convaincant. Son entourage ressemble d'ailleurs énormément à celui de Kennedy au moment de l'affaire de la Baie des Cochons.

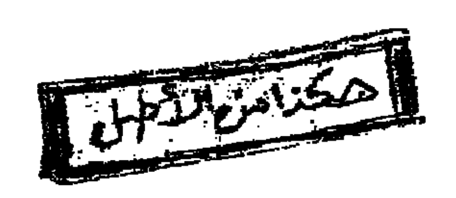
Ca se passe à la fin des années 80. Face à la montée de la menace soviétique, les États-Unis, suivis cette fois par le Canada, ont décrété un embargo sur les céréales. En U.R.S.S., la révolte gronde, le régime est en danger. Les Russes décident donc d'envoyer un commando parachuté en Alaska s'emparer d'un pipe-line, dans l'intention de proposer un marché à Washington : si vous envoyez votre blé, on vous laisse votre pétrole.

Cédera ? Cédera pas ? Voyez vous-même. Vous ne le regretterez pas. C'est vraiment du bon cinéma. Il y a de l'action sur le terrain, dans le Grand Nord, où s'affrontent, perdus dans une neige tachée de sang, des hommes en blanc, conduits, côté américain, par Hutch, le blond, le copain de Starsky, excellent acteur décidément. Il y a du suspense au Kremlin et à la Maison Blanche autour du « téléphone rouge ». En louvoyant ici et là au plus proche des intérêts supérieurs de la nation, on se risquera à rompre le fragile équilibre de la terreur.

Rassurez-vous, ça s'arrête au début de la fin. Vous ne verrez pas sauter la planète.

CLAUDE SARRAUTE.

(★) La *Troisième Guerre mondiale,* A 2, samedi 8 janvier, 21 h 50.



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Le Groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a récemment proposés :

- **AUDIT INTERNE** — Publicis Conseil — Réf. VM 11674 B
- **RESPONSABLE ETUDES ET DEVELOPPEMENT** — Technofan - Toulouse — Réf. VM 20736 A
- **FUTUR CHEF DE PUBLICITE** — Média-System — Réf. VM 11220 U
- **CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES DIRECTEUR D'AGENCE** — Egor - Nantes — Réf. VM/EG/OA
- **DIRECTEUR GENERAL** — Moyen-Orient — Réf. VM 5670 B

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris

média-system

egor
PARIS LYON TOULOUSE MILANO PERUGIA LONDON NEW YORK MONTREAL MADRID

Martine Cornillet
a le plaisir de vous annoncer
la Création de la Société
A2M
et vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 83
CONSEIL en Recrutement et en Gestion du Personnel
45, cours Aristide Briand
69300 Caluire (7)808.99.90

INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE
situé à RUEIL MALMAISON (92)
recherche pour sa
DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION
JEUNE PHOTOGRAPHE EXPERIMENTE(E)
BEP avec 2 à 3 ans d'ancienneté professionnelle,
pour prises de vue, reportages, tirages, reproductions et connaissant les arts graphiques.
Ecrire avec C.V. et prétentions sous No 55709 Contesse Publicité
20, avenue de l'Opéra
75040 Paris cedex 01 q.tr.

Entreprise située 20 kms Sud Paris (270 personnes - 170 millions C.A.-H.T.) recherche
responsable magasins-trafic
30 ans min. - Formation TRANSPORT + expérience plusieurs années magasins / transports et déclarations en DOUANE.
Adresser C.V. et prétentions N. 2442 PUBLICITES REUNIES - 112, Bd Voltaire - 75011 Paris

SSCI recherche :
COMMERCIAUX ANALYSTES PROGRAMMEURS
connaissance M Basic et CP/M ou MP/M. Env. CV s/réf. 1550 à Pierre Lichau S.A. B.P. 220-75063 Paris Cedex 02 qui transmettra, ou tél. pour R.V. au 362-11-91.

REVUE INDUSTRIELLE A FORT DÉVELOPPEMENT
recherche
JEUNE CHEF DE PUBLICITÉ
Diplôme : commercial, publicité ou équivalent.
Expérience de vente souhaitée, presse si possible.
Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo
Ecrire sous le n° TO 37583 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Ville de Chanteloup-les-Vignes (78) recrute, pour seconder le secrétaire général UN ATTACHÉ
Adresser candidature et C.V. à Monsieur le Maire.

emplois régionaux

Le District de FORBACH, dont le siège est à l'Hôtel de Ville de FORBACH (tél. (87) 85-55-00), lance un appel de candidatures pour la GESTION du SAUNA de la piscine olympique de FORBACH
Ouverture : le 15 février 1983.
Conditions :
— mode d'exploitation : gestion privée contre redevance ;
— références exigées.
Faire acte de candidature par écrit, avec C.V., références et copies des diplômes éventuels à M. le Président du District, Hôtel de Ville de FORBACH, av. St-Rémy, 57600 FORBACH.

capitaux propositions commerciales

URGT ch. aide financ. ou prêt 5.000 F suisses. Tél. en Suisse au (19) 41-21-27-46-53.

propositions diverses

L'ETAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C18) Boîte postale 402.09 PARIS.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Collaborateur Renault vend R 14 TS, vert mousse, juillet 1982, 6.800 km. 750-83-65.

plus de 16 C.V.

Vends Cadillac SEVILLE 1980, Diesel, 10.000 km, état rare, grise. RODRIGO (56) 06-05-42.

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITE-PRIX

LANCIA GAMMA 82	
74.700 km	70.000 F
LANCIA GAMMA 81	
89.900 km	48.000 F
R.30 D TURBO 82	
10.500 km	73.500 F
604 D TURBO SRD 81	
112.000 km	66.000 F

VOLVO-CARDINET
766-50-35
112, RUE CARDINET - PARIS

Collège YVELYNES rech. SURVEILLANTE INTERNAT et/ou BIBLIOTHÉCAIRE. PROF. GYM. FILLES. Téléphone : 041-34-36.

RECHERCHONS
DAME COMPTABLE
Pour tenue journaux de trésorerie et rapprochements comptes de banque. Bonne écriture et aptitude à calculer désirables. Possibilité promotion si capable.
Ecrire en indiquant âge, diplômes, référ., salaire demandé à : STE d'Etudes et de Gestion Administratives, 6, rue Arsène-Houssaye 75008 PARIS. (Lieu de travail ÉTOILE.)

Place stable, bon salaire offert, à :
SECRETAIRE STENO DACTYLO.
connaissant mémosphère I.B.M. ayant expérience Travaux Publics à :
MÉCANICIEN
sur engins T.P. si, expérience.
Secteur activités : Marne-la-Vallée
Joindre CV et références
Ecrire sous le n° T 037502 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PARIS-17e
recherche pour contentieux, recouvrement et prud'hommes
LICENCIÉ EN DROIT
ayant un peu d'expérience. Adr. lettre de candid. avec C.V., n° 583 PUBLIALE G.R., 27, fg Montmartre, PARIS-9e.

Ec. ST-MICHEL, ST-MANDÉ ENS. PRIVÉ sous contrat, recherche professeur math exp. 2d T.C. 374-79-52.

Cabinet d'EXPERT-COMPTABLE, région NIORT, rech. collabor. pour dresser ou contrôler bilans, ayant connaissances fiscales. Tél. : NIORT 16 (49) 79-36-97.

Rech. J. F. très compétente et vive, excell. réf. pour s'occuper maison et enfants tous les après-midi, dans le 17e arrdt. Tél. après 10 h au 551-94-45.

DEMANDES D'EMPLOIS

Architecte, 40 ans, cherche projets ou concours en sous-traitance. Délais rapides. Tél. 905-16-75 ou 996-47-32.

Jumeaux, étudiants en médecine à l'Université d'Oxford à partir d'octobre 1983, recherchent emplois, sans préférence, de toute urgence, de février à août 1983 — ensemble ou séparés. Hébergement à assurer. Références et expérience dans hôtellerie et restauration (Silver service). Bonne connaissance du français.
Ecrire à A. Marshall, « Marley House », 119 Tiddington Road, Stratford-upon-Avon, Warwickshire, Angleterre.

JOURNALISTE POLYVALENT
MAQUETTISTE
METTEUR EN PAGE
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
PHOTOGRAPHE
connaissant la FABRICATION recherche situation en rapport ou collaboration extérieure. Ecr. s/n° 6.432 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECTEUR, 39 ANS
MULTIPOSTES
Expérience direction P.M.E. + 50 personnes, 10 ans marketing. Publicité commerce international. Formation supérieure complète (droit + Sciences po). Anglais, espagnol, connaissances allemand-italien. France ou étranger.
Ecr. s/n° 6.287 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

VRAI ADJOINT POUR GRAND P.-D.G.
38 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, clientèle française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontariste.
- Angl. + espagnol. Connaissances allemand + italien.

Cherche :
Situation d'adjoint à P.-D.G. ou D.G. ou poste de directeur de P.M.I.-P.M.E. ou grande société française ou internationale.
Ecr. s/n° 6.344 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F., 24 ans, trilingue (licenciée) diplômée Académie Commerciale Internationale, recherche Paris ou région parisienne emploi stable de cadre commercial ou d'exportation. Ecr. s/n° 6.434 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

Mo TUILERIES
3 gdes p., entrée, cuis., w.-c., bon immeuble, 3e ét., 85 m². A rénover. Prix intéressant, 203, rue Saint-Honoré, s/rue. Sam., dim., lundi, 14/17 h.

3e arrdt

MARAIS, bel imm. ravalé 82, 5e, STUDIO 25 m², cuis., bains, w.-c., refait neuf. 175.000 F + mitoyen occupé. 120.000. Voir 14/18 h., samedi, dimanche, 41, rue de Bretagne ou 520-13-57.

4e arrdt

MAISON PARTICULIÈRE
Rénovée sur 3 niveaux.
Liv. dble + 2 chbres mezzanine, gde cuisine équipée, cave voûtée, cheminée, bibliothèque. Ensemble charmant, calme. Beaucoup de caractère.
Pour visiter, tél. (1) 329-60-60 ou sam. 14 h. à 17 h. s/pl. 35, r. des Blancs-Manteaux (4e).

MARAIS-BASTILLE
2 PIÈCES ET STUDIOS A RÉNOVER. T. 274-60-52.

5e arrdt

Métro CENSIER
Immeuble récent, tout confort, s/rue et jardin, séj., 2 chbres, entrée, cuis., bains, 80 m² + balcon. PRIX INTÉRESSANT. 15, rue Poliveau, sam., dim., lundi 14 à 17 h.

Superbe grenier original ent. aménagé, plein soleil, très belle vue, cœur St-Germain, env. 60 m² + 25 m² rangem., bel imm. 17 s., particulier. T. sam. 8-12 h. 329-46-48.

6e arrdt

286, BLD RASPAIL
Imm. caractère, 145 m² SUD parfait état, gd living, cheminée 3 chbres, 2 bains, chauffage central au gaz, deux services. 1.900.000 F. Sur place, Samedi, lundi, 13/18 h.

Métro FLAGUIÈRE
Bon immeuble, tout confort, soleil, grand living dble 40 m², 1 chambre, entrée, cuisine, bains, 90 m². PRIX INTÉRESSANT, 131, rue de Vaugirard. Sam., dim., lundi 14 à 17 h.

RUE DE L'ÉCHAUDÉ
Gd séjour + 1 chbre, cuis. équipée, s. de bains, chf. individuel. Px 800.000 F - 734-36-17.

Luxembourg exceptionnel belles récept. 5 chbres. Park. soleil 354-95-10, asc.
220 m², SUR JARD
102 R. Assas Sam. 13/17 h.

UTILISATEURS
INVESTISSEURS
VOTRE MAGASIN A PARIS
NOMBREUX AVANTAGES
MURINVEST. 723-30-40.

7e arrdt

AVENUE LA BOURDONNAIS grand studio sur jardin, cuisine, bains, bel immeuble, charme. GARBI 567-22-88.

NATION 120 m² bel immeuble pierre de taille, double living, 3 chambres, aménagements luxueux. GARBI 567-22-88.

10e arrdt

GARE DE L'EST. Dble liv. + chbre, cuis., bains. 430.000 F. SAMEDI de 14 à h. 18 h. 103, RUE DU FG-ST-DENIS.

12e arrdt

NATION 120 m² bel immeuble pierre de taille, double living, 3 chambres, aménagements luxueux. GARBI 567-22-88.

14e arrdt

Parc MONTSOURIS appt mixte séj. 3 chbres + chb. de serv. tt cft. Px 860.000 F 327-28-60.

ALÉSIA 53 m² CFT
Px 350.000 F 327-28-60.

15e arrdt

15e PONT-MIRABEAU sud, asc., s/rue, 4 p., 92 m², cft, parquet chêne, chf. cent. possib. service, 13 m² sud. Px 798.000 F. T. 577-96-85.

PORTE VERSAILLES (ISSY) 4 pces, gde cuis., bains, w.-c., parquet chêne, 6e, asc., balcon. 550.000 F. Tél. : 577-96-85.

16e arrdt

A 20 mètres av. Foch, gd stdg, ét. élevé, terrasse 10 m, très grand 4 pièces, 2.000.000 F. Tél. 783-89-86 et 548-27-13.

17e arrdt

WAGRAM
Luxueux dble living + chbre, récent, 85 m², 8e ét., balc. Prix 990.000 F. Sam., 15 h./17 h. 11, rue BREMONTIER.

18e arrdt

Particulier vend studio de 30 m², au 1er étage, rue de la Chapelle, métro Marx-Dormoy, 1 pièce avec cuisinette, entrée, salle de bains, balcon, jardinet en jouissance + cave et garage 2 voitures même immeuble, 2.000.000 F. Téléphoner à partir de lundi 10 janvier 10 h au 274-14-34 poste 201.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
2 p. cuis., s. d'eau impeccable. Samedi, lundi 14 à 17 h. 20, RUE MEYNADIER.

20e arrdt

Part. à part. de préférence vend PARIS-20e (Métro Gambetta)
STUDETTE
Cuis. aménagée, salle de bains, séjour meublé (sauf literie) Tél. : 020-16-28 (après 20 h).

77 Seine-et-Marne

CHELLES
à vendre appartement F4 rez-de-chaussée avec cave + garage. Prêt d'État à reprendre de 92.000 F à 6 %. Prix 310.000 F. Téléphone 020-72-37. Mr et Mme MILLET 6, Rue de l'Ilette Bât. ALIZE 77500 Chelles

91 - Essonne

Part. vd un 2 p. + studio jamais habités gd stand. avec jard. s/CHAMP de COURSES s/pl. Sam. dimanche 10 à 17 h. 13, Bd Libération CHANTILLY.

94 Val-de-Marne

CRÉTEIL
Mo CRÉTEIL-PRÉFECTURE
Dans deux nouv. résidences, du studio au 5 pièces, quelques duplex.
Prêt P.C., A.P.L. possible.
Appt témoin et rens. sur place.
AU PARC DE LE BRÈCHE
A LA RÉSIDENCE OREILLIE
Quartier de l'Ormetteau.
Tous les jours de 14 h. à 19 h. (sauf mardi et mercredi), samedi de 11 h. à 19 h.
TÉL. : 207-76-60
OU F.F.F.
(en semaine)
159, rue Nationale, 75640 PARIS Cedex 13.
TÉL. : 584-14-21.

2' R.E.R. ST-MAUR Résidence calme Bord de MARNE beau 4 P. 2e asc. 100 m². Terrasse, Box, Cave. 580.000 Frs 885-29-84

95- Val-d'Oise

CERGY-PONTOISE
Proximité gare
LA PALETTE
Avenue de La Palette du studio au 6 pièces quelques duplex.
Prêt P.C., poss. d'A.P.L.
Appt modèle et rens. s/place jeudi sur rendez-vous.
Lun., ven., dim., 14 h. à 19 h. Sam., 10/12 h. et 14/19 h.
TÉL. : 038-07-28
OU F.F.F.
(en semaine)
159, rue Nationale, 75640 PARIS cedex 13.
TÉL. : 584-14-21.

TREMBLAY-LES-GONESSE — Appt. F.3 Dans bois Vert Galant, 74 m² env. compr., ent., gd salon avec coin repas, cuis. amén., 2 chbres, s.de bns, wc, plac., 2 park. dont 1 couv., loggia, repr. créd. poss.env. 90.000 F. Prix : 350.00 F. Près gare, 20 mn. de la gare du Nord Tél. : 861-30-88.

Province

AVORIAZ - Exceptionnel, à vendre duplex 72 m² impecc., 3e ét., balcon, vue dég. imprenable S.-O., tranquillité, meublé et équipé. Très bel imm. 1972, arrivée téléphérique départ des pistes. 650.000 F. Ecr. Dr LE PRESTRE, 8, av. Fr.-Roosevelt, 75008 PARIS.

Part. vd un 2 p. + studio jamais habités gd stand. avec jard. s/CHAMP de COURSES s/pl. Sam. dimanche 10 à 17 h. 13, Bd Libération CHANTILLY.

locations non meublées offres

Paris

58, AVENUE DE SAXE IMM. NF GD STAND
7 APPTS tt cft, habitable, 1er févr., chf indiv, Park. 300 F.
2 P., 46 m². 4.232 F net
2 P., 56 m² + loggia. 5.076 net
3 P., 100 m² + loggia. 9.200 net.
5 PCES EN DUPLEX
3 chbres, gd séjour + salon, 2 terrasses + loggia. 12.420 F net. Vts. lundi 10 de 14 à 16 h. 30, mardi 11 de 10 à 12 h. Téléphone : 524-80-14.

Hôtel particulier, Paris-16e, Auteuil. Sur 3 niveaux d'habitation : halle, 8 pièces, 2 bains, 2 w.-c., gde cave, jardin arboré clos de grilles, chauffage fuel. Loyer 7.000 F mois. Disponibilité à convenir. Reprise pour travaux 100.000 F.
Ecrire sous le n° 252.154 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

locations non meublées demandes

Paris

Collaborateur journal recherche appt 3 p. 20e, 14e, 13e, 12e. Loyer mensuel 3.000 F max. Ecr. s/n° 6.435 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Pour stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 3 et 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés Paris recherche du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades - 281-10-20.

viagers

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Prix rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS-XIe. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion conseils.

Occupé par femme 86 ans, Saint-Mandé, appt 4/5 pces., 100 m². 340.000 + 5.000 F mois. Viagers F. CRUZ 266-19-00.

immeubles

6e arrond., rue Cardinal, Pptaire vd direc. imm. 5 étages 350 m², partie libre, partie occup. 2.800.000 F. Ecr. à L. Girard 45, quai des Gds-Augustins, 75006 PARIS.

DE SUITE
Achète immeuble et hôtel particulier, même à rénover. Paris bons quartiers. Fre offre PROMOTIC, 25, av. Paul-Doumer, 75016 PARIS - 553-14-14.

immobilier information

ANCIENS-NEUFS
DU STUDIO AU 6 PIÈCES
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR.
Appeler ou écrire :
Centre d'information FNAIM de Paris, Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. 227-44-44.

maisons individuelles

MOUY-LE-MOUTIER PROXIMITÉ CERGY
MAISONS 4/5 ET 6 PIÈCES
Disponibles immédiatement. Prix fermes et définitifs. Prêt PAPE, PC, possibilité APL.
Maisons modèles et renseignements sur place.
LES BRUZACQUES
Vendredi et dim., 14/19 h. Samedi 10/12 h., 14/19 h. Lundi sur rendez-vous.
TEL. : 038-70-65
OU F.F.F.
(en semaine)
159, rue Nationale
75640 PARIS CEDEX 13.
TEL. 584-14-21.

pavillons

EXCEPTIONNEL ! Près R.E.R. et BOIS, maison de caractère s/sous-sol, liv. 56 m², cuis. équipée, 3 gdes chbres, tt cft, terrasse, jard., 300 m², garage. 1.050.000 F. Venez me voir : les 8 et 9/1 de 10 à 18 h. 11, rue de la Paix, 94 JOINVILLE.

PAVILLONS
JUSQU'A 120 KM DE PARIS
SÉLECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Appeler ou écrire
Centre d'information FNAIM de Paris Ile-de-France
LA MAISON DE L'IMMOBILIER, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. 277-44-44.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Un service gratuit interprofessionnel et interbanc. pour tt achat d'appartements et de pavillons neufs. Renseignements sur de nombreux program. PAP et prêts conventionnés.
525-25-25.
49, AV. Kléber, 75116 Paris.

appartements achats

Recherche 1 à 3 P.-Paris préfère Rive gauche avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire 873-20-67 même le soir.

CHERCHE APPT 19e, 7e séjour, salon + 2 chambres (21) 43-98-41, de 8 h. 30 à 18 h.

bureaux

Locations

Architecte cherche colocataire pour bureau de dessin installé 70 m² 1000 F/mois à Grigny (Essonne).
Ecr. s/n° 6.436 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PARIS CENTRE PROP. direct burx meublés gd stand. tous services Tél. 246-72-72.

Domiciliations : 8e-2e.
SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX. Loc. bureau, toutes démarches pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 261-80-88 +.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
S.A.R.L. - R.C.-R.M.
Constitution de sociétés.
Démarches et tous services.
Permanence téléphonique.
355-17-50

DOMICILIATIONS
Artisans 80 F - R.C. 160 F
Constitution de Stés sous 5 jrs
G.S.M.P., 54, r. de Crimée, 19e.
Tél. : 607-82-00.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris 8e, 9e ou 15e.
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex, secrétariat, tous services.
CONSTITUTIONS STÉS,
prix compétitifs, délais rapides
ASPAC, 293-60-50 +

locaux commerciaux

Ventes

16e très belle bout. R-d-Ch. + s/s. + studio bon emplacement loyer rapport an 40.000 F Px 700.000 F 354-85-58.

boutiques

Ventes

UTILISATEURS
INVESTISSEURS
VOTRE MAGASIN A PARIS
NOMBREUX AVANTAGES
MURINVEST. 723-30-40.

villas

Palavas les flots (34). vend bordure directe de plage, magnifique villa neuve 300 m², meublée, avec vue panoramique + terrain, possibilité 2 appartements.
Ecrire sous le n° T037.568 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ST-VALLIER-DE-THIEY (06) VILLA, const. 78, 156 m², plain-pied + terrasse + loggia, 5 pces, séj. 40 m², cheminée, 2 bns, cuis. entière aménagée + hotte. Nombreux rangements, gd cft. Terrain 6.500 m² arboré, partie jardin aménagé, dépend., park. Tél. ap. 19 h. (93) 42-86-10.

Part. à part. CLAMART près mairie, résidentiel proximité bois de Meudon sur terrain boisé 1.100 m² propriété 72 parfait état, très grand confort, 4 chbres, 4 s. de bns, très grand living, bureau avec cheminée, s. à manger et cuis. aménagée, piscine intérieur, s. de jeux avec billard, cave à vin, 2 garages, système électronique d'ouverture, soit en terrasse, affaire exceptionnelle sous valeur réelle. 3.200.000 F.
Tél. : 644-20-77. Samedi, dimanche après 17 h.

Lyon, villa 1978, climat, style Mansart. Site exceptionnel. Jardin, piscine. Rez-de-ch. : cuis. équipée, salon, séj., hall, ch., s. de bns, w.-c. Etage : 3 ch., 3 bns, w.-c., mezzanine, sous-sol vaste.
Px : 1.900.000 F, à débattre. Tél. : (7) 859-76-27.

propriétés

Part. à part. GROSROUVRE par Montfort-l'Amaury.
Propriété exceptionnelle sur 27.000 m² avec étang 300 m². Rénovée très gd confort, très original avec respect style d'époque, salon réception 66 m², S. à manger 3 cheminées P.D.T., four à pain cuisine, office, gde salle d'eau 3 chbres (mezzanine + mansardé 3 lits + indépendante 36 m²), hangar et dépendances carrelage ancien, etc. et arche en pierre de Bourgogne. Aucune offre inférieure à 2 millions de F ne sera étudiée.

Possibilité échange contre appt ou maison Paris 4e, 5e, 6e ou 7e.
Tél. : 644-20-77 après 18 h.

terrains

Région Montargis (45)
Part. vend terrain d'angle, 1868 m², viabilisé.
prix à débattre.
Téléphone : (1) 724-68-68.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

Chaudière à gaz murale neuve 16.000 thm., 4 à 5 radiateurs. Prix 3.000 F. Tél. 372-05-87 à partir de 18 heures.

Ameublement

COURT-CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places ou 2 places, fauteuil, déhoussables, réversibles, sommiers à lattes.
Actuellement, en promotion, canapés 3 places. Cuir veau pleine fleur, assise ressorts 6.700 F au lieu de 8.500 F
En buffle véritable 7.600 F au lieu de 9.500 F
Alors mettez le cap sur CAP : vous verrez, c'est direct.
CAP — 37, rue de Cîteaux, 75012 Paris. Tél. 307-24-01.

Animaux

Urgt chats adultes castrés et adorables chatons orphelins cherchent foyers douillets et beaucoup de caresses. Téléphoner au 531-61-88, 628-79-20, le soir à partir de 19 h.

Artisans

Rénovations, électr., plomb., maçon, carrelage, menuiserie, peinture, réf. sur Paris. Garantie décennale. Sautin & Fils, 15, rue M.-Vauthier, Boulogne, 604-59-71.

Cours

Rech. profs maths + Sces. bons pédagogues pr élève 1re S, habitant La Celle-Saint-Cloud. Tél. le soir à partir 18 h au 918-57-09.

Cuisine

PROMOTION KITCHENETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 m, 2.500 F Paris. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi. 222-44-44.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Instruments de musique

ACHAT VIOLONS
VIOLONCELLES, VIELLES
GUITARES ANCIENNES
PIANOS DÉCORÉS
Automates et boîtes à musique (même en mauvais état)
WAGRAM MUSIQUE
62, AV. DE WAGRAM 17e
622-09-93.

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES
Refait et garantis par artisan facteur
DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Téléphone : 840-89-52.

Maroquinerie

DOMINIQUE CASSEGRAIN
20, avenue de Suffren, 75015.
SOLDE
MAROQUINERIE ET BAGAGES
de 10 à 18 heures
Du 10 au 13 janvier inclus.

Meubles

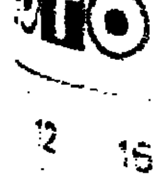
Par arrêté préfectoral cause cession de commerce
LIQUIDATION TOTALE
DE TOUT LE STOCK
meubles et salons haut de gamme. jeu. 6, vend. 7 et sam. 8, 22, r. Paul-Valéry, Paris 16e.

Vacances Tourisme Loisirs

IGLS INNSBRUCK (TIROL). Appts à louer, 1-4 pces, cuis. par jour AS 400, 550, 680, 2, 4, et 6 personnes, hôtel TIROLERHOF A-6080 IGLS. Tél. 1943-5222-771940.

SAVOIE, 20 km de Megève, station du col des Saisies, 1.650/2.650 m. Particulier loue pour 4 personnes à 100 m des remontées mécaniques dans chalet (exposition plein sud) appartement meublé, tout confort, 2 pièces, coin cuisine équipée, salle de bains, w.-c., cheminée, balcon. Tous commerces, école de ski, garderie d'enfants. Location toute l'année à la semaine du samedi au samedi. Tél. 16 (1) 546-36-40 à partir de 19 heures.

CH. PARTICIPANTS (TES) Pour circuit touristique en Algérie, Mali, Hte-Volta, Niger, Algérie. Avec moc 4 × 4 - Départ mi-02-83. Tél. h.b. (42) 27-13-27, poste 305.



INFORMATIONS « SERVICES »

CIRCULATION

Contraventions

La chancellerie vient de publier la note suivante à propos des infractions à la circulation. Celles-ci sont réparties en cinq classes par ordre de gravité croissante.

● Les contraventions de 1re classe : stationnement interdit ordinaire ; traversée d'un piéton hors des clous ; dépassement d'horaire en zone réglementée (redevance de stationnement) ; utilisation des feux de position pour circuler de nuit en agglomération ; éclaboussement des passants.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 20 à 150 F. En cas de récidive, une peine de quatre jours d'emprisonnement peut être prononcée.

● Les contraventions de 2e classe : défaut de port de la ceinture de sécurité ; stationnement abusif ; stationnement gênant ; circulation dans un couloir réservé ; transport d'un enfant de moins de quinze ans à une place avant ; défaut de port de casque par les conducteurs de motocyclette et de vélomoteur.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 150 à 300 F. En cas de récidive, une peine de six jours d'emprisonnement peut être prononcée.

● Les contraventions de 3e classe : émission de fumée ; échappement bruyant ; absence de rétroviseur ; clignotant cassé.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 300 à 600 F et d'une peine de quatre jours d'emprisonnement ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, l'emprisonnement peut être porté à huit jours.

● Les contraventions de 4e classe : excès de vitesse ; stationnement dangereux ; stationnement dans un couloir réservé ; franchissement d'une ligne continue ; non-respect du signal stop ; refus de priorité ; circulation en sens interdit ; non-respect d'un feu rouge.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 600 à 1 200 F et d'une peine de cinq jours d'emprisonnement ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, l'emprisonnement peut être porté à dix jours.

● Les contraventions de 5e classe : blessures involontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail ne dépassant pas trois mois ; conduite sous l'empire d'un état alcoolique lorsque le taux d'alcoolisme n'excède pas 0,80 grammes.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 1 200 à 3 000 F et d'une peine de dix jours à un mois d'emprisonnement ou de l'une de ces deux peines seulement. En cas de récidive, l'amende peut être portée à 6 000 F et l'emprisonnement à deux mois.

★ 13, place Vendôme. Tél. : 261-80-22.

SPORTS

SPORTS MÉCANIQUES

PARIS–DAKAR : premiers écarts dans le désert

El Golea (Algérie) (A.F.P.). – La course descend vers le sud, le thermomètre monte, les difficultés augmentent : le rallye Paris-Dakar approche de son allure de croisière.

Une première sélection s'est dessinée, jeudi 6 janvier, à El Golea, Jacky Ickx et Claude Brasseur prenant la tête des voitures avec leur Mercedes 280. Une première confirmation est venue de Gaston Rahier, compatriote de Jacky Ickx, qui s'est de nouveau distingué avec sa B.M.W., alors qu'il est encore au stade de l'apprentissage du pilotage dans le désert.

En revanche, un deuxième accident est venu rappeler que la course, en accélérant son allure, devenait plus dangereuse. Après le motard Jean-Paul Minguels, c'est un copilote de Buggy, Dominique Prehu, qui a été renversé par la voiture d'un autre concurrent, alors qu'il venait de remettre son véhicule sur ses roues après un tonneau. Il a été rapatrié à Paris.

En course, les écarts ont commencé à devenir importants. Chez les motards, alors que Philippe Vassard (Honda XR 600) gagnait l'étape Ouargla-El Golea (239 km) avec deux minutes d'avance sur Rahier, le leader du classement général, qui affirmait en avoir perdu une dizaine en route pour s'être égaré, Bacon (à 47 min.), Olivier (à 38 min.), Mérel (à 42 min.) s'étaient, eux, longuement perdus pendant cette « spéciale ».

Chez les pilotes de voiture, Jacky Ickx a fait une nouvelle démonstration de son talent. En 2 h. 43 min. de course, il n'a conservé que Jean-Pierre Jaussaud (à 2 min.) dans sa traînée de poussière, alors que René Metge (Range Rover) perdait 6 min. ; Trossat (Lada), 7 min. ; l'équipage Gabreau-Gabbay (Range Rover), 9 min. et Jean-Claude Briavoine (Lada), 12 min. Quant aux frères Marreau (Renault), les vainqueurs de l'an dernier, ils ne ralliaient l'arrivée que plus tard encore, au ralenti.

CLASSEMENT GÉNÉRAL A EL GOLEA

Motos : 1. Rahier (Belg., B.M.W. 980), 4 h. 41 min. 52 sec. ; 2. Vassard (Fr., Honda XR 600), 4 h. 42 min. 43 sec. ; 3. Desheulles (Fr., Honda XR 550), 4 h. 49 min. 27 sec. ; 4. Schell (Fr., Barigo), 5 h. 14 min. 41 sec. ; 5. Dreyfus (Fr., Barigo), 5 h. 15 min. 8 sec., etc.

Autos : 1. Ickx-Brasseur (Belg.-Fr., Mercedes 280 GE), 28 min. 48 sec. ; 2. Jaussaud-Da Silva (Fr., Mercedes 280 GE), 31 min. 46 sec. ; 3. Trossat-C. Briavoine (Fr., Lada Niva), 34 min. 58 sec. ; 4. Metge-Gillot (Fr., Range Rover), 35 min. 41 sec. ; 5. Gabreau-Gabbay (Fr., Range Rover), 38 min. 53 sec., etc.



TIRAGE N°1 DU 5 JANVIER 1983

1 – 12 – 16 – 21 – 31 – 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 37

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	10	1 333 480,60 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	46	144 943,50 F
5 BONS NUMEROS	3 197	6 256,50 F
4 BONS NUMEROS	157 285	127,10 F
3 BONS NUMEROS	3 063 814	9,40 F

PROCHAIN TIRAGE LE 12 JANVIER 1983

VALIDATION JUSQU'AU 11 JANVIER 1983 APRES-MIDI

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 9 JANVIER

« Le bouddhisme au musée Guimet », 10 h 15, 6, place d'Iéna, Mme Bachelier.

« La Galerie dorée de la Banque de France », 10 h 30, statue Louis XIV, place des Victoires, Mlle Oswald.

« Le Paris souterrain de Nadar » et « La villa Médicis à Rome », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, M. Lépany.

« Hôtel Camondo », 15 heures, 62, rue de Monceau, Mlle Oswald.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, M. Serres.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h 30, entrée côté parc, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Salons du ministère des finances », 10 h 30, 93, rue de Rivoli (Approche de l'art).

« De Carthage à Kairouan », 11 heures, Petit Palais (Arcus).

« Gambetta », 9 h 45, 19, rue de Vaugirard (L'art pour tous).

« L'Académie française », 15 heures, 23, quai Conti, Mme Barbier.

« De Carthage à Kairouan », 10 h 30, Petit Palais, D. Bouchard.

« Mouffetard et ses secrets », 10 h 30, métro Monge.

« Le Conseil d'État », 15 heures, devant les grilles, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Salons du ministère des finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli, Mme Hauller.

« Hôtels de la Folie Saint-James et d'Arturo Lopez », 15 heures, 34, avenue de Madrid à Neuilly, Mme Hager.

« Les tympans célèbres. Esotérisme et mystique », 15 heures, Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« L'Opéra », 14 h 30, entrée, M. Jaslet.

« Eglise Saint-Merri », 14 h 45 (La France et son passé).

« La Madeleine et son quartier », 15 heures, métro Madeleine (Lutèce visites).

« Salons de l'hôtel de Rochechouart », 15 heures, 110, rue de Grenelle, Mme Lambin (Paris et son histoire).

« Hôtel du Marais, quartier Sainte-Avoye », 15 heures, métro Rambuteau (Résurrection du passé).

« L'art du dix-septième siècle dans les carmels de France », 11 heures, Petit-Palais, E. Romann.

« Les catacombes », 10 heures, 2 bis, place Denfert-Rochereau (Tourisme culturel) (lampe électrique).

« Synagogues de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux », 16 heures, 9, rue Mahler (Le Vieux-Paris).

« Exposition Fantin-Latour », 11 heures, Grand Palais (Visages de Paris).

« Palais Bourbon », 14 h 30, 2, place du Palais-Bourbon, A. Pety.

CONFÉRENCES

14 h 30, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Brumfeld : « Le monde de la Bible, livre qui rayonne sur le globe depuis vingt-cinq siècles », et 16 h 30, « La Genèse » (Rencontre des peuples).

15 heures, 9, rue Pierre-Nicole, M. Schmitt : « A quoi sert l'intuition ? » (Mouvement du Graal).

15 heures, 163, rue Saint-Honoré, Jacques : « L'origine des cartes à jouer » et Natya : « Les signes dans le ciel ».

15 h 30, 15, rue de la Bûcherie, A. Gauthier : « Les derniers témoins de l'époque cathare, les châteaux » (Les artisans de l'esprit) (projections).

17 h 30, 11 bis, rue Keppler, « Le sommeil et les rêves selon la théosophie » (Loge unie des théosophes) (entrée libre).

CONSOMMATION

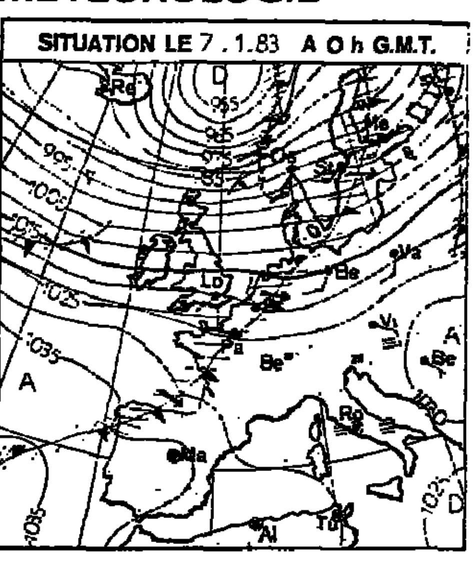
L'I.N.C. NE MENACE PAS LES COMMERÇANTS D'ENQUÊTES ET DE CONTROLES

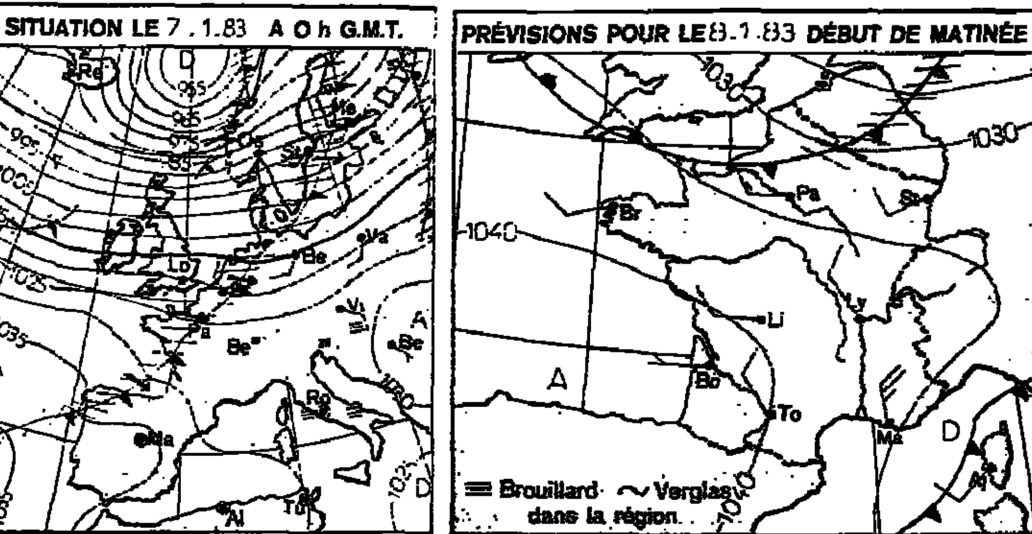
L'Institut national de la consommation (1) a été récemment informé par des syndicats professionnels de manœuvres dont sont victimes certains commerçants qui se voient menacés d'enquêtes sur leurs prix et de contrôles sur la qualité de leurs produits, dans des correspondances signées par un « délégué régional » de l'I.N.C.

L'I.N.C. met en garde les commerçants contre ces correspondances frauduleuses et rappelle qu'il n'a aucune délégation régionale. Il invite les commerçants qui en seraient victimes à lui en faire part et envisage d'intenter une action en justice si de telles menaces devaient se poursuivre.

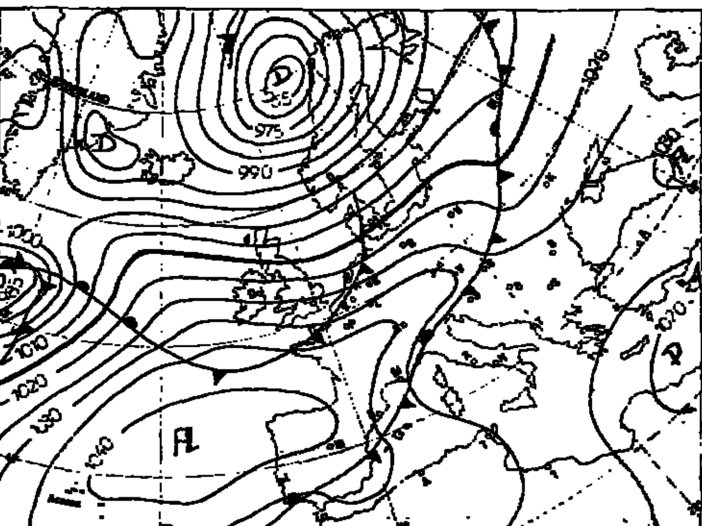
(1) 80, rue Lecourbe, 75732 Paris Cedex 15.

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 8 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 7 à 0 heure et le samedi 8 janvier à minuit.

Les hautes pressions du proche Atlantique vont encore protéger la France des perturbations actives. Mais sur la face nord de l'anticyclone, de l'air plus frais va envahir progressivement la France.

Samedi : la matinée sera en général fraîche et brumeuse. Les bancs de brouillard seront épais et lents à se dissiper sur l'Aquitaine, les Charentes et le Massif Central.

Près de la Méditerranée, quelques résidus pluvieux de la veille seront chassés lentement par un petit vent de nord.

Près de la Manche et de la mer du Nord, des nuages déborderont de la perturbation circulant au niveau de l'Angleterre ; Ces nuages donneront quelques pluies éparses.

Au lever du jour, 1 à 2 degrés ponctuellement, de faibles gelées dans l'intérieur.

Au cours de la journée, les nuages et les pluies se localiseront surtout au nord-est de la Seine vers les Ardennes et les Vosges.

Près de la Méditerranée amélioration, et sur la majeure partie du pays, un ciel variable et des températures normales pour la saison, 6 à 7 dans l'intérieur, 8 à 10 près de l'Atlantique et 11 à 13 sur le bord de la Méditerranée.

Par place, les bancs de brouillard, dans le Centre surtout, pourraient avoir du mal à se désagréger.

Le vent sera faible en général et s'orientera au nord-ouest.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 7 janvier à 7 heures, de 1 029,2 millibars, soit 772,0 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 janvier ; le second le minimum de la nuit du 6 au 7 janvier) : Ajaccio, 16 et 9 degrés ; Biarritz, 13 et 9 ; Bordeaux, 13 et 8 ; Bourges, 12 et 5 ; Brest, 11 et 4 ; Caen, 12 et 3 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 16 et 6 ; Dijon, 8 et 5 ; Grenoble, 12 et 3 ; Lille, 11 et 3 ; Lyon, 9 et 3 ; Marseille-Marignane, 16 et 8 ; Nancy, 13 et 6 ; Nantes, 12 et 3 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 11 ; Paris-Le Bourget, 10 et 4 ; Pau, 13 et 4 ; Perpignan, 15 et 3 ; Rennes, 12 et 3 ; Strasbourg, 14 et 6 ; Tours, 12 et 4 ; Toulouse, 13 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 26 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 2 degrés ; Amsterdam, 12 et 5 ; Athènes, 14 et 8 ; Berlin, 14 et 8 ; Bonn, 13 et 4 ; Bruxelles, 11 et 4 ; Le Caire, 18 et 8 ; îles Canaries, 19 et 13 ; Copenhague, 10 et 4 ; Dakar, 24 et 18 ; Djerba, 16 et 6 ; Genève, 5 et 0 ; Jérusalem, 9 et 4 ; Lisbonne, 14 et 11 ; Londres, 13 et 3 ; Luxembourg, 9 et 3 ; Madrid, 10 et – 3 ; Moscou, – 3 et – 4 ; Nairobi, 24 et 16 ; New-York, 7 et 2 ; Palma-de-Majorque, 15 et 8 ; Rome, 16 et 3 ; Stockholm, 11 et 3 ; Tozeur, 14 et 4 ; Tunis, 18 et 7.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 6 janvier 1983, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Les Arcs : 40-190 ; Alpe-d'Huez : 80-220 ; Auris-en-Oisans : 5-40 ; Autrans : 15-55 ; Arêches-Beaufort : 30-230 ; Bellecombe : 20-40 ; Bonneval-sur-Arc : 80-160 ; Carroz-d'Arâches : 5-100 ; Chamonix : 10-130 ; Chamrousse : 30-50 ; La Chapelle-d'Abondance : 5-20 ; Châtel : 10-80 ; La Clusaz : 10-120 ; Collet-d'Allevard : 0-15 ; Combloux : 0-35 ; Les Contamines-Montjoie : 20-90 ; Le Corbier : 5-10 ; Crest-Volant : 15-75 ; Flaine : 40-200 ; Flumet : 10-35 ; Les Deux-Alpes : 35-300 ; Les Gets : 5-35 ; Le Grand-Bornand : 20-100 ; Les Houches : 5-10 ; Les Sept-Laux : 15-75 ; Megève : 5-60 ; Les Menuires : 30-100 ; Méribel : 10-135 ; Morzine-Avoriaz : 5-80 ; La Grande-Plagne : 90-230 ; Peisey-Nancroix : 10-130 ; Pralognan-La Vanoise : 25-70 ; Saint-François-Longchamp : 30-100 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 10-60 ; Saint-Pierre de Chartreuse : 5-15 ; Samoëns : 40-100 ; Tignes : 80-160 ; Val-d'Isère : 50-130 ; Valloire : 5-100 ; Valmorel : 30-115 ; Val-Thorens : 70-160.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 30-90 ; Auron : 30-90 ; La Foux-d'Allos : 25-150 ; Isola-2000 : 90-170 ; Montgenèvre : 80-150 ; Orcières-Merlette : 15-90 ; Les Orbres : 15-100 ; Pra-Loup : 10-125 ; Risoul-1850 : 35-100 ; Le Sauze : 30-100 ; Serre-Chevalier : 10-110 ; Vars : 20-110.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 50-70 ; Les Angles : 30-70 ; Ax-les-Thermes : 20-100 ; Barèges : 40-200 ; Cauterets-Lys : 90-350 ; Gourette : 60-220 ; La Mongie : 80-200 ; Saint-Lary-Soulan : 65-95.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 10-35 ; Super-Lioran : 2–20.

JURA

Métabief : 0-20 ; Les Rousses : 5-20.

VOSGES

La Bresse : 10-30.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 7 janvier :

DES DÉCRETS

● Pris pour l'application dans les départements d'outre-mer de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre ;

● Instituant le comité interministériel de la filière électronique ;

● Portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserve.

DES ARRÊTÉS

● Fixant, pour les produits alimentaires importés, les conditions d'application de la taxe spéciale sur les huiles instituée par l'article 1618 du code général des impôts ;

● Relatif aux conditions d'octroi et aux montants des prêts conventionnés.

Les mots croisés se trouvent en page 15.

FORMATION PERMANENTE

TRAVAIL SOCIAL ET ÉCONOMIE. – Dans le programme du Centre Thomas-More, un séminaire en cinq sessions sur « Travail social et économie » est organisé de janvier à juin 1983 avec M. Taleghani, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, les 8-9 janvier, 5-6 février, 5-6 mars, 9-10 avril, 17, 18 et 19 juin 1983.

★ Centre Thomas-More, B.P. 105, 69210 L'Arbresle, tél. : (74) 01-01-03.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

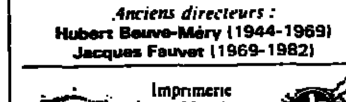
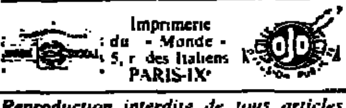
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

Au « Forum de l'Expansion »

M. Delors annonce une réserve de 20 milliards dans le budget de 1983

C'est un ministre de l'économie en colère qui a quitté, jeudi 6 janvier, le « Forum de l'Expansion ». Il y était venu pour *annoncer aux patrons ce qu'il* considérait être quelques bonnes nouvelles, notamment en ce qui concerne une diminution des coûts des crédits et l'allégement des charges des entreprises, et il n'a recueilli que scepticisme, voire hostilité, à l'image du sondage que venait de réaliser la SOFRES et selon lequel 92 % des chefs d'entreprise jugent très négativement le bilan 1982, et appréhendent la situation en 1983. Il y en eut même un pour rappeler les promesses non tenues sur la dévaluation et le blocage des prix industriels. Mais ce n'est pas tant ce qui a irrité le ministre. Celui-ci s'en est plutôt pris au président du C.N.P.F., M. Yvon Gattaz, qu'il a jugé incapable de reconnaître le moindre effort gouvernemental en faveur des entreprises. Les mesures annoncées par M. Delors au « Forum de l'Expansion » — procédure au demeurant plutôt inhabituelle — sont destinées, selon le ministre, à donner corps à une politique cohérente. M. Gattaz a feint de n'y voir qu'une série d'aides supplémentaires d'une portée limitée. M. Delors a jugé cette réaction mesquine et pleine d'ingratitude. Mais le président du C.N.P.F. pouvait-il faire moins face à un parterre aussi peu enclin à applaudir le représentant du gouvernement ?

En répondant aux questions des patrons, M. Delors a reconnu que les raisons d'être pessimiste ne manquaient pas. Cependant, a fait remarquer le ministre, on peut distinguer dans cette grisaille quelques lueurs d'espoir. La crise de l'endettement international a provoqué une prise de conscience des pays créditeurs. Il s'est ensuivi une amorce de concertation entre nations industrialisées, les Etat-Unis, notamment, s'avisant de l'importance qu'il fallait accorder au commerce mondial. A cet égard, la croissance des pays en voie de développement sera déterminante dans les années à venir, a estimé M. Delors, qui a rappelé sa proposition de créer un « Plan Marshall » à leur intention (1).

Pour ce qui concerne la France, *« l'enjeu principal est la désinflation »*, un combat pour lequel le ministre de l'économie voudrait mobiliser l'ensemble des partenaires sociaux. Que chacun s'y mette, *« le tout Etat »* étant contraire au bon fonctionnement de l'économie ».

Appel aux chefs d'entreprise, appel également aux salariés qui ne sauraient espérer tirer partie de la situation dans les mêmes conditions qu'hier : *« Il ne sera pas procédé pour la trente-huitième heure comme pour la trente-neuvième »* en matière de réduction du temps de travail. Mais, parallèlement, *« la réduction des coûts salariaux n'est acceptable que si les prix donnent l'exemple ; les salariés n'ont pas à faire la démonstration initiale »*. M. Delors se dit persuadé de voir la progression des coûts salariaux réduite de moitié si on compare la période juillet 1982-juillet 1983 à la période juillet 1981-juillet 1982. Quant aux prix industriels, l'objectif reste de les libérer entre le printemps et l'été 1983.

L'Etat aussi doit donner l'exemple. M. Delors a réaffirmé que pour 1983, le déficit budgétaire serait limité à 3 % du P.N.B. et que les comptes sociaux seraient intégralement équilibrés. Il a annoncé la création d'une réserve budgétaire de 20 milliards de francs pour 1983, analogue à celle de 15 milliards de francs qui fut décidée en octobre 1981 (2).

Au cours du débat, M. Delors a entendu donner la preuve de la rigueur que veut montrer le gouvernement.

« Dans les jours qui viennent, a précisé le ministre, *une réserve budgétaire de 20 milliards de francs va être constituée. Si c'était nécessaire, on annulerait ces 20 milliards pour peser sur la demande française, si le déficit du commerce extérieur ne décroissait pas dans les limites que nous espérons. »*

Les réserves patronales

Du côté du ministère du budget, on indique qu'il s'agit d'une « régulation normale ». Une lettre va être envoyée dans les tout prochains jours à chaque ministre afin qu'ils sachent exactement les dépenses qu'ils peuvent engager et celles qui devront être réservées. En toute hypothèse, le budget de la défense ne serait pas touché. Le gel pourrait porter sur des crédits de fonctionnement.

M. Yvon Gattaz, qui prenait la parole après le ministre s'est montré réservé sur l'efficacité des mesures annoncées pour l'allégement des charges des entreprises. Pour le président du C.N.P.F., les progrès réalisés à propos de l'inflation restent insuffisants au regard de ce qui se fait à l'étranger. *« Il en va de même pour les coûts*, affirme-t-il, *les salaires augmenteront de 4 % au moins en R.F.A. ; si nous sommes sages, nous irons encore deux fois plus vite. »*

Le patron des patrons veut lui aussi *« convaincre les sceptiques que l'inflation n'en n'est pas dans l'intérêt des entreprises »*. Mais il ne veut pas pour autant que les entreprises soient désignées comme les responsables de l'inflation.

« Les entreprises ne souffrent pas d'un manque de crédits, mais d'un excès d'endettement, a ajouté M. Gattaz, *pour qui la meilleure manière de leur donner les moyens d'investir, peut-être d'embaucher et dans bien des cas simplement de survivre, c'est de faire en sorte que celles qui sont convenablement gérées puissent dégager un autofinancement suffisant. »* F. S.

(1) En 1948, le général George Marshall, secrétaire du département d'Etat américain, fit adopter un plan d'aide au redressement pour seize pays d'Europe — dont la France — atteints par la guerre de 1940-1945. Outre qu'il aida ces pays à rétablir leur économie, ce plan compta pour beaucoup dans le développement des Etats-Unis.

(2) A l'occasion de la dévaluation du 4 octobre 1981, le gouvernement avait annoncé le gel de 15 milliards de francs de dépenses publiques sur le budget de 1982. Sur cette somme, 6,7 milliards de francs de crédits de paiement ont été définitivement annulés, la moitié d'entre eux au détriment du ministère de la défense.

LA BAISSE GÉNÉRALE DES COURS DU CRÉDIT

Une opération qui anticipe sur les résultats de la politique anti-inflationniste

Le gouvernement a donc franchi le pas en *décidant d'abaisser le coût* du crédit et la rémunération de l'épargne dite courte. Un petit pas, il est vrai, mais qui consiste à anticiper sur les résultats de la lutte contre l'inflation, d'où le caractère nécessairement risqué de la manœuvre. Si les mesures annoncées représentent un certain allégement, parfois important, de charges pour les entreprises, le succès de l'opération suppose plutôt plus que moins de rigueur dans la conduite des affaires économiques et financières. Dans l'immédiat, le gouvernement espère que les marchés des changes interpréteront *l'abaissement* des taux d'intérêt en France comme une preuve de confiance en soi. Ce genre de preuve n'étant accueilli que sous bénéfice d'inventaire, la défense du franc pourrait bien devenir au cours des prochaines semaines, et au fur et à mesure qu'on s'approchera de la date des élections municipales, une tâche quotidienne encore plus délicate.

Mais c'est d'abord à l'égard de la masse des « épargnants » français que le gouvernement prend l'engagement de tenir sa promesse de ramener l'inflation au-dessous de 8 % cette année, puisque, sans plus attendre, il réduit d'un point le taux d'intérêt des livrets A des caisses d'épargne et des livrets bleus du Crédit mutuel, le nouveau taux étant fixé à 7,5 % (les plus petits épargnants restant toutefois protégés — *au moins en partie* — par le maintien du taux à 8,5 % pour les livrets rose). Simultanément, le plafond des livrets est relevé. Le fait notable, qui marque un changement par rapport à la politique suivie depuis novembre 1979, est que ce relèvement intéresse les deux catégories de livrets, dont le montant maximal est uniformement fixé à 57 000 francs. L'alignement donne satisfaction au Crédit mutuel, qui a connu une expansion rapide, en général mal vue des banques et longtemps considérée par le Trésor comme dangereuse pour les caisses d'épargne, qui alimentent la Caisse des dépôts.

L'objectif est d'amorcer par ce biais une baisse du coût des ressources tant de la Caisse que des banques, puisque l'ensemble des taux créditeurs (bons de caisse, *livrets bancaires, etc.) doit suivre le* mouvement.

Grosso modo cela devrait se traduire pour les banques par un allégement de 0,10 % du total des charges qu'elles supportent pur se procurer *les liquidités dont elles ont besoin.* Va dans le même sens la décision de diminuer le montant des réserves obligatoires qu'elles doivent constituer auprès de l'institut d'émission sous forme de dépôts ne portant aucun intérêt. Quand ces réserves (calculées en pourcentage des fonds déposés auprès des banques par leur clientèle) sont dégonflées, c'est autant de gagné pour les banques, qui s'empressent de placer sur le marché monétaire les ressources ainsi gelées auprès de la Banque de France et *non rémunérées.*

Or le taux d'intérêt des placements à court terme effectués sur le *marché monétaire — marché sur* lequel les banques qui disposent de fonds liquides prêtent à celles qui en ont besoin — oscille actuellement entre 12,50 % et un peu moins de 13 %. Les gains correspondants viennent en déduction des charges par ailleurs encourues pour se procurer les ressources. Ces dernières, estime-t-on, seraient réduites par ce moyen de quelque 0,13 %. Au total donc, les deux mesures dont il vient d'être question représentent un peu moins de *0,25 % (0,10 % + 0,13 %)* d'économies pour les banques, qui viennent par ailleurs, sur la demande de *la Rue de Rivoli*, de *ramener* leur taux de base (qui sert à calculer les taux auxquels elles prêtent elles-mêmes de l'argent à leurs clients) de 12,75 % à 12,25 %, soit une diminution d'un demi-point.

Dans l'état actuel des choses, la baisse du taux de base, pièce essentielle du dispositif mis en place par le gouvernement puisque c'est elle qui commande la réduction du coût de crédit aux entreprises et aux particuliers, devrait donc « coûter » aux banques environ un quart de point (0,25 %), à moins que le taux du marché monétaire sur lequel elles empruntent s'inscrive lui-même en baisse. C'est ici que l'opération devient délicate, car la France, malgré ses contrôles, ne vit pas en vase clos. Une diminution trop marquée (et l'on joue ici sur quelques dixièmes de point) provoquerait des sorties de fonds préjudiciables à la tenue du franc.

Mais c'est rarement — et sous un gouvernement socialiste encore *moins souvent — par des dispositions* d'application générale que procèdent les pouvoirs publics français. Il est moins que jamais question d'avoir unifier le marché (l'objectif est lointain serait à cet égard de créer un réservoir unique pous les ressources, dans lequel viendraient s'appovisionner librement les établissement quel que soit l'emploi qu'ils veulent en faire). Le nouveau dispositif ajoute à la riche panoplie des circuits privilégiés ou exceptionnels par deux innovations.

La première concerne la réalisation, très prudente à la vérité, de la promesse de « moratoire » faite par le président de la République dans son discours de Figeac. Les dispos*itions prises reviennent* pour *les* entreprises qui ont emprunté au cours des dernières années à des taux très *élevés (souvent supérieurs à 17 %)* à obtenir, si elles engagent de nouveaux investissements, une rallonge de crédits à des conditions plus avantageuses. Supposons une entreprise qui, par exemple, a fait en 1981 un emprunt d'une durée de dix ans à 16 %. Si le taux moyen de son endettement à moyen et long terme dépasse 12 %, elle pourra obtenir du Crédit national ou d'un autre établissement *spécialisé* un prêt à douze ans (dont le montant correspond à une annuité de remboursement du *principal* des emprunts précédents) au taux de 9,75 %. Tout se passe comme si elle avait contracté dès le départ, pour le montant considéré, un emprunt d'une durée de vingt-deux ans à un taux intermédiaire entre 16 % et 9,75 %. La dif*férence sera payée par l'Etat*, c'est-à-dire par le contribuable appelé par conséquent à atténuer le risque pris par les chefs d'*entreprise qui* acceptèrent, parfois imprudemment de s'endetter lourdement en comptant sur l'inflation pour alléger l'ardoise.

Le deuxième circuit exceptionnel concerne la possibilité ouverte aux banques de consentir des prêts allant de huit à quinze ans à des taux variables ou fixés selon les cas aux entreprises industrielles ainsi qu'aux entreprises de transport et du bâtiment. La somme correspondante, placée en dehors de l'encadrement qui limite leurs facultés de crédit, est de 7 milliards, ce qui sans être considérable, n'est pas négligeable. Les banques, surtout depuis la montée des taux, faisaient peu de crédits à long terme à l'industrie, qui s'adressait presque exclusivement au crédit national et aux établissements spécialisés, dont les concours *sont conditionnés à des engagements* précis (définis par rapport à des critères concernant l'effort à l'exporta*tion, les économies d'énergie, etc.)*. L'entrée en lice des banques devraient apporter plus de souplesse. La question qui se pose est de savoir si celle-ci se verront soumises à des pressions politiques ou si elles pourront librement se déterminer par l'appréciation du risque.

L'évolution des taux d'intérêt dans le monde *reste orientée* à la baisse, ce qui devrait aider le gouvernement français à mener à bien une opération de portée limitée.

PAUL FABRA.

Les mesures annoncées

● **Nouvelles conditions de l'épargne.** — *Le taux d'intérêt est réduit de 8,5 % à 7,5 % pour l'ensemble des livrets, y compris le livret B des caisses d'épargne et les comptes sur livret des banques.*

Le plafond est fixé à 57 000 F pour le livret A des caisses d'épargne et le livret bleu du Crédit mutuel. Jusqu'à présent, le plafond était respectivement de 49 000 F et 45 000 F.

Les livrets d'épargne populaires créés l'an dernier et indexés sur l'inflation ne sont pas concernés par la baisse des taux d'intérêt. Leur rémunération minimum reste fixée à 8,5 %. Le plafond des dépôts sur ces livrets est porté de 10 000 F à 20 000 F (de 20 000 F à 40 000 F pour un ménage).

La rémunération des bons du Trésor à cinq ans, ainsi que celle des produits analogues émis par les différents réseaux de collecte est ramené de 14 % à 13 %.

● **Taux de base bancaire.** — *Le taux de réserve obligatoire des banques est ramené de 4,25 % à 2,50 % pour les dépôts à vue et de 0,50 % à 0,25 % pour les dépôts à terme. Les banques sont invitées à ramener leur taux de base de 12,75 % à 12,25 %.* (Voir d'autre part.)

● **Prêt au logement.** — *La baisse des ressources de la Caisse des dépôts et consignations permet de diminuer de 1 point le taux des prêts aidés pour l'accession à la propriété (PAP). Le taux de la première période est désormais inférieur à 10 %.*

[La baisse de 1 point du taux moyen des prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP), de 12,60 % à 11,60 %, correspond à un taux d'intérêt de 9,95 % pendant cinq ans, de 12,55 % pendant deux ans et de 13,70 % pendant les années suivantes. Ces prêts, qui comportent une aide à la pierre et ouvrent droit à l'aide personnalisée au logement (A.P.L.), connaissent pour la première fois depuis leur création, en 1977, une baisse de leurs taux d'intérêt.]

● **Allégement des charges financières des entreprises.** — *Cet allégement est réservé aux entreprises industrielles, au bâtiment, aux travaux publics et aux transports.*

Pour en bénéficier, le coût moyen de l'endettement de l'entreprise à taux fixe pour les trois années à venir doit être supérieur à 12 %. Les entreprises doivent s'engager à investir en 1983.

Des « prêts spéciaux supplémentaires » *de refinancement, au taux de 9,75 % seront consentis pour une durée de douze ans, pour un montant au moins égal au tiers des échéances d'emprunt à taux fixe. L'opération sera réalisée par les établissements spécialisés, Crédit national, crédit d'équipement des P.M.E., société de développement régional.*

● **Accroissement des volumes de concours financiers aux entreprises.** — *En dehors des dotations en capital aux entreprises publiques, qui vont permettre à celles-ci d'investir à hauteur de 27 milliards de francs dans le secteur industriel en 1983, les concours financiers aux entreprises privées vont connaître une progression rapide.*

Le montant des fonds propres sous diverses formes et des prêts à long terme à taux privilégié, qui avait été porté de 20 milliards en 1981 à 35 milliards en 1982, va dépasser 45 milliards de francs en 1983.

Ce dernier montant, qui pourrait être accru si nécessaire, comporte, notamment 26 milliards de francs de prêts bonifiés à long terme, distribués par les établissements spécialisés ; 7 milliards de prêts à long terme accordés pour la première fois directement par les banques aux entreprises à des taux favorables.

[L'emprunt à taux fixe représente environ le quart de l'endettement de l'industrie, c'est-à-dire entre 75 et 80 milliards de francs. Le reste de l'endettement souscrit à taux variable bénéficiera automatiquement de la baisse du coût du crédit.]

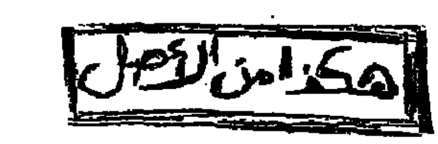
Les banques françaises abaissent leur taux de base de 12,75 % à 12,25 %

Répondant au vœu exprimé par M. Jacques Delors, à l'occasion du Forum de *l'Expansion (le Monde* du 7 janvier), les banques françaises *ont décidé d'abaisser d'un demi*-point leur taux de base bancaire (T.B.B.) pour le ramener à 12,25 % alors qu'il se situait à 12,75 % depuis le 29 octobre dernier (et à 15 % au début de l'année 1982).

Dans un premier temps, le Crédit commercial de France (C.C.F.) a pris l'initiative de ramener son taux de base de 12,75 % à 12,25 % à compter du 7 janvier, les autres établisements bancaires — et en priorité les banques de dépôts comme il est de coutume dans ce domaine — décidant aussitôt de lui emboîter le pas. Ainsi, la Société générale, la Banque nationale de Paris (B.N.P.) et le Crédit lyonnais vont également ramener leur taux de base à 12,25 %, mais à partir du lundi 10 janvier seulement, et les autres établissements *devraient* prendre une décision identique au cours des prochaines heures.

Cette diminution du taux de base bancaire, qui devrait entraîner pour les entreprises françaises un allégement de leurs charges financières de 4 ou 5 milliards de francs, le ramène à un niveau inférieur à celui auquel il était avant le 10 mai 1981. Fixé à 12,75 % avant l'élection présidentielle, il avait été brutalement relevé à 17 % dès le 14 mai suivant, afin de défendre le franc français, vivement attaqué sur les marchés des changes. Il fallut attendre le début du mois de juillet 1981 pour que le taux de base bancaire soit ramené à 15,90 %, et le reflux n'est véritablement intervenu qu'au second semestre 1982 dans un contexte de baisse générale des taux d'intérêt en France et à l'étranger.





PÊCHE

LA CRISE DE L'EUROPE BLEUE

M. Genscher (R.F.A.) cherche à agir en médiateur entre Londres et Copenhague

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – M. Genscher, le ministre allemand des affaires étrangères, qui depuis le 1er janvier assure la présidence des travaux des Dix, a eu à sa demande, jeudi 6 janvier à Bruxelles, un entretien avec MM. Ortol, vice-président de la Commission européenne, et Ellemann-Jensen, ministre danois des affaires étrangères.

Le souci de M. Genscher qui, par ailleurs, est en contact avec M. Pym (il semble que le ministre britannique des affaires étrangères n'ait pas cru opportun de venir participer à cette rencontre de Bruxelles) est d'abord d'éviter que les incidents en mer au large des côtes britanniques ne se multiplient et que le conflit qui oppose le Danemark aux autres Etats membres ainsi qu'à la Commission ne dégénère.

En outre le nouveau président en exercice du conseil des ministres de la Communauté est décidé à user de son influence pour essayer de régler le différend sands pour cela rouvrir la négociation sur le fond que les Neuf considèrent comme close. M. Genscher a lancé un appel aux parties afin qu'elles fassent preuve de modération.

C'est dans ce souci de maintenir le litige sur le plan diplomatico-juridique et d'éviter ainsi trop d'arraisonnements et des heurts que Copenhague a décidé de saisir la Cour de justice européenne de Luxembourg. Notons que le gouvernement danois a critiqué, comme étant une provocation inutile, l'initiative prise par M. Kirk, conservateur danois, membre du parlement européen, qui a conduit son chalutier dans la zone de pêche britannique dont l'accès lui était interdit, avec la volonté délibérée de se faire arraisonner. Ce qui s'est produit.

A l'issue de la réunion, M. Genscher a déclaré faire preuve d'un « optimisme modéré » dû au fait que MM. Ortoli, Ellmann-Jensen et lui-même avaient décidé de se revoir mardi 11 janvier à Strasbourg, en marge de la session du parlement européen. Le souhait non dissimulé de ceux qui espèrent encore un arrangement est que les pêcheurs danois eux-mêmes prennent conscience du coût exhorbitant que risque d'entrainer pour eux l'attitude d'ostruction qu'ils imposent à leur gouvernement : en raison du conflit actuel et en particulier du refus de la Norvège de renouveller l'accord de pêche avec la C.E.E. qui en résulte, de nombreuses unités de pêche danoises sont d'ores et déjà forcées de rester à quai.

La veille, le 5 janvier, la Commission de Bruxelles avait approuvé, « à titre provisoire » les mesures nationales prises par sept Etats membres (sauf la Grèce, la Belgique et bien sur le Danemark).

Les mesures transmises à Bruxelles par les gouvernements portent sur la conservation des ressources en poisson : des quotas de capture sont fixés par espèce et par zone de pêche. Le Royaume-Uni – et c'est là que survient la principale difficulté – a, en outre, transmis à Bruxelles des mesures nationales concernant l'accès des chalutiers dans ses eaux.

Le 31 décembre 1982, c'est-à-dire au terme de la période de transition de dix ans qui a suivi l'entrée dans le Marché commun du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, le traité d'adhésion prévoyait dans son article 103 le libre accès intégral, jusqu'à la plage, pour les pêcheurs immatriculés dans la Communauté, sauf nouvelles dérogations décidées par le Conseil. Or le Royaume-Uni fait savoir maintenant, au titre des mesures internationales, qu'il réserve à ses pêcheurs une zone exclusive de 12 miles au large de ses côtes et qu'il instaure de surcroît un régime préférentiel dans une zone située autour des îles Shetland. Les Britanniques ajoutent que, malgré ces dispositions restrictives, ils respecteront les engagements pris avec certains Etats membres et en particulier avec la France, leur permettant de continuer à pêcher dans une partie de cette zone des 12 miles.

La Commission a décidé, d'autoriser, *« à titre provisoire jusqu'au 26 janvier 1983 au plus tard »*, les mesures nationales qui lui ont été notifiées. Pourquoi, à titre provisoire ? Parce que, dit-elle, elle veut se laisser le temps d'étudier en détail des dispositions très complexes et parce qu'elle a le souci de ménager toute solution ultérieure.

PHILIPPE LEMAITRE.

Un chalutier danois a été arraisonné par la Royal Navy

De notre correspondant

Londres. – M. Kent Kirk, député conservateur danois au Parlement européen, devait comparaîtrre ce vendredi 7 janvier devant un juge de Tynemouth, dans le nord de l'Angleterre, où il a eté conduit la veille après que le bateau qu'il commandait eut été arraisonné par la marine britannique.

Le *Sand-Kirk*, petit chalutier de 140 tonnes, avait appareillé mardi du port danois d'Esbjerg, où M. Kirk est président de l'association des armateurs. Il avait posé ses filets au large de Hartpool-Whitby, à l'intérieur de la zone des 12 milles des eaux territoiriales britanniques. Il a été abordé par une petite unité de la protection des pêches, le *Dumbarton-Castle*, qui a servi dans l'Atlantique sud pendant la guerre des Malouines.

Un groupe d'officiers a parcouru les derniers mètres séparant les deux bateaux dans un canot pneumatique, malgré une mer très agitée. Bien accueillis à bord du *Sand-Kirk*, où le capitaine leur a offert un déjeuner de poissons qualifié d'« excellent », les officiers britanniques ont amené le chalutier jusqu'au port de North-Sields. M. Kirk a alors été accusé par des fonctionnaires du ministère de l'agriculture et des pêches d'*« activités illégales »* dans les eaux territoriales britanniques. Il risque une amende de 50 000 livres (550 000 francs) et la confiscation de son matériel.

« Je pense que la Royal Navy fait son travail, comme je fais le mien », a déclaré le député européen, qui était accompagné sur son chalutier par un groupe de journalistes danois et britanniques. Il a annoncé son intention de porter l'affaire devant la Cour européenne de justice, au cas où il serait jugé coupable par le tribunal de Tynemouth.

Un quartier général à Edimbourg

Les Danois demandent des avantages jugés exorbitants, notamment la possibilité de pêcher jusqu'à 20 000 tonnes de poisson dans les eaux britanniques, dans une zone comprise entre les Shetland et les Orcades. Les bâtiments de protection de la pêche surveillent étroitement les côtes écossaises, ainsi que la région des Shetland. Une douzaine de chalutiers danois ont été repérés au large de l'Ecosse. Mais la « guerre du hareng » et du maquereau n'aura sans doute pas lieu, car les bâtiments danois ne semblent pas avoir l'intention de provoquer les Britanniques. D'autres chalutiers, qui se dirigent vers les Shetland, sont ralentis par la tempête qui fait rage en mer du Nord.

Les Britanniques prennent en tout cas l'affaire très au sérieux. Ils ont créé un quartier général à Edimbourg pour coordonner les opérations. Le ministère de l'agriculture et de la pêche peut, en cas de besoin, faire appel aux autorités de la Royal Navy, ainsi qu'à la Royal Air Force, dont les avions de reconnaissance Nemrod effectuent régulièrement des missions de surveillance.

DANIEL VERNET.

FAITS ET CHIFFRES

● **M. Alain Treppoz**, qui avait été nommé, en juillet 1982, administrateur général de la Banque corporative du bâtiment et des travaux publics (B.C.B.T.P.), en a été nommé président du conseil d'administration, en remplacement de M. Adrien Spinetta.

[Né en 1935 à Lyon, M. Treppoz est diplômé d'études supérieures de sciences économiques de l'Ecole supérieure de commerce et de l'Institut d'administration des entreprises. Entré à la B.C.B.T.P. en 1964, il fut, d'août 1975 à juillet 1982, directeur des études économiques et financières à l'Union nationale des fédérations d'organismes H.L.M.]

Canada

● **Nouvelle baisse du taux de l'escompte.** – Le taux de l'escompte de la Banque centrale du Canada a de nouveau été abaissé jeudi 6 janvier, passant de 10,05 % à 9,74 %, son plus bas niveau depuis septembre 1978. Le taux de l'escompte de la Banque du Canada est fixé chaque semaine à 0,25 % au-dessus du taux atteint sur le marché financier par les bons du Trésor à quatre-vingt-onze jours. – *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	6,6915	6,6960	+ 190	+ 230	+ 370	+ 430	+1140	+1260
$ can.	5,4375	5,4425	+ 95	+ 145	+ 210	+ 275	+ 675	+ 800
Yen (100)	2,8880	2,8925	+ 140	+ 170	+ 265	+ 310	+ 710	+ 915
DM	2,8350	2,8380	+ 160	+ 180	+ 310	+ 340	+ 950	+1010
Florin	2,5650	2,5680	+ 155	+ 175	+ 305	+ 340	+ 940	+1120
F.B. (100)	14,3910	14,4085	– 340	– 180	– 610	– 355	–1150	– 580
F.S.	3,3960	3,4005	+ 280	+ 310	+ 515	+ 555	+1525	+1605
L (1 000)	4,9130	4,9185	– 490	– 365	– 950	– 880	–2455	–2210
£	10,6850	10,6995	+ 135	+ 235	+ 275	+ 425	+1005	+1240

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 1/2	9	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8	8 3/4	9 1/8
DM	5 7/16	5 13/16	5 7/16	5 13/16	5 3/8	5 3/4	5 3/8	5 3/4
Florin	4 7/8	5 5/8	4 3/4	5 3/8	4 3/4	5 3/8	4 3/4	5 1/4
F.B. (100)	10	12	14	16	14 1/8	15 5/8	13 3/8	14 7/8
F.S.	3/8	1 1/4	2 1/8	2 5/8	2 9/16	3 3/16	2 15/16	3 9/16
L (1 000)	18	23	21 3/8	24 1/8	22 3/4	24 3/4	22 5/8	24 1/8
£	10	10 5/8	10 5/16	10 15/16	10 1/4	10 7/8	10 3/16	10 13/16
F. franç.	14	17	18	20	19	20 1/2	20	21 1/2

ENVIRONNEMENT

A CHERBOURG

Protestations après l'arraisonnement du navire du mouvement écologique

Le *Sirius*, navire du mouvement écologique Greenpeace, a été arraisonné, le 6 janvier, à Cherbourg, alors qu'il tentait d'accoster au quai de déchargement des déchets radioactifs. Après un tir de grenades lacrymogènes, les gendarmes maritimes sont montés à bord du *Sirius*, ont coupé les ancres et conduit le navire dans un bassin de l'arsenal.

L'équipage (le capitaine hollandais, cinq Britanniques, deux Suédois, une Américaine, un Danois et un Français) a refusé de quitter le bord. Le capitaine a été entendu par l'administrateur des affaires maritimes. Il est passible d'une peine de prison ou d'une amende pour avoir enfreint l'arrêté d'interdiction de pénétrer dans la rade.

Dans la soirée du 6 janvier, nous signale notre correspondant, plusieurs dizaines de manifestants, répondant à l'appel de la C.F.D.T. et des mouvements antinucléaires, se sont rassemblés pour protester contre l'arrêté du préfet maritime et demander la libération » du *Sirius*.

SOCIAL

LES NÉGOCIATIONS SUR LA RETRAITE A SOIXANTE ANS

Progrès sur les modalités d'application flou persistant sur le financement

Les négociations, reprises le 6 janvier, entre les syndicats et le C.N.P.F. sur la retraite à soixante ans ont nettement progressé, même si elles provoquent une vive irritation de la C.G.T. et des réticences encore nombreuses de la C.F.D.T., mais aussi de F.O. et de la C.G.C.

Les réactions, à la sortie de cette deuxième réunion, ont été très contrastées. Pour la C.G.T., de *« sérieux points de désaccord »* ont été enregistrés avec le patronat sur le montant de la retraite. Le projet du C.N.P.F. consiste à servir, déclare M. Calvetti, *« une retraite au rabais, inférieure de 12 % à ce qu'elle est actuellement à soixante ans »*. Même observation de la C.G.C., qui, cependant, en prend acte tout en rejetant la responsabilité sur le gouvernement. Notant avec satisfaction que le C.N.P.F. a repris le projet C.G.C. d'un système intermédiaire, M. Marchelli a ajouté : *« Nous avançons dans le cadre d'une régression sociale généralisée. »* Pour la C.G.C., *« les décideurs doivent être les payeurs »*, ce qui signifie que le gouvernement, ayant décidé la retraite à soixante ans, doit maintenant en assumer les frais. Réticente aussi, la C.F.D.T. critique *« la valse-hésitation du C.N.P.F. »* et craint que son projet n'aboutisse à la création d'un nouveau régime de retraite antiredistributif. La C.F.T.C., qui se déclare *« acculée au réalisme »*, est prête au compromis, en insistant sur le fait que la retraite à soixante ans n'est pas une obligation. F.O. estime que la *« partie n'est pas jouée »*, mais note avec satisfaction les concessions patronales.

Plusieurs progrès ont, en effet, été enregistrés le 6 janvier. Le C.N.P.F. a accepté, à la demande de F.O., d'intégrer les mineurs dans la *« structure transitoire »*, qui va être mise en place pour les soixante à soixante-cinq ans. Il a aussi accepté d'avancer la retraite complémentaire de soixante à soixante-cinq ans, sans abattement, non seulement pour ceux qui cotisent aux caisses complémentaires au taux obligatoire (4 % à 6 %) mais également pour ceux dont la contribution dite facultative est à la fois supérieure et plus avantageuse (6 % à 16 %). Le C.N.P.F. va, en conséquence, amender son projet d'accord et présenter une nouvelle mouture à la prochaine réunion du 11 janvier. D'ici là, une commission d'experts, proposée par F.O. et présidé, par un actuaire, va chiffrer le coût de la réforme, et des contacts vont êtrre pris avec le ministère des affaires sociales.

Le C.N.P.F. s'oppose à toute majoration de cotisation, et les syndicats, sans le dire, semblent refuser un accroissement de l'effort contributif des salariés. D'où l'appel à l'Etat pour qu'il accepte, les premières années, d'accorder des avances de trésorerie. A L'avenir, estiment les partenaires sociaux, les 3 % de cotisations de l'UNEDIC affectés au financement de la garantie de ressource ou préretraite seraient affectés, au fur et à mesure que le nombre des bénéficiaires de cette formule s'amenuisera, aux retraites complémentaires.

Deux problèmes se posent alors. De 1982 à 1985, période au cours de laquelle la garantie de ressources coûtera cher, l'Etat acceptera-t-il d'être l'unique bailleur ? Au-delà de 1986, les 3 % ne seront-ils pas insuffisants ?

Le compromis souhaité par F.O. et le C.N.P.F. est basé sur la politique des petits pas. M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., s'est prononcé au « Forum de *l'Expansion* » pour un accord en plusieurs étapes. *« En 1983*, a-t-il estimé, *les charges seront pratiquement nulles car beaucoup moins de personnes qu'on ne le croit choisiront de bénéficier de ce droit »*. Pour l'avenir, *« on ne pourra véritablement apprécier la charge supplémentaire pour ces régimes qu'au regard de l'expérience et du nombre de gens qui partiront en retraite cette année »*.

C'est aussi la thèse de M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., qui nous a déclaré qu'on verrait bien en 1985. A cette époque, indique-t-il, les conditions économiques seront sans doute meilleures... Une façon officieuse de laisser entendre qu'une majoration de cotisation n'est pas exclue. Selon les premières prévisions, en tout cas, une révision des cotisations est indispensable... sans doute même dès 1984. Un accord provisoire ne serait donc vraiment réaliste que si les étapes sont fixées avec engagement des partenaires sociaux d'assumer leur responsabilité financière.

J.-P. DUMONT.

Précisions sur les nouvelles règles de la préretraite et des allocations aux chômeurs

Le détail des nouvelles règles concernant les préretraites et les chômeurs actuellement en cours d'indemnisation (décret du 24 novembre 1982) vient d'être présenté dans une note par les services de l'UNEDIC.

Les préretraites

● *Garantie de ressources* (G.R.), servie à 60 ans à des travailleurs licenciés ou démissionnaires.

– Pas de changement pour les salariés entrés dans le système avant le 27 novembre 1982 (trois jours après la parution du décret fixant les nouvelles règles), à l'exception d'une seule modification : la G. R. leur sera versée jusqu'à 65 ans et non plus 65 ans et trois mois comme précédemment. Le taux qui leur est appliqué n'est pas modifié : 70 % du salaire antérieur brut.

– Peu de changements pour les salariés entrés dans le système à partir du 27 novembre et ayant notifié leur démission ou réçu leur lettre de licenciement avant le 1er janvier 1983. La G. R. est versée au taux de 70 % jusqu'à 65 ans. Deux modifications : la G. R. ne leur est versée qu'à l'issue d'une période, appelée délai de carence, correspondant au versement des indemnités de licenciement et des congés payés non pris.

D'autre part les salariés qui notifient leur démission ou reçoivent leur lettre de licenciement à partir du 1er janvier 1983 ne recevront que le nouveau taux des préretraites : 65 % de la part du salaire sous le plafond de la sécurité sociale (7 410 F actuellement) et 50 % de la part supérieure. Ils ne percevront plus la G. R. dès qu'ils auront droit à la retraite normale, c'est-à-dire après cent cinquante trimestres de cotisation.

● *Contrats de solidarité* (garantie de ressources versée à des salariés demissionnaires entre cinquante-cinq et soixante ans.

– Pas de changement pour les salariés ayant démissionné avant le 27 novembre 1982. Le taux de 70 % est appliqué jusqu'à soixante-cinq ans.

– Peu de changement pour les salariés ayant démissionné à partir du 27 novembre, et qui notifient leur démission avant le 1er avril 1983 en application d'un contrat de solidarité conclu avant le 31 décembre 1982. Taux de 70 % jusqu'à soixante-cinq ans, mais application du délai de carence-congés payés.

– Changement pour les démissionnaires, à partir du 1er avril 1983 en application d'un contrat signé après le 31 décembre 1982 : application des nouveaux taux (65 % sans plafond ; 50 % au-delà).

Les allocations de chômage

Application des nouvelles règles d'indemnisation pour les nouveaux chômeurs (*le Monde* du 26 novembre 1982). Pour ceux qui l'étaient déjà à la date de parution du décret, les nouvelles règles seront appliquées à partir du 1er février 1983 sous réserve que le droit aux prestations, selon l'ancienne formule, sera maintenue jusqu'au terme du trimestre d'indemnisation en cours.

[*Le Monde* publiera prochainement des explications plus détaillées sur cette réglementation.]

● **Généralisation du tiers payant pharmaceutique : la Caisse nationale d'assurance-maladie des commerçants, artisans et professions libérales (CANAM)** n'a pas signé l'accord du 21 décembre généralisant le bénéfice du tiers payant à l'ensemble des assurés sociaux pour les frais pharmaceutiques (cf. *le Monde* du 5 janvier). La CANAM ne peut, en effet, faire bénéficier de cet avantage ses affiliés, car ceux-ci doivent lui verser directement leurs cotisations et être à jour pour percevoir les prestations.

Le conseil d'administration de la CANAM pourrait examiner ce problème. Encore faudrait-il qu'il siège. Les administrateurs élus par les affiliés en décembre attendent, en effet, la désignation de huit autres administrateurs par le ministère des affaires sociales. Le choix de ces personnes dites « qualifiées » permet en fait de « rééquilibrer » les diverses représentativités professionnelles dans le conseil. Le Syndicat national de la petite et moyenne industrie (S.N.P.M.I.) pourrait ainsi siéger à ce conseil.

AFFAIRES

LES DIFFICULTÉS DE LA FILIÈRE BOIS-PAPIER

Strasbourg : licenciements confirmés à La Cellulose

De notre correspondant

Strasbourg. – *Le licenciement* des trois cent soixante employés et ouvriers de La Cellulose a été confirmé jeudi 6 janvier par le syndic, alors que le comité d'entreprise de l'usine accueillait la délégation de l'intersydicale de retour de son entrevue à l'hôtel Matignon avec deux conseillers du premier ministre, MM. Claude Mandil et Paul Mingasson. Une occupation totale de l'usine et l'intensification des actions de lutte, dont la plus spectaculaire jusqu'à présent *a été* le blocage de la gare centrale pendant trois heures *mercredi à la mi-journée, ont* été décidées.

Jeudi matin, Strasbourg a été le théâtre d'une grande manifestation qui regroupait autour du personnel *F. O. de l'entreprise les représentants* de la filière bois venus des trois régions, *Alsace*, Franche-Comté et Lorraine, fournisseurs de La Cellulose. Plus de deux mille bûcherons, débardeurs, ouvriers des scieries, employés de sociétés de transport de bois, accompagnés d'une trentaine de maires de communes forestières, ceints de leur écharpe tricolore, conduits par le président national de la Fédération du bois, M. Nanty, et le président régional des scieurs, M. Braun, *ont manifesté* dans les rues de la ville. Un cortège de cent cinquante poids lourds immatriculés dans six départements et chargés de *grumes, de palettes, de plaquettes et* de ballots de pâte à papier, symbolisaient *les différents stades de la filières* bois, a parcouru, dans l'ordre mais dans un concert ininterrompu d'avertisseurs pendant près de trois heures, les principales artères.

Une délégation des manifestants, maires, propriétaires de scieries, et syndicalistes, a été reçue par le commissaire de la République et a demandé la réunion par le gouvernement d'une « table ronde » de toutes les parties prenantes de la filière bois et des représentants de La Cellulose pour trouver une solution au problème de l'entreprise strasbourgeoise. *Le comité d'entreprise de* cette dernière demande au gouvernement *et aux colectivités locales* d'assurer la poursuite des activités *jusqu'à la réalisation* d'une usine de substitution, qui serait à implanter près de Strasbourg et dont l'idée a été évoquée lors de la rencontre, jeudi matin, à l'hôtel Matignon.

Syndicalistes et représentants de la filière bois insistent sur l'urgence des solutions. Le chômage technique commence à faire tache d'huile parmi les quatre cent quarante et une scieries, dont les chutes de bois alimentent La Cellulose.

La C.G.T. ne s'était pas associée aux manifestations communes. Ses adhérents ont bloqué deux ponts sur la voie d'accès à la frontière, mais ont été *empêchés* par la police de sortir bulldozers et pelleteuses de *l'enceinte de l'usine en vue d'un* éventuel barrage du pont de l'Europe.

JEAN-CLAUDE HAHN.

LA MAIN DANS LE SAC DES DONNÉES INFORMATIQUES

L'*information, c'est de l'argent*. Adage des temps électroniques *modernes que M. Theade* Langevin a fait sien d'une façon particulièrement *illégale*, mais fort lucrative. Ayant travaillé sept ans à la Federal Reserve Board (FED), la Banque centrale des Etats-Unis, l'économiste de trente-quatre ans en connaissait les habitudes et... les ordinateurs. Employé depuis novembre par une firme privée d'investissements de Wall Street, E.F. Hutton, il avait pour nouveau « job » *de prévoir l'évolution de la* masse monétaire américaine. Un *rôle ingrat, mais central* puisqu'une bonne prévision permet de justes anticipations sur la politique de taux d'intérêt. Chez son nouvel employeur, gros opérateur quotidien sur le marché, ses analyses pouvaient donc signifier des gains ou des pertes de plusieurs millions de dollars. Pour l'Arsène Lupin des banques de données, rien de plus facile... en *interrogeant sur son terminal* l'ordinateur de la FED avec le *code d'un de ses anciens collègues* pour connaître ainsi le montant de la masse monétaire. Un invisible « casse » informatique que décela, hélas, le F.B.I. Comment lui a-t-on passé les menottes ? Par ordinateur bien sûr : en truquant le fichier pour l'emberlificoter dans les chiffres, pendant qu'on remontait jusqu'à lui. Pris la main dans le sac de données, il risque cinq ans de prison.

ALIZAY : LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ EST MENACÉE

Comme La Cellulose de Strasbourg, la Société industrielle de cellulose d'Alizay (Eure) faisait partie du Groupement européen de la cellulose, mis en règlement judiciaire en 1980. *Comme l'entreprise de* Strasbourg, celle d'Alizay (quatre *cent quarante salariés) avait été* reprise à titre provisoire : la papeterie de Pont-Sainte-Maxence (Oise), filiale du groupe suédois Modo en avait pris la location-gérance. Cette société vient de faire savoir qu'elle ne pousuivra pas son contrat au-delà du 28 février. Mais elle précise qu'elle pourrait continuer à apporter son savoir-faire, et à commercialiser la pâte, si les investissements nécessaires à la restructuration industrielle de l'entreprise étaient assurés *par ailleurs*.

Ces investissements devraient s'élever à 300 millions de francs pour rénover l'outil et à 100 millions de francs pour porter la capacité de production de 140 000 à 170 000 tonnes de pâte par an. « *Les associés suédois de notre groupe manifestent dès lors une réticence marquée pour s'engager dans une telle entreprise* », écrit, dans un communiqué, la *société* de Pont-Sainte-Maxence. Elle précise que les *investissements* envisagés, dans l'approche initiale, ne s'élevaient qu'à 120 ou 130 millions de francs.

DISTRIBUTION

Pas de pause dans l'ouverture des supermarchés

Si le nombre de supermarchés (commerces de 400 à 2 500 mètres carrés de superficie) continue de s'accroître en France, les ouvertures d'hypermarchés (plus de 2 500 mètres carrés) ont depuis deux ans un *rythme de création plus lent*. Cette dernière tendance semble être en *partie la conséquence d'une décision* prise par M. André Delelis à son arrivée en mai *1981* au ministère du commerce et de l'artisanat : celle de marquer une pause dans la délivrance des autorisations de nouvelles « grandes surfaces ». L'objectif du ministre était, selon un communiqué que vient de diffuser son administration de « *reprendre une politique de réel équilibre entre toutes les formes de distribution* ».

Selon la revue spécialisée *L-S.A. «Libre-Service Actualité)* – dans son édition du 7 janvier – 17 hypermarchés devraient être créés cette année (19 en 1982, 26 en 1981). Au total, en décembre prochain, on devrait en compter environ 510, pour une surface de vente totale de 2,8 millions de mètres carrés.

En revanche, la pause demandée par les pouvoirs publics dans l'ouverture de « grandes surfaces » n'a pas été respectée pour les supermarchés. Quatre cents nouveaux commerces de ce type devraient être fondés en *1983 (373 en 1982, 323 en 1981)*. Au total, on en dénombrera en décembre *prochain, environ 5 065 re*présentant une surface de vente de l'ordre de 4 000 000 de mètres carrés.

D'autre part, en 1982 le chiffre d'affaires de l'ensemble des hyper et supermarchés a été de 234 milliards de francs, dont 41 % provenaient des *ventes de produits alimentaires*. Ces mêmes commerces ont assuré en*semble plus du quart des ventes du* commerce de détail.

Durant cette année, la progression des ventes (en volume) dans les hypermarchés devrait être *de* l'ordre de 2,5 % (par rapport à 1982). Le chiffre d'affaires des supermarchés devrait, lui, être stable en raison *principalement de la* diminution des achats de produits alimentaires dans ce type de commerce, tendance qui est au reste notée depuis plusieurs années.

Enfin, l'an dernier, le développement des activités des super et des hypermarchés a permis la création de 13 700 emplois. Au total, en décembre 1982 ces commerces avaient à leur service près de 216 000 salariés.

● *Sociétés de vente par correspondance*. – En 1982, le chiffre d'affaires des sociétés françaises de vente par correspondance a été d'environ 23,5 milliards de francs (chiffre provisoire) en progression de 16 % par rapport à 1981. Les perspectives pour l'année qui vient de commencer *sont moins prometteuses* pour cette activité, en raison du ra*lentissement attendu des dépenses* de consommation.

AGRICULTURE

Mme Cresson dénonce les « procédés malhonnêtes » du président de la F.N.S.E.A.

M. *Guillaume*, président de la F.N.S.E.A., est entré en campagne électorale. Le scrutin pour les élections aux chambres d'agriculture aura lieu le 28 janvier. A Perpignan, mardi 4 janvier au soir, il réfute les arguments selon lesquels l'entrée de l'Espagne dans la C.E.E. conforterait la jeune démocratie espagnole, estimant que *les Espagnols étaient assez grands pour consolider eux-mêmes leur démocratie* ».

A Chartres, le lendemain, il reçoit *le renfort du président* de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, M. *Perrin*, qui était dans son fief, et qui s'en est pris, lui, au nouveau mode d'élection qualifié de « *tentative organisée de trucage* ». Le président de la F.N.S.E.A., de son côté, a accusé le ministre de vouloir réduire « *la force d'une organisation syndicale rassemblant 70 % des agriculteurs* ».

Mais c'est le mardi encore, à midi, lorsqu'il *présentait ses vœux* à la presse, que M. Guillaume a déclenché le début d'une polémique : « *Les Américains*, avait-il déclaré en substance, *peuvent être satisfaits des décisions adoptées par la C.E.E. et par le ministre français de l'agriculture* », à propos de la fixation de seuils de production au-delà desquels les prix garantis ne sont plus totalement appliqués.

Mme Cresson a réagi avec vivacité, jeudi 6 janvier, en dénonçant les « *procédés malhonnêtes* » du président de la F.N.S.E.A. : « *Nous ne pouvons accepter que l'on dise que la France joue le jeu des États-Unis, alors que cette décision a été acceptée par mon prédécesseur en mars-avril 1981 et la F.N.S.E.A. avait jugé favorablement, à l'époque, l'accord réalisé à Bruxelles.* »

Lors de cette négociation sur les prix agricoles 1981-1982, la Commission européenne avait essayé, en fait, d'imposer des seuils de production, au-delà desquels les prix seraient moins ou plus du tout garantis. Le conseil des ministres et donc M. Méhaignerie en avaient accepté effectivement le principe, mais non pas l'application pour la campagne qui s'ouvrait, et qui débouchait aussi sur les élections en France.

Le texte des décisions du conseil est clair : « *Le principe de coresponsabilité des producteurs de céréales est approuvé. Les éventuelles adaptations de prix d'intervention et de référence qui en découleraient ne seront appliquées que pour la campagne 1982-1983.* » Pour la viande bovine, il était dit : « *La Commission devra décider des catégories d'animaux qui peuvent être achetées par les organismes d'intervention en fonction de la situation du marché.* » Pour le lait, il était *prévu de* prendre des mesures pour compenser les dépenses de *soutien* supplémentaires si la production dépassait en *1981* de plus de *1 %* celle de 1980. Par contre, pour les graines oléagineuses « *aucune limite quantitative* [n'était] *imposée à partir de laquelle les prix et les aides seraient réduits* ». Prenant la parole à Rouen, cette fois, M. Guillaume s'est refusé à commenter les propos du ministre.

● *M. René de Foucaud*, représentant de la catégorie « entreprises et activités professionnelles non salariées », a été élu, le 5 janvier, président du Comité économique et social (C.E.S.) de Bretagne. Président de la confédération des coopératives agricoles de l'ouest de la France, M. de Foucaud a été élu par 47 voix, sur un total de 86 votants.

ÉTRANGER

En Italie

Les projets économiques du gouvernement provoquent une vague de manifestations

De notre correspondant

Rome. – Alors que le conseil des ministres doit décider ce vendredi 7 janvier de nouvelles mesures fiscales et une révision des prestations en matière de *santé* et de prévoyance, la protestation des syndi*cats* contre les augmentations des taxations indirectes décidées la se*maine dernière et les nouvelles* dispositions annoncées s'est étendue à *tout le pays*.

A Milan est prévue ce vendredi une grève générale de deux heures ; à Rome les métallurgistes manifestent aux abords de la présidence du conseil et d'autres initiatives sont attendues à Naples. Cette vague de protestations a été marquée jeudi par des manifestations qui ont échappé au contrôle des centrales syndicales et ont suscité une intervention du ministre de l'intérieur, qui a rappelé les impératifs du maintien de l'ordre. A Gênes notamment les métallurgistes ont occupé l'aéroport (ce qui a provoqué une confusion dans les vols intérieurs vers le nord de l'Italie, les aéroports de Milan et de Turin étant fermés en raison du brouillard).

Ailleurs, en Toscane, en Ombrie, en Campanie et dans les régions de Venise et de Palerme, étaient enregistrées également des manifestations spontanées, avec blocage des routes et des voies ferrées ; le centre de Venise, en particulier, a été isolé pendant cinq heures en *raison du* blocage, par les *grévistes*, de la route *et de la voie ferrée menant* à la lagune.

Le programme d'assainissement des finances publiques poursuivi par le gouvernement Fanfani soulève, d'autre part, de vives polémiques au Parlement : à l'opposition entière *des communistes s'ajoute désormais* celle, sans doute moins catégorique, *des sociaux-démocrates et des libéraux*. Socialistes et démocrates-chrétiens se montrent, quant à eux, réservés pour ce qui concerne les nouvelles impositions sur les habitations. Déjà, le gouvernement est en train de faire marche arrière sur ce point de son programme. Il est possible que, dans un tel climat de contestation, il préfère renvoyer à plus tard l'impôt extraordinaire prévu, se contentant de prendre les seules mesures concernant la santé et la prévoyance, qui, déjà, soulèvent des protestations.

PHILIPPE PONS.

En Indonésie

Le président Suharto a présenté un budget d'austérité sévère

Le président Suharto a présenté *jeudi 6 janvier devant* le Parlement le projet de budget pour 1983-1984. Rendu *public à deux mois de l'élec*tion présidentelle – à laquelle le président devrait être l'unique candidat – et alors que la situation économique s'aggrave dans le pays, ce budget se fonde sur une politique d'austérité sévère, en particulier dans le domaine des dépenses. Ainsi, les principales mesures prévues sont :

– Le blocage, pour la seconde année consécutive, des salaires des fonctionnaires ;

– La réduction de 42 % des subventions aux produits de première nécessité, qui ont pourtant *été* une constante de la politique des gouvernements indonésiens. Les subventions aux produits alimentaires, qui coûtaient 188 milliards de roupies (1 roupie = environ 1 centime), et qui bénéficiaient à plusieurs dizaines de millions de personnes, sont supprimées, et celles au kérosène réduites ; d'où une hausse importante prévue pour ces produits ;

– La décision d'équilibrer le budget, alors que les revenus augmenteront moins que le rythme de l'*inflation (+ 6,1 % seulement)*, aboutit en fait à une réduction des dépenses en termes réels de 4 % environ. Il s'agit là, pour le président, d'éviter « *un retour à l'inflation, qui menace la stabilité économique* ». Par contre, les dépenses de développement seront poursuivies, en particulier dans l'industrie, les mines, l'énergie, l'infrastructure ou le tourisme, où elles augmenteraient d'environ 20 %. « *Nous ferons ce qui est important*, a dit le président, *et les projets qui peuvent être reportés le seront.* » La baisse des revenus pétroliers (– 1,7 milliards de dollars) est en grande partie la cause des difficultés économiques de l'Indonésie, dont les réserves en devises ont baissé et qui pourrait procéder à une dévaluation de la roupie. L'Indonésie espère toutefois bénéficier en 1983 d'une aide internationale plus importante qu'en 1982, soit 4 milliards de dollars contre 2,6. – *(Reuter, U.P.I., Financial Times.)*





MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK

Record battu

Sur le qui-vive durant les précédentes vingt heures, Wall Street s'est, pour la seconde fois de la semaine, brutalement lancé de l'avant jeudi dans un si bel élan que l'indice des industrielles devait s'inscrire, en clôture, à 1 070,92 (26,53 points de hausse), soit son niveau le plus élevé de tous les temps. Record battu donc, mais d'extrême justesse, puisque, lors de sa précédente performance établie le 27 décembre, le « Dow » avait atteint la cote 1 070,55.

La course effectuée par le marché n'a pas moins été spectaculaire. Accompagné par un important gonflement de l'activité (129,98 millions de titres échangés contre 95,4 millions), le mouvement de hausse s'est propagé aux deux tiers des actions cotées, comme en témoigne le bilan de la séance. Sur 1 942 valeurs cotées, 1 441 ont monté, 284 seulement ont baissé et 217 n'ont pas varié.

Selon les analystes, ce brusque accès de fièvre a été essentiellement imputable à la détente observée à mi-journée sur le marché des Bons du Trésor (Federal Funds).

D'après le spécialiste de la firme Oppenheimer, les opérateurs sont désormais convaincus que non seulement la reprise sera au rendez-vous, mais que son ampleur dépassera toutes les prévisions. C'est une opinion que, cependant, tout le monde ne partageait pas autour du Big Board, plusieurs pronostiqueurs ne se hasardant à prévoir ni ce que serait 1983 sur un plan économique, ni quelle attitude adopteraient les investisseurs.

VALEURS	Cours du 5 janv.	Cours du 6 janv.
Alcoa	29 1/2	31 1/2
A.T.T.	62 7/8	63 3/4
Boeing	34 7/8	36
Chase Manhattan Bank	48 1/8	51
Du Pont de Nemours	37 1/8	40 1/2
Eastman Kodak	85 1/4	86 3/4
Exxon	30 1/2	31
Ford	38 3/4	40 1/8
General Electric	93	95 3/8
General Foods	39 1/2	40
General Motors	61 3/8	61 1/8
Goodyear	34	35 3/8
I.B.M.	96	97 3/8
I.T.T.	30 3/8	30 3/4
Mobil Oil	26 1/4	26 5/8
Pfizer	67 7/8	68 5/8
Schlumberger	49 1/2	51
Texaco	31 1/2	31 7/8
U.A.L. Inc.	31 1/4	30 1/4
Union Carbide	52 7/8	56 1/8
U.S. Steel	21	21 3/4
Westinghouse	38	39 1/2
Xerox Corp.	37 1/4	37 5/8

PARIS, 6 janvier

Consolidation

Après deux jours de hausse assez spectaculaire, la Bourse de Paris a éprouvé, jeudi, le besoin de souffler un peu. Une grande activité a néanmoins continué de régner, entretenue par de nouveaux ordres d'achat, mais aussi par d'assez nombreuses ventes bénéficiaires. Mais l'équilibre a pu se faire assez aisément entre l'offre et la demande, et, à la clôture, l'indicateur instantané s'inscrivait au voisinage immédiat de son niveau précédent (– 0,04 %).

« Excellente séance de consolidation », nous confiait un spécialiste. De fait, après les relatifs excès commis les deux jours précédents, l'on pouvait redouter un sérieux retour de bâton. Force est de constater que les prises de bénéfices ont été bien absorbées, ce grâce toujours à l'omniprésence des organismes de placement collectif. L'élément déterminant a quand même été l'abaissement des taux de base bancaires, ramenés, en fin de matinée, de 12,75 % à 12,25 %. Le marché a bien accueilli la nouvelle en en retenant surtout que la ferme volonté des pouvoirs publics de s'engager, au plan du crédit, dans une politique de franche détente, était suivie d'effet.

Comme à Wall Street, une fois encore, les pétroles ont été à l'honneur. Citons : C.F.R. (+ 9,7 %), en tête de liste des hausses, B.P. (+ 5,1 %), Esso (+ 3,5 %).

La forte résistance opposée à la baisse par le dollar s'est traduite par une légère remontée de la devise-titre, cotée entre 8,31 F et 8,37 F contre 8,26-8,35 F. Paris a suivi cette indication, et le lingot a progressé de 650 F, à 98 400 F. Nouvelle avance du napoléon, dont le cours s'est établi à 696 F (après 687 F) contre 691 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

7 % 1973. – Les intérêts versés le 17 janvier prochain aux porteurs de titres de cet emprunt indexé sur le lingot d'or atteindra le montant record de 648,41 F. Ces dernières années, ils s'étaient élevés à 504,92 F (1982), 609,03 F (1981), 392,96 F (1980), 193,85 F (1979), 168,80 F (1978).

Rappelons que ces intérêts sont calculés sur le cours moyens du lingot durant les trente dernières séances de Bourse de l'année écoulée. Pour la période de référence, ce cours moyen s'est élevé à 97 105 F.

PROCHAINES ÉMISSIONS. – Le 17 janvier, la Compagnie du Rhône et Slibail se proposent de lancer le premier un emprunt de 600 millions, l'autre de 500 millions. Le 24 janvier, la Caisse nationale de l'énergie émettra pour 4 milliards de francs d'obligations et la banque Odier Bungener Courvoisier pour 100 millions.

B.S.N. – GERVAIS – DANONE. – Confirmant son projet d'augmentation de capital (*le Monde* du 8 décembre 1982), la société indique qu'elle procédera, à compter du 17 janvier prochain, à une opération de cette nature en espèces et à raison d'une action nouvelle émise au prix de 800 F pour quatre actions anciennes.

La souscription sera réservée, en priorité, aux actionnaires actuels de B.S.N.-Gervais-Danone, souligne cette dernière, précisant que le produit de cette opération sera légèrement supérieur à 525 millions de francs.

COMPAGNIE DU MIDI. – La société, qui détenait jusqu'à présent un peu plus de 6,5 % du capital de la compagnie financière Delmas-Vieljeux, vient de porter sa participation au-delà du seuil réglementaire de 10 %.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	4 janv.	5 janv.
Valeurs françaises	99,2	101
Valeurs étrangères	100,1	102,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1982)

	5 janv.	6 janv.
Indice général	99,6	99,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 7 janvier .... 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6 janv.	7 janv.
1 dollar (en yens)	229,65	230,95

BOURSE DE PARIS Comptant 6 JANVIER

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 50	0 805
5 %	....	4 658
3 % amort. 45-54	....	1 307
4 1/4 % 1963	101 50	1 275
Emp. N. Eq. 6 % 67	112 50	3 816
Emp. 7 % 1973	9347	..
Emp. 8,80 % 77	103	5 521
9,80 % 78/93	83 60	4 808
8,80 % 78/86	85 40	0 627
10,80 % 79/94	85 80	3 699
13,25 % 80/90	96	7 914
13,80 % 80/87	97 70	3 138
13,80 % 81/99	97 35	13 498
16,75 % 81/87	105 70	5 461
16,20 % 82/90	108 10	15 934
18 % juin 82	104	9 293
E.D.F. 7,8 % 61	131 40	14 736
E.D.F. 14,5 % 80-82	97 20	7 973
Ch. France 3 %	176	..
CNB Bques janv. 82	98	0 256
CNB Paribas	98 05	0 256
CNB Suez	98 05	0 256
CNI janv. 82	98	0 256

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	180 20	....
Aciers Peugeot	48	50
Actibail	159	159
A.G.F. (St Cent.)	350	350
A.G.P. Vie	3120	3120
Agr. Inc. Madag.	64	62
Air-Industrie	16	16
Alfred Herlicq	58 20	58 30
Allobroge	450	460
André Roudière	57	58 50
Applic. Hydraul.	230	230 50
Arbel	50 10	50 10
Artois	272 20	268 50
At. Ch. Loire	27 85	27 90
Aussedat-Rey	14	14
Bain C. Monaco	76 80	75
Banania	439	398
Banque Hypoth. Eur.	300	299
B.N.P. Intercontin.	80	78
Bénédictine	950	975
Bon-Marché	76 10	76
Borie	400	365 o
Bras. Glac. Int.	435	....
Cambodge	131	131
C.A.M.E.	95	96
Campenon Bern.	178	178 70
Caout. Padang	171 90	180 o
Carbone-Lorraine	42 10	43 30
Carnaud S.A.	59	61 30
Caves Roquefort	550	528
C.E.G.Frig.	104 50	104 50
Centen. Blanzy	650	....
Centrest (Ny)	108 90	....
Cerabati	93 10	93 60
C.F.F. Ferrailles	105	108
C.F.S.	685	660
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	10	....
C.G.V.	80 50	80 50
Chambon (M.)	310	320 d
Chambourcy (M.)	1498	1380 o
Champex (Ny)	124	115
Chim. Gde Paroisse	52	51
C.I. Maritime	258	260
Ciments Vicat	200	200
Citram (B)	132	130
Clause	305	292 80
Cl. MA (Fr.-Bail)	327	327
CMM-Mar Madag.	31 90	22 10 o
Cochery	62	59 50
Cofradel (Ly)	432	425
Cogifi	158 50	162
Comindus	310	300
Comiphos	140	140
Comp. Lyon-Alem.	143 60	143
Concorde (La)	251	245
C.M.P.	5 10	5 45 d
Conte S.A. (Li)	21 25	....
Crédit (C.F.B.)	232	236
Créd. Gén. Ind.	241 50	241
Crédit Univers.	340	345
Créditel	101 80	104
C. Sabl. Seine	111	....
Darbley S.A.	84 50	....
De Dietrich	308	320

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Degremont	95	95
Delalande S.A.	93	89 30
Delmas-Vieljeux	621	510
Dév. Rég. P.d.C (Li)	122	122
Didot-Bottin	265 50	265 50
Dist. Indochine	320	320
Drag. Trav. Pub.	187 20	189
Duc-Lamothe	200	....
Dunlop	4 80	5
Eaux Bass. Vichy	1040	950 o
Eaux Vittel	580	580
Ecco	1300	1310
Economats Centre	475	482
Electro-Banque	191	191
Electro-Financ.	324 50	324 50
Elf-Antargaz	180	184 80 o
E.L.M. Leblanc	390 10	390 10
Entrepôts Paris	164	162 10
Epargne (B)	1222	1203
Epargne de France	260	237 50 o
Epeda-BF	739	732
Escaut-Meuse	240	238
Eurocom	304	305
Europ. Accumul.	37	37
Éternit	217	210
Félix Potin	983	965
Ferm. Vichy (Ly)	95	95 d
Files-Fourmies	3 55	3 30
Finalens	76 50	75
FIPP	118	107 80 o
Fitec	255	254
Focep (Chât. eau)	1540	1540
Foncière (Cie)	149	134 50
Fonc. Agache-W.	72 50	75 40
Fonc. Lyonnaise	1180	1170
Foncina	106 50	107
Forges Gueugnon	10 50	11 20
Forges Strasbourg	125	126
Fougerolle	131	133 40
France I.A.R.D.	106	105
France (La)	408	407
Frankel	135 80	131 30
Fromageries Bel	266	265 10
From. P.-Renard	230	193 50 o
GAN	735	685
Gaumont	420	426
Gaz et Eaux	740	740
Genvrain	152 50	....
Gér. Arm. Hold.	40 50	40 50
Gerland (Ly)	546	560
Gévelot	48 85	45 o
Gr. Fin. Constr.	140	140 20
Gds Moul. Corbeil	113 20	105
Gds Moul. Paris	239	240
Groupe Victoire	371	375
G. Transp. Ind.	101 80	101 10
Huard-U.C.F.	48 10	48 10
Hutchinson	13 25	....
Hydro-Energie	74 40	....
Hydroc. St-Denis	83 50	....
Immindo S.A.	139 20	....
Imminvest	98 80	99
Immobail	204	207
Immobanque	352 50	356
Immob. Marseille	1174	1151
Immofice	258	258
Imp. G.-Lang	4 05	3 40 o
Industrielle Cie	561	549
Interbail	250 10	251
Jaeger	70 80	72
Jaz S.A.	53 20	55 20 d
Kinta S.A.	510	515
Lafitte-Bail	200	200
Lambert Frères	41 80	38 20 o
Lampes	98 80	....
La Brosse-Dupont	78 70	....
Leben Cie	350	350
Lille-Bonnières	230	228 20
Locabail Immob.	345	340
Loca-Expansion	142 70	137 o
Locafinancière	167 50	170
Locatel	338	308 20
Lordex (Ny)	120	117 o
Louvre	230	230 10
Luchaire S.A.	83	86 30
Magasins Uniprix	62	62
Magnant S.A.	49 20	49 20
Maritimes Part.	89 80	89 20
Marocaine Cie	26 80	24 o
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	292	285
Mic	233	230
Mors	182	192 50
Nadella S.A.	....	....
Naval Worms	113 30	110 30

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	49 85	48 30 o
Nicolas	349 50	315 50
Nodet-Gougis	70 20	70
OPB Paribas	115	105 o
Optorg	73 50	75
Origny-Desvroise	113	117 50
Palais Nouveauté	292	291
Paris-Orléans	94 60	95
Part. Fin. Gest. Im.	195	176 10
Pathé-Cinéma	150	150
Pathé-Marconi	56	52 20 o
Piles Wonder	59	56 70
Piper-Heidsieck	260	249 80 o
Porcher	140 20	145 80
Profils Tubes Est	8	7 70 o
Prouvost ex-Lain.R.	38	38 50
Providence S.A.	320 50	327
Publicis	570	555
Raff. Souf. R.	183 50	176
Ressorts Indust.	100	100
Ricqlès-Zan	132	....
Ripolin	47	....
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	60 60	60
Rochette-Cenpa	17 50	18
Rosario (Fin.)	85	85 60
Rougier et Fils	62 40	59 20 o
Roussalot S.A.	342	332
Sacer	25	35 20
SAFAA	21 70	23 20 d
Safic-Alcan	163	163
SAFT	131 20	132 10
Sainrapt et Brice	139 90	139 90
Saint-Raphaël	100	91 o
Salins du Midi	223 60	224 70
Santa-Fé	146	147
Satam	46 60	44 80
Savoisienne (M)	68 20	74 20
SCAC	188	185
Sellier-Leblanc	188 20	186 50
Senelle Maubeuge	125 80	127
S.E.P. (M)	81	....
Serv. Equip. Véh.	27 50	28
Sicil	59	58 60
Sicotel	172	170
Sintra-Alcatel	505	501
Sinvim	112	114 80
Siph (Plant. Hévéas)	144 50	....
Sliminco	335	337
SMAC Acieroïd	146	151 10
Sofal financière	320	321
Soffo	148	....
Soficomi	295	295
S.O.F.I.P. (M)	90	90
Sofragi	555	567
Sogepal	255	....
Soudure Autog.	101 20	101 80
S.P.E.G.	98	98
Speichim	167	173 70
S.P.I.	150	152
Spie Batignolles	154	155 50
Stami	250	245
Synthelabo	120	120
Taittinger	384	376
Testut-Aequitas	67	61 20 o
Thann et Mulh.	46	46 10
Tissmétal	28	27 10
Tour Eiffel	325 50	312 50 o
Trailor S.A.	87	....
Ufiner S.M.D.	88	88 50
Ugimo	138	138 20
Unibail	348	352
Unidel	77 10	78 90
U.A.P.	558	556
Union Brasseries	34 90	34 90
Union Habit.	180	180 10
Un. Imm. France	170	170 20
Un. Ind. Crédit	269 50	280
Union Ind. Ouest	305	300
Unipol	....	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	43	44 70 d
Waterman S.A.	170	167
Brass. du Maroc	125	130 d
Brass. Ouest-Afr.	24 10	24 30

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	100	....
Akzo	107	110
Alcan Alum.	230	230
Algemeine Bank	980	1016
Am. Petrofina	487	486
Arbed	160	....
Asturienne Mines	43	54 d
Bco Pop Espanol	92	87
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	37000	37500
Barlow Rand	67	73
Bell Canada	146 20	146 50
Blyvoor	148 50	151 50
Bowater	21	21 10
British Petroleum	40	41 50
Br. Lambert	242	....
Caland Holdings	84	85 40
Canadian-Pacific	241	243
Cockerill-Ougre	14 30	14 20
Cominco	332 50	332 50
Commerzbank	450	....
Courtaulds	9 10	....
Dart. and Kraft	600	600
De Beers (port.)	53	56 30
Dow Chemical	228	234 50
Dresdner Bank	525	530
Femmes d'Auj.	58 10	....
Finoutremer	165	....
Finsider	0 40	....
Fosaco	22 50	21 20
Gén. Belgique	212	210
Gevaert	287	289
Glaxo	180	190
Goodyear	291 60	289 60
Grace and Co	331 40	320 10
Grand Metropolitan	48	48 20
Gulf Oil Canada	98	103 90
Hartebeest	617	629
Honeywell Inc.	751	....
Hoogoven	43 10	....
I. C. Industries	294	293
Int. Min. Chem	280	275
Johannesburg	700	....
Kubota	12	11 30
Latonia	225 20	....
Mannesmann	520	528
Marks-Spencer	32	....
Midland Bank Ltd	43 10	42
Mineral-Ressourc.	93 50	98
Nat. Nederlanden	403	415
Noranda	135 80	140
Olivetti	9 80	10
Pakhoed Holding	125 50	130 50
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	590	578
Phoenix Assuranc.	38 30	....
Pirelli	6 50	....
Procter Gamble	999	989
Ricoh Cy Ltd	28 50	28 60
Rolinco	757	758
Robeco	805	810
Shell fr. (port.)	54	....
S.K.F. Aktiebolag	120	118
Sperry Rand	270	272
Steel Cy of Can.	132	....
Stilfontein	157	....
Sud. Allumettes	171	....
Tenneco	277 50	281
Thorn EMI	88	66
Thyssen c. 1 000	210	....
Toray indust. inc	13 60	13 75
Vieille Montagne	550	540
Wagons-Lits	280	271
West Rand	46 20	46 10

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	725	715
Entrepose	141	141
Far East Hotels	1 30	1 30
Merlin Immobilier	1520	1620
Métallurg. Minière	148 20	148
M.M.B	235	240
Novotel S.I.E.H.	835	835
Sarakreek N.V.	257 50	259 40
Sicomur	156	159
Sofibus	219	....
Rodamco	404 90	406

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	163	....
Cellulose du Pin	15 50	15 60
Coparex	372	376
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	65	....
Océanic	45	38 10 o
Petrofigaz	335	340
Pronuptia	120	....
Rasier For. G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	591	590
Sabl. Morillon Corv.	120	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	60
S.P.R.	93	95
Total C.F.N.	69 30	....
Ufinex	205	....
Voyer S.A.	1 35	....

SICAV

6/1	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	164 08	156 62
Actions-Investiss.	210 85	201 29
Actions sélectives	237 38	226 62
Aedificandi	284 93	272 01
A.G.F. 5000	200 11	191 04
Agfimo	295 89	282 47
Altefi	210 03	200 51
A.L.T.O.	184 67	178 30
Amérique Gestion	403 95	385 63
Bourse-Investiss.	222 77	212 67
Capital Plus	1082 48	1082 48
C.I.P.	684 08	653 06
Convertimmo	229 67	219 26
Cortexa	778 38	743 08
Creditor	301 54	287 87
Cross. Immobil.	269 41	257 19
Démêter	55106 27	54941 45
Drouot-France	205 61	196 29
Drouot-Investiss.	509 61	486 50
Energie	203 98	194 73
Epacourt Sicav	5349 66	5322 95
Epargne Associations	20427 17	20386 40
Epargne-Cross.	1033 85	986 78
Epargne-Industr.	352 79	336 79
Epargne-Inter	529 16	505 16
Epargne-Oblig.	164 47	157 01
Epargne-Unie	665 36	635 19
Epargne-Valeur	283 25	270 41
Euro-Croissance	310 07	296 01
Financière Privée	692 67	661 26
Foncier Investiss.	513 36	490 07
France-Garantie	265 43	260 23
France-Investiss.	309 47	295 44
Fr.-Obl. (nouv.)	373 34	356 41
Francic	189 87	181 26
Fructidor	197 93	188 95
Fructifrance	343 57	327 99
Gestion Mobilière	450 25	429 83
Gest. Rendement	452 71	432 18
Gest. Sél. France	291 82	278 68
Haussmann Oblig.	1070 95	1022 39
I.M.S.I.	288 55	275 47
Indo-Suez Valeurs	492 02	469 71
Ind. française	10787 15	10787 15
Interoblig.	8693 95	8299 71
Intersélect France	212 22	202 60
Intervaleurs Indust.	308 60	294 61
Invest. Obligataire	10601 24	10580 08
Invest. St-Honoré	521 68	498 02
Laffitte-crt-terme	102378 13	102378 13
Laffitte-Expansion	517 84	494 17
Laffitte-France	149 61	142 81
Laffitte-Oblig.	135 78	129 60
Laffitte–Rend.	187 01	178 53
Laffitte-Tokyo	628 15	599 67
Livret portefeuille	377 81	360 68
Mondial Investiss.	258 02	246 32
Multi-Obligations	387 67	370 09
Natio.-Epargne	11673 25	11557 67
Natio.-Inter.	771 56	736 57
Natio.-Placements	106497 67	106497 67
Natio.-Valeurs	417 99	399 04
Oblisem	135 53	129 39
Pacifique St-Honoré	315 29	300 99
Paribas Epargne	10159 93	10119 45
Paribas Gestion	428 05	408 64
Pierre Investiss.	339 79	324 31
Province Investiss.	229 84	219 42 ◆
Rendem. St-Honoré	10820 81	10768 98 ◆
Sécur. Mobilière	341 40	325 92
Sél. court terme	11597 98	11511 64
Sélec. Mobil. Div.	255 95	244 34
S.P.I. Privinter	187 84	179 32
Sélection-Rendem.	159	151 79
Sélect. Val. Franç.	162 02	154 67
S.F.I. fr. et étr.	350 95	335 04
Sicavimmo	381 82	364 51
Sicav 5000	164 49	157 03
S.I. Est	724 69	691 83
Slnefrance	255 86	244 26
Slvam	247 90	236 66
Slvarente	179 47	171 33
Slvinter	271 71	259 39
S.I.G.	599 17	571 36
S.N.I.	875 76	836 05
Sofinvest	358 50	342 24
Sogeparge	284 52	271 62
Sogever	660 52	630 57
Soginter	841 31	803 16
Soleil Investiss.	375 93	358 88
U.A.P. Investiss.	264 60	252 60
Unifrance	201 14	192 02
Unifoncier	528 90	504 92
Unigestion	468 78	447 52
Uni-Japon	746 28	712 44
Unirente	1589 42	1537 16
Univer	11751 99	11751 99
Valorem	305 92	292 05
Valrel	115071 90	114856 94
Worms Investiss.	546 48	521 70 ◆

◆ : prix précédent

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1850	4,5 % 1973	1958	1968	1970	1949 90
2908	C.N.E. 3 %	3115	3050	3050	3050
408	Agence Havas	405	405	405	397
420	Air Liquide	405	412	411	412
315	Als. Superm.	289	300	300	300
54	A.L.S.P.I.	55 50	56 10	56 10	57 20
138	Alsthom-Atl.	140	139 50	138 50	138 50
850	Amrep	845	872	875	855
162	Applic. gaz	150	153 50	153 50	150 50
127	Arjom. Prioux	133	135 10	136	135 10
890	Ass. Entrepr.	884	890	890	890
380	Av. Dass.-Br.	440	433	433	424 50
194	Bail-Equipem.	186	190	191	193
370	Bail-Investiss.	386	379	379	376
240	Cie Bancaire	255 50	252	252	249 90
108	Bazar H.-V.	108	109 10	107	109
126	B.C.T. Midi B.	130	129	128	126 60
220	Béghin-Say	221 50	221	223	218 60
405	Bic	415	409	409	401
179	B.I.S.	193	194 20	193 90	194 20
440	Bisquit (Géné.)	455	460	460	462
1040	Bongrain S.A.	1052	1059	1059	1040
770	Bouygues	786	784	782	770
1480	B.S.N.-G.D.	1515	1524	1510	1500
1410	– (obl.)	1350	1430	1430	1430
1290	Carrefour	1345	1330	1318	1303
275	– (obl.)	267 50	281	281	275 40
1030	Casino	1025	1025	1025	1009
580	Cedis	579	569	569	569
27	CEM	27 80	27 10	27	27 10
240	Cetelem	238	235	235	231
465	C.F.A.O.	485	482	463	470
51	C.F.D.E.	59 80	59 80	59 70	58 70
154	Charg. Réunis	155	155	156 80	153
11 80	Chiers-Châtil.	14 50	14 10	14 25	13 85
143	Ciments franç.	145	143 50	148	144
820	C.I.T. Alcatel	844	846	839	835
515	Club Méditer.	517	513	512	508
104	Codetel	104 50	105	106	103 90
133	Cofimeg	130 40	130 70	130 60	129
183	Coles	186	185	185	182 10
115	Compt. Entrepr.	111	113	113	113
275	Compt. Mod.	282	283	283	283
410	Créd. Foncier	393	390	390	396
210	Crédit F. Imm.	210	202	202	200
315	Crédit Nat.	313	315	315	312
59	Creusot-Loire	61 50	59 50	59 60	58 40
150	Crouzet	154	147	147	144 30
250	C.S. Saupiquet	235	238	238	238
810	Damart-Servip.	789	778	780	785
790	Darty	785	780	783	765
545	Docks France	571	585	585	582
30	D.M.C.	28 80	29	29 10	28 50
1050	Dumez	1075	1090	1080	1083
340	Eaux (Gén.)	353	344	344	340
101	Elf-Aquitaine	107	107 10	110 50	106
101	– (certific.)	108	106	108 50	104
725	Essilor	700	690	695	690
180	Esso S.A.F.	176 20	182 50	183 50	178 80
325	Eurafrance	358	362	361	362
1010	Euromarché	935	940	940	931
605	Europe n° 1	613	615	615	609

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
565	Facom	566	555	556	550
780	Fichet-bauche	775	765	765	750
158	Finextel	154	153	153	150 20
141	Fives-Lille	141 20	141 20	141 20	139
16	Fonderie (Gén.)	17 25	19 30	19 70	19 30
86	Fraissinet	88	86	86	85 20
300	Francarep	315	305	306	309 80
138	Gal. Lafayette	137	140	141	138
280	Gén. d'Entrep.	286	282	282	276 40
840	Gén. Géophys.	880	887	890	887
360	G.T. Mar.	368	368 50	370	361 30
335	Guyenne-Gasc.	339	336	328 60	328 60
680	Hachette	750	731	731	717
345	Hénin (La)	331	338	336	332
45	Imétal	50 70	50 10	50	48 10
198	Imm. Plaine-M.	198	197 50	197 50	197 50
195	Ind. et Particip.	223	232	233	227
685	Inst. Mérieux	689	685	685	660
870	Intertechnique	865	855	856	845
144	J. Borel Int.	138	135	135	132 30
169	J. Lefebvre	154	153	153	160 10
122	Jaumont Ind.	124	123	123	120 60
265	Lab. Bellon	285	270	270	264 80
235	Lafarge-Coppée	242	240 10	240	235 30
305	– (obl.)	276 50	276 50	276 50	276 50
1480	Legrand	1540	1533	1533	1549
800	Lesieur	815	810	810	810
210	Locafrance	200	199	199	199
505	Locindus	466	486	488	460
410	Lyonn. Eaux	410	400	402	392
42	Machines Bull	42 60	42 20	42 30	42 05
350	Mais. Phénix	365	380	361	358
715	Majorette (Ly)	680	681	681	670
230	Manurhin	225	228	226	228 90
47	Mar. Wendel	49 30	50	50	49 10
700	Martell	706	715	715	705
700	– (obl.)	725	724	724	724
565	Merlin-Gerin	568	550	545	539
1140	Matra	1320	1290	1285	1285
9	Mét. Nav. D.-N.	10 30	11	11	10 75
840	Michelin	676	679	678	670
570	– (obl.)	578 20	581 20	581 20	580 20
650	Midi (Cie)	832	641	849	620
98	Mines Kali (Sté)	90	89	89	90 70
45	M.M. Penarroya	48 30	48 50	48 40	47 55
800	Moët-Hennessy	820	823	819	822
970	– (obl.)	1000	950	950	950
340	Mot. Leroy-S.	361	368 50	372	362 50
66	Moulinex	68 50	66 80	66 70	65 50
340	Mumm	316	319	319	319
125	Navig. Mixtes	133 50	133 50	133 50	130 90
11 70	Nobel-Bozel	13 60	12 60	13 40	12 50
47	Nord-Est	46 90	46 90	46 40	46
245	Nordon (Ny)	226	226	226	226
70	Nouvelles Gal.	70	71 50	71 50	70 50
395	Occident. (Gén.)	400	397	397	390 10
154	Olida-Caby	153 60	155	157 80	151 90
680	Omn. F. Paris	741	759	759	746
123	Opfi-Paribas	112 40	113 50	113 10	112 40
880	Oréal (L')	985	986	986	986
54	Papet. Gascogne	53	56	56	56
126	Paris-France	120	121	122	118 60

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
360	Paris-Réescomp	354 80	361	360	345
85	Pechelbronn	90 20	90 50	90 50	92
325	Penhoet	320	324	324	320
385	Pernod-Ricard	360	369	368	352
119	Pétroles (Fse)	122	125	124 20	123
176	– (obl.)	170	166	166	166
28	– (certific.)	28 30	28 50	28 75	28 50
38	Pétroles B.P.	39 50	41	42	40 20
112	Peugeot S.A.	124 80	125	126	125
330	– (obl.)	322	322	322	320
96	P.L.M.	94 50	91 10	91 10	89 30
84	Poclain	92	91	91	91
280	Poliet	286 50	284	284	278 40
94	Pompey	94	95	95	93 40
205	P.M. Labinal	212	210	210	205 80
715	Presses Cité	742	749	749	736
610	Prétabail Sic.	618	622	622	613
240	Primagaz	237	234	234	230
111	Printemps	117	118 90	118 90	116 70
1030	Promodès	1030	1070	1089	1050
335	Radiotechn.	345	348	347	344 50
74	Raffin. (Fse)	82	87 70	90 50	87 50
880	Redoute (La)	900	905	905	897
515	Révillon	513	515	515	506
245	Roussel-Uclaf	239	236	236	231 40
895	Rue Impériale	880	867	867	852
13	Sacilor	13 20	13 50	13 50	13 25
138	Sade	129 50	129 50	129 50	129 50
1040	Sagem	989	998	988	978
162	St-Louis B.	160	163 90	163 90	160 70
230	Sanofi	239	240	240	235 20
320	– (obl.)	325	312	312	310
305	S.A.T.	317	319	317	319
14	Saulnes	16 80	16 90	16 90	18 55
30	Saunier-Duval	31 50	31 50	31 50	30 90
79	Schneider	83	83	84 50	81 40
24	S.C.O.A.	23 80	23 05	24 30	22 80
109	S.C.R.E.G.	103 50	104 50	107	103
135	– (obl.)	124	124	124	122
215	Seb	215	215	213 10	211 30
172	Sefimeg	173	171	171	189
660	S.F.I.M.	658	650	655	638
460	Sign. Ent. El.	475	470	470	465
315	Silic	310	305	305	305
196	Simco	183	185	185 40	185
98	Simnor	97	97 20	97 20	96
825	Skis Rossignol	843	632	632	623
285	Sogerap	266	272 80	274	269 90
146	Sommer-Allib.	157	156	155	152
200	Source Perrier	207 50	210	211	208
285	Talcs Luzenac	281 10	283	288	278
780	Tél. Elect.	775	770	770	770
128	– (obl.)	122	126	125	122 60
153	Thomson-C.S.F.	159	156	156	153
235	– (obl.)	208	215	215	211
1100	T.R.T.	1212	1215	1212	1200
142	U.F.B.	141 20	140	140	137 20
375	U.I.S.	382	386	386	379
125	U.C.B.	141 50	140	140	137 20
1 83	Usinor	1 91	1 95	1 96	1 95
162	U.T.A.	174	176	186	173
206	Valéo	202	202	205 80	201

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
85	Vallourec	85	86 50	87	86 50
1150	V. Clicquot-P.	1205	1166	1166	1146
840	Viniprix	790	770	770	755
162	Amax Inc.	195	200 70	204	200 10
535	Amer. Express	529	536	532	525
490	Amer. Teleph.	523	532	530	532
128	Anglo Amer. C.	137	138 50	138 90	136 80
880	Amgold	959	966	968	946
840	B. Ottomane	900	932	932	914
410	BASF (Akt)	440 10	436	436	444
390	Bayer	406	408 50	407	407
445	Buffelsfont.	486	479	473	479
30	Charter	32 50	33 10	32 85	32 50
420	Chase Manh.	399 10	410	410	402
174	Cie Pétr. Imp.	192	195	200	192
47	De Beers	54 20	57 30	56 95	56 70
980	Deutsche Bank	979	978	976	980
110	Dome Mines	135 80	135 50	132 50	136
255	Driefontein Cld	287	285 60	281	280
300	Du Pont-Nem.	317	316	315	317
880	Elf-Gabon	895	910	910	892
735	Eastman Kodak	736	722	721	722
162	East Rand	189	192	189 50	189
365	Ericsson	380	388	396	386
230	Exxon Corp.	250	252	252 50	251 30
330	Ford Motors	331	327	333	330
380	Free State	427	440	430	433
174	Gencor	189	195	192	194
205	Gén. Belgique	215	212	212	210
820	Gén. Electr.	802	791	790	790
515	Gen. Motors	523	521	521	515
83	Goldfields	89 60	89 95	89 90	88 55
162	Harmony	186	189	185 50	190
27	Hitachi	30 15	30 40	30 25	30
380	Hoechst Akt.	405	405	405	401

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
46	Imp. Chemical	47 80	47 80	47 80	47
82	Inco. Limited	100 20	100 10	103	98
770	IBM	800	809	809	800
39	Ito-Yokado	41 35	40 50	40 50	40 80
255	ITT	263 90	258 50	257 50	260
47	Matsushita	51 90	51 40	51 30	51 40
720	Merck	718	727	727	730
605	Minnesota M.	632	615	615	625
205	Mobil Corp.	217 50	222	221 80	217 60
15300	Nestlé	17100	17250	17250	17250
310	Norsk Hydro	347 50	359	361	352
785	Petrofina	799	800	804	798
495	Philip Morris	512	505	508	507
86	Philips	91 80	93 80	94	94 90
395	Pres. Brand	412	412	410	410
395	Président Steyn	434	435 60	427	436
910	Quilmès	920	920	918	918
930	Randfontein	1074	1110	1082	1100
280	Royal Dutch	305 80	308 90	306 60	306 60
60	Rio Tinto Zinc	67 15	67	66 90	66
370	St Helena Co	396 50	395 50	392	387 60
375	Schlumberger	399	410 30	414	409
53	Shell transp.	56 20	56 90	56 80	55 80
880	Siemens A.G.	930	914	934	932
120	Sony	127	125	124 80	123 80
179	T.D.K.	182 80	182 40	182 40	184
585	Unilever	631	641	641	....
480	Unit. Techn.	471	474 80	473	474 80
840	Vaal Reefs	943	945	951	930
440	West Deep	501	519	510	509
395	West Hold.	446	460 50	456	457
315	Xerox Corp.	317 90	316 80	316 80	317 90
2 35	Zambia Corp.	2 59	2 64	2 60	2 59

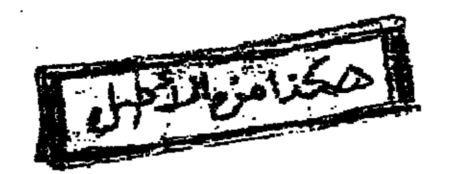
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 668	6 656	6 450	6 800
Allemagne (100 DM)	283 500	283 540	275	289
Belgique (100 F)	14 392	14 409	13 300	14 400
Pays Bas (100 fl.)	256 250	256 810	250	262
Danemark (100 krd)	80 350	80 430	76	82
Norvège (100 k)	95 600	95 500	93	99
Grande-Bretagne (£ 1)	10 807	10 711	10 500	11 200
Grèce (100 drachmes)	9 446	9 430	8 750	9 750
Italie (1 000 lires)	4 914	4 916	4 750	5 200
Suisse (100 fr.)	339 480	339 750	330	348
Suède (100 krs)	92 090	92 020	89	95
Autriche (100 sch)	40 370	40 310	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 346	5 341	5 050	5 600
Portugal (100 esc.)	7 430	7 430	6	7 300
Canada ($ can 1)	5 416	5 411	5 270	5 540
Japon (100 yens)	2 909	2 894	2 780	2 920

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/1
Or fin (kilo en barre)	97800	98400
Or fin (en lingot)	97750	98400
Pièce française (20 fr)	691	696
Pièce française (10 fr)	439	476
Pièce suisse (20 fr)	651	680
Pièce latine (20 fr)	639	650
Souverain	779	802
Pièce de 20 dollars	3405	3600
Pièce de 10 dollars	1705	1730
Pièce de 5 dollars	891 25	890
Pièce de 50 pesos	4095	4125
Pièce de 10 florins	690	690



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Baisse des prix des produits pétroliers le 12 janvier

SUPER : 11 CENTIMES PAR LITRE

Les prix des produits pétroliers devraient baisser un peu plus que prévu le 12 janvier. Le gouvernement a en effet décidé – et devrait présenter cet arbitrage au Comité national des prix le 7 janvier en début d'après-midi – de ne révaloriser que les marges de distribution des détaillants et non celle des grossistes, qui ne seront majorées que le mois prochain. De ce fait, à Paris, le prix du litre de super va baisser de 11 centimes, celui de l'essence de 9 centimes, le fuel de 4,9 centimes et le gazole de 2 centimes. Le prix du litre de super coûtera donc, dès le 12 janvier, 4,65 F, celui de l'essence 4,37 F, le litre de fuel 2,678 F et celui de gazole 3,67 F. C'est la première fois que la formule de fixation des prix des produits pétroliers mise au point au mois de mai 1982 joue pleinement grâce à l'évolution du dollar et des cours des produits pétroliers sur les marchés libres.

Malgré la revalorisation des marges de détail (0,7 centime par litre sur le fuel, 1 centime sur le gazole et 1,2 centime sur l'essence et le super) et le prélèvement de la taxe pour le Fonds national des grands travaux (1,5 centime par litre sur le gazole, l'essence et le super) et de la contribution à l'Institut français du pétrole, cette baisse va peser de façon non négligeable sur l'indice des prix du mois de janvier.

Le comité des prix devrait aussi examiner le régime des marges de distribution du charbon et des gaz de pétrole liquéfié (G.P.L.). La distribution du charbon est replacée dans le régime général du commerce et la sortie du blocage pour les marques de distribution des G.P.L. se fera par convention.

Légère reprise du dollar : 6,67 F

En baisse toute la semaine, le cours du dollar s'est un peu redressé vendredi matin 7 janvier sur toutes les grandes places financières internationales sans réussir toutefois à conserver toute son avance initiale.

Remontée à 6,70 F à Paris, la devise américaine cotait peu avant midi 6,6750 F (contre 6,6550 F jeudi après-midi). A Francfort, elle s'est échangée à 2,3540 DM (après 2,37 DM) contre 2,3475 DM, et s'est traitée à 1,9580 F.S. (après 1,97 F.S.) à Zurich contre 1,9570 F.S.

Le fait marquant a été le nouvel affaiblissement de la livre sterling tombée à 1,60 dollar contre 1,62 dollar la veille. Pour les cambistes, la volonté politique de laisser glisser la livre est évidente.

Il n'en va pas de même pour le franc français, qui a défendu avec difficulté ses positions grâce à l'intervention de la Banque de France. Le deutschemark a coté 2,8365 F contre 2,8354 F.

La légère reprise du dollar a stoppé la hausse de l'or dont le prix à Londres a fluctué aux alentours de 454 dollars l'once contre 454,50 dollars la veille.

● *Une violente explosion* a eu lieu, vendredi matin 7 janvier, dans une raffinerie de pétrole de Newark (New-Jersey). La raffinerie Texaco, où l'explosion s'est produite, est située sur la baie de Newark, séparée du port de New-York par une presqu'île où sont construites les villes de Jersey-City et de Bayonne. Huit personnes au moins ont été blessées par l'explosion. *(A.F.P.)*

LES CONFLITS SOCIAUX

Une grève à l'atelier de peinture bloque la production à l'usine Renault de Flins

La production de l'usine Renault à Flins (Yvelines, dix-huit mille salariés) est restée bloquée depuis le 6 janvier, à 15 h 30, à la suite d'une grève déclenchée à l'atelier de peinture par deux cents des mille salariés de cet atelier, selon la direction. D'après un tract diffusé le 7 janvier au matin par la C.F.D.T., les grévistes réclament des coefficients salariaux supérieurs et une augmentation de 300 F par mois pour tous. La direction a précisé que, en un an, les coefficients avaient progressé, puisque sept cents salariés sur huit cent vingt concernés dans cet atelier avaient obtenu la qualification « P 1 ».

Un comité extraordinaire d'établissement s'est tenu le 7 janvier au matin, pour tenter de trouver une issue au conflit, le premier d'importance depuis avril. La réunion s'est terminée sans résultat après vingt minutes de discussion. La négociation s'est alors poursuivie au niveau de l'atelier de peinture.

La direction a menacé de prendre des « *mesures graves* » si le travail ne reprenait pas dans la journée. Selon un responsable C.F.D.T., « *la direction a menacé de lockouter* ».

Autres mouvements

● *A la Société des faïenceries de Salins-les-Bains* (Jura) les cent cinquante ouvriers en grève depuis le 20 décembre avec occupation de leur établissement ont, le 6 janvier, bloqué une route départementale et le rapide Paris-Milan pendant vingt minutes en gare de Mouchard (Jura). Selon la C.F.D.T., la grève a été déclenchée à la suite d'une augmentation des cadences sans contrepartie salariale.

● *A la Hague* (Manche), sur le chantier des usines de retraitement de combustibles irradiés, environ six cents employés d'une dizaine d'entreprises différentes se sont mis en grève, à l'appel de la C.G.T., pour obtenir l'application par les employeurs de la « clause intempéries ». Ils ont repris le travail après avoir obtenu l'assurance qu'une réunion se tiendrait sur cette question le 26 janvier.

● *Chez Alsthom-Atlantique à Saint-Nazaire* (Loire-Atlantique), les syndicats ont décidé un débrayage de quarante-cinq minutes le 5 janvier à la suite de la mort accidentelle d'un électricien qui effectuait une réparation sur une chaîne de travail.

● *A l'Institut national des cadres administratifs des postes d'Evry* (Essonne), les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. ont appelé à la grève, le 6 janvier, pour l'ensemble des centres de formation (Evry, Lyon et Toulouse). Ils protestent contre la décision de la direction générale des postes de réduire de sept semaines la formation des inspecteurs-élèves.

LA B.N.P. ADHÈRE A L'INSTITUT BANCAIRE INTERNATIONAL

La B.N.P. vient d'adhérer à l'Institut bancaire international, récemment créé sur l'initiative de plusieurs grandes banques américaines et britanniques, pour suivre l'évolution de l'endettement international.

Aucune autre banque française pour l'instant ne fait partie de cet institut, qui tiendra les 10 et 11 janvier sa première réunion à Washington, sous la présidence de M. William Ogden, l'un des dirigeants de la Chase Manhattan Bank. Le vice-président de l'institut est M. Horst Schulmann, ancien secrétaire d'Etat aux finances du gouvernement allemand du chancelier Schmidt.

La plupart des grands établissements américains participeront à cet institut, ainsi que les quatre grandes banques anglaises et la Dresdner Bank en Allemagne. D'autres établissements allemands, néerlandais, italiens s'interrogent sur l'opportunité d'une adhésion. Le dîner donné à Washington à l'occasion de la première réunion du comité d'organisation comportera la présence du secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, et du président du système de réserve fédéral, M. Paul Volcker, ce qui confirme l'appui officiel donné aux Etats-Unis à ce nouvel organisme auquel, fait notable, participeront plusieurs banques du Brésil, c'est-à-dire d'un pays lourdement endetté.

M. JEAN-FRANÇOIS KAHN EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA RÉDACTION DU « MATIN DE PARIS »

M Jean-François Kahn, qui donnait une chronique régulière au *Matin de Paris* depuis septembre 1982, deviendra directeur de la rédaction de ce quotidien à compter du 1er février. Cette fonction était assumée jusqu'ici par M. Claude Perdriel, qui demeure directeur de la publication, dont M. Guy Claisse reste rédacteur en chef.

VISITE IMPROMPTUE DE M. MITTERRAND A L'HOPITAL D'ISSOIRE

(De notre envoyée spéciale.)

Issoire. – M. François Mitterrand s'est rendu, ce vendredi 7 janvier, à l'hôpital d'Issoire (Puy-de-Dôme), pour y effectuer une visite impromptue. En compagnie d'une équipe très restreinte, le président de la République a pu visiter le chantier du nouvel hôpital de la ville, annexé à l'ancien hôpital-hospice, qui compte à l'heure actuelle deux cent soixante-dix lits.

Cette visite, souligne-t-on dans son entourage, répond à une double finalité. Tout d'abord, le chef de l'Etat souhaite se rendre compte par lui-même d'un certain nombre de réalités de la vie quotidienne des Français, en l'occurrence celle des malades et des personnes âgées. Une bonne partie de l'actuel hôpital d'Issoire est d'une très grande vétusté.

En second lieu, M.Mitterrand souhaite marquer le début d'une réflexion d'ensemble sur les moyens dont disposent les hôpitaux en France, notamment les moyens en personnels.

En effet, indique son cabinet, ces moyens sont à l'heure actuelle mal répartis entre les hôpitaux et entre les services, comme l'ont souligné récemment les rapports de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires sociales (*le Monde* du 16 décembre). Il convient ainsi de décider, à l'aide d'une réflexion qui requerra le concours de plusieurs administrations, quels moyens la collectivité est disposée à accorder aux hôpitaux, et comment elle souhaite les répartir.

CLAIRE BRISSET.

Au bureau exécutif du P.S.

LES ROCARDIENS S'ABSTIENNENT A PROPOS D'UN TEXTE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le bureau exécutif du parti socialiste, qui s'est réuni, mercredi soir, 5 janvier, a adopté, à l'initiative de M. Lionel Jospin, un texte sur la question des droits de l'homme. Ce texte, sur lequel les membres du bureau exécutif proches de M. Michel Rocard se sont abstenus et qui sera publié dans le prochain numéro du *Poing et la Rose – responsables* (bulletin destiné aux responsables des fédérations), indique, en substance, que les droits de l'homme sont l'affaire du parti tout entier, et qu'il ne saurait y avoir, chez les socialistes, deux approches différentes de cette question, au parti comme au gouvernement.

[Cette mise au point était attendue. Le premier secrétaire du P.S. avait, en effet, annoncé son intention de « riposter » (*le Monde* du 30 décembre 1982 » à la suite de la polémique interne au parti socialiste qui avait provoqué le départ de M. Jean-Pierre Cot du gouvernement. M. Rocard avait indiqué qu'il comprenait les raisons du départ de M. Cot, au regard des difficultés que celui-ci avait pu rencontrer dans la mise en œuvre d'une politique de coopération s'inspirant des thèses du P.S. M. Jospin avait répliqué que ce départ n'était pas lié « *au fait qu'un homme incarne la lutte pour les droits de l'homme, les autres se situant sur le terrain du réalisme* ». Le vote de ce texte par le bureau exécutif du P.S. se situe dans le cadre de la préparation du prochain congrès du parti socialiste, dans la mesure où M. Jospin ne souhaite pas que M. Rocard et ses amis puissent se présenter à cette échéance comme les seuls défenseurs d'une certaine orthodoxie socialiste sur la question des droits de l'homme et sur celle du tiers-monde.]

Au cours de sa visite aux Etats-Unis

M. CHIRAC SERA REÇU PAR LE PRÉSIDENT REAGAN

M. Chirac va faire, du 11 au 14 janvier, une visite aux Etats-Unis. Le maire de Paris sera reçu par de nombreuses personnalités, notamment par le président Reagan.

Mardi 11 janvier, à New-York, M. Chirac sera reçu par le maire, M. Koch, qui offrira un dîner et, le mercredi 12, une réception et un déjeuner en son honneur. M. Chirac aura des entretiens avec les responsables municipaux, la rédaction du *New York Times*, une délégation des organisations juives, avec l'ancien secrétaire d'Etat, M. Kissinger, et avec le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar. Les maires des deux villes donneront une conférence de presse conjointe.

Jeudi 13 janvier, à Washington, M. Chirac rendra visite au maire, M. Barry, avant d'être reçu en audience par le président Reagan, puis de s'entretenir avec le vice-président, M. George Bush, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, et, le lendemain, il sera reçu par le secrétaire à la défense, M. Weinberger.

M. Chirac sera également reçu à l'université de Georgetown, où il donnera une conférence (« Où en est l'Europe ? ») et au *Washington Post*. L'ambassadeur de France, M. Vernier Paillez, donnera un dîner en son honneur.

Avant de repartir pour Paris, M. Chirac s'arrêtera de nouveau à New-York, vendredi, pour donner à l'université une conférence sur « la démocratie quotidienne à Paris » et assister à une réception à la Chambre de commerce franco-américaine.

LES DÉBOIRES DE M. JACQUES ATTALI (suite)

Dans *le Monde* du 1er janvier, à propos des accusations de plagiat portées par l'hebdomadaire *Tel* à l'encontre de M. Jacques Attali et de son dernier livre *Histoires du temps* (Fayard), nous écrivions : « *... l'auteur se serait évité quelques déboires en renvoyant plus directement et plus expressément à ses sources.* »

La troisième édition du livre qui vient de sortir aurait dû permettre de réparer toutes les bévues, oublis, omissions, plus nombreuses que l'on ne croyait au départ, puisque l'auteur lui-même a dévoilé des emprunts que personne ne lui avait reprochés. Mais l'entreprise n'a pas été assez pointilleuse.

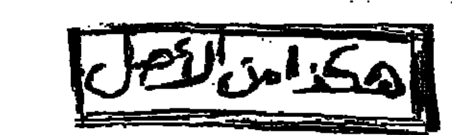
Le journal *Libération* du 7 janvier signale, en effet, un autre passage du livre issu cette fois du *Pour un autre Moyen-Age*, de Jacques Le Goff. Certes, M. Le Goff est cité trois fois dans la bibliographie de M. Jacques Attali, mais nulle part un appel de note n'y fait référence dans le texte. *Inversement, certains renvois à* cette même bibliographie sont inexacts. Cela fait beaucoup de *négligences et de précipitation* en fin de course.

Rappelons que, dans *le Monde* du 1er janvier, M. Jacques Attali nous avait déclaré : « *L'auteur a pris le parti de ne faire un appel de notre précis que lorsque la référence est unique et non pas lorsque le fait se trouve dans plusieurs livres techniques cités dans la bibliographie.* » Etait-ce suffisant ?

M. Jean-Edern Hallier, qui, nous a-t-il confié vendredi matin, est à l'origine de toutes les révélations sur l'ouvrage de M. Jacques Attali, nous a signalé d'autres emprunts, notamment à un « séminaire » de M. Michel Foucault et de M. Georges Dumezil. Remarquons que ces auteurs sont cités dans la bibliographie du livre de M. Jacques Attali.

Le numéro du « Monde » daté 7 janvier 1983 a été tiré à 513 026 exemplaires.





LES PRODUITS « SANS »

Manger sans sucre, sans alcool ou sans matières grasses. Après les États-Unis, les aliments « basses calories » gagnent la France.

(Lire page V.)

MAHMOUD DARWICH POÈTE DE LA BLESSURE PALESTINIENNE

Militant de la cause palestinienne, le poète exprime l'angoisse de son peuple.

(Lire page IX.)

LE CINÉMA NOIR AMÉRICAIN SORT DU GHETTO

Un cinéma méconnu qui a cependant une longue tradition.

(Lire page XI.)

Le Monde

DIMANCHE



TUDOR BANUS

Les frissons de Nice

Sur la baie des Anges, le manque d'informations locales nourrit les rumeurs : le négoce craint d'affoler les visiteurs en parlant de sismicité...

LE premier à « en » parler avait été Jean-Pierre Rothé, directeur de l'Institut de physique du globe de Strasbourg, après le tremblement de terre d'Agadir, en 1960. Cela n'avait pas plu. Mais le volcanologue Haroun Tazieff, lui, n'y était pas allé de main morte : *« Entre ce soir et un siècle, Nice connaîtra un séisme destructeur. C'est une certitude absolue »*, affirma-t-il à France-Inter en octobre 1979 (1).

Nice l'exubérante, la fleurie, une ville *« comme on aurait à peine osé la rêver »*, selon l'anonyme rédacteur d'un dépliant touristique, se réveillerait-elle dans un cauchemar ? Inconcevable.

Qu'une chiquenaude sismique puisse défoncer la promenade des Anglais, fracasser la plantureuse façade du Negresco, réduire en miettes les belles demeures ombragées de Cimiez, les palais au charme désuet et les buildings s'étageant sur les collines, c'est évidemment pour tous les Niçois une perspective terrible et scandaleuse. Quelques années plus tôt un hebdomadaire (2) avait publié un photomontage effrayant : sous un ciel de Jugement dernier, sur fond d'explosions et d'incendies, on y voyait la perle de la Côte d'Azur effondrée avec, pour corser ce scénario-catastrophe, un raz de marée balayant le front de mer...

Une telle catastrophe pourrait-elle effectivement se produire ? L'hypothèse d'un séisme n'est pas à exclure selon les scientifiques unanimes. Le fait que la terre ait tremblé dans le passé en Provence et dans l'arrière-pays niçois implique qu'elle tremblera à nouveau. Les experts de l'Institut de physique du globe de Paris comme ceux du B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières) estiment que le risque sismique, bien qu'il soit plus faible qu'en Grèce ou en Italie par exemple, existe cependant. Des cartes du risque sismique réalisées en 1981 par le B.R.G.M. à la demande de la direction de la sécurité civile montrent que le comté niçois est une zone vulnérable, de sismicité moyenne. Le risque y est relativement élevé avec la possibilité de séismes pouvant atteindre une intensité VII ou VIII sur l'échelle M.S.K. (3).

Plus que les informations des spécialistes, la polémique de 1979 entre Haroun Tazieff et le maire de Nice, M. Jacques Médecin (4), aura contribué à sensibiliser l'opinion locale.

Nice pouvait-elle cependant s'émouvoir durablement ? Aujourd'hui encore, on la découvre partagée entre la franche incrédulité, l'indifférence et une sorte de fatalisme teinté parfois d'une sourde inquiétude.

« Que voulez-vous, on se trouve sur la ligne de feu, dit Nathalie, quatre-vingt-deux ans, marchande de poisson sur la place Saint-François au cœur du Vieux Nice. *Si ça doit arriver, ça arrive. » « Pour moi,* lance-t-elle à la cantonade, *il vaut mieux mourir d'un tremblement de terre que d'un cancer. »*

« Ça nous pend au nez »

A force d'avoir entendu parler de tout cela à tort et à travers, Christian, préposé aux P.T.T., s'est convaincu de l'imminence d'un séisme. *« Il y a déjà eu un petit raz de marée, on pourrait en avoir un plus fort... On sait très bien que ça nous pend au nez. »*

La rumeur se répand de temps à autre, diffuse, incontrôlable, tel un feu de brousse. Ou bien Nice ne veut rien entendre ou bien elle est soumise, pour un jour, une semaine, à l'empire des ragots de bistrot, des « on-dit » et des spéculations les plus fantaisistes. Des bruits alarmistes surviennent chaque fois que se produit un cataclysme dans le monde. Périodiquement, les services de sécurité de la mairie sont assaillis d'appels téléphoniques d'habitants inquiets... En 1979, des prévisionnistes à la petite semaine, non identifiés à ce jour, firent savoir qu'un « raz de marée » *(sic)* était prévu pour le 24 juin et qu'un séisme suivrait le 3 août...

Le cataclysme n'eut pas lieu, mais quelques mois plus tard, le 16 octobre, un tsunami, dû à un effrondrement sous-marin près de l'aéroport, a fait une dizaine de victimes...

L'événement, d'une exceptionnelle gravité, ne donnait-il pas raison aux « oiseaux de mauvais augure » ? De là à penser que Nice allait connaître le châtiment final, il n'y avait qu'un pas. Certains s'inquiétèrent pour de bon. Éliane, coquette quinquagénaire dont les salons au mobilier tarabiscoté donnent sur la place Masséna, se demande s'il ne lui faudra pas *« émigrer vers la côte basque »*. Ses voisins du dessous, *« des gens très bien »*, n'ont-ils pas fait leurs valises en septembre dernier pour aller habiter Toulouse ?

Les plus inquiets prennent leurs précautions, prévoyant même des bases de repli dans l'arrière-pays. « *Moi,* dit cette passante qui fait ses emplettes sur le cours Saleya, dans le Vieux Nice, *si ça saute, je pars chez ma fille à la campagne. J'ai un lit qui est prêt !* » Le week-end dernier, un chauffeur de taxi a transporté toute une famille au Cannet, à 20 kilomètres : *« On leur avait dit qu'il devait y avoir une secousse dimanche matin... Alors ils ont réservé une chambre à l'hôtel, le plus loin possible ! »*

MICHEL HEURTEAUX.

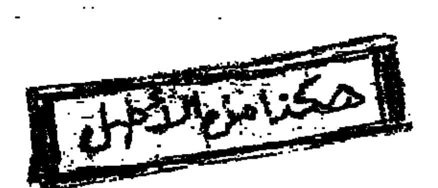
(Lire la suite page III.)

(1) Emission de Claude Villers, France-Inter, 18 octobre.

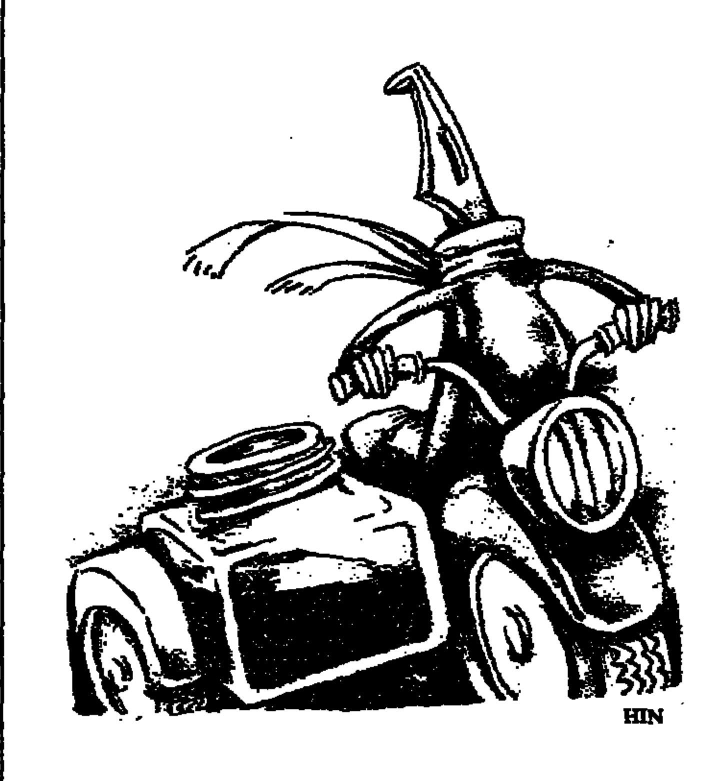
(2) *Paris-Match*, N° 1 426, 25 septembre 1976.

(3) L'échelle M.S.K. (Medvedev, Sonheuer, Karnik) mesure les effets (l'intensité) des tremblements de terre. Elle va de I à XII. Au degré VII, des constructions en mauvais état sont endommagées ; au degré VIII, des constructions armées ou en bois commencent à subir de sérieux dommages.

(4) *Action Nice-Côte d'Azur*. Mensuel d'information régionale. Novembre 1979.



COURRIER



HIN

La rue de Médicis, vous connaissez ?

Suite à l'article de Daniel Schneider « Le silence après les attentats » (le Monde Dimanche *du 19 décembre 1982), nous avons reçu la lettre suivante :*

L'attentat à la bombe qui a eu lieu en avril 1979 contre le restaurant universitaire juif de la rue de Médicis ne semble pas avoir laissé de traces dans la mémoire des journalistes et de la population.

L'explosion pourtant avait fait de nombreuses victimes — mais pas de mort, certes, — et la déflagration fut telle que les blessures causées à la fois par le bruit et les éclats de verre furent pour la plupart très graves, car tout avait été mis en œuvre pour tuer le maximum d'étudiants juifs. (...)

On a vu dans les jours qui ont suivi se multiplier les manifestations de soutien. On cherchait les coupables : terroristes palestiniens ou d'extrême droite.

Le maire de Paris, des responsables gouvernementaux ou communautaires, s'étaient dérangés ou avaient envoyé qui des vœux, qui des fleurs, qui des cadeaux pour les hospitalisés.

Il faut souligner que les hôpitaux avaient accompli avec célérité et sérieux leur tâche, prodiguant des soins immédiats et intensifs.

Des avocats s'étaient groupés pour défendre les intérêts de ces malheureuses victimes.

Mais aujourd'hui que reste-t-il de cet élan de solidarité ? Que font ces avocats ? Que font les pouvoirs publics ?

Il ne reste même pas un souvenir, même pas un nom « Médicis » dans la liste des attentats de ces dernières années !

(...) A ce jour, aucun de ces jeunes n'a obtenu la moindre indemnisation : ni de l'État, ni de la mairie, ni de la préfecture.

Il n'a encore jamais été question pour eux d'une réparation quelconque.

Seuls les fonds collectés au moment de l'attentat par le F.S.J.U. ont servi à aider ces étudiants dans leurs difficultés journalières.

Le Service social des étudiants (branche du Service social des jeunes) (1), un groupe d'enseignants de faculté, les responsables du Toit familial, foyer d'étudiants de la rue Guy-Patin, ont été à l'écoute de leurs problèmes, pour tenter de les résoudre avec leurs faibles moyens, et chacun dans son domaine de compétences : soutien moral ou psychologique, aide financière ou universitaire, recherche de vacances.

Sur la vingtaine de blessés, près d'une dizaine ont été hospitalisés et ont eu des contacts avec notre service.

En ce qui concerne leurs études, ces jeunes ont eu énormément de mal à rattraper le retard accumulé pendant le temps des soins.

Quelques-uns ont pu passer leurs examens sans trop de difficultés, d'autres ont obtenu des sessions de rattrapage lorsque les présidents d'université se sont montrés compréhensifs, ce qui leur a permis de ne pas perdre leur année.

L'un d'entre eux pourtant, M. D., qui redoublait P.C.E.M. 1, n'a pu s'y réinscrire et de plus, à cause du retard, s'est vu refuser une inscription en S.S.M. par le président de l'université de Paris-VII, et ce malgré une lettre du ministre des universités. Quelle compréhension !

Ainsi, sa carrière universitaire s'est trouvée rapidement terminée : pas de travail, pas de formation, il a traîné quelques mois avant de trouver un emploi de vendeur au SMIC.

Personne ne pourra jamais évaluer le préjudice moral, psychologique, personnel de ce jeune ex-étudiant. Il garde d'ailleurs une répulsion face à l'institution universitaire.

Mlle B. a obtenu son diplôme de pharmacienne l'an dernier à force de travail, et ce malgré des troubles auditifs et surtout visuels qui l'obligent à changer constamment de lunettes. De plus, suite à un caillot de sang dans l'œil droit, elle ne peut plus porter de verres de contact.

M. M., toujours étudiant, souffre de problèmes auditifs, perte des aigus, difficultés d'attention et de mémoire.

Mlle G. est aussi atteinte de troubles visuels et auditifs, mais elle garde surtout de multiples brûlures au visage, encore très visibles. Si ses études semblent satisfaisantes, son visage, lui, gardera à jamais les traces de sa souffrance.

M. T. a été opéré de la veine jugulaire, mais il gardera une fragilité circulatoire. Il continue ses études de médecine, et malgré la rééducation de son bras gauche il lui restera définitivement une paralysie partielle.

M. B. a toujours des troubles auditifs qui perturbent par intermittence sa scolarité.

Pour M. C. N., une surdité partielle persistera avec troubles de concentration et instabilité associés. Par contre, sa main blessée a bien été rééduquée.

Mlle B. a été opérée de l'oreille droite, mais, malgré des résultats, elle garde encore quelques séquelles. Elle a aussi gardé des traces de brûlures sur le corps.

Enfin, M. S., le plus touché, ne pourra jamais oublier cette journée catastrophique qui l'a marqué à vie : main droite déchiquetée, les deux tympans crevés, traumatisme crânien, séjours à l'hôpital, interventions successives.

A force de confiance en la vie et de travail, il a réussi à poursuivre ses études dentaires et s'est accroché pour obtenir son diplôme. Mais, si sa main droite, grâce à une longue et minutieuse opération, a pu recouvrer sa mobilité à 70 % (n'oublions pas qu'il est dentiste), ses facultés auditives sont mortes à jamais et ce malgré traitements et appareillages. M. S. n'entendra plus jamais les bruits... des autres attentats. (...)

Face à l'inertie de la justice, le Service social des étudiants — et ses amis — a été depuis ce jour un lieu d'écoute et même quelquefois de décision pour ces jeunes gens en détresse : il les a aidés et conseillés, il a pris en charge des vacances pour certains, des prothèses pour d'autres, des dettes de loyer pour ceux qui avaient perdu, entre-temps, leur job d'étudiant. Enfin, il a tenté d'apporter à chacun un peu de réconfort, une réponse à leurs angoisses existentielle, financière...

Malgré cela, ces jeunes souffrent encore de séquelles personnelles, mais aussi de l'oubli des médias et des pouvoirs publics.

Même si le travail du Service social des étudiants n'est pas terminé, il serait bon que les pouvoirs publics prennent le relais et les considèrent comme les autres victimes des attentats de la rue Copernic, Marbeuf...

Au nom de la solidarité nationale, au nom de ces jeunes, au nom de la fraternité, je demande aux avocats, aux médias, aux pouvoirs publics, de se pencher à nouveau sur ces victimes innocentes qui aujourd'hui ont toujours besoin de compréhension, de réparations pour les souffrances et les déséquilibres qu'ils ont endurés.

D. BRAMI,
(responsable du Service social des étudiants, 27, av. de Ségur, 75007 Paris).

(1) S.S.J., 27, avenue Ségur, 75007 Paris. Organisme socio-psychologique de la communauté subventionné par le F.S.J.U.

L'information aux P.T.T.

Dans l'encadré « Les sœurs ennemies » paru dans l'article sur les télécom du *Monde Dimanche* daté 12 décembre 1982, Richard Clavaud écrit : *« Les postiers ont maintenant accès à un magazine vidéo rebaptisé* « P.T.T. Vidéo Information » *auparavant réservé aux agents des Télécom. »*

Je suis, à la direction générale des télécommunications, à l'origine de *Telecom Vidéo Information* (T.V.I.), vidéomagazine destiné aux 150.000 agents des télécommunications. Avec mon équipe, nous avons achevé son dernier numéro en avril 1982, et depuis, nous attendons... Plus question de produire, et surtout pas un P.T.T. V.I. Mieux, nous ne possédons même plus d'équipement de lecture. Enfin, faute de matériels en nombre suffisant, seuls les télécommunicants pourraient voir ce nouveau produit.

Il existe bien un vidéomagazine, *Message des P.T.T.*, diffusé sur FR 3 le lundi et destiné au grand public, mais nous ne sommes pas conviés à y participer.

[Interrogé à ce sujet, le ministère des P.T.T. indique que la mise à la *disposition* de tous les agents du magazine *P.T.T. Vidéo Information* était bien prévue pour cette année mais qu'elle sera retardée pour des raisons financières et techniques. Le magazine précédent était réalisé sur un système vidéo 3/4 de pouce dont les magnétoscopes atteignent le prix de 20.000 francs. Pour le diffuser à l'ensemble du personnel, il faudrait équiper plus de 1.000 centres de ce matériel. Les P.T.T. hésitent à faire un tel investissement et étudient la possibilité de diffuser le magazine par vidéodisque ou même par le satellite Télécom 1 qui sera opérationnel en 1984. Pour l'instant, la production du magazine a été arrêtée. Les agents des P.T.T. devront donc s'armer de patience...]

PARTI PRIS

Post

Il paraît qu'il y a, aux États-Unis, une littérature postféministe. Des femmes, assure le magazine « Time », se placent au-delà de la doctrine. Pourquoi pas ? Nous sommes entrés dans l'ère des « post ». Le « postmodernisme », en architecture, nous a fait redécouvrir le baroque. Et on nous assure — ce qui est évidemment contesté — que nous sommes entrés dans l'ère postfreudienne. Et, si l'on va plus loin encore, au risque d'être condamnés sinon au bûcher du moins à l'excommunication majeure, beaucoup osent parler de postmarxisme. Ne parlons pas de l'âge postindustriel, de l'époque toute récente de la post-communication.

Enumérer tous les « post » serait à la fois ennuyeux et dérisoire. Nous sommes apparemment encombrés d'une foule de doctrines, d'idées, d'idéologies, dont nous nous refusons — parfois abusivement — à être les héritiers. Nos querelles datent du dix-neuvième siècle ou de ces trois quarts du vingtième qui n'en sont que le prolongement. Du moins l'affirme-t-on un peu partout, quitte à récupérer, sous d'autres mots, quelques vieilles doctrines, faute d'en trouver de nouvelles.

Dans dix ans, dans vingt ans, nos fils et nos filles apprendront, dans les livres ou en écoutant des cassettes, que nous en étions en réalité à la période « pré ».

Le tout est de savoir « pré » quoi.

JEAN PLANCHAIS.

Art-radio

Sous la rubrique « Non-télé », j'ai lu avec un plaisir évident la lettre de votre lecteur L. B..., de Dijon *(le Monde Dimanche* du 28 novembre 1982).

Sans être allergique comme lui-même (ou elle-même) à la « télé » (il y a, en dehors des films, de temps à autre quelques remarquables émissions (...), il faut reconnaître à la radio, la vraie (pas celle des robinets à paroles ou à musiques), un pouvoir extraordinaire d'évocation, un art de suggestion unique, aujourd'hui seulement défendu par France-Culture et France-Musique et quelques programmes de radios libres... (par France-Inter à de trop rares moments).

Mais je réponds encore plus directement au vœu de votre lecteur ; l'association qu'il rêve de fonder existe depuis l'année dernière (1), et nous serions heureux de l'accueillir et tous les auditeurs de France et de la Communauté des programmes de langue française, passionnés de radio. A tous, « Espaces radiophoniques », qui veut *« promouvoir un art radiophonique spécifique, affirmer l'importance de son rôle dans le devenir de la pensée, du savoir, d'une langue, d'une culture »*, ouvre larges ses portes (et nos oreilles)... pour une cotisation modeste de 50 F (les dons supérieurs sont bien volontiers acceptés).

GEORGES GODEBERT,
« Espaces radiophoniques », 34, rue Vineuse, 75016 Paris.

(1) novembre 1981.

Balayeur

Le matin du 1er janvier, j'enfile mon survêtement, je glisse un billet de 50 francs dans ma poche et je sors pour faire un peu de jogging jusqu'au plus proche bureau du P.M.U... Juste devant ma porte, une bourgeoise en vison croise un employé municipal en uniforme vert, le visage dissimulé dans sa capuche, qui balaie le trottoir. L'homme redresse la tête : il est blanc.

« Ah ! ben dis donc, fait la dame en veine d'amabilité, *ça fait du bien de voir un Français balayeur, il n'y en a pas beaucoup. »*

Tels sont les premiers mots qui m'ont accueilli dans ma rue, au matin du 1er janvier 1983.

L'homme a esquissé un pâle sourire, sans articuler le moindre mot. De trois choses l'une : ou bien c'était un Français généreux, et il a souffert d'entendre ainsi mépriser ses camarades immigrés ; ou bien c'était lui aussi un Français raciste, et il a souffert d'entendre rappeler l'indignité présumée de son métier ; ou bien, et c'est plus probable, ce n'était pas un Français : c'était un Portugais ou un Algérien ou un Turc, et on imagine ce qu'il a pensé de ces vœux empoisonnés.

Flûte ! quel détestable début d'année ! La bêtise s'était réveillée tout aussi fraîche et dispose que moi !

MICHEL TREGUER.

Or noir...

Une trébuchante considération autour d'un café soluble.

Si les voyages par fer ne recèlent plus l'étonnante nostalgie livrée par B. Cendrars, ils offrent, en revanche, de curieux sujets d'étonnement pour le voyageur habile à comprendre l'arithmétique.

Le 26 décembre, entre Bourg-en-Bresse et Paris, soucieux d'effacer quelques torpeurs digestives, je commandai deux cafés au grill-express qui me furent facturés 12,40 F. Je réalisai brutalement que ce produit, présenté en sachet de 2 grammes, était, en fait, facturé au prix stupéfiant (!) de 310 F le kilogramme.

Pressée de me délivrer une note, la jeune employée préposée au service rechigna puis, après maintes tergiversations, accéda à ma requête.

Je compris alors une partie des maux dont souffre notre appareil de distribution et pris subitement conscience de la précarité de la condition de consommateur.

Il est vrai que l'exercice de la libre concurrence, dont nous sommes quotidiennement invités à rechercher les bienfaits, ne pouvait raisonnablement être invoqué dans un express lancé à pleine vitesse au cœur de la Bourgogne...

M. PERDRIX,
(Paris.)

Laisses

(...) Je voudrais répéter — car c'est une notion maintenant, et justement, très répandue — qu'enfants et chiens sont faits pour s'entendre — et s'entendent même, souvent, dans les familles, comme larrons en foire — contre l'autorité, jugée despotique, des adultes. Que l'animal est pour l'enfant un compagnon discret, amical, non dominateur, irremplaçable.

D'après ma longue expérience, le risque d'être attaqué spontanément, en ville ou dans un parc, par un chien, est *pratiquement inexistant.*

Par contre, il y a deux bonnes manières, pour un enfant, de créer ce risque :

— La première, c'est d'inquiéter le chien par une peur visible et un comportement affolé.

— La deuxième — inverse, — c'est de se précipiter pour caresser un chien sans lui avoir été « présenté ».

En milieu citadin, on ne rencontre pratiquement que des chiens « urbains » — et les chiens existent, c'est un fait.

Le mieux, sans aucun doute, c'est d'enseigner à ses enfants tolérance et civilité pour tous ceux qu'ils rencontrent — humains de toutes races, et animaux.

ANNE-MARIE MASSON,
présidente de la Confédération nationale des sociétés de protection des animaux, 17, place Bellecour, 69292 Lyon Cedex 1.

Romanches

Je ne suis pas d'accord avec M. Jean-Marie Braillon *(le Monde Dimanche*, 31 octobre) lorsqu'il écrit : *« Pour eux, les Romanches ont eu la chance de résister à la langue allemande. »*

Je voudrais bien savoir comment, car la ville principale, Coire, est obstinément appelée Chur (voyez tous les cachets postaux) et toutes les rues sont des « strasse ». Seuls les hôtels principaux ont des noms français, comme le Rohan.

RAYMOND MULLER,
(Royan.)

VOUS ET MOI

Les secrets des seins

Dear Fred,

Dans ces chastes colonnes, j'ai récemment employé le mot *rotoplots.* Ne le trouvant pas dans ton Petit Larousse, tu me demandes une explication, et me poses comme d'habitude des questions *sur les subtilités de la langue française* actuelle. Sache d'abord que, M. Jourdain plutôt que M. Cellard, si je parais ici innocent des pires solécismes, c'est grâce non pas à ma sagesse mais aux bienveillants yeux d'aigle de la rédaction (1). Quand même, être un étranger, un autrophone, confère certains avantages. Tout homme croit qu'il est naturel d'être soi-même, parti pris qui étonne son voisin. Même chose avec les langues. Nabokov a dit qu'il avait écrit *Lolita* dans les transports de sa passion pour la langue anglaise ; *mutatis mutandis* et *ceteris paribus*, voilà pourquoi dès que j'ai vu *rotoplots* dans le *dictionnaire il m'a fallu le posséder.* Non, ce n'est pas dans le Petit Larousse mais dans le Petit Robert, ce qui n'est que raison.

Cela nous amène aux difficultés de tes élèves avec les seins. Tu dois leur faire répéter cent fois : le *sein de l'hexagone n'est pas une* des mamelles de la France. C'est dans un de leurs trois seins que les Françaises portent leurs enfants. *Bizarre,* mais est-ce plus bizarre que les Anglaises bien nées qui les portent dans leur estomac (*belly,* ou ventre, étant un gros mot) ? Lorsque Balzac parlait de « jumeaux du même sein », il ne pensait pas à une famille de quadruplés. Le sein hexagonal a un plafond et un plancher comme le serpent monétaire européen ; il est courtelinesque dans une grande machine administrative (au sein de l'Université) ; on y observe des poissons, des noyés pensifs et une jeune Tarentine quand c'est le sein des flots.

Toi et moi savons que les Anglaises, celles dont l'estomac se situe *derrière le nombril, mettent* leurs... rotoplots dans une *brassière,* mot pudiquement français. L'estomac de la Française comme-il-faut est au bon endroit, mais à l'extérieur une dégringolade s'est produite ; avec l'esprit de l'escalier, elle porte un *soutien-gorge,* sorte de minerve retardataire.

S'agit-il ici de « faux amis », ces couples célèbres comme blesser / *to bless (to wound / bénir)* et grâce / *grass (mercy /* herbe), qui ont donné le bien connu « Que *Dieu vous blesse ! »* du curé anglais dans l'hôpital français, ou la perle : « un coup de grâce — *a lawn-mower »* (une tondeuse) ? Je les appellerais plutôt des connaissances infidèles. L'Anglais non averti risque de juger que la *phrase : « le spirituel patron du* café va incessamment donner de petits avertissements à l'éditeur si génial et sensible » veut dire « le client religieux du salon de thé va sans cesse donner des petites annonces au rédacteur si jovial et raisonnable ». C'est dans cette catégorie, peut-être, que nous devons ranger les seins et l'estomac.

Tout cela rend la vie plus intéressante. Même le son de certains mots, pour un étranger... La patronne ne me parle plus depuis ce matin. Elle avait acheté une lapine à Mme Mazel, la meilleure éleveuse de lapins de Saint-Fulcran ; je lui ai bricolé un joli clapier, et ai remarqué au petit déjeuner : « Tu es une vraie *cuniculicultrice* ! » C'est un mot que j'avais trouvé dans un journal régional, et je languissais de pouvoir m'en servir. Je ne sais pas ce qu'elle aurait entendu là-dedans, mais elle s'est immédiatement froissée...

A propos de faux amis ou de frères ennemis, je viens de faire — en me baladant dans le dictionnaire — une découverte charmante au sujet de la différence entre les chenilles françaises et anglaises. Je *ne sais pas quel bruit elles* font aux oreilles de l'entomologiste, mais pour l'étymologiste celles-là font « ouah ! ouah ! » tandis que celles-ci miaulent. Une chenille est une *canicula,* ou petite chienne (ressemblance faciale, dit Robert, qui *ose les regarder sous le nez) ;* par contre, le mot anglais *caterpillar* vient du vieux français *chatepelose,* ou chatte pileuse. Voilà du savoir noblement inutile.

Hélas ! A Saint-Fulcran on est terre-à-terre. J'ai fait un petit sondage dans nos ruelles : à cent pour cent on est d'accord que les chenilles ne ressemblent ni aux chattes ni aux chiennes, et que « chez nous » sonne mieux qu'« au sein de Saint-Fulcran ». Comment les Fulcranais peuvent-ils se passer *de la volupté de patauger dans les* bas-fonds de la linguistique ? Il est vrai qu'ils travaillent, eux, au lieu de jouer avec une machine à écrire...

Yours sincerely,

JOHN HARRIS.

(1) Mais non... mais non... (N.D.L.R.).

AUJOURD'HUI

Les frissons de Nice

(Suite de la première page.)

Ces fables en tout genre permettent-elles aux Niçois de se faire une idée précise des risques ? *« Ces rumeurs sont dangereuses à cause de la panique et de la démobilisation des populations qu'elles entraînent,* remarquait M. Renaud Vié Le Sage, directeur du Commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels, lors d'un colloque sur les risques sismiques (5). *Ne serons-nous pas amenés à nier tout risque, sous prétexte que la pseudo-prévision s'est révélée fausse ? »*

Ceci explique-t-il cela ? A Nice, l'information institutionnelle brille en tout cas par son absence. *« Rien de concret n'a été fait jusqu'à présent pour sensibiliser les habitants aux dangers sismiques et aux questions relatives à la sécurité,* constate M. Noël Perna, président du GADSECA (Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur), qui regroupe quelque cent soixante associations des Alpes-Maritimes (6), *c'est le sujet tabou. »*

La presse locale, il est vrai, a plutôt tendance à se faire rassurante sur ces questions. Une tradition à Nice. En 1887, un tremblement de terre qui fit douze morts et trente blessés ayant déclenché une véritable panique, une gazette proche du maire, *l'Éclaireur du littoral*, lança le jour même un appel... pour faire rouvrir les boutiques et éviter le départ des quelques milliers de riches hivernants, comtes, ducs et autres descendants des familles princières d'Europe, qui représentaient une manne pour la ville.

« Touchons du bois »

Pour les mêmes raisons, *Nice-Matin*, le quotidien le plus influent du département, minimise le plus souvent les risques. Quelques titres : « Voici pourquoi certains croient — à tort — que Nice est *menacée* (7) »... « *Démythifier* les tremblements de terre sur la Côte d'Azur (8) », ou encore, *sur quatre colonnes*, « La séismicité sur la Côte d'Azur est plus faible que dans bien d'autres régions de France (9) », avec ce surtitre présomptueux : « Pour mettre fin aux rumeurs... ».

Apocalypse ou pas, on veut la mettre en quelque sorte entre parenthèses. Derrière son petit éventaire de roses, de mimosas et de chrysantèmes, Paul, préparant ses bouquets, conjure le sort : *« Touchons du bois. Jusqu'à présent, on n'a rien vu venir... Et puis mieux vaut ne pas trop bavarder là-dessus, on risquerait d'épouvanter les gens. »* Ne rien dire, ne pas ajouter à la crainte latente... *« Moins on en parle, mieux ça vaut »*, dit un antiquaire du boulevard Gambetta.

Sentiment largement répandu parmi les commerçants, les hôteliers, les promoteurs, les agents immobiliers et tous ceux qui d'une manière ou d'une autre vivent du tourisme. Avec une belle unanimité, le négoce combat la sinistrose.

« Il y a trop d'intérêts en jeu, notamment dans l'immobilier pour qu'un débat soit instauré », observe le docteur Henri Roubault, conseiller municipal, président du mouvement Nice-Écologie qui, en *1977*, lors des précédentes élections municipales, attira l'attention du public sur l'absence de mesures obligeant les promoteurs niçois à respecter les normes de construction parasismique définies pour la France en 1959 (10).

A force de tirer sur le signal d'alarme — lettres ouvertes au préfet, au maire, pétitions, etc., — les écologistes ont contribué à provoquer une prise de conscience jusque dans les hautes sphères de la municipalité. Une commission « extramunicipale » pour l'application des règles parasismiques en matière de construction sera même créée en 1979. Discrètement : il ne fallait pas attirer fâcheusement l'attention sur le caractère sismique de la ville. Certains, cependant, n'ont pas attendu cette reconnaissance officielle pour prendre leurs précautions, par exemple en s'assurant. Près du square Grimaldi, à 100 mètres de la promenade des Anglais, une compagnie d'assurances s'est en partie spécialisée dans la couverture des risques « calamités naturelles ». *« Les gens sont très émotifs,* constate le directeur. *Le tsunami de 1979, les légères secousses sur la Riviera l'an passé et tous ces débats autour de la séismicité nous ont amené des clients : quelques centaines de propriétaires à qui l'on a vendu du glissement de terrain, du raz de marée et du tremblement de terre. »*

5 % seulement des bâtiments

Cette assurance volontaire qui entraînait une majoration de 30 à 40 % de la prime sur les polices multirisques habitation est devenue obligatoire, depuis le 14 août 1982. Cette disposition entraînera un surcoût de la prime de l'ordre de 5 %. *« La région est gagnante,* observe le responsable de cette compagnie. *Grâce aux cotisations supplémentaires de millions de Français, les résidents de la Côte d'Azur vont bénéficier, au meilleur prix, d'une véritable couverture des risques. »*

La meilleure des assurances ne dispense pas cependant de la plus élémentaire prudence. Dans les zones sensibles, la construction selon les règles parasismiques n'est-elle pas la première mesure de prévention ? Jusqu'à ces toutes dernières années, Nice ne s'en est guère préoccupée : dans cette métropole de 400 000 habitants, 5 % seulement des bâtiments sont parasismiques, alors que c'est obligatoire depuis douze ans à Monaco, et que les règles y sont strictement appliquées.

Le doute pourtant s'est installé. La mairie elle-même a voulu donner l'exemple de la rigueur. S'appuyant sur un décret du 6 mars 1981, le conseil municipal prenait la décision, en mai 1981, de faire appliquer cette réglementation pour les immeubles collectifs de trois étages et plus. Actuellement, selon la direction départementale de l'équipement des Alpes-Maritimes, sur les quelque cent quarante permis de construire enregistrés depuis, la moitié environ concernent des constructions en parasismique.

« Les problèmes de protection sont mis en avant beaucoup plus souvent qu'il y a deux ou trois ans, constate un architecte établi dans l'arrière-pays niçois. *Aussi bien chez les promoteurs — mais il est vrai que la loi les contraint maintenant à observer les réglementations — que dans la clientèle privée. »* Même son de cloche dans ce bureau d'études du centre ville : *« Nous avons une proportion notable de personnes voulant faire construire qui nous demandent du parasismique,* dit un des ingénieurs en bâtiment. *Récemment, un client a même voulu qu'on lui reconstruise sa maison et sa piscine qui venait d'être terminées. »*

Ces techniques applicables au neuf peuvent-elles l'être aux constructions plus anciennes ? *« On peut opérer un renforcement du bâti existant, mais ce ne pourrait être qu'au coup par coup. »* Le Vieux Nice avec ses vénérables bâtisses à l'italienne serait en tout cas *« impossible à reprendre »*. Et, de l'avis des spécialistes, ce ne sont pas quelques travaux de réhabilitation qui les protégeraient d'une secousse d'intensité VII ou VIII.

Les habitants d'ailleurs ne se font guère d'illusions sur les capacités de résistance de leurs murs et de leurs plafonds. *« En cas de pépin, ça ne tiendrait pas le coup plus de trente secondes,* estime un marchand de pizzas installé derrière l'ancienne préfecture. *Le quartier s'écroulerait comme un château de cartes. On n'aurait plus qu'à se sauver. »*

Fuir si on le peut, mais dans quel état ? et par quels moyens ? On peut imaginer les effets d'un sauve-qui-peut général dans une population non préparée. *« Étant donnée la configuration de la ville, coincée entre la mer et la montagne, on ne pourrait s'échapper que par l'est ou par l'ouest, par le bord de mer,* estime M. René Jauffret, vice-président du GADSECA. *A notre connaissance, il n'existe pas de mesures de secours spécifiques, et le plan ORSEC nous paraît bien vague. »*

Côté préfecture, à la protection civile on conteste cette présentation des choses : *« Nous ne sommes pas dépourvus de moyens pour faire face à ce type de situation. Le plan ORSEC comprend un mémento avec des dispositions particulières à prendre en cas de séisme. Des équipes spécialisées ont été formées pour le secours aux victimes et les travaux de déblaiement. »* A cela s'ajoutent divers « P.C. opérationnels », « P.C. fixes » et « plans d'alerte ». Mais ces plans, entre autres, n'ont pas fait l'objet d'une publicité particulière. Bien rares sont les Niçois qui sauraient quelle conduite tenir pendant et après un séisme...

Des exercices d'alerte

Faut-il informer la population, la préparer psychologiquement, face à un risque de cette nature, pour éviter les mouvements de panique ? Cette question essentielle n'a reçu jusqu'à présent aucune réponse officielle claire.

La municipalité, pour sa part, ne souhaite pas en faire trop. *« Il ne faudrait pas affoler les foules de manière inutile,* déclare M. Gilbert Mary, adjoint au maire qui préside la commission extramunicipale pour l'application des règles parasismiques. *Mais gouverner, c'est prévoir ; aussi avons-nous décidé de faire des interventions dans les écoles et les entreprises pour apprendre le geste qui sauve. Par ailleurs, des exercices ont été organisés par le département »*.

Ces exercices ont fait si peu impression que personne ne peut les situer, pas plus dans le temps que dans l'espace. *« Je ne suis au courant de rien du tout,* dit une retraitée prenant le frais dans les jardins Albert-Ier. *Faut dire que si on commençait à faire manœuvrer les pompiers et les militaires, cela ferait plutôt mauvaise impression ici... »*

Conscients de l'existence d'un danger potentiel, certains Niçois souhaiteraient pourtant que soient diffusées des instructions sur les attitudes à adopter en cas de séisme. *« Moi,* dit Bernard, concierge, *je ferais placarder des avis, dans les couloirs des immeubles, dans les chambres d'hôtel, comme pour les incendies. »*

Robert, rapatrié d'Algérie, aujourd'hui caissier dans un pub, réclame des mesures encore plus radicales : *« Ce qu'il nous faudrait, c'est des exercices d'alerte comme on en fait au Japon, dans certaines zones sismiques (11). Là-bas, les habitants sont regroupés par quartier, des réseaux de haut-parleurs ont même été installés, des équipes de secours s'entraînent régulièrement ; c'est la sécurité maximum. »* Évidemment le risque est moindre à Nice...

Mais nombre de commerçants interrogés rejettent catégoriquement l'idée de telles démonstrations. *« Vous voyez ça d'ici,* lance un marchand de luminaires : *des gars avec des casques et des brassards, bouclant les rues, évacuant des faux blessés... C'est tout le commerce qui en prendrait un coup, on ferait fuir les touristes. »*

Au Négresco, dans le décor monumental et rococo du salon-bar, le directeur, M. Augier, président du comité régional du tourisme, souhaite ardemment qu'*« on n'en rajoute pas »*. *« Il ne faudrait tout de même pas attacher trop d'importance à toutes ces histoires. S'il y avait des menaces précises, je serais le premier à prendre des dispositions. »* Et M. Augier d'ajouter : *« Je fais pour ma part le pari qu'il ne se passera rien. »*

Le pire, certes, n'est pas toujours sûr. Mais, comme le fait remarquer cette élève de terminale du lycée Masséna, *« est-ce une raison pour ne rien faire et, surtout, ne rien dire ? Nice, je crois, mériterait plus d'égards »*.

MICHEL HEURTEAUX.

(5) Colloque sur les risques sismiques organisé les 11 et 12 décembre 1981 par le conseil régional Provence-Côte d'Azur.

(6) GADSECA, Résidence Nice-Plage, CAP 3000, 06700 Saint-Laurent-du-Var.

(7) 19 septembre 1982.

(8) 23 janvier 1980.

(9) 22 juin 1979.

(10) *Les règles parasismiques 1969*. Société de diffusion des techniques du bâtiment et des travaux publics, 9, rue Lapérouse, Paris (16e). Déjà un arrêté du 24 novembre 1967 pour les risques d'incendie et la panique rendait pratiquement obligatoire le respect des normes parasismiques pour les immeubles d'habitation ou de bureaux dépassant 55 mètres de haut ou ceux de plus de 25 mètres recevant du public.

(11) Voir l'article d'Yvonne Rebeyrol, dans *le Monde* du 10 novembre 1982.

CROQUIS

La mer

Frédéric n'avait jamais vu la mer. Prenant gouache et pinceaux, il composa sur la baie vitrée du salon une longue bande jaune, une grande étendue turquoise surmontée d'un ciel un peu pâle. Il ajouta quelques taches blanches qui se voulaient des voiles et, dans le bleu, une violente boule rouge. Puis, hardiment, il sauta à pieds joints sur la plage, un petit seau à la main. Lorsque sa mère rentra, vers cinq heures, elle le retrouva assis au milieu de sa chambre.

« Mais où as-tu trouvé tout ça ? » s'écria-t-elle en désignant les innombrables coquillages qui jonchaient la pièce.

DANIEL CASANOVA.

Trente ans

Un matin presque blanc. Plutôt tout gris. Les arbres grelottent, et les oiseaux se taisent. Quelque chose bouscule... quoi ? C'est inhabituel. Peut-être le retour de l'hiver ? Ah ! celui-là, qui s'engouffre sous nos portes sans sonner... Peut-être parce que nous sommes « silence-c'est-dimanche » et que la cloche Saint-Thomas se balance dans le vide...

Non. C'est autre chose. Quelque chose comme une grande fête triste et joyeuse, un peu comme si tout recommençait. C'est ça. Tout recommence. Pareil aux deux petits Anglais qui jouent à la marelle devant la fenêtre : un pied, sautez, deux pieds, tournez. Zut ! J'ai marché sur un trait !

Aujourd'hui j'ai trente ans. Une case de la marelle « on se sent mieux qu'à vingt ans-brouillard ». Avec des idées plein la tête et la force de les accomplir. On voudrait dire : je reste. Femme belle et bien dans sa peau, que le temps s'arrête et que la fête commence... Pardon, j'oubliais de vous dire merci pour les fleurs...

MICHÈLE VILLEMUR.

Pépère est mort

On l'a retrouvé à deux heures du matin, au milieu de ses cartons et de ses papiers éparpillés, dans le hall de l'immeuble qui faisait office de chambre à coucher. C'est « Monsieur Jean », le « Professeur », qui a donné l'alerte. C'est le chanteur à « grande gueule » qui a prévenu par téléphone police-secours.

L'immeuble où Pépère se réfugiait tard dans la nuit jouxte *L'Oiseau*, le petit bistrot où il passait une bonne partie de sa journée, buvant lentement un ballon de rouge, compulsant de vieux articles de journaux qu'il tirait d'un petit cartable usé dont jamais il ne se séparait. Pépère ne frayait pas avec grand-monde. Il prenait place au bout de la banquette. On ne l'entendait pas. Il avait de grands yeux tristes noyés par la boisson. Vêtu d'un vieux manteau qui conservait encore quelque distinction, on pouvait le prendre pour un de ces « vieux » du Marais populaire, pauvres mais dignes dans la misère et la solitude.

Pépère — c'est ainsi que plusieurs d'entre nous l'avions surnommé — m'aimait bien semble-t-il. Il arrivait même à lâcher quelques bribes de son histoire quand je prenais place devant lui. Mais tout cela restait vague. On comprenait qu'il tenait à garder l'essentiel caché. Pépère avait été militant au P.C. Il était resté indéfectiblement communiste. Les articles de journaux qu'il relisait se rapportaient tous aux luttes, aux espérances du passé. Pour Pépère, à coup sûr, la guerre d'Espagne n'était pas encore finie.

Deux heures avant sa mort, j'étais assis face à lui. Il se tut longuement, puis, les yeux dans le vague, il murmura : *« Il y a des soirs où l'on ne peut plus croire dans le genre humain. »* Je me gardai de tout commentaire. Il retourna à sa solitaire réflexion. Fatigué, je pris congé de lui et des quelques autres clients. A *L'Oiseau*, tout le monde se connaît peu ou prou.

Ce matin, on m'a informé. Pépère est sorti du café, puis il a voulu revenir pour un autre ballon. Jean, le serveur, gentiment lui a fait comprendre qu'il valait mieux aller dormir. Pépère n'a pas insisté. Que s'est-il alors passé ? Déjà, la rumeur évoque une possible agression à cause des papiers éparpillés. D'autres, plus prosaïquement, parlent d'un brusque arrêt du cœur, usé par la boisson, le froid. Il avait un peu plus de soixante ans.

Le premier à l'enterrer a lancé à la cantonade : *« Au fond, il a de la veine. Pour lui, les soucis, c'est fini. »*

Pépère est mort. Il n'y a plus de vieux cartons ni de cartable qui traînent dans le hall de l'immeuble. Tandis que les honnêtes gens dormaient, police-se- cours a emporté le cadavre de Pépère.

ANDRÉ LAUDE.

Travail noir

Le matin et l'après-midi, Marie traîne ses guêtres au lycée. Elle contemple les tables maculées de graffiti, les murs constellés de plaintes, de soupirs, de chants d'amour.

Elle gratte sa plume, noircit ses cahiers de notes *« indispensables, capitales pour son avenir »*. Elle fixe l'horizon du Bac comme la ligne bleue des Vosges.

Elle ingurgite les grandes preuves classiques de l'existence de Dieu et la théorie marxiste de la plus-value. Elle avale la crise de 1929 et l'apogée de Hitler. Elle se penche sur le système sexuel des anguilles. Elle ânonne la tirade de Hamlet. Elle songe à la petite madeleine de Proust et aux pavés de Venise. Elle s'éclate avec la croissance exponentielle, la déflation, l'inflation, la stagflation. Elle mime Don Quichotte, Mao Zedong et le maréchal Pétain. Elle digère des brochettes de théories ontologiques, métaphysiques, mathématiques, physico-chimiques.

Elle a la tête farcie de supputations, de subodorations, de cogitations, son cervical s'exacerbe, son esprit est en fluorescence. Elle écoute ses maîtres, la prosopopée du Savoir, la prosodie du dogmatisme, la mélopée de la Culture, la pompe de la Connaissance, l'enflure du discours qui gonfle et se dilate au paroxysme de la Civilisation. Elle recueille l'Histoire du Monde, tous les bruits et toute la fureur de tous ces héros qui planent sur les brouillards de l'insondable réalité.

Le soir, elle se rend, non loin de la Cité, à la clinique privée. C'est là qu'elle travaille pour payer ses études. Comme elle est la plus jeune, « la petite dernière », on lui a confié une tâche pas trop compliquée : c'est elle qui dans le silence de la nuit *nettoie les morts*.

DANIEL ACCURSI.


SERGE BIHANNIC

DÉVOTIONS

Les derniers soupirants de la vierge mérovingienne

Religiosité populaire pas morte. Le pèlerinage à Sainte-Tarcisse, dans l'Aveyron, attire toujours les habitants du voisinage. Sans qu'aucun commerce profane s'y mêle...

COMPLET gris et béret traditionnel, voici le curé. Escorté d'un porteur de valises et d'éléments d'autel portatif, il gravit le sentier qui, à travers prés, monte vers la croix, la grotte et la chapelle de Sainte-Tarcisse.

Les églises romanes de ce coin du Rouergue ne sont pas plus belles que ce vallon de Rodelle (à 20 kilomètres de Rodez) où va être dite la messe, en contrebas d'un *énorme* roc de calcaire. Car ici les colonnes sont des troncs de haute futaie. Les voûtes : le chant des oiseaux dans les frondaisons. Cherchant à éviter le centre de cette nef ombragée, comme intimidés, les pèlerins sont regroupés sur les pourtours, près d'une chapelle des années 30.

Visage sec, sérieux, mais pointu et malicieux comme celui d'une fouine, vêtu à la paysanne, un beau vieillard rappelle à qui veut l'entendre la vie de la jeune vierge, belle, pure et angélique sainte que les pèlerins sont venus célébrer. « *C'était la fille d'un roi ou d'un prince mérovingien. On voulait lui faire épouser un prince païen, alors, comme elle était très pieuse, elle n'a rien voulu savoir ! Elle est partie et ne s'est arrêtée que dans cette grotte, là, où elle a passé toute sa vie. On dit qu'un chien venait lui apporter du pain et une chèvre lui donner son lait.* »

De ses valises, le prêtre a déballé cierges, ornements d'autel, ciboire, calice, hosties, vêtements sacerdotaux, ostensoir... Sans oublier un reliquaire et une douzaine d'exemplaires jaunis du *Petit Manuel du pèlerin de Sainte-Tarcisse*. Pendant qu'il achève de préparer l'autel, tous ceux qui attendent se pressent près d'une grotte, bouteilles, fioles, ou flacons en main. Mme D., la cinquantaine, rondelette : « *Des voûtes de cette grotte suinte une eau qu'on recueille dans un bénitier. On vient chercher de cette eau parce que sainte Tarcisse, elle guérit les maladies des yeux. Ce ne sont pas des miracles reconnus, mais il suffit de les reconnaître soi-même ! Les gens le disent ; il y a des témoignages. On le croit.* »

Cette eau, si elle a été inefficace pour le glaucome de sa mère, a, pour elle-même, enrayé un début de cataracte, guéri une petite voisine née avec une obstruction du canal lacrynal, mis un terme aux souffrances du cuir chevelu d'un-parent-de-celui-qui-tient-la-cabine-postale-à-Rodelle, et même permis, à force de prières et d'invocations, à un professeur de médecine de Toulouse d'avoir enfin une fille. Baptisée naturellement Tarcissia !

– *Vous venez tous les ans ici ?*

– *Oui, bien sûr !* »

Les attraits du monde

La messe est commencée. Ils sont deux cent cinquante, trois cents peut-être. Des fidèles. Des voisins : la plupart des voitures sont de l'Aveyron. De petits paysans, colorés comme la terre qu'ils exploitent autour de Villecomtal, de menus éleveurs ou des arboriculteurs du vallon de Marcillac, qui se débattent autant avec les accidents du terrain qu'avec ceux de la conjoncture. Nul « gros » ici. Tous sont vêtus simplement, avec les étoffes et les coupes un peu raides du pas-cher-qui-dure. Ce qui donne tout son sens à l'insistance que met cette célébration à vanter, par Tarcisse interposée, le mépris « *des attraits du monde* », le renoncement aux richesses.

M. F., cinquante-sept ans, et sa femme sont venus de la proche vallée du Cruou qui descend du Causse vers le vallon de Marcillac. Sa petite ferme doit faire vivre deux ménages : le sien et celui de sa fille, qui veille avec sa mère à l'entretien du grand potager et de la maison unique à un étage sur bergerie. Le gendre a monté un élevage de volailles. Le père, lui, a conservé les quelques vignes, les bois de hêtres et de chênes qui tapissent le flanc de la vallée, et, surtout, des prairies.

A la fin de l'Ancien Régime, les enquêteurs de Mgr Champion de Cicé, l'évêque qui fit dresser un état du diocèse de Rodez en 1771, notaient déjà pour Rodelle : « *Si tout ce qui se cueille dans la paroisse y restoit, cela même ne pourroit nourrir les habitans que jusques à la Pâque...* ».

Cet héritage de misère – et la difficulté de leur propre vie quotidienne – explique sans doute l'ardeur avec laquelle M. et Mme F. mêlent maintenant leurs voix à celles des autres pèlerins pour chanter ce cantique à sainte Tarcisse : « *Fuyant les richesses. Qu'elle méprisait, Son âme sans cesse Vers Dieu s'élevait...* »

Alentour, une terre forte et pierreuse, ingrate et morcelée : sur une commune de 2 500 hectares, on a relevé jusqu'à 5 300 parcelles de propriété, 2 750 parcelles de culture ! Des terres difficiles à exploiter de façon rationnelle et rentable. Un tiers des exploitants ont plus de soixante ans. Les jeunes préfèrent s'en aller vers les villes de la région ou, mieux, vers Paris. La seule commune de Rodelle, 1 230 habitants après la guerre de 1914, en compte à peine 800 aujourd'hui.

La fréquentation du pèlerinage à Sainte-Tarcisse a décru dans des proportions analogues. Mais qu'importe, puisque subsistent foi et ferveur. Ce pèlerinage a encore toute l'authenticité des dévotions populaires solidement ancrées dans une tradition locale. On ne vend ici que cierges et images pieuses. Pas un étal de commerce profane, nul plancher de bal à l'horizon. Pas l'ombre d'un touriste dans l'assistance, en majorité composée de femmes, souvent flanquées d'enfants.

« Pour mieux servir et pour mieux suivre
Celui qui sera son époux
Elle vint en recluse vivre
Dans une grotte de chez nous.
Vierge qui vint vivre chez nous,
Sainte Tarcisse,
Nous t'en supplions à genoux :
Veille sur nous.

Ils n'en finissent plus, tous, de s'étonner qu'une juvénile princesse ait, pour sa retraite, fait élection de leur petit coin de terre passablement déshérité. Il n'est pas jusqu'au curé qui ne se montre frappé, en son « Panégyque de la vierge mérovingienne », de l'arrivée de « *cette jeune fille du Nord* » dans « *ce petit coin perdu* ».

Après la messe convergent vers le sanctuaire, seuls ou guidés par les parents, graves, conscients d'être maintenant au centre du rituel, tous les garçons et filles présents au pèlerinage, pour une classique bénédiction des petits enfants. Tous les pèlerins gagnent ensuite l'autel l'un après l'autre, pour déposer leur offrande et baiser le reliquaire. Un moment aussi intense qu'attendu, dont la répétition, sur fond d'un naïf cantique, lui aussi ressassé *da capo*, devient vite poignante, lancinante. Fluettes, presque puériles, déchirantes à leur manière, les voix chantantes des antiques adoratrices de l'éternellement jeune sainte montent vers les frondaisons. « *Nous voici devant tes reliques, Épouse du divin Jésus, Ne méprise pas nos suppliques...* » Mais l'image pieuse à la gloire de Tarcisse l'assure. « *On gagne*, promet le texte, *une quantité d'indulgences plénières.* » ■

JEAN-FRANÇOIS HIRSCH.

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

Les chômeurs enlisés de Saint-Herblain

Il y a un an, ils avaient cru pouvoir « se placer » eux-mêmes, échapper à l'attente. Au début, ils ont connu la célébrité, le nombre et le succès. Mais ils n'ont pas tenu la durée...

« *ON a peut-être évité une paire de suicides. On ne le saura jamais. La prévention, c'est ça ! On ne peut pas savoir ce qui serait arrivé si on n'avait rien fait.* » Raymond Pantel, trente-sept ans, professeur de collège, est le président du club d'animation et de prévention (CAP) du Sillon de Bretagne à Saint-Herblain, dans la banlieue nantaise (1). Il y a un an, son association avait lancé l'opération « *Les chômeurs placent les chômeurs* ». Ou, plus précisément, elle avait assuré un bureau et un téléphone à un groupe de jeunes chômeurs qui avaient décidé de rechercher du travail par leurs propres moyens, montant une « agence » de placement et se passant de l'A.N.P.E. et de ses files d'attente déprimantes.

L'enthousiasme du départ, couronné de résultats (une soixantaine de placements réussis en trois mois), s'est vite émoussé. Le groupe de chômeurs bénévoles a fondu comme neige au soleil de l'été. Désabusé, le dernier volontaire a été submergé à l'automne par son fichier de 800 demandeurs d'emploi : les appels des employeurs se sont faits de plus en plus rares. L'initiative, qui avait, en janvier 1982, suscité des gros titres dans la presse, s'est ensablée dans la marée montante du chômage : 124 000 demandeurs d'emploi à l'automne dernier en Loire-Atlantique. Un record absolu.

Au CAP, c'est l'heure des bilans. Que fait-on avec le « *collectif chômeurs* » ? On continue ou on arrête ?

En militant rodé aux difficultés de la prévention spécialisée, Raymond Pantel ne veut pas brusquer les choses. Mais il a son idée : reprendre tout à zéro. « *L'expérience acquise sera salutaire. Cette fois, on fera en sorte de ne pas perdre en route le projet initial : accueillir des gens en détresse et les aider à se prendre en charge.* »

Le CAP vient d'embaucher deux secrétaires vacataires pour remettre à jour le fichier des chômeurs, assurer les permanences au téléphone, reprendre contact avec les employeurs et tenter de reconstituer, avec l'aide des éducateurs spécialisés, un petit noyau de bénévoles. Une aide technique, limitée à quelques mois. Cette fois, le CAP est décidé à être plus « *dirigiste* », s'il le faut, pour privilégier le « *qualitatif* » sur le « *quantitatif* ».

Le quantitatif, c'était pourtant le principal motif de satisfaction de l'agence de placement parallèle : 800 inscrits et 118 placements réussis en neuf mois.

Claude Boutier, vingt-huit ans, a vécu l'aventure depuis le premier jour. Il habite, avec sa jeune femme et leur bébé, dans la tour du Sillon de Bretagne, véritable forteresse de trente étages, grosse de neuf cents logements. Il est un des 250 chômeurs de l'immeuble – un actif sur quatre, – depuis que l'imprimerie où il travaillait comme photograveur offset l'a licencié. Désœuvré et déboussolé comme eux.

Il a été dans les premiers à répondre, en novembre 1981, à l'offre, répercutée par un éducateur du CAP, d'aller couper du maïs chez les agriculteurs pour 50 F par jour. A l'époque, le maïs pourrit dans les champs détrempés où s'embourbent les machines. Les paysans ont lancé un appel. La municipalité d'union de la gauche de Saint-Herblain offre un autocar pour transporter les volontaires sur les lieux de la récolte en perdition. Les chômeurs du Sillon vont remplir l'autobus pendant un mois.

A la mi-décembre, les chômeurs, qui ont découvert la solidarité, ont un autre projet : la récolte des huîtres de la baie de Bourgneuf pour les fêtes de fin d'année. Mais les coquillages sont malades et il n'y a pas d'embauche. C'est à nouveau le désœuvrement et l'ennui au pied de la tour.

« *Et si on se débrouillait tout seuls pour trouver du boulot ?* » : L'idée est partie. Des chômeurs eux-mêmes, ou de l'éducateur qui partageait leur ennui ? Peu importe, les chômeurs s'y sont accrochés. Immédiatement, le CAP leur a prêté local et téléphone, et, avec la frénésie de ceux qui se redécouvrent une utilité, les jeunes chômeurs – moyenne d'âge vingt-huit ans – ont recopié dans les pages jaunes de l'annuaire les adresses de 250 sociétés pour écrire et proposer leurs services.

Il n'y a eu que deux réponses... Négatives. Les anciens coupeurs de maïs ont alors alerté la presse. Les journaux locaux et nationaux – d'*Ouest-France* au *Journal du dimanche*, de *Libération* à *Spéciale Dernière*, – les radios et la télévision se sont intéressés à eux après les réveillons.

Par centaines, des lettres de chômeurs ont afflué, dans le style : « *Peut-être que vous pouvez faire quelque chose pour moi.* » Les employeurs ont commencé aussi à se manifester, intrigués par le slogan du collectif : « *La rapidité avant tout !* » Il a fallu organiser un fichier pour classer par spécialités professionnelles les demandes d'emploi. Mais le plus gros « carton » a été celui des « sans qualification » : 70 % du courrier !

« *Dès qu'un patron téléphonait*, raconte M. Claude Boutier, qui a passé des journées entières au bout du fil, *je lui demandais le profil exact du gars qu'il cherchait, spécialité et tout. On consultait les fiches et on sélectionnait un candidat. La technique était d'envoyer un seul gars par offre, et pas quarante comme l'A.N.P.E. Quand on n'avait personne, on passait des annonces sur les radios libres.* »

« Une pièce dans le flipper »

Mais, dès le printemps, l'euphorie du démarrage s'est envolée. Estompé aussi le vedettariat grisant ! « *Cinquante chômeurs dans le fichier, ça ne te donne pas le temps de chercher du travail pour toi* », se rappelle Claude Boutier, qui connaît ses premiers moments de découragement. Ils ne sont plus que quelques-uns à se relayer pour les permanences. Mais, déjà, la machine connaît les mêmes ratés que l'A.N.P.E. Les relations se gâtent au sein du dernier carré.

Alain Chauvel, éducateur au CAP, qui avait joué le rôle de ferment, puis assuré toutes les liaisons entre le groupe et l'association, est devenu sous-directeur de la mission locale mise en place dans l'agglomération nantaise pour l'emploi des seize dix-huit ans. Privés de ce soutien – discret, mais permanent et efficace, – les chômeurs prennent peu à peu consience de la difficulté de leur entreprise.

Livrés davantage à eux-mêmes, ils s'aigrissent, et les relations prennent même un tour parfois conflictuel avec les partenaires privilégiés, le CAP et la municipalité, à direction socialiste, de Saint-Herblain. Travailleurs sociaux, élus de gauche et syndicats n'apprécient guère le nouveau slogan du collectif chômeurs : « *Plus vite et mieux que l'A.N.P.E.* » « *Attention à ne pas opposer les chômeurs entre eux* », prévient même Jean-Marc Ayrault, le jeune maire de Saint-Herblain.

A la rentrée, après un bon mois de flottement, Claude Boutier a repris le fichier avec Michel, un jeune électromécanicien au chômage, bénéficiaire d'un contrat jeune-volontaire, pour faire une expérience d'animation. Sur les 800 inscrits, 150 réponses sont venues. La moitié seulement sont exploitables.

« *C'est déprimant*, avoue M. Claude Boutier. *Tu as l'impression que personne ne pense plus à toi. Puis, tout d'un coup, c'est le coup au cœur : un gars qu'on a placé en février 1982 appelle pour dire qu'il y a de la place dans sa boîte. On a cherché trois candidats. Ils ont été pris. C'est comme quand tu remets une pièce dans le flipper, ça repart pour un tour.* »

Pour un tour seulement. Espoir déçu : le contrat jeune-volontaire n'est pas renouvelé en octobre 1982.

De jeunes chômeurs viennent toujours tirer la sonnette du CAP. Le plus souvent, ce sont les éducateurs spécialisés qui leur ouvrent la porte. La permanence n'est plus assurée : les professionnels de la prévention, débordés par d'autres tâches, n'ont pas assez de temps pour écouter les chômeurs, qui s'en vont.

La structure, devenue centrale de services, a permis aux éducateurs de découvrir les risques de telles initiatives quand le suivi des placements et les relations avec les employeurs ne sont plus assurés. Certains chômeurs placés par le collectif ont ainsi été utilisés par des patrons peu scrupuleux qui se sont servis de cette agence parallèle pour « écrémer » les candidats à l'embauche : « *Pas de femmes, pas de Maghrébins* ». « *C'est vrai qu'on m'a souvent demandé ça* », admet Claude Boutier, qui reconnaît avoir souvent sélectionné les candidats sur ces critères pour réussir des placements : c'était bon pour la productivité du collectif.

« *Il faut absolument arrêter ce gâchis* », affirme aujourd'hui l'équipe du CAP, soudée autour de Raymond Pantel. Appelés à un bilan critique d'une initiative enlisée, les militants de la prévention veulent en revenir à un projet plus général et plus modeste à la fois : « *Etablir des solidarités entre les chômeurs pour éviter que chacun reste isolé ou ne glisse vers la délinquance, par ennui, par révolte ou, tout simplement, par besoin d'argent* ».

Le nouveau fichier a 300 noms seulement. 75 % de moins de vingt-cinq ans et 75 % de non-qualifiés : le même profil de chômeur qu'en décembre 1981. Certains ont été dirigés sur les stages seize/dix-huit ans. Des cours de code de la route gratuits sont proposés aux autres pour leur permettre d'acquérir un permis de conduire et leur donner un centre d'intérêt. Les éducateurs préparent un camp d'été pour les familles les plus défavorisées qui ne sont jamais parties en vacances : toutes ont un ou deux enfants dans le fichier.

Claude Boutier est aujourd'hui amer : « *Notre petit groupe s'est fait avaler par le système.* » Il se sent « *dépossédé* » de la belle expérience à laquelle il avait fini par s'identifier et qu'il considérait sans doute un peu trop comme « sa chose ». Mais elle a fait découvrir à l'ouvrier d'imprimerie le monde de l'animation et de la prévention : il veut préparer un diplôme d'éducateur. « *Je ne retournerai pas au collectif*, dit-il. *Il faut que je m'occupe de moi, maintenant.* » ■

J.-C. MURGALÉ.

(1) CAP, 8, avenue des Thébaudières, 44800 Saint-Herblain. Tél. : (1) 63-53-50.



DEMAIN



NICOLAS VIAL

Les produits « sans »

Les Américains sont devenus des inconditionnels des aliments « basses calories », sans sucre, sans alcool ou sans matières grasses. Le mouvement va-t-il gagner la France ?

AUX Etats-Unis, le phénomène est apparu au début des années 60, gagnant d'abord la famille des boissons rafraîchissantes – limonades, sodas et autres jus de fruits. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, une boîte de soda ou de jus de fruits sur cinq est une version *sugar free* – dont le sucre a été remplacé par un édulcorant de synthèse : moins d'une calorie au demi-litre.

Coca-Cola tient solidement le marché avec sa marque Tab et son très récent « *Diet Coke* ». Mais les fabricants se livrent à une lutte acharnée, sur le thème « Tout le goût, les calories en moins ». L'argument semble convaincant, puisque, d'après certains, les gammes de boissons « non sucrées » devraient dépasser 30 % du marché vers 1990.

Il est vrai que la « forme » et la « ligne » sont devenues outre-Atlantique des impératifs. De sévères mises en garde ont contribué, ces dernières années, à amplifier le mouvement. Un rapport publié en 1977 par une commission sénatoriale sur l'alimentation établissait un bilan sans complaisances, assorti de « recommandations » quasi comminatoires : à chacun de réduire sa consommation de sucre de 45 %, celle de graisses de 25 %...

Si ces conclusions ont fait l'objet de nombreuses controverses, le message est passé. Un Américain sur deux déclare suivre un régime pour maigrir, de façon épisodique ou continue. Les industriels de l'agro-alimentaire se sont rapidement lancés sur ce fabuleux créneau, créant une nouvelle génération d'aliments, des substituts de produits « normaux », allégés en matières grasses, en sucre et en alcool.

Dans les magasins, on peut ainsi répertorier quelque cinq cents variantes « *diet* » : toute la gamme des sodas, mais également des bières « légères », moins alcoolisées et moins sucrées. Et surtout, le tout-venant de l'épicerie : des produits laitiers aux bonbons et aux biscuits, des sauces de salade aux entremets, du sirop d'érable aux plats cuisinés...

Le label « allégé » fait vendre, et il se multiplie d'autant plus rapidement *qu'il ne fait l'objet* d'aucune définition réglementaire particulière. Des conserves de thon en ont même été affublées, sous prétexte que, présentées « au naturel », elles apportaient trois fois moins de calories que leurs homologues « à l'huile ». On trouve même des pâtés « basses calories » pour chiens ou chats...

Par comparaison, le menu « régime » proposé aux Français apparaît pour le moins succinct. On y trouve surtout des produits laitiers, allégés en matières grasses : laits, fromages blancs à 0 %, fromages entre 20 et 25 %, « faux » beurre, 41 % de matières grasses au lieu de 82 % au minimum dans le « vrai ». Pour le reste, il faut se contenter d'une confiture « moins sucrée », de quelques apéritifs sans alcool (pastis, bitter) et de bières version « sans trop d'alcool ».

L'homme « se laisse tenter »

En fait, on « allège » au coup par coup, parfois même par hasard. M. Patrick Jouanno, responsable marketing à l'Union de brasserie, explique : « *Notre bière 33 Export avait toujours présenté une teneur alcoolique inférieure à celle de ses concurrentes : 4,6 degrés au lieu de 5 degrés. Mais nous n'insistions pas sur cet aspect. Ce sont des enquêtes qui nous ont révélé qu'elle était appréciée précisément pour sa légèreté. Alors nous avons dédidé de le crier haut et fort.* »

L'opération paraît encore risquée pour les industries : « *C'était un pari que de lancer une confiture « plus de fruits, moins de sucre »*, estime une responsable de Lenzbourg. *Nous touchions à des produits chargés d'une grande affectivité, et très liés à la tradition. Mais les résultats sont excellents : après deux ans, la gamme « allégée » représente 10 % de notre chiffre d'affaires en confitures* ».

Le succès que rencontrent ces « produits moins » – ils atteignent en moyenne 5 à 10 % des produits de référence – montre l'existence d'une demande latente de la part des consommateurs : un public de jeunes adultes, surtout des femmes, mais qui peut s'étendre. « *C'est la femme qui fait entrer le fromage blanc à 0% dans le foyer*, note un responsable de Gervais-Danone. *Après quelque temps, l'homme se laisse tenter, et en redemande* ».

Sans doute notre alimentation ne souffre-t-elle pas des déséquilibres que l'on rencontre outre-Atlantique, mais l'impératif de la « ligne » a traversé l'Océan. Au grand désarroi d'ailleurs de certains Américains, qui voient dans ces produits « allégés » « *une injure à la gastronomie* ».

Mais les autorités médicales donnent raison à la course contre les kilos : elles signalent que 20 % de la population souffre de surcharge pondérale. Interrogés par la Sofres en 1976, 24 % des Français déclaraient suivre un régime alimentaire, de leur propre initiative ou sur les conseils d'un médecin.

Souvent la consommation d'« allégés » prend l'allure d'une autoprescription : on effectue un arbitrage entre « vrais » et « faux », au gré des besoins et des occasions. « *On déjeune chez soi d'un fromage allégé, mais on garde le plaisir du roquefort pour le restaurant* », note un responsable des fromageries Bel. De la même manière, certains produits connaissent un regain de faveur au début de l'année – il s'agit de faire passer les excès des fêtes – et avant l'été – pour rentrer dans le maillot de l'année précédente.

La relative pauvreté du menu « basses calories » que nous proposent les industriels s'explique notamment par l'existence d'une réglementation particulièrement contraignante : composée en partie de textes vieux de près d'un siècle, elle s'attache à définir très précisément le domaine de l'« alimentaire » par rapport à celui de la « santé ». Et à en verrouiller soigneusement les frontières respectives.

Les édulcorants de synthèse sont les premières victimes de ces interdits. Bannis des produits alimentaires par une loi de 1902, les « sucrettes » se sont réfugiés en pharmacie. A tous ceux qui ne peuvent se passer de douceurs, elles proposent des pouvoirs sucrants de trente à cinq cents fois supérieurs à ceux du sucre, pour une facture calorique pratiquement nulle.

« *Nos édulcorants sont classés comme « autres produits non médicamenteux »*, explique un spécialiste des laboratoires Seaule. *Un statut bâtard, pour de pseudo-médicaments, qui ne s'adressent plus aux seuls diabétiques, mais sont de plus en plus consommés par le grand public, pour des raisons de régime.* »

La controverse autour de ces édulcorants n'est pas close. Largement utilisés aux Etats-Unis – 2 millions de tonnes et demi par an, – ils ont été soupçonnés de posséder des effets tératogènes et cancérigènes. Après les cyclamates, interdits par la Food and Drug Administration (F.D.A.) en 1969,la saccharine fait l'objet, depuis le milieu des années 70, de rapports contradictoires quant à sa toxicité. Elle demeure tolérée par l'administration, mais les industriels la remplacent progressivement par un nouveau venu, l'aspartam, dont l'innocuité a fait l'objet des plus sévères vérifications.

Une réglementation hypocrite

Reste que l'interdiction française ferme à nos industriels toute possibilité de développer ces lignes de produits « sans sucre » dont le succès va croissant aux Etats-Unis. Les pouvoirs publics s'abritent derrière un souci – au reste louable – de protection des consommateurs. Certains fabricants rétorquent que la puissante F.D.A. ne peut sérieusement être taxée de laxisme et que, de toute façon, notre loi de 1902 vise d'abord à protéger l'industrie sucrière.

Quant à la composition de nos beurres, fromages ou yaourts, elle est réglementée avec une telle minutie (1) qu'elle laisse peu de marge de manœuvre à l'innovation. Le ministère de l'industrie lui-même note que « *faute de référence moderne* [la réglementation] *impose des critères dépassés* » (2). Ainsi le « faux beurre » n'a pas droit de cité dans les rayons alimentaires, il doit se présenter comme une « spécialité laitière à teneur en lipides réduite ». Quant au « faux camembert, il devient une « pâte molle allégée » .

Dès lors, ces aliments sont contraints d'entrer dans le cercle très fermé des « produits diététiques et de régime » (3) : une catégorie de denrées à mi-chemin entre l'aliment et le médicament, soumise à des contrôles extrêmement rigoureux puisque réservées en principe à des exigences nutritionnelles particulières (alimentation de la femme enceinte, du convalescent, du diabétique...). « *Ainsi, des industriels dont la vocation est de fabriquer des produits de consommation courante ont été contraints, par une réglementation hypocrite, de choisir une voie « diététique » pour laquelle ils n'avaient aucune attirance* », note un responsable des services de la répression des fraudes.

Les fabricants d'« allégés » éprouvent aussi des difficultés à trouver les termes propres à convaincre les consommateurs. Les Américains ont résolu le problème en appelant un chat un chat, et en faisant du terme « basses calories » un label très recherché. Mais les équivalents français de « *diet* » ou « *substitute* » – régime, succédané – renvoient, au pays de la gastronomie, à un imaginaire rébarbatif, *synonyme de restrictions* ou de privations. « *Le risque majeur pour les « allégés » est d'être perçus par les consommateurs comme d'une qualité médiocre* », confirme Patrick Jouanno.

Tous les professionnels ont en mémoire l'échec retentissant des trois bières « basses calories » (débarrassées d'une bonne partie du sucre contenu dans le malt) lancées à partir de 1978. Deux marques ont disparu, la troisième ayant depuis lors banni le terme « calorie » de sa publicité pour se réfugier dans le registre de la légèreté. Le public se montre plus réceptif à un langage allusif qui cultive l'expression « *sans trop de* », voire l'allégorie. Des noms de marques comme Taillefine ou Sylphide présentent l'immense avantage de tout suggérer sans rien affirmer.

De la même manière, nombre de fabricants évitent de promettre une réelle équivalence de goût entre le « vrai » et le « faux ». Bien qu'ils s'efforcent d'obtenir des saveurs proches de celles des produits de référence, certains mettent leur point d'honneur à présenter les « allégés » comme des aliments à part entière. « *Notre pastis sans alcool n'est pas une imitation de pastis*, affirme-t-on chez Ricard, *mais une boisson originale. Une boisson rafraîchissante à la saveur anisée.* »

En revanche, les produits « moins » fournissent matière à créer une nouvelle gastronomie. Les laboratoires Searle mettent au point une série de « desserts douceur » élaborés avec de l'aspartam. La marque Taillefine s'associe avec les éditions Nathan pour publier un recueil *cuisine et bien-être* riche de soixante recettes au yaourt ou au fromage blanc.

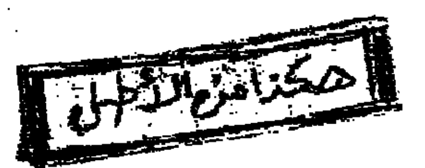
Si ces initiatives s'avèrent payantes, elles apportent surtout la preuve que les « allégés » doivent d'abord emprunter le chemin de la bonne chère pour se faire admettre dans nos cuisines. Les fabricants en sont conscients, et ils estiment improbable que la famille des « moins » puisse s'agrandir outre mesure dans un avenir proche. Nul cassoulet, nulle choucroute allégés ne dorment dans les dossiers.

BEATRICE D'ERCEVILLE.

(1) Le texte de base est la loi du 29 juin 1934, sans omettre celle du 1er août 1905 sur les fraudes, ainsi que les très nombreuses dispositions réglementaires qui les complètent.

(2) Rapport numéro 5 (mai 1981), publié par la Mission à l'innovation : « Industrie alimentaire et alimentation de l'avenir ».

(3) La réglementation découle de trois textes principaux : circulaire du 3 août 1966, décret du 24 janvier 1975 et arrêté du 20 juillet 1977.



Une galaxie audiovisuelle francophone

Les satellites de diffusion directe vont permettre d'« arroser » l'Europe. Les chaînes de télévision francophones doivent s'organiser pour en profiter.

LES satellites de télédiffusion directe (1) français finiront-ils comme Concorde ? L'origine du programme franco-allemand T.D.F. 1-2- T.V.-SAT est connue : c'est au cours d'une visite effectuée en Chine par des ingénieurs allemands que les plus hautes autorités de l'État sollicitèrent l'industrie européenne pour la construction d'un réseau de satellites de télédiffusion directe. Ce « syndrome chinois » semble aujourd'hui continuer de peser lourdement sur ce programme engagé dans une optique d'exportation de technologie.

Le match Ariane contre navette spatiale, d'une part, et les négociations sur l'espace audiovisuel européen, d'autre part, ont placé en première ligne les ingénieurs et les diplomates. Pendant ce temps, les hommes et les femmes qui font la télévision et les citoyens-téléspectateurs observent ces grandes manœuvres sans en comprendre les règles ni en mesurer l'enjeu.

Pourtant les satellites de télédiffusion directe représentent pour les télévisions publiques le plus grand défi de leur courte histoire. On le sait, la nature a horreur du vide : quels que soient les boucliers qui seront brandis, avec ou sans câblage des foyers, il est impensable que tout ou partie des canaux ouverts par les satellites ne soient pas utilisés. Si les télévisions publiques n'y prennent pas place, on ne voit pas au nom de quoi on en refuserait la concession à des sociétés privées. Le problème n'est plus aujourd'hui de savoir s'il est ou non légitime de freiner le lancement du satellite luxembourgeois (2), mais bien plutôt d'organiser la production des programmes et le statut des organismes qui diffusent sur le satellite français.

Le gouvernement ne peut cependant avancer en cette matière qu'avec prudence, car il n'ignore pas que le marché publicitaire n'est pas élastique, et que toute ponction nouvelle opérée par les annonceurs risquerait de déséquilibrer une construction déjà fragile. Mais puisque l'on se refuse aussi bien à augmenter la redevance qu'à créer une « télévision de première classe » par le biais du péage, comment financer ces nouveaux programmes de télévision qui inciteraient les foyers à une dépense d'investissement (achat d'une antenne parabolique) ou de fonctionnement (abonnement au câble ?) (3). Certainement pas en se contentant de « dupliquer » les programmes de TF 1 et d'A 2. La question serait-elle donc insoluble ?

Tous les spécialistes s'entendent aujourd'hui pour considérer la prolifération sauvage des stations privées que connaissent les Italiens comme un repoussoir, et le système mixte anglais qui organise harmonieusement les rapports entre le service public et les producteurs privés avec envie. Mais l'ouverture, même planifiée, du secteur privé n'est pas non plus la panacée ; les coûts de production sont devenus tels qu'il sera de plus en plus difficile à qui que ce soit de produire des dramatiques et des séries, si l'on s'enferme dans les frontières économiques de son marché. L'indépendance nationale, en audiovisuel comme ailleurs, est mise en cause par des solidarités économiques contre lesquelles les volontarismes idéologiques ne peuvent rien.

Des filiales internationales

Comment, dans ce contexte, ne pas apercevoir l'occasion qu'offrent les satellites d'un élargissement des structures de production en même temps qu'une diversification des audiences, les investissements consentis étant amortis sur des populations numériquement plus importantes ?

A l'horizon des années 90, trois galaxies audiovisuelles se côtoieront : la galaxie anglophone, qui risque d'englober une grande partie de l'Europe du Nord ; la galaxie hispanophone, avec les possibilités offertes en Amérique latine et centrale ; et enfin la galaxie francophone. Les satellites nous permettent d'envisager une, voire plusieurs chaînes francophones transcontinentales : la mise en ligne des satellites de télécommunication et des satellites de diffusion directe n'est pas une utopie. Le critère de la langue, quelles que soient les techniques pour « doubler » la bande sonore, l'expérience l'a prouvé, compte pour beaucoup dans le choix des téléspectateurs.

Pourquoi donc ne pas créer des filiales, à caractère international, de sociétés belges, canadiennes, françaises et suisses qui pourraient rivaliser avec les *majors* nord-américains ? De telles sociétés qui auraient reçu la concession de canaux du satellite offriraient aux téléspectateurs de ces pays aussi bien des programmes venant des sociétés mères que des programmes originaux.

Ces sociétés pourraient avoir un statut de société d'économie mixte et rassembler des producteurs privés et des sociétés de programmes publiques. La production proprement dite se ferait dans le cadre d'un holding, la programmation étant assurée dans chaque pays par des sociétés nationales, responsables devant les autorités de chaque État : ces sociétés pourraient ainsi librement organiser leurs grilles de programmes en fonction des habitudes de leur public et de la situation de concurrence dans laquelle elles se trouvent.

On aboutirait ainsi à un système très souple, de « décrochages », comparables à ce qui se passe quotidiennement pour les programmes régionaux sur FR 3. Les décrochages permettraient aussi de résoudre le problème de décalage des fuseaux horaires dans ce vaste ensemble géographique.

Quels programmes les téléspectateurs de cette ou ces chaînes francophones pourraient-ils voir ? Des informations, d'abord produites localement par zones géographiques. Ainsi par exemple les téléspectateurs canadiens verraient-ils immédiatement les actualités de l'Europe vues par les yeux des journalistes européens, ou les téléspectateurs français l'actualité de l'Afrique vue par des Africains. Un journal plus abondant, donc, comparable à ce qu'offre la quatrième chaîne britannique ou certains réseaux de câbles américains.

Par le « sponsoring »

Ensuite des programmes destinés à des publics spécifiques ou sur des sujets déterminés en fonction des talents reconnus de chacun : par exemple, des programmes pour enfants venant du Canada et des programmes scientifiques de Suisse. Émissions régulières qui seraient programmées dans la même semaine sur tout le réseau. Enfin des programmes classiques dont le financement serait automatiquement assuré sur la base de coproductions : téléfilms, programmes culturels, documentaires de création... Rediffusions enfin de programmes venant des sociétés mères, chaque pays mettant à la disposition des autres des programmes pour diffusion sur un autre territoire que le sien.

Comment financer une telle chaîne ? Par le « sponsoring » d'émissions et la publicité : les grands annonceurs ne manquent pas d'être intéressés par des investissements publicitaires qui leur permettraient d'acquérir en une seule fois un temps d'antenne à diffusion internationale. Ce prélèvement ne déséquilibrera ni la publicité dans la presse ni à la télévision régionale puisque les cibles ne seront pas les mêmes.

Les hommes de télévision belges, canadiens et suisses qui affrontent en permanence une situation de compétition très rude avec leurs grands voisins appellent de leurs vœux le renforcement du pôle francophone. Ils souhaitent que soit activée la circulation des programmes et des personnes et que des échanges permanents donnent vie à cet ensemble.

Un premier pas vient d'être franchi : les trois chaînes françaises, la S.S.R. (Suisse romande) et la R.T.B.F. (télévision belge) sont sur le point de conclure des conventions afin d'assurer, par le relais du satellite O.T.S., un programme francophone hebdomadaire. Le signal diffusé par ce satellite étant de faible puissance, il ne pourra être capté que par les antennes des stations de télévision et des câbles distributeurs. Un G.I.E. sera bientôt constitué. Cette initiative, se situant dans le « projet culturel extérieur » élaboré par la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques (4), sera soutenue par les diplomates. Mais sera-t-elle comprise par les responsables des chaînes qui renâclent, par exemple, à acheter des programmes québécois « à cause de l'accent » ?

L'espace audiovisuel francophone devrait enfin se concrétiser dans le dialogue Nord-Sud. Les satellites pourront contribuer à la circulation des programmes de télévision venant des pays francophones d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Extrême-Orient et des Caraïbes.

Mais il faut en ce domaine être très vigilant : s'il va de l'intérêt des pays économiquement développés de connaître les cultures des pays du tiers-monde que reflètent leurs programmes de télévision et leurs films, il n'est pas de l'intérêt de l'Afrique, par exemple, de recevoir massivement des programmes de télévision venant des pays septentrionaux. Les décalages économiques et sociaux sont trop importants, et les identités culturelles trop fragiles pour être exposées sans discernement au laminoir des programmes des pays économiquement développés. Il faut qu'il y ait là aussi dialogue, et non pas bombardement à sens unique.

L'espace audiovisuel francophone doit devenir demain une réalité institutionnelle. S'il revient aux politiques et aux diplomates d'en jeter les bases, c'est aux professionnels de télévision qu'incombe la tâche de construire les structures permanentes qui permettront la circulation des auteurs et des œuvres dans tous « les lieux du français ». Ouvrir la télévision sur la francophonie, c'est donner aux téléspectateurs de notre pays accès à de nouveaux programmes, mais c'est aussi situer les producteurs, réalisateurs et programmateurs francophones dans un contexte international qui permettra d'affronter en force une compétition qui s'annonce aussi dure dans le domaine de la télévision que celle que nous connaissons déjà avec le cinéma. Pouvons-nous nous permettre de manquer ce rendez-vous ? ■

MICHEL ANTHONIOZ,
chef du service des publications de l'Institut national de l'audiovisuel.

(1) Les satellites de diffusion directe renvoient directement au téléspectateur d'une zone déterminée des signaux de télévision qu'il peut recevoir grâce à une antenne parabolique.

(2) L'État luxembourgeois a reçu à la conférence de Genève, organisée par l'Union internationale des télécommunications en 1977, une fréquence pour le satellite de diffusion directe, qui débordera largement sur l'Allemagne, la Belgique et la France. Des réserves ont été exprimées, en Belgique, en France et en Allemagne, sur l'opportunité de favoriser le lancement de ce satellite.

(3) Les récentes décisions du gouvernement français en matière de câblage et les réseaux très denses existant déjà en Belgique et au Canada conduisent à penser que l'on s'orientera dans cette dernière direction.

(4) Voir *le Monde* du 3 novembre 1982 : « Un programme de télévision francophone sur les réseaux européens en 1983. »

CRIBLE

par Annie Batlle

A SUIVRE

Publications scientifiques et techniques

La mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) a lancé en 1980 une enquête sur les périodiques scientifiques et techniques français. Elle en a répertorié 1655. Voici comment ils se répartissent. : Sciences humaines 42 % ; sciences de la vie 30 % (dont médecine 16 %) ; sciences sociales 22 % ; techniques 9 % ; sciences de la terre 8 % et sciences exactes (mathématiques, physique, chimie) 4 %.

(*) *Bulletin d'information* de la MIDIST : 280, boul. Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : (1) 550-32-50.

Les Américains et leur santé

Les lecteurs de la revue américaine *Psychology today*, répondant à un questionnaire sur la santé, jugent celle-ci plus importante que l'amour, le travail, l'argent. 80 % d'entre eux s'estiment en bonne santé — 50 % font de l'exercice, un tiers ont renoncé au sucre. Trois sortes d'attitudes se dégagent. Les « vigilants » (majoritaires) surveillent leur régime et leurs activités et *se reprochent d'être insuffisamment attentifs même lorsqu'ils tombent malades*. Les « convaincus » croient à l'efficacité de la prière, de l'optimisme. Pour eux les maladies sont dues au stress. Les « fatalistes » (les moins nombreux) pensent que seul le destin est responsable de leur bonne ou mauvaise santé.

(*) *Psychology today*, Ziff-Davis Publishing Company : 1 Park Ave, N. Y. 10016 New York, Etats-Unis.

Planter selon l'ordinateur

Une équipe de scientifiques de l'Institut asiatique de technologie (Thaïlande) utilise l'informatique *pour déterminer un calendrier des* principales cultures en fonction des régimes de pluie. Une étude pilote effectuée dans les deux provinces de Khon-Khaen et Roi-Et, dans le nord-est de la Thaïlande, montre qu'en modifiant les dates de culture on peut obtenir de meilleures récoltes sans avoir à déployer tout l'arsenal des moyens habituels : semences améliorées, irrigation, engrais, etc., mais en utilisant la rotation des espèces. On a étudié cinq espèces : riz, maïs de table, arachide, sorgho, mung ou soja. *La simulation des conditions physiques* (précipitations, potentiel d'évapo-transpiration de chaque plante, besoins de drainage) a permis d'établir les « bons » et les « mauvais » jours pour chaque culture dans un lieu déterminé.

(*) *Cires*, revue de la F.A.O. : Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie.

BOITE A OUTILS

L'industrie de l'information

Le Groupement français de producteurs de bases et banques de *données a lancé en 1981 une enquête* internationale auprès des producteurs sur le statut juridique des bases de données, leur domaine, la nature des données traitées, leur distribution géographique, les conditions d'accès, les redevances perçues. Deux cent deux producteurs sur quatre cent cinquante-sept (44,2 %), d'origine géographique très variée (Amérique du Nord, Amérique latine, Japon, Afrique du Nord, Europe...) ont répondu.

Les résultats de l'enquête, qui viennent d'être publiés, montrent notamment que face au monopole de fait américain des progrès ont été faits en France depuis quatre ans, en particulier dans le domaine des bases de données spécialisées, le secteur affaires et économie, qui est en outre le plus rentable.

(*) Groupement français des producteurs de bases et banques de données, 103, rue de Lille, 75007 Paris. Tél. (1) 550-32-22, poste 414.

La petite lucarne

Le dernier numéro trimestriel hors série de *Science et Vie* est consacré à la « Télévision demain ».

Par des professionnels du domaine, sont tour à tour exposés : les *données économiques* d'un marché mondial en pleine expansion (les plus grands consommateurs ne sont pas toujours les plus grands producteurs), la péritélévision (ou l'audiovisuel domestique), la quatrième chaîne, l'Europe, des satellites de télédiffusion, l'âge de la lumière dans les télécommunications, la France sur fibre optique, la fièvre du câble, la vidéographie, la stéréophonie par satellite, l'écran plat, la télé solaire, le vidéo ludique, etc. Un panorama très dense, de bonne qualité, et accessible au grand public.

(*) *Science et Vie*, 5, rue de La Baume, 75382 Paris Cedex 08. Tél. (1) 563-01-02.

Une ferme dans cinquante ans

Sarah Pharo présente dans *Spectrum*, revue scientifique anglaise, une image à peine futuriste de la ferme dans cinquante ans. Semis et récoltes des céréales par machine montée sur portique, insémination artificielle automatique gérée par ordinateur : toutes choses qui ont des chances d'être des réalités dans les exploitations agricoles du vingt et unième siècle. Les tracteurs et les outils qu'ils entraînent, les champs labourés, le foin en balles et les animaux paissant dans les prés deviendront aussi inhabituels que le sont aujourd'hui les drains en terre cuite et les chevaux de trait.

« La vache sera guidée mécaniquement vers une machine à traire à convoyeur, reconnue par lecture de son implant. Elle sera alimentée automatiquement selon ses besoins propres, avec une pâtée liquide, selon toute probabilité. Pour éviter le gaspillage, il se peut que l'ordinateur lui donne d'abord 80 % de la ration qu'il a calculée pour elle et ne lui serve les 20 % restants que lorsqu'elle aura fini son premier lot, et encore, à condition que sa traite ne soit pas terminée pour que la distribution du deuxième lot ne retarde pas le reste du troupeau. »

(*) Central Office of Information, Hercules Road, London SE1 7DU. Tél. : 2411259 4300.

RENCONTRES DU FUTUR

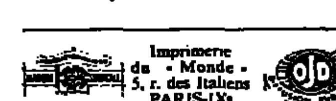
Biotechnologie et C.A.O.

Les mardi 25 et mercredi 26 janvier 1983 aura lieu à l'Institut Pasteur, à Paris, un colloque international sur « Biotechnologie et conception assistée par ordinateur » à l'initiative de Joël de Rosnay, directeur des applications de la recherche à l'Institut Pasteur, et de Joël Janin, professeur de biophysique à Orsay. Il sera consacré aux interactions entre biomolécules et aux modèles informatiques et applications biologiques, en particulier aux médicaments.

Cette réunion doit permettre aux laboratoires concernés de confronter leurs expériences, notamment dans le domaine de la représentation graphique de molécules et de macromolécules d'intérêt biologique et pharmaceutique ; de la simulation par ordinateur des interactions entre molécules ; de la conception des molécules nouvelles assistées par ordinateur.

(*) Institut Pasteur, 25, rue du Docteur-Roux, 75015 Paris. Information auprès du professeur Joël Janin. Tél. : (6) 941-79-73 (Orsay).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

Les eaux limpides de la rivière Franklin en Tasmanie

En Tasmanie, île australienne, aux effets de la crise mondiale s'ajoutent ceux d'une bataille pour l'écologie : comment sauver la vallée de la rivière Franklin ?

L'HISTORIEN de l'économie Geoffrey Blainey a évoqué, pour expliquer le développement de l'Australie et ses aléas, la *« tyrannie de la distance »*. Cette tyrannie influe paradoxalement aussi sur le sort de la Tasmanie, une île de 68 382 kilomètres carrés au sud-est du continent australien, dont elle est séparée par le détroit de Bass. les Tasmaniens ont toujours eu peur d'être coupés du reste du pays : les cartes de l'Australie ignorent, souvent, l'existence de leur île.

Au cours de ces dernières années, l'économie de la Tasmanie a été terriblement éprouvée. La production à Mont-Lyell, autrefois la plus grande mine de cuivre au monde, a été presque totalement arrêtée. Connue pour ses pommes, la Tasmanie en produit huit fois moins qu'il y a dix ans. La concurrence avec des industries agro-alimentaires, placées dans d'autres pays sous le contrôle de l'Etat, en particulier en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud, s'est révélée trop inégale pour les petits producteurs locaux, qui en sont restés aux vieilles méthodes d'emballage et d'affrètement.

Hobart, la capitale, 140 000 habitants sur les 380 000 environ qui peuplent l'île, se niche du mont Wellington, au sud de la Tasmanie. Son port n'est plus maintenant que l'ombre de sa gloire passée. Il ne s'anime qu'à l'arrivée de la fameuse course annuelle de voiliers Sydney-Hobart. Avec la conteneurisation, les lignes maritimes se sont déplacées vers le Nord.

La vie politique en Tasmanie *était, jusqu'à présent*, aussi calme que celle d'un bourg de campagne. Et cela bien que l'île regorge d'hommes politiques. Avec un Parlement à deux Chambres, un gouverneur et ses adjoints, et les municipalités, la Tasmanie devrait être parmi les pays les plus « gouvernés » du monde.

Pendant quarante-huit des dernières cinquantes années, le pouvoir a été détenu par un parti travailliste très... conservateur. Mais, depuis deux ans, le corps politique tasmanien est en plein désarroi. Au centre du débat une rivière et un barrage et, au-delà, l'avenir même de l'île.

Depuis les années 50, pour parer à la dégradation de l'économie, les gouvernements successifs ont cherché à attirer les industries en leur promettant leur électricité à bon marché, grâce aux barrages. Cette politique est devenue une fuite en avant. Il y a dix ans la puissante commission d'hydroélectricité, malgré des protestations nationales et internationales, créa dans le sud-est de l'Etat, dans un lieu unique pour sa flore et sa faune, la grande station du lac Pedder.

Les partisans de l'accroissement de l'énergie hydroélectrique passèrent ensuite à un nouveau projet qui aboutirait à la disparition de la rivière Franklin, dans l'ouest du pays. Sauver la Franklin est devenu le cheval de bataille des écologistes et des libéraux dans toute l'Australie. La Franklin est la dernière rivière « sauvage » de l'ensemble australien. Ni égouts, ni bouteilles, ni détritus, ne viennent encore polluer ses eaux. Selon Sir Edmund Hillary, le premier vainqueur de l'Everest, la vallée de la Franklin est *« une des dernières grandes régions sauvages du monde »*.

La question de savoir si elle devait ou non disparaître sous les eaux d'un barrage a vite débordé les frontières politiques de la Tasmanie. Dans une élection partielle récente à Canberra, la capitale fédérale de l'Australie, à 2 000 kilomètres de la Tasmanie, 40 % des électeurs ont écrit « No dams » (pas de barrages) sur leur bulletin de vote.

La découverte par les Tasmaniens de leur héritage naturel est en grande partie l'œuvre de Bob Brown.

Un million d'années d'histoire naturelle

En 1976, Bob Brown, un jeune médecin fils d'un policier de la Nouvelles-Galles du Sud, parcourt en kayak la Franklin. La même année il fonde la Wilderness Society : seize membres au départ, trois mille aujourd'hui, et des bureaux dans toutes les grandes villes d'Australie. La société a plus de membres actifs que les deux principaux partis politiques de Tasmanie.

« La question est de savoir si on doit faire fi d'un million d'années de l'histoire naturelle du pays pour quatre à six années de provision d'électricité », proclame Bob Brown.

La Wilderness Society a un adversaire redoutable : la commission d'hydroélectricité représente le lobby le plus puissant du pays.

En décembre 1981, un référendum a été organisé sur le sort de la rivière. Les deux principaux partis, le parti travailliste et le parti libéral (conservateur), soutiennent le barrage, et le Parlement refuse que les électeurs disposent d'un bulletin s'opposant à sa construction. On se borne à leur demander de choisir lequel de deux barrages, d'importance inégale, devrait être construit. La Wilderness Society, après une campagne électorale trépidante et avec six fois moins de fonds que ses adversaires, réussit à persuader 44 % de l'électorat de voter blanc. Les travaillistes se sont divisés. En désaccord avec la ligne du parti, son chef, le premier ministre, Doug Lowe, plus proche des écologistes, a démissionné. Aux élections de mai dernier, le parti libéral l'a emporté pour la deuxième fois en un demi-siècle.

Soutenu par les milieux d'affaires, il est officiellement partisan du barrage. Mais lui-même aussi est divisé et son grand frère, le parti libéral fédéral, et son chef, le premier ministre australien, Malcom Fraser, ont suggéré une démarche qui semble aller à l'encontre de la politique des libéraux en Tasmanie. Ils ont en effet proposé à la Fondation mondiale de protection de la nature *(World Wildlife Fund)* que la région en cause soit préservée.

Bob Brown et la Wilderness Society voient dans la bataille pour la Franklin le point de départ d'une politique globale – l'utilisation des ressources naturelles de la Tasmanie – et condamnent leur mise en coupe réglée : 23 hectares de forêts sont exportés chaque jour au Japon.

« L'industrialisation de l'Etat s'est produite si vite que les gens viennent à peine de s'en rendre compte », affirme Doug Lowe.

Les écologistes condamnent les grandes entreprises qui n'offrent que peu d'emplois. Ils donnent l'exemple de l'usine d'aluminium située dans le nord de l'Etat et qui utilise 60 % des ressources en électricité de la Tasmanie, pour un personnel d'environ deux cents personnes.

Ils mettent l'accent sur le tourisme, qui est déjà la quatrième source de revenus du pays. Sauver la Franklin ne peut que favoriser son développement. *« Les visiteurs viennent pour les vastes paysages et non pour les barrages »*, affirme Vincent Mahon, porte-parole de la Wilderness Society.

Claude Alcorso, un aristocrate italien, arrivé dans les années 30 et qui a construit une fabrique de soieries et se lance aujourd'hui dans la viticulture, a introduit, par le mécénat, la culture européenne, les arts et l'opéra dans l'île. Il est partisan d'une Tasmanie qui renoncerait à l'industrie lourde, qui ne peut y être rentable compte tenu du coût de l'exportation du produit fini. Il prône les petites industries de produits chers et facilement transportables comme la nouvelle industrie de parfums qui vient d'être créée. Déjà, beaucoup d'artisans sont venus s'installer en Tasmanie pour y rechercher la tranquillité et pour travailler les nombreux bois, comme le Huon Pine, qui abondent dans l'île. Claude Alcorso préside la commission pour la transformation des entrepôts vides du vieux port d'Hobart en centre musical pour l'Australie entière.

Les adversaires de sa vision écologique de l'avenir affirment qu'aucun pays ne peut survivre en tournant le dos au monde extérieur.

Le gouvernement fédéral, soucieux d'aider la Tasmanie, a essayé d'y implanter quelques centres de recherche scientifique, à commencer par le National Antartic Research Center. Un nouveau bâtiment en métal et en verre a été construit à cet effet à Hobart. Mais les scientifiques et les fonctionnaires australiens ont montré peu d'enthousiasme pour ce qu'ils considèrent comme un exil. Entre le tourisme, l'artisanat, l'industrie et la science, la Tasmanie ne sait quel sera son avenir. Il est lié, en tout cas, aux eaux limpides de la rivière Franklin.

PHILIP BROOKS.

TRUGANINI

La Tasmanie est la seule terre à barrer la route aux *Roaring Forties* (les « Quarantièmes Rugissants »), ces vents qui balayent ces latitudes, en direction de l'ouest, à partir de la Terre de feu. Les bagnards en provenance de l'Angleterre au dix-neuvième siècle l'avaient surnommée « *l'île du Diable* », ou « la terre oubliée de Dieu ».

Leur déportation a cessé en 1853, et le pays, qui s'appelait Terre de Van Diemen, a été rebaptisé Tasmanie, du nom d'Abel Janzoon Tasman, premier Européen à y avoir mis le pied. Sur la côte ouest, qui essuie le plus fort choc des tempêtes, poussent des jungles tempérées. Le Sud-Ouest est presque impénétrable à cause des forêts où les arbres poussent en rangs serrés. Quelques scientifiques y recherchent encore les traces du tigre de Tasmanie, dont le dernier a été vu en 1932.

Les plaines qui s'étendent de l'autre côté de l'île ressemblent à la campagne anglaise.

La côte est parsemée de baies et d'isthmes qui portent des noms français. En 1772, cent trente ans après la découverte de Tasman, deux vaisseaux en route vers Tahiti, le *Mascarin* et le *Marquis de Castries*, commandés par Marion Dufresne, ont jeté l'ancre sur la *côte est de l'île pour y remplir* leurs barils d'eau douce.

D'Entrecasteaux, en 1792, a relevé la côte sud. Dix ans plus tard, l'expédition de Baudin et Hamelin, sous les auspices de l'Institut de France, y étudiait la population et la végétation.

L'intérêt des Français pour la Tasmanie incita le gouverneur britannique de la Nouvelle-Galles-du-Sud à y expédier des troupes qui hissèrent l'Union Jack et préparèrent l'implantation de la colonie pénitentiaire.

Les aborigènes de Tasmanie, qui avaient commencé à peupler l'île avant que l'isthme la reliant au reste de l'Australie ne soit submergé, il y a onze mille ans, sont censés avoir accueilli à bras ouverts les soldats en tunique rouge.

On pense qu'ils étaient alors trois mille à quatre mille. Ils avaient la peau moins foncée que leurs cousins d'Australie. En hiver, ils campaient sur la côte, et, en été, ils émigraient vers l'intérieur. Ils se décoraient le corps à l'ocre rouge et réglaient leurs conflits par des duels.

D'Entrecasteaux regretta d'avoir vu si peu *« de ces gens qui sont si proches de la nature et dont la franchise et la gentillesse contrastent si fort avec les vices de la civilisation »*.

L'image du bon sauvage eut peu d'effets sur les Anglais, qui, pendant le *demi-siècle suivant*, se livrèrent à une des actions les plus noires de leur histoire coloniale. C'est effet en Tasmanie que s'est déroulé le premier génocide de l'histoire moderne.

Les aborigènes y étaient *poursuivis par des cavaliers* dans une chasse à courre quotidienne. Les colons et les bandits *(bushrangers)* les utilisaient comme cibles.

Les affaires de la colonie étaient contrôlées par des Anglais « progressistes ». La colonie pénitentiaire de Port-Arthur, sur la côte est de l'île, était qualifiée de « prison modèle ».

A partir de 1850, pour sauver les aborigènes d'une disparition totale, ces mêmes « libéraux » organisent une « chaîne humaine » à travers l'île, au large de la Tasmanie, afin de les « protéger ». Seule une vieille femme et un enfant furent pris dans le filet. Quelques années plus tard cependant, les missionnaires réussirent à regrouper quelques centaines de survivants. Coupés définitivement de leurs lieux de chasse, ils s'éteignirent, et la dernière véritable *aborigène de Tasmanie, Truganini*, mourut en 1876.

A l'école, on apprend que, à la mort de cette femme majestueuse qui fumait une pipe, disparurent les dernières traces des aborigènes de Tasmanie. On en a fait récemment un film, très populaire, *la Dernière Tasmanienne*. Cette fausse appellation a coûté cher au quatre mille descendants métis des aborigènes. Ils ont ainsi perdu toute chance de revendiquer quelque droit que ce soit sur la terre de leurs ancêtres : ils sont considérés comme un peuple qui n'existe plus.

P. B.

REFLETS DU MONDE

LE SOIR

Pas de crise de la foi

Il est encore, en Belgique, des villes traditionalistes où, en dépit de la dureté des temps, on ne badine pas avec la religion. Du moins si l'on en croit l'incident que rapporte *le Soir*, et le *jugement auquel il a donné lieu* dans le chef-lieu du Limbourg. Le quotidien belge écrit : *« Huit jours de prison avec sursis et 9 000 francs belges d'amende pour un chômeur de trente-deux ans habitant Hasselt. Il considérait comme un gaspillage l'organisation d'une fête religieuse locale (Virga Jesséfeesten) et avait manifesté cette opinion en peignant des slogans sur des objets de décoration : « La » Vierge est-elle aussi au chô- » mage ? La crise ? Pas pour » Marie ! »*

FINANCIAL TIMES

Un capitalisme « monopolyste » d'État ?

Le Monopoly, jeu capitaliste s'il en est, a suscité, à l'Est, un contre-modèle, un substitut socialiste destiné à faire pièce à l'engouement que ce divertissement regrettablement occidental connaît — en cachette — au-delà du rideau de fer. Le *Financial Times*, il est vrai orfèvre en la matière, écrit à ce propos : *« Un défi communiste au Monopoly capitaliste a été mis sur le marché en Allemagne de l'Est pour Noël. Le Monopoly a été, de longue date, banni de ce pays comme procédé occidental d'encouragement aux instincts capitalistes. Son rival, appelé Trans-Kombi, se propose ambitieusement de former les joueurs aux mécanismes d'une économie socialiste planifiée. »*

Le quotidien britannique poursuit : *« En dépit des bénédictions officielles, ce jeu ne donne guère l'impression d'atteindre à la popularité du Monopoly, auquel s'adonnent de nombreuses familles est-allemandes avec un matériel confectionné à la maison et des cartes rédigées grâce aux indications fournies par des parents ou des amis de l'Ouest. Les joueurs du Trans-Kombi sont divisés en équipes, dans un authentique esprit d'émulation socialiste. Pour commencer la partie, chaque équipe, qui représente une firme de transport, reçoit une subvention (...). Le but est de transporter des marchandises du producteur au consommateur dans différentes villes de R.D.A., le plus vite et le plus économiquement possible. Pour ajouter une touche de réalisme, une équipe peut être frappée d'une amende par la partie adverse pour livraison trop tardive, ce qui arrive souvent en Allemagne de l'Est. Les équipes peuvent livrer leurs marchandises par camion, par train, par péniche et même par avion — bien que par économie les vols intérieurs aient été supprimés. »*

De l'aveu d'une vendeuse de grand magasin à Berlin-Est, note le *Financial Times*, ce jeu n'est pas, de loin, celui qui s'arrache le plus au rayon des jouets. Une des causes de cette situation, outre son prix relativement élevé (en tout cas pour un budget est-allemand), est sans doute son caractère didactique. Et aussi le fait que le vrai Monopoly *« offre aux Allemands de l'Est une occasion rare : celle de devenir, fût-ce pour quelques heures et à la maison, un capitaliste brasseur d'argent »*.

[illegible]

Connaissez-vous le karaoke ?

Une nouvelle mode *« dérangeante, bruyante et agressive »* s'est répandue au Japon, rapporte le magazine ouest-allemand *Der Spiegel*. Elle s'appelle le *karaoke* ou *« l'orchestre disponible »*. *« Cette nouvelle façon de passer ses soirées sera difficile à arrêter, malgré les réactions irritées, parfois violentes qu'elle provoque »*, constate *Der Spiegel*. *« Des millions de Japonais sont enthousiasmés de pouvoir devenir les chefs de chœur de la nation ou se passionnent pour ceux qui le sont devenus (...). »*

« Dans les bars karaoke, des enregistrements stéréo diffusent l'accompagnement de différents airs à la mode et le client, souvent moyennant une taxe, s'empare d'un microphone et joue à la vedette de la chanson. C'est rarement beau, mais toujours bruyant. Les vétérans du chant qui refusent l'aide de la technique pour interpréter les vieilles mélodies n'ont plus aucune chance de succès. Ce fut le cas de l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka, qui récemment avait régalé ses invités en interprétant la Loreleï. *Les applaudissements furent aussi faibles que l'était la voix »* du puissant politicien.

Dans ce pays où tout est bien organisé, le karaoke est à présent devenu une obligation, car *« celui qui refuse de se produire en public en chantant les scies à la mode veut cacher son moi véritable »* ou, comme l'écrivait la presse, parce que *« boire et chanter cela détend après le travail »*.

Cette mode est aussi une aubaine pour les éditeurs de livres de chansons et les fabricants des installations techniques indispensables.

Pariser Kurier

Un déclin rapide

Le mensuel bilingue allemand, *Pariser Kurier*, constate avec amertume qu'*« en République fédérale d'Allemagne les actifs pensent, pour la plupart, qu'à partir de la trentaine ils n'ont plus aucune chance de promotion dans leur profession. Lorsqu'ils atteignent la quarantaine, ils changent rarement d'emploi. Passé la cinquantaine ils sont considérés sur le marché du travail comme « plus âgés », ce qui constitue un handicap à l'obtention d'un travail. Ces constatations ont été faites par l'Institut de recherche de Nuremberg du Bureau du travail gouvernemental au cours d'une enquête sur la situation des cactifs de ces tranches d'âges (...) »*.

CHRONOLOGIE

Décembre 1982 dans le monde

La chronologie établie par Philippe Boucher et Edouard Masurel paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres figurant entre parenthèses indiquent la datation du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

ÉTRANGER

2. – ESPAGNE : M. Felipe Gonzalez est investi chef du premier gouvernement *socialiste* depuis la mort de Franco par le Congrès des députés sur un programme modéré. Le 4, la peseta est dévaluée de 8 % et, le 15, la grille qui, depuis 1969, sépare Gibraltar du continent est ouverte pour les piétons (1, 2, 3, 7, 9, 16 et 17).

2. – ETATS-UNIS : Un cœur artificiel est greffé, pour la première fois avec succès, sur un homme, M. Barney B. Clark, par une équipe chirurgicale de Salt-Lake-City (du 3 au 9, 16 et 17).

3-4. – C.E.E. : Le conseil européen des Dix, réunis à Copenhague, se préoccupe de la politique commerciale extérieure de la C.E.E. (du 3 au 17).

4. – ÉTATS-UNIS – AMÉRIQUE LATINE : Le président Reagan regagne Washington après un voyage de cinq jours au Brésil, en Colombie, au Costa-Rica et au Honduras, qui lui a permis de rencontrer les chefs d'État des pays hôtes, ainsi que les présidents salvadorien et guatémaltèque (du 2 au 7).

4. – CHINE : L'Assemblée nationale populaire adopte la nouvelle Constitution qui supprime toute référence à l'idéologie révolutionnaire et donne la priorité au développement de l'économie (2, 4, 7 et 15).

5. – AFRIQUE DU SUD : *L'écrivain sud-africain* Breyten Breytenbach, libéré le 2, après sept ans de prison pour sa lutte anti-apartheid, arrive à Paris (7 et 8).

6. – IRLANDE DU NORD : Seize personnes sont tuées et soixante-dix autres blessées par l'explosion d'une bombe dans une taverne, à Ballykelly. L'attentat est revendiqué par l'I.N.L.A., l'armée de libération nationale irlandaise (8, 9 et 10).

7. – ÉTATS-UNIS : Un condamné à mort est exécuté par injection intraveineuse, pour la première fois, aux États-Unis (8).

7-17. – *ÉTATS-UNIS* – EUROPE : M. George Shultz, secrétaire d'État américain, effectue sa première visite en Europe : il se rend à Bonn, le 7, Bruxelles, où il participe, les 9 et 10, à la réunion ministérielle de l'OTAN, La Haye, le 11, Rome, les 12 et 13, Paris, le 14, Madrid, les 15 et 16, et Londres, le 17 (du 8 au 18).

8. – ANGOLA : Les pleins pouvoirs sont accordés par le parti unique au président Eduardo dos Santos, quelques heures après une première rencontre, au Cap-Vert, entre Angolais et Sud-Africains, à propos de la Namibie (9, 10 et 11).

8. – SURINAME : Le colonel Bouterse et les officiers les plus radicaux de l'armée reprennent la totalité du pouvoir. Une vingtaine d'opposants sont exécutés (du 10 au 20).

9. – LESOTHO : Un raid sud-africain contre des locaux du Congrès national africain (A.N.C.) à *Maséru*, capitale du Lesotho, provoque la mort de quarante-deux personnes. Ce raid est « énergiquement condamné », le 15, par le Conseil de sécurité (du 10 au 17 et 24).

10. – ONU : La convention des Nations unies sur le droit de la mer est signée par cent dix-neuf pays. Les États-Unis et la Grande-Bretagne notamment refusent de *la signer* (4, 5-6 et 12-13).

10. – U.R.S.S. : Deux cosmonautes soviétiques regagnent la terre après avoir établi un nouveau record de durée dans l'espace avec 211 jours en orbite (11, 12 et 13).

13. – YEMEN DU NORD : Un violent séisme, dans la région de Dhamar, provoque au moins deux mille huit cents morts. Sept cent mille personnes sont sans abri (15, 16, 17 et 22).

14. – MONNAIES : Le taux d'escompte américain est ramené de 9 % à 8,5 %, alors que le dollar, qui est revenu, le 1er, en dessous de 7 francs, atteint 6,70 francs, le 29. *Le 2, la R.F.A., l'Autriche, la* Suisse et les Pays-Bas ont à nouveau baissé leurs taux directeurs (1, 2, 4, 5-6, 12-13, 15, 18, 19-20, 26-27 et 30).

14. – RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : M. Garret FitzGerald (Fine Gaël), investi premier ministre, forme un gouvernement de coalition avec les travaillistes (14 et 16).

16. – ARGENTINE : Une « marche pour la démocratie », rassemblant à Buenos-Aires plus de cent mille personnes, s'achève par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre qui font un mort et plusieurs dizaines de blessés. Le 6, une grève générale avait paralysé le pays (7, 8, 16, 18 et 19-20).

16. – ITALIE : Le gouvernement formé par M. Amintore Fanfani, après la démission de M. Spadolini, le 11 novembre, et composé de démocrates-chrétiens, socialistes, sociaux-démocrates et libéraux obtient l'investiture des députés (2, 3, 17 et 18).

17. – FRANCE-ALGÉRIE : Le président Chadli, venant de Belgique où il s'est rendu en voyage officiel, est reçu à l'Élysée pour une visite privée de quelques heures. M. Mitterrand accepte de revoir la question des refoulements à la frontière française, dont les Algériens critiquent le caractère « humiliant » (10, du 15 au 20, 23 et 24).

17. – R.F.A. : Le chancelier Kohl propose au président de la République d'appeler à des élections générales le 6 mars 1983 après que, à sa demande, le Bundestag lui eut « refusé » la confiance. Aux élections régionales de Hambourg, le 19, l'opposition social-démocrate emporte la *majorité absolue des sièges* (3, 11, 15, 18, 19-20 et 21).

17. – U.R.S.S. : M. Victor Tchebrikov succède à la direction du K.G.B. à M. Vitali Fedortchouk, nommé ministre de l'intérieur (19-20).

18. – PORTUGAL : La démission de M. Pinto Balsemao, premier ministre depuis deux ans, est suivie d'une grave crise au sein de la coalition de centre droit au pouvoir (11, 14, 21, 24, 26-27 et 29/XII, 1/I).

19. – CHINE : M. Zhao Ziyang, premier ministre chinois, *commence par l'Égypte un voyage* dans dix pays d'Afrique (19, 20, 22, 23, 26-27, 28 et 30).

19-20. – OPEP : Les treize pays membres de l'OPEP *ne parviennent pas à s'entendre sur une limitation* de leur production de pétrole afin d'éviter une chute des prix. Le désaccord a porté sur la fixation des quotas par pays (1, 7, 9, 19-20, 21 et 22).

20. – CHILI : La conférence épiscopale chilienne dresse un réquisitoire contre la politique du général Pinochet et demande le rétablissement de la démocratie (22).

20. – ITALIE : Un débat a lieu à la Chambre des députés sur les enquêtes qui ont conduit à évoquer une « filière bulgare » après la tentative d'assassinat contre le pape à Rome, en mai *1981. Cette* hypothèse a suscité une tension diplomatique entre l'Italie et la Bulgarie, ainsi qu'un très vif débat au sein des partis politiques italiens (du 3 au 22).

21. – C.E.E. : Le Danemark s'oppose à l'accord sur la politique commune de la pêche accepté par les neuf autres membres de la C.E.E. (1, 3, 7 et 23/XII, 1 et 2-3/I).

23. – CORÉE DU SUD : M. Kim Dea-jung, principal opposant au régime, est libéré. Il se rend à Washington (17 et 25).

23. – MEXIQUE : Le F.M.I. accorde une aide financière de 3,9 milliards de dollars au Mexique (25 et 28).

25. – AFGHANISTAN : Plusieurs attentats, dont l'attaque à la roquette de l'ambassade soviétique à Kaboul, sont commis par les maquisards. Trois ans après l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, près de trois millions de personnes se sont exilées (9, 15, 22, 23 et à partir du 26).

29. – U.R.S.S.–VATICAN : Un hebdomadaire soviétique dénonce le « conservatisme » de Jean-Paul II, accusé d'avoir déclenché des « activités subversives » en Pologne et dans d'autres pays de l'Est (31/XII et 1/I).

30. – FINLANDE : A trois mois des élections législatives, le P.C. *finlandais provoque une crise* gouvernementale en refusant de voter au Parlement le budget de la défense. M. Kalevi Sorsa, premier ministre social-démocrate, forme, le 31, un nouveau cabinet de centre-gauche sans les communistes (31/XII et 1/I).

30. – PÉROU : L'état d'urgence est proclamé dans sept provinces après le rejet d'un ultima*tum gouvernemental par les* guerilleros du Sentier lumineux (5-6, 28 et 29/XII, 1/I).

La Pologne sans état de guerre

12. – Le général Jaruzelski annonce la « suspension » de l'état de guerre, qui sera effective le 31 décembre. Mais la junte militaire reste en place et certaines des mesures d'exception décrétées le 13 décembre 1981 sont maintenues (8, 10, 11, 14 et 15).

16. – Gdansk est mis en état de siège et M. Walesa appréhendé pendant neuf heures pour empêcher ce dernier d'appeler publiquement à un compromis (16, 17, 18 et 19-20).

18. – Le Parlement adopte la nouvelle législation de l'état de guerre, alors qu'est rendue publique une lettre de Mgr Glemp critiquant vivement les modalités de la « suspension » (19-20 et 21).

23. – Sept anciens dirigeants de Solidarité sont accusés de complot contre l'État et placés en état d'arrestation, tandis que tous les autres internés sont libérés. Aucune amnistie n'est prévue pour les quelque trois mille six cents prisonniers *politiques inculpés ou* condamnés depuis un an (24 et 25).

La question du Proche-Orient

1. – M. Walid Joumblatt, chef de file des druzes libanais, échappe à un attentat à Beyrouth, tandis que des affrontements entre miliciens druzes et phalangistes chrétiens se poursuivent depuis plusieurs semaines dans la montagne du Chouf et à Aley (3 et 4).

2-6. – La délégation de la Ligue arabe, conduite par le roi Hussein de Jordanie, se rend à Moscou puis à Pékin pour présenter aux autorités soviétiques et chinoises le plan de paix arabe (4, 5-6, 7 et 9).

21-22. – Le roi Hussein de Jordanie est reçu à Washington par le président Reagan, qui le presse de s'associer au processus de Camp David, alors que des discussions sont engagées entre l'O.L.P. et Amman sur les modalités d'une future confédération jordano-palestinienne (8, 16, 21, 22, 23 et 25).

28. – Ouverture des négociations israélo-libanaises qui ont lieu, en présence d'une délégation américaine, « participant actif », alternativement près de Beyrouth et au nord d'Israël. Un désaccord persiste sur l'ordre du jour : le Liban souhaite obtenir le retrait des troupes israéliennes et Israël demande une « normalisation » *préalable des relations*, entre les deux pays (à partir du 19).

« Dialogues » Est-Ouest

6. – Le maréchal Oustinov, ministre soviétique de la défense, réaffirmant l'attachement de Moscou à la « parité », déclare que l'U.R.S.S. déploiera « un nouveau missile intercontinental » si des missiles MX sont installés aux États-Unis (8 et 9).

19. – Le Congrès américain *refuse de voter les crédits pour* la fabrication du missile intercontinental MX (1, 9, 10, 14, 20, 21, 22, 23 et 26-27).

21. – M. Andropov, dans un discours prononcé pour le soixantième anniversaire de l'U.R.S.S., propose une diminution de 25 % des armements intercontinentaux des deux superpuissances et la réduction du nombre des missiles soviétiques en Europe au niveau de celui *des fusées françaises* et britanniques. En contrepartie, les Américains devraient renoncer au déploiement des euromissiles, prévu pour la fin 1983 si les négocia*tions de Genève n'aboutissent* pas. Ces propositions sont rejetées tant à Washington qu'à Paris et à Londres (22, 23, 24, 25 et 29).

30. – M. Andropov se déclare favorable à un « sommet bien préparé » avec le président Reagan (1/I).

FRANCE

6. – Après la divulgation de lettres des chefs d'état-major qui s'inquiétaient, en octobre, des restrictions financières envisagées par la loi de programmation militaire *1984-1988 en préparation*, M. Mauroy estime qu'il s'agit d'une « opération montée, tendant à mettre en doute la volonté du gouvernement de poursuivre l'effort de défense du pays » (du 4 au 11).

8. – Le gouvernement de M. Mauroy est remanié pour la troisième fois après le départ de M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué chargé de la coopération et du développement. Il est remplacé par M. Christian Nucci, tandis que M. Daniel Benoist devient secrétaire d'État chargé des personnes âgées, poste dont Mme Georgina Dufoix assurait l'intérim depuis le 17 août (8, 9, 10, 11 et 15).

8-15. – M. Mauroy se rend à la Réunion puis à Maurice et en Malaisie (du 9 au 15).

17. – La commission des maires sur la sécurité dans les villes, dirigée par M. Gilbert Bonnemaison (P.S.), demande, dans un rapport, remis à M. Mauroy, qui contient 61 propositions concrètes, que la lutte contre la violence soit décentralisée (16 et 19-20).

17. – M. Mitterrand choisit un bâtiment-pont pour le futur ministère des finances qui sera construit dans le quartier de la gare de Lyon, à Paris 12e (9, 19-20 et 21).

17. – *Quatre des huit personnes* impliquées dans la séquestration en 1978 du baron Empain sont condamnées par la cour d'assises de Paris à des peines sévères de réclusion (du 3 au 20).

20. – M. Alain Savary présente ses propositions pour l'unification du *système éducatif : les écoles* privées devraient se plier à une harmonisation de la carte scolaire – prévue aussi pour le secteur public – afin de continuer à être subventionnées par l'État. Dénommées établissements d'intérêt public, elles seraient gérées par un conseil d'administration tripartite : État, collectivités locales et associations, qui resteraient propriétaires des locaux. Malgré l'accueil très réservé des responsables de l'enseignement catholique, des négociations devraient pouvoir s'ouvrir avant le dépôt d'un projet de loi. (à partir du 21).

21. – Le P.C. critique la manière dont la radio et la télévision « caricaturent » sa politique et « *dénaturent (...) la réalité des pays qui ne s'alignent pas sur les Américains* » (22, 23, 24 et 25).

23. – Le P.C. et le P.S. signent un accord pour les élections municipales de mars 1983 qui prévoit onze « primaires ». Au Mans, les socialistes demandent la tête de liste, malgré la décision contraire du comité directeur du P.S. (2, 3, 5-6, 10 et du 16 au 24).

24. – Mort de Louis Aragon. Le P.C.F., dont il était membre depuis 1927, lui rend un hommage solennel, le 28, place du Colonel-Fabien et durant lequel prennent la parole M. Marchais et M. Mauroy. Le poète est ensuite enterré, dans l'intimité, auprès d'Elsa Triolet dans le jardin de leur maison de Saint-Arnoult-en-Yvelines (du 25 au 30).

26. – L'attentat visant la société parisienne Air Matériel, dirigée par le baron Empain, est le quatorzième revendiqué en un an par le groupe anarchiste Bakounine-Gdansk (28, 29 et 30).

28. – En Corse, sept nouveaux attentats portent à environ huit cents leur nombre pour 1982. Près de la moitié ont été officiellement revendiqués par le F.L.N.C., qui a reconnu, le 27, qu'il entendait percevoir un « impôt révolutionnaire » dans l'île. Le 31, un vétérinaire « *continental* » *de Corte qui* avait refusé de s'y plier est victime d'une tentative d'assassinat (à partir du 29).

31. – M. Mitterrand présentant ses vœux aux Français, propose « *quatre objectifs prioritaires pour 1983* » : la formation professionnelle des jeunes, l'aide à la famille, la solidarité et le soutien aux entreprises, objectif qui « *commande tous les autres* » (1 et 2-3/I).

Un choix d'enquêtes et de reportages

- **FRANCE : Le marketing politique et les municipales.** (1 et 2)
- **FRANCE : Les nouveaux immigrés.** (3, 4 et 5-6)
- **AUSTRALIE : Une crise de croissance.** (5-6)
- **U.R.S.S. : Les premiers pas de M. Andropov.** (7, 8, 9 et 10)
- **ECONOMIE : La crise de la *protection sociale en Europe*.** (7)
- **FRANCE : La dérive corse.** (9, 10 et 11)
- **FRANCE : Les SICAV en 1982.** (11)
- **FRANCE : La réorganisation de l'armée de terre.** (16)
- **CHINE : A travers les steppes de Mongolie intérieure.** (17, 18 et 19-20)
- **LIBAN : Une semaine avec le Liban.** (du 28/XII au 2-3/I)
- ***MAURITANIE : La Mauritanie* dans l'adversité.** (28 et 29)
- **ECONOMIE : L'activité économique en 1982.** (28)

Économie

8. – SYNDICATS : Les élections prud'homales sont marquées, dans le collège salarié, par un net recul de la *C.G.T. et une progres*sion de la C.G.C. et de la C.F.T.C. par rapport à 1979. Dans le collège employeur, le S.N.P.M.I. passe de 2 % à 14,68 %. Les abstentions sont en hausse. (8, 9, 10, 11, 15, 17, 18, 21 et 22.)

10. – BUDGET : M. Laurent Fabius souligne, dans un article publié par *le Monde*, que « *la limitation du poids des prélèvements obligatoires est une nécessité* ». (11)

14. – PATRONAT : Aux « états généraux de l'entreprise », qui *réunissent vingt mille patrons* à Villepinte, le C.N.P.F. demande une forte réduction des charges et s'engage en contrepartie à embaucher ou à accueillir pour des essais professionnels les cent cinquante mille chômeurs de longue durée et les six cent mille jeunes qui sortent chaque année de l'université ou de l'école. Pris au mot par le gouvernement, le C.N.P.F. nuance ces propositions. (10, 14, 15, 16, 17 et 24).

16. – CRÉDIT : M. Jacques Delors annonce des restrictions de crédit pour 1983 plus sévères pour les particuliers que pour les entreprises. (18).

19. – CHOMAGE : En novembre, le chômage a diminué de 0,7 % par rapport à octobre. (21).

19. – GOUVERNEMENT : M. Delors, invité du « Club de la presse » d'Europe I, lance un appel au rassemblement pour faire face à la « *guerre économique* » et évoque l'hypothèse « *d'un nouveau tour de vis sur le plan du budget et de la politique monétaire* », au cas où la désinflation ne serait pas assez rapide. (21).

20-22. – FRANC : Pour mieux défendre le franc, en butte à de nouvelles attaques sur les marchés des changes, M. Delors, en visite à Ryad, obtient de l'Arabie Saoudite un soutien financier dont le montant, non divulgué, est d'au moins 2 milliards de dollars. (8, 10, 12-13, 17, 21, 23 et 24).

23. – SALAIRES : Les négociations sur la sortie du blocage des salaires ont abouti, dans le secteur privé, à soixante-dix-sept accords nationaux de branches touchant 2,4 millions (sur 13,5 millions) de salariés. (28).

29. – CONSTRUCTION NAVALE : Après le regroupement des chantiers navals de Saint-Nazaire et de Nantes, les cinq grands chantiers navals français sont restructurés, sur l'initiative du ministre de la mer, autour d'Empain-Schneider et d'Alsthom-Atlantique. (30 et 31).

29. – PRIX : Les prix, bloqués jusqu'à fin octobre, ont augmenté de 1 % en novembre. (16, 17 et 30).

30. – AFFAIRES : M. Pineau-Valencienne, P.D.G. du groupe Empain-Schneider, remplace M. Boulin à la tête de Creusot-Loire, groupe dans lequel Empain-Schneider va devenir majoritaire (31).

Lois votées

Entre le 17 et le 22, le Parlement adopte notamment :

- La loi de finances pour 1983 (du 1 au 17, 21, 23 et 31).
- Le deuxième collectif budgétaire pour 1982 (9, 10, 18, 21, 22 et 23/XII, 1/I) ;
- Les deux lois relatives à l'organisation administrative et électorale de Paris, Marseille et Lyon (11, 17, 19-20, 23 et 30) ;
- La loi d'orientation sur les transports intérieurs (du 15 au 23/XII et 1/I) ;
- La loi prévoyant diverses mesures pour équilibrer les comptes de la Sécurité sociale (10, 21, 22 et 23) ;
- La loi élargissant les conditions d'accès à l'École nationale d'administration (18, 22 et 23) ;
- *La loi* répartissant, en application de la décentralisation, les compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État (1, 2, 3, 4, 16 et 19-20) ;
- La quatrième loi Auroux sur les comités d'hygiène et de sécurité (18, 21 et 23) ;
- La loi sur le développement des investissements et la protection de l'épargne (9, 10 et 22) ;
- La loi prévoyant le remboursement de l'avortement par la Sécurité sociale (2, 3, 11, 12-13, 19-20, 22 et 23) ;
- La loi créant dans chacun des départements d'outre-mer (DOM) une assemblée régionale élue à la proportionnelle, votée après l'annulation, le 2, par le Conseil constitutionnel, de la loi sur la décentralisation dans les DOM qui prévoyait la mise en place d'une assemblée unique (4, 5-6, 7, 8, 10, 16, 17 et 23).

Le Conseil constitutionnel, saisi à propos des six premiers textes cités ci-dessus, ne se prononce, en décembre, que sur les quatre premiers : seules deux dispositions, dans chacune des lois de finances, sont jugées contraires à la Constitution.

CULTURE

1. – Sortie en France d' *E.T.*, *film américain de Steven Spielberg*, après une importante campagne publicitaire. En quatre semaines, plus d'un million de Parisiens vont le voir. (2, 3 et 7/XII, 2-3/I).

8. – Paris est officiellement désigné pour organiser en 1989 une exposition universelle à l'occasion du deuxième centenaire de la Révolution française. En 1992, Séville et Chicago célébreront simultanément la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb (2 et 10/XII, 4/I).

10. – La version française intégrale de *Finnegans Wake*, œuvre de James Joyce publiée en 1939 et réputée intraduisible, se révèle être un (relatif) succès de librairie : Gallimard annonce plus de mille exemplaires vendus en une semaine (3, 10 et 17).

11. – *Danton*, film d'Andrzej Wajda, reçoit le prix Louis-Delluc (14).

15. – Mort de Clara Malraux, écrivain et première épouse d'André Malraux (18).

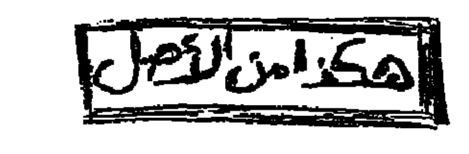
17. – Mort de Leonid Kogan, violoniste soviétique (21).

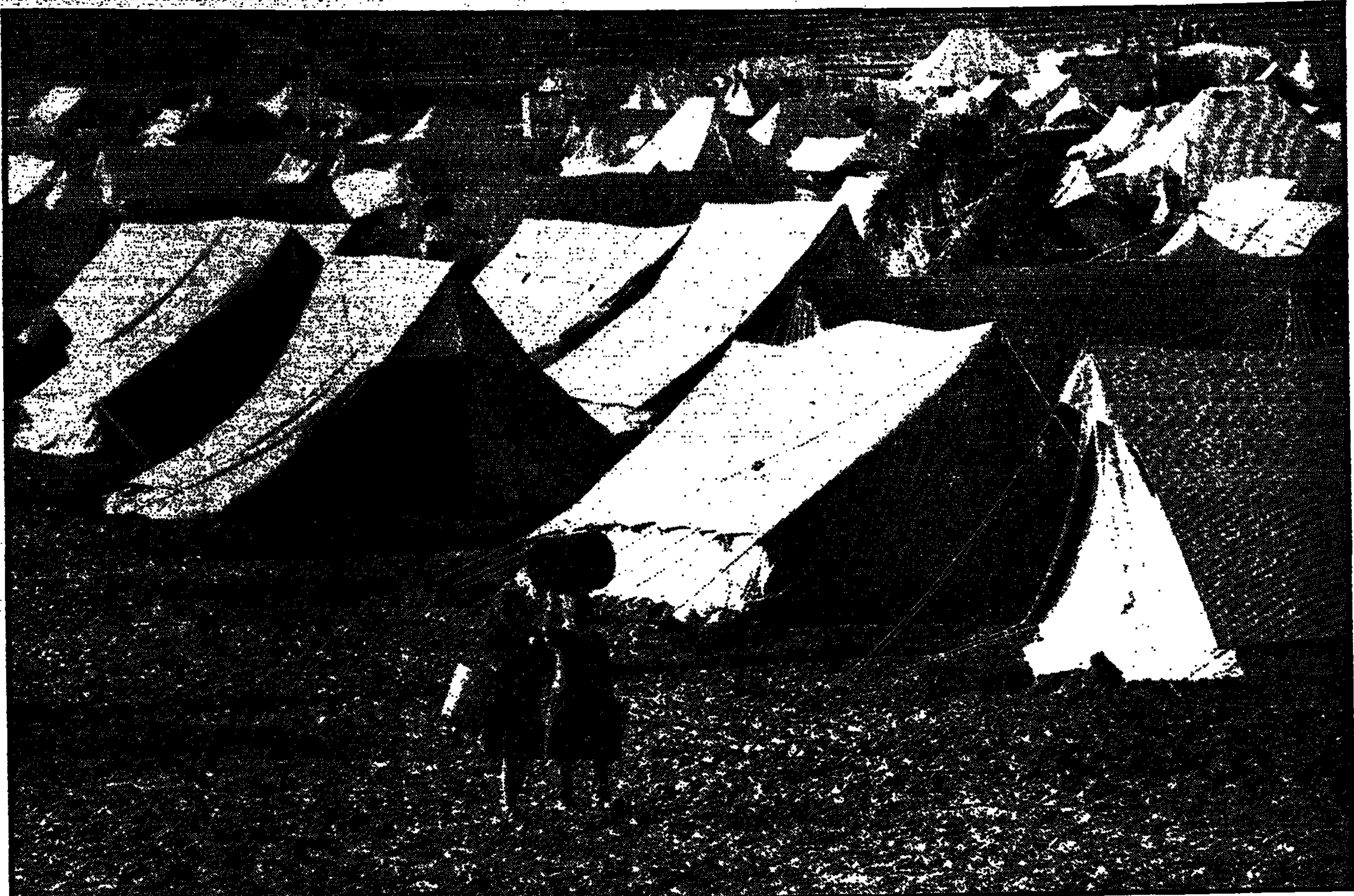
20. – Mort d'Arthur Rubinstein, pianiste américain d'origine polonaise (22).

21. – La Haute Autorité accorde l'autorisation officielle d'émettre à dix-sept radios locales privées de province (23).

24. – Mort de Maurice Biraud, comédien (26-27).







BRUNO BARBEY/MAGNUM

CLEFS

Mahmoud Darwich poète de la blessure palestinienne

Poète et militant, le Palestinien Mahmoud Darwich exprime l'angoisse d'un peuple errant, mutilé. D'un peuple sans existence.

MAHMOUD DARWICH, qui a quarante ans, a quitté son village natal, Al Barwa, près de Saint-Jean-d'Acre, en 1948, pour un premier exil au Liban avec sa famille. Il revient à Nazareth, en Israël, où il fait ses études secondaires. Ses écrits, littéraires ou journalistiques, lui valent trois emprisonnements : en 1961, 1965 et 1967. Il choisit l'exil, de nouveau, en 1970, et découvre Le Caire avant de s'installer à Beyrouth. Il y restera dix ans, jusqu'à la fin de l'été 1982. Depuis, il vit sans domicile fixe entre différentes capitales, dont Paris.

Auteur d'une dizaine de recueils et de deux ouvrages en prose, il fait figure, avec Samih Al Qassim et Tawfiq Az-Zayad, de chef de file de la poésie palestinienne. Il est un des poètes les plus lus dans le monde arabe. La vente de ses livres a atteint le million d'exemplaires. Des extraits de son œuvre ont été traduits en français par le poète marocain Abdellatif Laâbi (1). L'UNESCO s'apprête à publier une anthologie de tous ses écrits, et Publisud éditera, au printemps, un livre d'entretiens.

Ici, Mahmoud Darwich parle de la « poésie de combat », de la souffrance, de la guerre du Liban, d'Arafat, de la conscience européenne, de la difficulté d'être et du jeu...

« Quand vous parlez de votre enfance, vous évitez la « nostalgie du paradis perdu ». Pourquoi ?

– Mon enfance, ce n'est pas seulement la mienne, c'est une enfance collective. Son lieu n'évoque pas l'Andalousie (2), car celle-ci a été perdue pour toujours. L'Andalousie n'est plus un lieu, c'est un état psychologique. Quant à la Palestine, c'est mon enfance, c'est un paradis réalisable, pas un paradis perdu. Quand j'en parle – et j'en parle beaucoup, – c'est pour remettre la main sur ce qui a été l'origine de mon existence. En ce sens, la Palestine n'est pas un souvenir, mais bien plus une existence, non pas un passé mais un avenir. La Palestine, c'est l'esthétique andalouse, c'est l'Andalousie possible.

– Comment faites-vous pour concilier une rhétorique militante et l'esthétisme du poète ?

– Je ne sais pas si j'y réussis. Je ne suis pas suffisamment masochiste pour dire qu'en elle-même la lutte est belle. Un militant palestinien se meut dans un beau rêve. Le chemin emprunté par le militant, à savoir la blessure, donne à la lutte son esthétique. Le but, qui est beau en soi, est essentiel, car il permet au militant de formuler son existence libre librement.

– Mais est-ce cette lutte qui porte le poète ? Ou le poète survit-il au militant ?

– Je dirais que j'ai deux ailes pour voler : la poésie *et la* cause de la poésie. La poésie de la résistance essaie justement d'être plus haute que la lutte. Tout discours palestinien n'est pas forcément poétique s'il parle de la lutte ou de la Palestine. Il en est de même de la poésie amoureuse. Allez demander à un poète français de l'amour si la beauté de sa poésie vient de la beauté de son amante ou de la langue elle-même !

Les avions israéliens et les prières arabes

» Jusqu'à maintenant, c'est notre tragédie qui porte le poète. Nous n'avons réussi ni dans la poésie qui exprimerait cette tragédie ni dans le discours politique. Notre situation est donc plus tragique que la tragédie grecque. Nous sommes tous plus ou moins le produit de la tragédie grecque. Mais, pour les Grecs, la tragédie est restée un texte littéraire, sans équivalent dans la vie. Dans notre cas, c'est plutôt le contraire, la tragédie touche tout un peuple. La tragédie de ce peuple est surtout de ne pas avoir rencontré la reconnaissance de cette souffrance qu'il vit réellement. Nous représentons un peuple victime, qui, depuis un demi-siècle, essaie de montrer qu'il est victime, et les gens ne le croient pas encore.

– Votre univers a été marqué par certains mots...

– Il n'est pas facile pour un enfant de six ans d'apprendre des mots comme une tente, un camp, la Croix-Rouge ou bien l'UNRWA (3) ou encore le retour. En 1948, je me suis heurté à ces mots comme à un rocher. Ils ont commencé à former mon chemin de poète. Par la suite, j'ai pris conscience de ma profession. Ma conscience poétique s'est cristallisée. Ce qui m'a conduit à choisir l'exil, à quitter ma patrie. Ma vie, alors, est non seulement sectionnée, elle est amputée, déchirée. La lutte du Palestinien se résume en fait à essayer de rassembler toutes ces parties en un tout. La période suivante de ma vie, je la décris comme le « choc arabe ».

– Qu'appelez-vous le choc arabe ?

– Jusqu'alors, j'avais toujours vécu en Israël. Tout ce qui était noir en Israël avait, dans ma conscience personnelle, un pendant lumineux du côté arabe. De là venait l'espoir. En 1971, après avoir visité un certain nombre de pays arabes, j'ai senti que cet « extérieur » était loin de ce que j'avais imaginé. Les régimes arabes ont beaucoup de soucis très sérieux. Ils sont vraiment sincères dans la recherche de solutions à leurs problèmes, mais il y a quelque chose qui ne les intéresse absolument pas, c'est la cause palestinienne. Ce qui les concerne, c'est Israël, ce n'est pas la Palestine. Tous leurs problèmes sont occultés par la « guerre avec Israël ». Mais la seule bataille que tout citoyen arabe ait réellement vécue et vue, c'est la bataille engagée par les régimes arabes contre les Palestiniens et contre le citoyen arabe lui-même. Ce fut cela mon choc arabe.

– On en vient à la guerre du Liban. Que faisiez-vous, vous poète, pendant le siège de Beyrouth ?

– Beyrouth a été le couronnement, la traduction sanglante de ce choc arabe. Plus qu'un choc, Beyrouth est un cri d'alarme ou un scandale. Israël n'a fait qu'y cueillir les fruits d'une situation créée par le monde arabe. Beyrouth est un îlot encerclé par les flottes israéliennes et l'incapacité arabe. Le ciel était envahi par l'aviation israélienne et les prières arabes. Pendant la guerre, j'étais spectateur et je saignais d'impuissance et d'amertume. J'écrivais des articles et je me sentais humilié de savoir que je ne pouvais pas réellement porter les armes, car cela n'aurait rien changé.

– Comment avez-vous quitté Beyrouth ?

– J'étais décidé à ne pas quitter Beyrouth. J'avais honte de mes pérégrinations continuelles. J'y serais resté si les forces israéliennes n'étaient pas entrées dans la ville et n'avaient permis ces massacres dans les camps. Ils m'ont cherché pour m'arrêter. Je dégustais ma petite illusion d'être poète. A la fin, j'ai compris que je n'étais pas seulement poète. J'ai pu sortir avec l'aide d'un officier de l'armée libanaise qui m'a fait passer clandestinement.

Je suis la victime non l'assassin

– On a le sentiment que l'image offerte par les Palestiniens – qu'on les voie comme terroristes ou comme victimes – est très importante. Quelle image avez-vous du Palestinien et quelle image essayez-vous de donner de lui ?

– C'est insignifiant, mais je voudrais dire que je ne suis que la victime et pas du tout l'assassin. Dans la conscience européenne se sont mélangés quatre personnages à propos du conflit arabo-israélien : l'assassin, la victime, le juge et le témoin.

(Lire la suite page X.)

PATRICE BARRAT.

---

(1) *Les Poèmes palestiniens de Mahmoud Darwich*, par Olivier Carré, éd. du Cerf (1970). *Le Patrimoine culturel palestinien*, éd. Le Sycomore. *La Poésie palestinienne de combat*, anthologie par Abdellatif Laâbi, éd. Atlantes et P.J. Oswald. Paris, 1970.

(2) L'Andalousie, dans l'imaginaire arabe, évoque le paradis sur terre, un lieu dont la fraîcheur et la beauté correspondent aux termes mêmes du paradis décrit par le Coran, un lieu de culture et de tolérance.

(3) L'UNRWA est l'agence des Nations unies pour les réfugiés de Palestine.

Mahmoud Darwich
poète de la blessure palestinienne

(Suite de la page IX.)

» Dans cette dernière guerre du Liban, tout ce que nous avons pu réaliser, c'est que le témoin, *l'opinion internationale, soit présent.* Mais il ne faut pas que le Palestinien s'abuse en pensant que son image s'est fixée définitivement dans la conscience des gens. Car cette image de victime n'est pas encore entièrement formée, et l'Occident refuse d'altérer l'image d'Israël.

— Le recours au terrorisme par les Palestiniens n'a-t-il pas contribué à fausser l'image que vous donnez ?

— Votre question reflète l'inquiétude que j'ai par rapport à notre image. Sommes-nous des terroristes si quelques individus parmi nous, par désespoir, ont tiré quelques coups de feu ? Que dire d'une patrie entièrement assassinée ? L'hiver est là au Liban, et les réfugiés n'ont même pas d'abris. Si ces gens-là se mettent en colère et commencent à tirer des coups de feu, les appelerez-vous terroristes ?

» Et l'assassinat par la technologie n'est-il pas du terrorisme ? L'Occident agit comme si Israël était son représentant en Orient. Il devrait s'interroger sur ce que chacun en Orient a vu de cet Etat qui le représente. Les F-16, la bombe à fragmentation, à implosion... La technologie occidentale s'est imprimée dans la chair des Arabes. *Cela créera-t-il un* jour une crise morale en Occident ? Pourquoi rester prisonnier d'un sentiment de culpabilité ?

— Avez-vous des amis israéliens ?

— Oui, j'avais, quand j'étais en Israël, deux amis très intimes qui sont les deux plus grands poètes israéliens : Yehuda Amihaï, un poète moderne dans sa forme poétique et un de ceux qui sont parvenus à dire l'impasse psychologique et historique en Israël. Le deuxième est une poétesse dont j'admire plus la beauté que la poésie.

— La reconnaissance, individuelle et politique, est-elle pour vous un véritable problème ?

— Les individus, de part et d'autre, ont témoigné très souvent de leur désir et de leur capacité de reconnaissance. Quand le Palestinien était suspendu tout nu, dans le vide, à Beyrouth, il n'a vu qu'un seul soutien : celui des manifestants de Tel-Aviv. La plupart des manifestants ont exprimé le droit du peuple palestinien à créer un État. Certains petits partis, certaines personnalités en Israël, reconnaissent ce droit. Du côté palestinien, plusieurs fois des individus ont exprimé leur volonté d'un avenir où les Israéliens seraient inclus. Le Conseil national palestinien et Arafat ont dit plusieurs fois leur désir de discuter avec toute personne en Israël qui voudrait reconnaître le peuple palestinien.

» Mais tout cela n'est que murmures. L'essentiel, c'est la reconnaissance politique. L'État palestinien est inexistant, absent. En réalité, en Europe et aux États-Unis, on demande à l'absent de se présenter, rien que pour reconnaître l'existant, puis de disparaître de nouveau. Pour qu'il y ait une reconnaissance *mutuelle, il faut qu'il y ait deux* existences.

Ni haine, ni rancune

— On dit qu'il n'y a aucune haine dans votre poésie, est-ce vrai ?

— *Je ne suis ni rancunier ni* haineux. La souffrance apprend à être tolérant et à pardonner. J'ai une grande hostilité pour la politique israélienne. Mais je ne ressens aucune haine contre aucune entité humaine. Je peux pardonner aux Israéliens venus de l'extérieur ce qu'ils ont fait contre moi et contre mon peuple, à condition qu'eux puissent reconnaître mon existence. Je ne vis pas l'histoire comme un ghetto. C'est la différence entre le message israélien et le message palestinien. Eux se fondent sur une rancune, envers l'Europe meurtrière. Nous, nous nous fondons sur l'ouverture humaine.

— Y a-t-il une influence religieuse dans votre poésie ?

— Mes parents sont musulmans, mais je suis le produit d'une terre, la Palestine, où les religions coexistent d'une façon quotidienne. La Palestine n'a jamais été purement musulmane, chrétienne ou juive. Les mythologies de ces différentes religions *sont également influentes dans* ma vie. Tout texte religieux fait partie pour moi de la culture universelle. Mon refus du fanatisme juif est équivalent à mon refus du fanatisme islamique.

— Cela vous gêne-t-il d'avoir à mettre la main à certains discours de Yasser Arafat, notamment celui prononcé en 1974 à l'ONU et de passer ainsi pour un poète embrigadé ?

— Tout poète officiel n'est plus poète. Arafat sait très bien que je ne suis pas un poète officiel. Il s'adresse à moi comme à un Palestinien qui essaie de réfléchir. Je l'ai toujours admiré, mais, pendant la dernière guerre, j'ai vu en lui le personnage légendaire du héros hésitant, un homme déchiré par la souffrance ; et rien ne séparait son destin humain du mien. C'est un mélange étrange du rêveur et de l'ingénieur, de père et de fils, de tacticien et de stratège. Il sait très bien quand il peut cogner les nuages avec sa tête et quand il peut s'incliner devant un petit oiseau. Dans l'étape actuelle, je suis tout à fait d'accord avec son ambiguïté politique, je lui fais confiance. *Mais l'Occident* n'est pas réceptif à lui.

Une relation folle avec la liberté

— Comment communiquez-vous avec votre famille, qui se trouve dans les territoires occupés ?

— Mes parents vivent en... Palestine avec tous mes frères et sœurs. Les seuls rapports avec eux ont lieu par téléphone. Quand je les rencontrerai, je ne les reconnaîtrai pas. De temps en temps, j'ai une nostalgie qui va jusqu'à la blessure. Si je me soumettais à ce sentiment, je devrais payer un prix très élevé. J'ai en même temps une certaine dureté réaliste qui efface ce sentiment de nostalgie, qui m'empêche de vouloir fonder une famille. Je n'ai pas les qualités nécessaires pour cela. Ma relation avec la liberté est une relation folle. J'ai essayé de me marier, je n'ai pas réussi.

— Vos amis vous décrivent comme un personnage solitaire, insaisissable, voire fuyant. Pourquoi selon vous ?

— La raison essentielle est que je suis très inquiet. En cela, j'ai les « qualités » des riches, c'est à dire l'ennui. Alors que je ne suis pas riche. La raison profonde c'est toujours cette incertitude, cette angoisse, qui fait que je ne suis lié à aucun endroit au *monde réellement. Il* y avait une veine qui me liait à cette terre. Cette veine a été rompue, et, depuis, je peux épouser un lieu ou *divorcer sans problèmes apparents.*

— Quand écrivez-vous ?

— Le matin seulement. Personnellement, je n'aime pas la poésie, je lis surtout des romans. Quand je sens par un mobile intérieur que je suis poussé à écrire de la *poésie*, je me sens un peu malade. Et j'écris en fait seulement pour me guérir de cette maladie. Comme un traitement. La poésie est l'essence de ma vie, mais ce n'est pas sérieux, c'est plutôt un jeu. C'est une explosion anarchique. Je préfère la vie à la poésie.

— Voyez-vous la poésie dans la vie ou dans vos écrits ?

— La poésie se réalise dans l'écriture, mais la poésie absolue, cela ne se trouve que dans la vie, les rencontres, la relation entre la nature et la vie humaine, dans une discussion orageuse, dans un objet ou un lieu non poétique. Mon refus de la poésie est un refus conscient. Je refuse d'être disciple, enseignant ou maître dans une *école de poésie*. Je n'aimerais pas me rendre prisonnier d'une théorie surprise à chaque moment par la vie. Une école poétique ne crée pas un poème alors que tout poème peut créer une école.

— A Beyrouth, on disait même que vous étiez un dandy...

— C'est une impression créée par moi. Je résiste à mon enfer *intérieur par le jeu. Je suis plutôt* joueur que dandy. J'ai la voracité de la vie, mais certains principes m'empêchent de l'avaler d'un seul coup. Je suis en fait un projet anarchique, mais retenu, refoulé. C'est cela la poésie. Je me vois calqué sur ma poésie, non pas le contraire. Ma poésie n'est pas aussi sérieuse que vous le pensez. C'est un jeu, un jeu blessé et blessant. J'aimerais voir un critique mettre en valeur l'ironie dans ma poésie.

— Le retour en Palestine, s'il a lieu, pourrait-il stériliser, anesthésier, votre poésie ?

— L'évolution du problème palestinien ne permet plus qu'on parle de retour. Je préfère l'expression « aller en Palestine ». Retourner est une référence au passé. Le retour est une idée mythique, alors que le fait d'aller est une démarche révolutionnaire. C'est la différence entre l'Andalousie et la Palestine, et entre le projet sioniste et le projet palestinien. Quant à ma poésie, elle continuera. Le matin. » ■

PATRICE BARRAT.

Rien qu'une autre année

Extrait d'un poème de Mahmoud Darwich inspiré du siège de Beyrouth, dit par l'auteur à une rencontre de l'UNESCO sur le thème « Guerre à la guerre », le 10 décembre 1982.

(...) Mes amis, les survivants d'entre vous me suffisent pour que
[je vive une année
il me suffit d'une année
rien qu'une autre année
pour que nous marchions côte à côte
pour que nous jetions le fleuve sur nos épaules comme les gitans
pour que nous détruisions ensemble le dernier temple
et le mettions pierre sous pierre
pour que nous fassions revenir l'âme de son exil
lorsque nous partirons ensemble
lorsque nous déclencherons une petite grève d'adoration des
[images
si vous me quittez maintenant, amis
si vous partez
pour habiter dans la nébuleuse du crâne
je ne vous appellerai pas, je ne ferai pas votre éloge funèbre
je n'écrirai pas sur vous un seul mot
maintenant, je ne peux plus écrire d'oraison pour personne
un pays dans un corps
ou un corps dans un coup de fusil
ou un ouvrier dans l'usine de la mort unifiée
plus d'oraison pour personne
personne
et que ce chant
soit la fin des pleurs versés sur vous tous ô mes amis traîtres

et une oraison toute prête à vous destinée.

Alors
ne mourez pas mes amis, ne mourez pas maintenant
nulle rose n'est plus chère que le sang dans ce désert
vous n'en avez pas le temps
ne dansez pas ici maintenant
ne dansez pas. Là-bas, il n'y a pas
d'indépendants-esclaves
ou d'esclaves-indépendants

Alors
ne mourez pas comme vous avez pris l'habitude de mourir
je vous en supplie, ne mourez pas
attendez-moi une année
rien qu'une autre année
les survivants d'entre vous me suffisent pour que je vive une année
il me suffit d'une année
rien qu'une autre année
pour que j'aime vingt femmes
et trente villes
pour que j'aille vers ma mère éplorée
et que je lui crie : Enfante-moi de nouveau
pour que je voie la rose depuis son commencement
et que j'aime l'amour depuis son commencement
jusqu'au terme du chant

Il me suffit d'une année
rien qu'une autre année
pour que je vive toute ma vie d'une seule traite
en un seul baiser
en un seul coup de feu
qui abolira mes questions

Une autre année
rien qu'une année
une année !

ACTUELLES

Réformer l'enseignement

« En ce moment, je suis lié avec plusieurs hommes distingués qui se sont occupés de toutes les maladies morales par lesquelles la France est dévorée. Ils ont reconnu, comme moi, que l'instruction supérieure fabrique des capacités temporaires parce qu'elles sont sans emploi ni avenir ; que les lumières répandues par l'instruction inférieure sont sans profit pour l'Etat, parce qu'elles sont dénuées de croyance et de sentiment. Tout notre système d'instruction publique exige un vaste remaniement auquel devra présider un homme d'un profond savoir, d'une volonté puissante et doué de ce génie législatif qui ne s'est peut-être rencontré chez les modernes que dans la tête de Jean-Jacques Rousseau. Peut-être le trop-plein des spécialistes devrait-il être employé dans l'enseignement élémentaire, si nécessaire aux peuples. Nous n'avons pas assez de patients, de dévoués instituteurs pour manier ces masses. »

A la fin d'une longue lettre où Grégoire Gérard (s'adressant à Grossetête) stigmatise tour à tour la conception des grandes écoles, la centralisation, la bureaucratie et la religion française du Concours. C'est dans *le Curé de village*, daté par Balzac de 1837-1845.

JEAN GUICHARD-MEILI.









CINÉMA

Les Noirs américains sortent du ghetto

Un aspect peu connu de la culture américaine commence à être découvert : les films réalisés et interprétés par des Noirs. Un cinéma qui, en fait, a une longue tradition.



SI le cinéma américain est bien connu des critiques, voire du public, à travers acteurs et metteurs en scène, tout un pan de cette culture est resté longtemps ignoré : celui qui concerne les films réalisés par des Noirs sur le continent. Les *histoires consacrées au* septième art font le silence sur cet aspect de la cinématographie américaine.

Depuis trois ans, toutefois, les choses évoluent : le Festival des trois continents de Nantes a organisé, en décembre 1979, une rétrospective consacrée à ce cinéma, tandis qu'en octobre 1980 était présenté à Paris un vaste panorama (cinquante pièces) de l'histoire du film indépendant noir américain. En 1981, les festivals d'Amsterdam et de Berlin programment ces films, la Ville de Londres et les Journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples d'Amiens suivent au début de l'année 1982. Grâce aux efforts de l'historienne noire américaine Pearl Bowser, d'Olivier Franklin, qui a organisé, ces dernières années, de nombreuses rencontres et festivals à travers les Etats-Unis, et des Françaises Catherine Arnaud et Catherine Ruelle, ce cinéma sort du ghetto et commence à intéresser les distributeurs.

Contrairement à d'autres minorités ethniques comme les Chicanos ou les Indiens, les Noirs se sont rapidement, à la suite des lois abolitionnistes de la fin du dix-neuvième siècle, intégrés au mode de vie américain, à l'univers du travail et de la finance. Dès cette période, une bourgeoisie de couleur se forme, qui possède bientôt ses théâtres, ses journaux, ses universités et même ses banques.

La maîtrise de certains moyens de production par les Noirs témoigne d'une intégration avancée dans la société de l'époque. Dès 1913, des courts métrages sont réalisés par des gens de couleur — en général des acteurs filmant leurs performances. Si les premières bandes sont produites par des Blancs, très rapidement des notables de la communauté — médecins, avocats, commerçants... — financent divers projets, et le mouvement s'étend dans les villes de Los Angeles, Chicago et New-York.

En 1916 est créée la compagnie Birth of Race Photoplay Corporation dans le dessein d'élaborer une œuvre devant répondre à l'injure faite aux Noirs par la *Naissance d'une nation* de Griffith (1915). Emmet J. Scott concrétise son projet en 1918 et tourne *The Birth of The Race*. D'autres films visent à réévaluer l'image des Noirs : *The Colored American Winning His Suit*, produit par la Frederick Douglas Film Co (1918), et *Within Our Gates*, d'Oscar Micheaux (1920), qui s'attaque au problème du lynchage.

Entre 1916 et 1920, de nombreuses maisons de production sont créées par des gens de couleur ; les plus importantes en sont la Lincoln Motion Picture Corporation et la Reol Motion Picture Corporation. Elles sont une centaine dans les années 20, qui fournissent en films les sept cents salles des ghettos.

La plupart des films tournés par des Afro-Américains ne sont pas, à l'époque, aussi engagés que les trois que nous venons de citer. Les metteurs en scène, issus de la bourgeoisie, prêtent une oreille favorable aux thèses intégrationnistes. D'autre part, s'ils veulent poursuivre leur carrière, ils ne peuvent se permettre d'attaquer de front les institutions. Des films comme *Eleven P.M.*, de Robert Morrice, *Body and Soul*, d'Oscar Micheaux (avec le grand acteur Paul Robeson), tous les deux de 1924, ou *Scar of Shame*, de Frank Perugini (1928), tentent de promouvoir la silhouette d'un Noir intégré, travailleur, « socialisé », qu'ils opposent à un vis-à-vis joueur, buveur, lubrique.

Une figure charismatique se détache du lot des réalisateurs de cette époque : celle d'Oscar Micheaux, véritable auteur au sens propre du terme. Il débute avec *The Homesteaders, en 1919*, et clôt sa carrière, en 1948, par *The Betrayal*, quelque trois ans avant sa mort. Entre ces deux dates, il achève plus de trente films, échappant, grâce à un sens aigu des affaires, à la banqueroute qui a anéanti tous ses collègues à la fin des années 20. Si la plupart de ses bandes prônent l'intégration, il lui est arrivé de mettre en scène des films plus engagés comme *Within Our Gates*, ou *Ten Minutes To Live (1932)*, illustrant deux récits du folklore d'Harlem.

Ces œuvres ont eu une importance capitale dans la tentative faite par les Noirs pour bâtir une dramaturgie et une industrie typiquement ethniques ; de tous les groupes « minorisés », seuls les Juifs peuvent rivaliser avec eux sur ce terrain. Si ces réalisateurs n'ont pas retenu l'attention des historiens, Hollywood a tenu compte de leur existence. En 1923, une épidémie d'influenza oblige les autorités à fermer plusieurs salles des ghettos. Quelques années plus tard, l'arrivée du cinéma parlant, qui réclame la mobilisation de capitaux beaucoup plus importants que le muet, sonne le glas de ce premier âge d'or du *cinéma indépendant* noir américain.

Gai, artiste... et serviteur zélé

Le système libéral hollywoodien a toujours obéi à deux commandements : la prise en compte de l'existence potentielle d'un marché à satisfaire et l'écoute attentive de l'évolution des mœurs. A la fin des années 20, pratiquement toutes les compagnies de production noires ayant déposé leur bilan, les bureaucrates d'Hollywood se rendent compte qu'il y a là un public à conquérir. En 1929, deux films à gros budget, *Hearts in Dixie*, de Paul Sloane, et le fameux *Hallelujah*, de King Vidor, voient le jour. Les acteurs noirs de talent comme Paul Robeson sont récupérés (cf. *Emperor Jones*, de Dudley Murphy, 1933), on utilise les prestations des jazzmen comme Duke Ellington ou Louis Armstrong pour animer les séquences musicales de certains films ou pour mettre leur musique en images : *les courts métrages avec des vedettes du jazz* dans la distribution pullulent au début du parlant, Dudley Murphy devient un spécialiste du genre : *St-Louis Blues* (1929), *Black and Tan Fantasy* (1931)...

Dans les créations traditionnelles, on met en avant le cliché dépeignant l'homme de couleur comme un être gai, insouciant, artiste ou... serviteur zélé. Les films à interprétation noire partielle ou totale se multiplient : *Verts Pâturages*, de Marc Connelly et William Keighley (1936), *Un petit coin aux cieux*, de Vincente Minnelli (1943), *Symphonie magique*, de Andrew Stone (1943) (1), *Broadway Rhythme*, de Roy Del Ruth (1944)...

L'entrée en guerre des Etats-Unis amorce un changement dans les mentalités. Les Noirs sont conviés à participer à l'effort national. Frank Capra produit des bandes comme *The Negro Soldier, The Negro Sailor*... A la fin des années 40, le public des ghettos réclame d'Hollywood une reconnaissance de son identité et de ses problèmes. Plusieurs films, tels *Frontières invisibles*, d'Alfred L. Werker (1949), *l'Héritage de la chair*, d'Elia Kazan (1949), *La porte s'ouvre*, de Joseph L. Mankiewicz (1950), prennent comme leitmotiv la tolérance raciale. L'acteur Sidney Poitier, interlocuteur plein de bonne volonté, cautionne les démarches libérales de metteurs en scène comme Richard Brooks ou Stanley Kramer. Même si les mouvements noirs radicaux contestent le profil de l'homme de couleur qu'il trace, les personnages qu'il campe, à la psychologie somme toute assez fouillée (comme son personnage de psychiatre confronté à un fasciste blanc, *Pressure Point*, d'Hubert Cornfield, 1962), contribuent à faire émerger une image différente de celle en vigueur dans les années 30 ou 40.

Au début des années 60, sous l'effet des mouvements pour la reconnaissance des droits civiques, Hollywood invite des scénaristes de couleur comme Ossie Davis ou Lorraine Hansberry à s'exprimer. Ossie Davis écrit, en 1963, le scénario de *Gone Are the Days*. Mais cette utilisation des acteurs noirs par *Hollywood* n'est pas sans ambiguïté. Les héros mis en scène dans des films comme *le Casse de l'oncle Tom*, d'Ossie Davis (1969), ou *les Sentiers de la violence*, de Gordon Parks (1969) — réalisés et interprétés par des Noirs, — sont issus de la mythologie blanche du justicier ou du *self made man*. Superflics, vengeurs divers, viennent assouvir, par procuration, la soif des Noirs de voir sur les écrans des héros de leur race.

Il est à noter que Gordon Parks et Ossie Davis, conscients du piège qu'on leur tend, se ressaisissent. Parks tourne, en 1976, *Leadbelly*, un film consacré au fameux guitariste, tandis qu'Ossie Davis fonde avec d'autres acteurs noirs la Third World Cinema Corporation, une maison de production qui permet, entre autres, au vétéran blanc John Berry, victime en 1950 du maccarthysme, de refaire à nouveau, avec *Claudine* (1974), une œuvre sincère sur une famille noire américaine.

Vers le milieu des années 70, Hollywood puise dans un terreau plus authentique : la renaissance de l'humour des Noirs. L'acteur loufoque Richard Pryor (cf. *Blue Collar*, de Paul Schrader) devient une grande vedette, tandis que le cinéaste Michael Schultz *(Cool)* joue les Woody Allen de couleur.

Le retour des indépendants

De nombreux aspirants cinéastes se sont rendu compte, dans les années 60, que, pour réfuter l'image mensongère que les Blancs donnent du Noir et conquérir leur identité au sein des médias, il leur fallait travailler hors de Hollywood.

Le « mouvement » indépendant renaît après une éclipse d'une trentaine d'années. La traversée *du désert a été ponctuée* de quelques oasis : le rôle important tenu par les acteurs Paul Robeson et Sidney Poitier dans la création de personnages de couleur à la psychologie complexe et les témoignages sincères de quelques cinéastes progressistes blancs. Ces derniers, situés également en marge du système commercial, évoquent des sujets tels que les relations interraciales (*Shadows*, de John Cassavetes, 1959), la vie dans les ghettos (*Harlem Story*, de Shirley Clarke, 1963), ou, comparativement, l'existence inhumaine des Noirs en Afrique du Sud (*Come Back Africa*, de Lionel Rogosin, 1959).

L'acteur William Greaves, de la génération de Sidney Poitier, refusant d'interpréter des rôles qu'il juge inappropriés, s'exile au Canada dans les années 50 et travaille comme documentaliste pour l'Office national du film. Il fonde, dès son retour aux Etats-Unis en 1964, sa propre maison de production et tourne des œuvres relevant du « cinéma-vérité », considérées comme les *premiers témoignages* authentiques sur la culture noire américaine. Les questions concernant l'identité ethnique et culturelle de la communauté, notamment par un effort de restauration de l'histoire négro-américaine et la recherche d'une esthétique spécifique prenant sa source dans le jazz et les contes oraux des ghettos, figurent parmi les nouvelles préoccupations de ces créateurs.

Entre 1968 et 1970, Greaves devient le producteur exécutif du « Black Journal », une émission mensuelle de télévision conçue et réalisée par des Noirs et produite par la National *Education* Television (NET) et relayée par quelque deux cents stations. *Cette émission a été créée* à la demande d'une commission présidentielle (commission Kerner) pour permettre aux Afro-Américains d'avoir, après les graves désordres survenus dans les ghettos en 1965, un certain contrôle sur leur représentation par les médias. Pour la première fois, les problèmes des racines *culturelles, de l'injustice sociale*, du racisme, du chômage, du logement des gens de couleur, sont *abordés en toute franchise*. Outre son caractère de mobilisateur social, le « Black Journal » (disparu en 1977) a joué un rôle formateur de premier ordre pour toute une génération de cinéastes noirs, qui ont ainsi pu acquérir une solide formation technique.

William Greaves opère à New-York et demeure fidèle au « cinéma-vérité ». D'autres metteurs en scène, comme Larry Clark, Charles Burnett ou Haile Gerima, vivant en Californie, sont plus attirés par la fiction et l'expérimentation.

Larry Clark décrit, dans *Passing Through* (1977), l'itinéraire d'un jeune musicien de jazz désirant *créer lui-même sa maison de* production et qui se heurte à la mauvaise foi des affairistes. Clark utilise la spontanéité des acteurs et tente de donner à son film une structure proche de la syntaxe musicale, en utilisant des juxtapositions de sons et de couleurs très travaillés. Haile Gerima cherche également à constituer une esthétique spécifique noire américaine.

Charles Burnett tente, lui, dans *Killer of Sheep* (1977) de trouver un rythme, un tempo, adapté au quotidien de ses personnages. Il *décrit quelques jours* de la vie d'un employé des abattoirs, déshumanisé par son travail, qui se réfugie dans la schizophrénie. Tourné entièrement par des non-professionnels, *Killer of Sheep*, par l'acuité de son regard, dégage un climat lourd, sensuel, physique, bouleversant d'authenticité.

On compte *aujourd'hui* une centaine de cinéastes indépendants. Ne représentant pas un réel mouvement, leurs tendances et leurs aspirations, tant sur le plan social qu'artistique, sont très variées, oscillant entre le désir d'intégration et un séparatisme intransigeant. Comme les représentants de la plupart des minorités, les cinéastes indépendants noirs ne participent pas à l'élaboration de l'histoire officielle : ils *sont « folklorisés » ou récupérés* par les institutions. Le vaste projet de « contre-culture » des années 60, auquel les Noirs ont participé, visant à jeter les bases d'*une histoire parallèle des* formes et des idées, relève, actuellement, de l'utopie révolue.

A *l'instar* de la *plupart* des groupes opprimés, les cinéastes noirs américains se réfugient dans le dogmatisme. Des sujets abordant la sexualité, la comédie ou les relations interraciales sont encore tabous. *Blood's Way*, de Stan Taylor (1972), et *Killer of Sheep*, de Charles Burnett, sont les rares cas où on évoque la sexualité. Le turbulent Charles Lane s'attaque au genre loufoque dans son court métrage *A Place in Time* et à l'affectivité entre partenaires de races différentes dans le récent *Thou Shall not Miscegenate* (Tu ne commettras pas de mésalliance).

L'accès aux grands médias *étant difficile, les cinéastes indé*pendants noirs doivent diffuser eux-mêmes leurs films. Bibliothèques, collèges, campus universitaires, bref ce qu'on appelle les « lieux alternatifs », accueillent ces œuvres. Des organismes spécifiques de diffusion existent : l'African Film Society (San Francisco), le Black Film Institut (Washington), le Third World Newsreel et la Black Filmmaker Fondation (New-York).

Pour financer ces films, les cinéastes de couleur ont recours aux multiples fondations, dont les plus notoires sont le National Art Endowment et le Concil of Arts, *qui dépendent du mécénat* culturel et de subventions fédérales. Malgré la difficulté pour les Noirs d'accéder à de telles subventions, des œuvres ambitieuses comme *Street Corner Stories*, de Warrington Hudlin, consacré à la résurgence de la culture orale des ghettos, ou *The Cruz Brothers and Miss Malloy*, de Katleen Collins, premier long métrage de fiction dû à une femme noire, ont pu être réalisées par ce moyen.

Mais depuis l'arrivée de Reagan et la suppression de nombreuses subventions à visées *culturelles, tout l'art « non officiel »* américain est menacé d'asphyxie. Les cinéastes indépendants noirs américains sont les premières victimes de cette politique. ■

RAPHAËL BASSAN.

(1) Ce film est passé sur Antenne 2 le 6 septembre 1982.

● *Éléments de bibliographie*. On peut citer : « Survol noir américain » *(Cahiers du cinéma*, nº 308, février 1980). « Vers une esthétique spécifique du cinéma noir américain. » *(Cinéma 80*, nº 261, septembre 1980), « La face voilée du Nouveau Continent : le cinéma indépendant noir américain » *(la Revue du cinéma*, nº 363, juillet, août 1981).

NUMISMATIQUE

Attention aux pièges ! (*)

LES pièges tendus par le commerce aux néophytes de la numismatique sont peu nombreux, mais ils sont de taille compte tenu de l'importance des moyens mis en œuvre : plaquettes luxueuses, pages entières d'annonce dans des hebdomadaires à grand tirage, lettres personnalisées...

Cette artillerie lourde publicitaire est en général destinée à promouvoir des médailles, éditées *de préférence par série*, en mettant en valeur l'aspect spéculatif de l'achat. C'est ainsi que l'on rencontre assez fréquemment d'alléchantes offres du genre : « *Un jury international a sélectionné dix artistes prestigieux qui ont gravé pour vous l'histoire complète de l'invention du moulin à légumes en cinquante médailles de vermeil massif à tirage strictement limité.* ».

Jusque-là, rien d'anormal : le commerce est libre et tous les goûts sont dans la nature. Mais le piège n'est pas loin : de manière insidieuse – afin de ne pouvoir être taxé de publicité mensongère, – l'argumentaire fera germer dans l'esprit du lecteur l'idée qu'un tel achat est une bonne affaire susceptible d'acquérir rapidement une plus-value considérable.

Or, cela est complètement faux, la valeur de telles médailles ou plaquettes est nulle sur le véritable marché numismatique, tout au plus peut-on espérer récupérer la valeur du poids de métal précieux, c'est-à-dire perdre entre 50 et 90 % de sa mise de fonds ! Evidemment, l'expert numismate ne peut prétendre prédire la valeur à très long terme de telles productions, mais à court et moyen terme leur valeur est quasi nulle.

Alors, ami numismate débutant, réfléchissez bien avant de souscrire à l'offre unique pour la collection d'une « *incalculable* » (1) valeur artistique vouée à prendre dans l'avenir une valeur « *inestimable* » (1). Vous n'êtes pas encore convaincu ? Soyez tout à fait rassuré : la collection a été éditée en tirage strictement « *limité* » (2) et on vous offre même un certificat *d'« authenticité »* numéroté et comportant la « *reproduction* » (3) de la signature du maître !

Un autre piège est de faire croire que de belles reproductions de monnaies anciennes ou antiques ont une valeur de collection comparable à celle des originaux. Bien entendu, il n'en est rien. On peut trouver en numismatique l'exemple de copies de monnaies romaines faites à la Renaissance en Italie !; ces « Padouans » se collectionnent, mais valent dix à vingt fois moins chers que les sesterces originaux.

Il est donc abusif d'écrire,comme l'a fait un « *revendeur agréé* » de la Monnaie de Paris,que les cotes souvent fabuleuses atteintes par les monnaies anciennes dans les ventes aux enchères publiques expliquent le « gros succès » des *refrappes de monnaies antiques*. Il est encore plus abusif d'écrire que ces refrappes de monnaies grecques sont réalisées « *dans le respect des traditions de l'Antiquité...* (étant) *frappées au balancier, à l'unité comme autrefois* ». Quand on sait que les monnaies antiques étaient frappées au marteau et que le balancier a été inventé au seizième siècle, on peut douter des bonnes intentions du négociant.

Tout récemment encore, à l'occasion de la sortie des nouvelles pièces d'argent de 10 et 100 francs, une publicité « pleine page » vantait les mérites des piéforts correspondants en pratiquant la technique si simple et si efficace de l'amalgame : sous un bandeau annonçant « *nouvelles monnaies à cours légal* » figuraient des photos puis un titre en deux lignes de très gros caractères : « *Deux nouvelles monnaies françaises en platine, en or et en argent massif* ». Quelle surprise ! nous avions de nouvelles monnaies en or, voire en platine, et M. Delors n'en aurait même pas parlé ? La réponse venait aussitôt en dessous du titre et en caractères beaucoup plus petits « *une émission officielle de piéforts et de fleurs de coins à tirage limité strictement limitée aux collectionneurs* ». Alors... monnaie à cours légal ou tirage limité pour collectionneur ? Qu'importe, du moment que le lecteur a pu ingurgiter un maximum de fois les mots « *officiel* » ou « *légal* » qui rassurent et tranquillisent : peut-on faire une mauvaise affaire avec des pièces officielles ?

Des monnaies « qui n'en sont pas »

Une fois que le débutant aura appris à déjouer ces pièges, il devra se méfier de ceux, plus subtils, que constituent les médailles monétiformes et les pseudo-monnaies. Comme leur nom l'indique, les médailles monétiformes ont la forme, l'apparence et la couleur des monnaies, mais ce ne sont pas des monnaies. De ce fait, et malgré les efforts de leur promoteur, elles resteront toujours moins chères et moins collectionnées que des médailles vraies ou des monnaies vraies. Un récent exemple de ces bâtards numismatiques est le « De Gaulle en or », petite médaillette à l'effigie du général de Gaulle dont la forme, le module et l'appellation tentaient une fois de plus de se raccrocher à une image officielle et rassurante, en l'occurrence celle du « napoléon » coté en Bourse, c'est-à-dire celle des anciennes pièces d'or françaises de 20 francs.

Quant aux pseudo-monnaies, elles fleurissent souvent en terre exotique, dans l'atmosphère revigorante et réfrigérée des salons d'attente d'aéroport ou des boutiques d'hôtels de luxe. Conçues essentiellement pour un public de collectionneurs et d'investisseurs ou supposés tels, les émissions en or de pseudo-monnaies ont connu une très grande prolifération depuis une vingtaine d'années et, bien entendu, n'ont jamais été utilisées dans la circulation monétaire réelle.

Quel jugement porteront les numismates dans un ou deux siècles sur la pièce de 100 dollars d'Anguilla, sur celle de 20 000 francs du Tchad, sur la 100 ryals au buste de Napoléon de l'émirat du Sharjah ou sur les 20 maloti du Lesotho au buste du roi Moshoeshoe, il est difficile de le prévoir, mais, pour le moment, leur seule valeur réside dans leur poids d'or.

Enfin, troisième degré initiatique, après avoir franchi l'écueil des pièges de la pseudo-numismatique moderne, l'amateur pourra s'aguerrir en déjouant ceux de la numismatique ancienne. Une publicité récente relative à la vente de monnaies *de bronze romaines fort courantes* très habilement rédigée,pouvait amener à croire que toute monnaie antique est rare et que cette rareté augmente avec l'ancienneté de la pièce. Rien de plus faux : on trouve bon an mal an des kilos de monnaies romaines en France, et il n'y a pas de corrélation entre le prix d'une monnaie et sa date d'émission.

Alain WEIL.

(1) Ce qui met à l'abri de tout débat contradictoire !

(2) En général, cette affirmation apparaît en caractères gras et rouges, suivie, en bas de page, en petit et en noir, de la précision « *limité au nombre de souscripteurs* » *:* De qui se moque-t-on ?

(3) Je n'osais pas y croire, mais un ami m'a fourni une publicité de 1978 où celà est bien imprimé !

(*) Voir *Le Monde Dimanche* du 28 novembre 1982.

MODE

La culture au secours de l'industrie

PAS plus hautes que trois pommes, les années 80 ont déjà leur caractère propre, et l'on sent que leur esprit est aux *antipodes* de celui des années 70.

Les années 70 furent une décennie rétrospective, un temps sans futur. Le présent est déserté : on va aux Puces s'habiller, à la brocante se meubler. On se passionne pour les années 30, 40, 50, 60. Yves Saint-Laurent consacre les années 40, Thierry Mugler les années 50, Karl Lagerfeld s'en tient à l'art déco. Sonia Rykiel parle de dé-mode. C'est la déprime. On évoque la « *morosité* » et le « *mal français* ». On va voir ailleurs si par hasard on n'y serait pas mieux qu'ici. Tout est bon : exotisme, tiers-mondisme, Amérique, Californie... On découvre avec délice le mauvais goût du dix-neuvième siècle, on se vautre dans le kitsch. L'histoire est en panne, à bout de souffle. C'est le temps de l'impudeur et de l'impudence, de la dérision et du dérisoire, masque courtois de la désillusion amère, du désespoir.

Il y a bien longtemps déjà que, symboliquement, les marchands avaient été chassés du temple. En deux mille ans, ils ont eu le temps d'y revenir, d'acquérir, de contrôler tous les outils de production. Le marchand se fait financier, technocrate, économiste, chef d'entreprise, conseil et même fonctionnaire. La finance prime tout. Le créateur, l'artisan, l'artiste, doivent se soumettre ou se démettre. On s'adresse à des consommateurs passifs, non à des connaisseurs critiques. La publicité tient lieu d'information. L'objet est dévalué, dépersonnalisé, le travail également.

Avec les années 80, la culture arrive à la rescousse de l'économie. M. Jack Lang, ministre de la culture, déclare avec le ministère de l'industrie et de l'économie : « *Culture, économie, même combat.* » Une phrase belle comme une médaille. Mais comment se concrétise-t-elle ? M. Paul Blanquart, directeur du Centre de création industrielle, explique : « *La culture est une globalité. Impossible de séparer en elle la production des formes, les innovations technologiques, les réalités socio-économiques.* »

En présentant le projet du musée des arts de la mode, M. Jack Lang souhaitait que l'on vienne enfin à bout du cloisonnement entre les beaux-arts et les arts appliqués. Pour lui, « *il y a autant acte de culture dans le dessin d'un vêtement, le design d'un objet ou l'élaboration d'un film annonce publicitaire que dans l'écriture musicale, l'art graphique ou l'architecture* ». Or, comme l'indique M. Paul Blanquart : « *Nous sommes aujourd'hui dans une dualité complète, le système industriel est pauvre de ce qui est en dehors de lui (fins esthétiques et culturelles), tandis que l'art est pauvre de ce système.* » (1) D'où l'urgence d'une « *dynamique décloisonnante et prospective* ». Les pouvoirs publics ont la volonté d'être le moteur de cette dynamique.

Le musée de la mode est un élément d'un vaste dispositif de soutien et d'aide à la promotion des industries para-artistiques décidé par le gouvernement, après concertation avec le monde de la mode, du design et des métiers d'art. Pour M. Pierre Bergé, président de la chambre syndicale du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode, ce ne sera pas un musée ordinaire ; comme la mode, il conjuguera sa mémoire au présent.

Un concours international du meuble

Outre ce projet, un centre de promotion textile regroupera divers organismes déjà existants. Le projet de l'institut supérieur de la mode confié à M. Mouret est fort avancé, comme celui de la maison de la mode, confié à M. Jacques Mouclier. En attendant, une école supérieure de design, les Ateliers de création industrielle, a ouvert ses portes en octobre 82. Il n'en existait pas en France. L'association VIA – Valorisation de l'innovation dans l'ameublement – a pu présenter à Milan les dernières créations de concepteurs français (2). C'était une première qui ne sera pas une dernière.

Pour la plus grande joie des concepteurs, la délégation aux arts plastiques (3) ouvrait, le 3 juin 1982, un concours international. Il s'agit de créer le mobilier de bureau des vingt prochaines années en faisant appel aux architectes, aux décorateurs, aux designers et aux plasticiens du monde entier. Les projets lauréats permettront aux entreprises industrielles françaises qui les réaliseront de se placer dans une position favorable sur les marchés intérieurs et extérieurs. Dix projets seront désignés entre le 5 et le 15 janvier 1983, une dizaine de couples créateur-industriel seront formés. A partir d'un cahier des charges détaillé, les prototypes seront réalisés, et en janvier 1984 aura lieu la désignation des lauréats définitifs ; leurs réalisations seront exposées au Musée des arts décoratifs. L'originalité de ce concours réside dans le fait que les ministères seront acquéreurs du mobilier primé.

Culture, économie, même combat ; c'est dans ce nouvel état d'esprit que s'ouvrent à Paris le Salon international du meuble, porte de Versailles, et le Salon international des éditeurs de la décoration, au Grand Palais. Celui-là est réservé aux professionnels, celui-ci, à l'exception des deux premières journées, est ouvert au grand public (4).

Significative aussi l'originale et vaste opération de VIA au Salon du meuble. Le mobilier contemporain français, dans toute sa diversité, est mis en valeur de façon spectaculaire dans des décors conçus par des revues de décoration (comme *Décoration internationale, Maison et jardin, la Maison de Marie-Claire*), chacun avec la sensibilité qui lui est propre. C'est la première fois que les revues de grand public sont admises au sein de cette manifestation. Le stand VIA présente les prototypes de Gaetano Pesce, Bernard Fric, Marc Held, Christian Germaz, Martin Szekely, Philippe Stark, ainsi que des réalisations industrielles produites par cette association.

Au Salon du meuble comme à celui des éditeurs, on a fait appel aux architectes d'intérieur les plus talentueux, comme François Catroux, Jean Dives, Sheila Hicks, Andrée Putman, Yves Taralon, pour agencer les stands. Manuel Canovas, éditeur de tissus d'ameublement et de linge de maison (5), qui est aussi créateur rigoureux, avoue que, d'une certaine manière, la crise a eu du bon : elle a contraint à renouer avec une tradition française de l'innovation de qualité ■

MOHAND MESTIRI.

(1) *Le Monde* du 21 octobre 1982. « La culture en quatre dimensions ».

(2) VIA, 10, place Sainte-Opportune, 75001 Paris. Tél. 233-14-33.

(3) Ministère de la culture, délégation aux arts plastiques, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris. Tél. 260-32-14.

(4) Salon international du meuble, du 13 au 17 janvier 1983. Salon international des éditeurs de la décoration, du 12 au 19 janvier 1983. A partir du 14 pour le public.

(5) Manuel Canovas, 2, rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris. Tél. 555-92-45.

CONTE FROID

L'échange

Il était jeune, riche, mais il souffrait d'un cancer. Il échangea donc son sort contre celui d'un miséreux, qui guérit de ce cancer, et vécut dans la richesse jusqu'à un âge avancé. Lui mourut de faim vers quarante ans.

JACQUES STERNBERG.

Un signore de belle mine

(Suite de la page XVI.)

Le soir, j'étais tant recru de bruits et harassé de l'agitation des autres que je tombais sur mon lit sans souper. Ces affaires passèrent ; et, sitôt après, je fus un peu plus riche et en bâillai.

Je revins dans les salons, et me montrai assidu, mais pour des plaisirs différents, auprès de l'aïeule Tournoure et de la délicieuse Mme de la Perrière. Dès mon retour, je m'aperçus que le grand signore Fragliaté était devenu si important parmi les gens de bien que l'on n'osait presque manger, aimer ou respirer sans lui en demander la permission. On l'admirait sans réserve, on le glorifiait à l'extrême, on ne jurait définitivement que par lui. Quand je le rencontrai de nouveau, je trouvai qu'il avait pris un petit embonpoint et des manières arrogantes. Il tranchait de tout, décidait pour l'un et pour l'autre, rendait l'oracle avec la mine inspirée des vieilles Gitanes du port. Quant aux personnes de condition et aux négociants les plus avisés, ils restaient assotés de tant de bravoure et faisaient de grands cris chaque fois que le signore apparaissait ; tous se pâmaient lorsqu'il entrouvrait la bouche. Et chacun parlait italien.

Le monde allait donc à la fantaisie italienne. Ce fut le signore Fragliaté, superbe à son accoutumée, qui prédit à Cassolade l'aîné le retour d'un bateau que nul n'attendait plus. Le bateau ne revint pas, mais le crédit des Cassolade demeura haut et fort jusqu'au prochain arrivage. De même, il conseilla M. de la Picholine sur des placements hasardeux, que l'autre revendit avec bénéfice ; il proposa à Giuseppe Pappalardo de se livrer au trafic des piastres sévillanes par le moyen d'une prière sonnante qui fut exaucée ; il marchanda enfin avec tant de fougue la vente de blés échaudés appartenant à Castaillé que Castaillé lui-même faillit les acheter.

On l'adulait. La foule marchande se réjouissait qu'il fît affréter un navire pour ramener des oranges du pays patagon, et un autre pour ramasser de l'or sur les plages d'Eldorado ; qu'il engageât le petit peuple à supporter les privations, à raison de sa belle vertu et pour la gloire du commerce ; qu'il donnât des ordres à quiconque passait ; qu'il aimât les bijoux comme une vieille femme et les louanges autant qu'un écrivain. Il souriait. A cette époque, il offrait, en partie pour l'amour de Dieu, de guérir les nez mal formés ; il vendait aussi un filtre propre à éviter la banqueroute. Le signore répondait à tout et à tous ; encore que parfois des extravagances lui venaient, s'il n'était sitôt entendu. Il criait, tempêtait, boudait pendant plusieurs jours, quelque effort qu'on fît alors pour lui être agréable. Une de ces colères le perdit brusquement.

Certain soir, flânant hors de la ville avec son serviteur maure et lui décrivant à son accoutumée les pays de la Lune, le signore Maria-Paolo Fragliaté marcha bientôt sur le grand chemin d'Aix, vers le ruisseau de Plombières. Passant devant la maison des fous, il se prit soudain de querelle avec un homme qui humait le frais. Le ton monte, la foule s'attroupe ; des religieux interviennent, qui reconnaissent dans le signore un malade qui leur avait dès longtemps échappé. Il s'enfuit, on le rattrape. Un soldat, finalement, l'avait ligoté et ramené sur son dos. Il fut renfermé.

L'affaire fit du bruit, mais pour peu de temps. Les messieurs de tout bord, un moment réveillés, hochèrent d'abord la tête ; puis ils décidèrent promptement que le signore était un coquin et qu'il n'avait jamais valu les quatre fers d'un chien. On l'oublia. Les Marseillais retournèrent à leurs petits jeux sur la hausse et sur la baisse, à leur naturel hautement méfiant ; et ils se hâtèrent de bâiller.

L'aïeule Tournoure tira la leçon de l'aventure :

« *Je connais le train des choses. Ces gens-là attendent la prochaine grande mine qui passera.* » ■

André Villon a déjà publié une nouvelle *Hélène dans la maison* dans *le Monde Dimanche* du 13 décembre 1981. Celle que nous publions dans ce numéro est extraite d'un roman à paraître *Place des Treize-Coins.*

Télématique en Provence profonde

Des associations bloquées par leur émiettement et leur isolement géographique espèrent devenir le laboratoire d'une nouvelle communication...

LES Ateliers méditerranéens expérimentaux (1) sont installés aux deux extrémités de la région Provence-Côte d'Azur : sur le littoral, près de Monaco, et dans l'arrière pays, à Embrun. Des lieux caractéristiques d'une région divisée entre une frange côtière très active et une zone de moyenne montagne isolée et désertifiée. L'activité de l'association, vouée au développement « autocentré », est marquée par ce contraste, qui résume toutes les difficultés de la vie locale.

Vivre les contraintes du milieu, c'est affronter immédiatement des contraintes de communication. Comment travailler ensemble dans cet espace hétérogène où, certains mois de l'année, les transports sont difficiles ? Ainsi est née l'idée du recours à la télématique : la micro-informatique et son usage par un public qui en est au départ éloigné constituaient une des activités de l'association (qui avait mis au point aussi bien une pompe solaire qu'un système de construction en terre).

Par l'intermédiaire du réseau E.I.E.S. (du New Jersey Institute of Technology !) et du réseau Microdial, les A.M.E. ont ainsi fait l'expérience de la communication interactive : messagerie, élaboration de textes à distance... En marge des programmes lancés par les télécommunications, une association liée à sa région faisait ainsi son propre apprentissage télématique par micro-ordinateurs en réseau et découvrait à cette occasion les possibilités offertes en général aux associations. Ainsi est née une réflexion qui devait articuler développement local et outil informatique.

Côté développement local, Gabriel Peynichou, un des animateurs des A.M.E., résume ainsi la situation : *« Il existe dans la région une constellation d'associations qui s'intéressent toutes au point de rencontre de la vie locale et des nouveaux objets technologiques. Mais les obstacles pour coordonner toute cette activité sont énormes. Pas seulement à cause du milieu. Il existe bien des volontés fédératrices ; elles ne sont pas toujours exemptes de tentations hégémoniques.*

» La télématique par micro-ordinateurs en réseau doit permettre d'échapper à ces problèmes. Elle autorise une fédération décentralisée qui peut vaincre les réticences et supprimer par ailleurs les contraintes géographiques. »

Les services qui peuvent être fournis sont multiples. Grâce à eux, les associations concernées pourront organiser des « téléconférences » sur des thèmes qui leur sont communs (en l'occurrence, l'environnement, les énergies de remplacement, par exemple), disposer d'un système de « messagerie » – une sorte de « poste restante télématique » – qui peut servir à l'échange d'adresses, de renseignements (techniques, juridiques, administratifs...), mais qui peut aussi fonctionner comme agence de petites annonces, ou de bourse. Les usages sont multiples... et les membres du réseau sont invités à en inventer d'autres. C'est leur capacité à utiliser au maximum les ressources de ce mode de communication qui donnera sa richesse à l'expérience.

Seulement, cette télématique n'existe encore que sous une forme expérimentale. Le développement du marché des micro-ordinateurs ne manquera pas d'en susciter le besoin. Mais il faut trouver le « serveur », c'est-à-dire l'ordinateur qui permettra de grouper les terminaux en réseaux. De ses caractéristiques dépendront, d'une façon très large, les formes de communication télématique grand public : celles-ci risquent peut-être de concurrencer le système vidéotexte de la D.G.T. conçu avant l'invasion micro-informatique...

Ce constat a conduit au projet COMFOR. Au lieu d'attendre l'arrivée sur le marché d'un produit dont les performances et les caractéristiques auront été déterminées *a priori*, les responsables des A.M.E. ont imaginé de faire participer des associations à la définition de ce nouvel outil.

« Le mouvement associatif possède de réels besoins de communication interactive, précise Gabriel Peynichou. *Il est un laboratoire de recherche en communication par la place qu'il tient dans la vie sociale. Centre d'un nouveau civisme, il peut légitimement prétendre tenir un rôle dans la définition d'un produit technologique qui comptera sans doute dans la relation entre les gens. »*

L'opération COMFOR, qui a largement entamé sa phase d'étude, va entrer bientôt en application. Une douzaine d'associations constituent déjà le réseau qui s'étend sur quatre départements de la région (la liste n'est pas close). Elles vont être dotées d'un matériel fourni par le conseil régional : treize micro-ordinateurs doivent être mis à leur disposition. Le fonds d'intervention culturel (FIC) participera au financement de l'étude, mais son apport doit être complété par un financement local. La délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) et le conseil général des Bouches-du-Rhône sont intéressés à l'opération.

Pour l'instant, les membres du réseau se familiarisent avec l'outil informatique. D'ici quelques semaines, ils en auront l'usage effectif. L'expérience entrera alors dans sa phase « opératoire » qui doit durer un an. Elle bénéficie du soutien du Centre mondial de micro-informatique, qui fournira peut-être un serveur au réseau ainsi constitué. En attendant les associations seront connectées aux réseaux expérimentaux déjà en service (Microdial, E.I.E.S.). Le coût de l'abonnement à ces réseaux reste en effet élevé, surtout pour E.I.E.S. (1 000 francs par mois) ; le tarif de Microdial (fixé à l'heure) est peut-être moins élevé, mais ce système comporte en revanche des contraintes d'utilisation plus strictes.

Opération multiface, articulant développement local, vie associative, définition d'un nouveau produit, COMFOR est un nouveau projet original. Ses auteurs comptent bien qu'il aura des prolongements dans le domaine technologique. L'expérience contribuerait ainsi à rapprocher deux secteurs qui se sont rarement rencontrés jusqu'à présent : le mouvement associatif et les milieux industriels pionniers.

MICHEL PICHOL.

(1) Ateliers méditerranéens expérimentaux, 8, rue du Docteur-Onimus, Cap-d'Ail.

CONSEILS

Capacité des associations

La capacité étant la compétence légale, pour une personne physique ou morale, l'aptitude à avoir des droits reconnus et la possibilité de les exercer, on voit immédiatement que son contenu peut varier suivant la nature des associations considérées.

Ainsi les *« associations de fait »*, non déclarées, ne jouissent en droit d'aucune capacité juridique, elles ne peuvent donc pas ester en justice, acquérir des biens, meubles ou immeubles, et se constituer un patrimoine, contracter, engager des personnes, ou louer des locaux, même ceux nécessaires à la poursuite de leurs buts.

Tout contrat qu'elles pourraient passer serait nul du fait même de leur incapacité. Elles ont seulement la possibilité de percevoir des cotisations et, pour ce faire, d'ouvrir un compte courant postal ; mais il faut savoir que les biens ainsi constitués restent indivis.

Par contre, les *« associations déclarées »* obtiennent par leur déclaration, définie à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, une capacité juridique limitée par les dispositions l'article 6 de la même loi d'une part, et par des dispositions réglementaires et la jurisprudence d'autre part. Ainsi, elles peuvent *« sans autorisation spéciale ester en justice »*, ce qui signifie qu'elles sont susceptibles d'être citées et d'intenter toute action envers toutes personnes physiques ou morales devant tous les tribunaux.

Il y a lieu cependant d'apporter ici quelques précisions. En fait, l'association, de par sa nature – précisée à l'article premier de la loi de 1901, relève des tribunaux de l'ordre judiciaire (tribunaux de grande instance ou d'instance suivant les cas). Elle ne relève que très rarement des tribunaux administratifs. Il faut pour cela qu'elle soit soumise à la tutelle directe de l'administration et jouisse en fait des prérogatives d'une personne publique ou qu'elle soit l'objet d'une mesure administrative dont elle conteste la validité. Rappelons à cette occasion l'action intentée par Mme Simone de Beauvoir, pour l'association *Les amis de la Cause du peuple*, devant le tribunal administratif de Paris contre le préfet de police, qui avait refusé à cette association le récépissé de déclaration prévu à l'article 5 de la loi de 1901.

Ce droit d'ester en justice est limité par ailleurs par la recevabilité des actions qu'une association peut engager. Il faut que l'action soit dans le champ même du but qu'elle poursuit (défense de ses intérêts et de ses biens). Toute action peut également être engagée pour la défense de *« l'intérêt collectif de ses membres »*.

La jurisprudence de la Cour de cassation est plus restrictive en matière pénale : une association ne peut, par exemple, se constituer partie civile que si, en tant que personne morale (et pas au nom de tel ou tel de ses membres), elle a subi un préjudice direct. Quelques exceptions sont à noter, par exemple dans les domaines de la protection de la nature, des consommateurs, de la lutte contre l'alcoolisme ou le racisme.

Deuxième capacité de l'association déclarée : l'acquisition de biens à titre onéreux. Là encore cette capacité n'est pas totale puisque, en matière immobilière, une association ne peut acquérir que *« le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres et les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose »*.

Et surtout, l'association ne peut acquérir de biens à titre gratuit – c'est-à-dire être bénéficiaire d'une donation ou d'un legs. L'article 7 de la loi de 1901 prévoit la nullité de toute acquisition en ce sens, nullité qui peut être requise à la demande *« du ministère public ou de tout intéressé »*, nullité qui donne à l'acquisition un caractère « *onéreux* » avec les conséquences fiscales que cela entraîne.

Dans ce domaine il existe des dérogations pour certains types d'associations ; elles font toutes l'objet de textes réglementaires : lois, ordonnances ou décrets...

Les dons manuels dont nous avons parlé précédemment (1) échappent naturellement à cette interdiction.

(1) Voir *le Monde Dimanche* du 5 décembre 1982.

(*) Cette rubrique est rédigée par Services associations, association selon la loi de 1901, 24, rue de Prony, 75017 Paris. Tél. (1) 380-34-09.

BLOC-NOTES

INITIATIVES

Étrangers à Paris

Le Monde à Paris regroupe des animateurs qui veulent *« provoquer, promouvoir et prolonger la communication entre les Parisiens de toutes origines. 12 % de la population de la capitale est étrangère, mais, si nos origines sont différentes, nous avons un avenir commun à Paris »*. Pour faire (se) connaître les gens à travers leurs spécificités culturelles, l'association utilise tous les médias : projets vidéo, émissions sur des radios libres (principalement sur Gilda, le dimanche, de 11 à 12 heures), débats. Elle doit aussi rédiger un « guide de Paris exotique » pour *Marie-Claire* et un autre sur le « Paris noir » pour la revue *Autrement*.

* Le Monde à Paris, 37, avenue Gambetta, 75020 Paris, tél. (1) 797-18-81.

Initiation à l'informatique

L'Université populaire de Paris organise une série de quatorze cours du soir d'initiation à l'informatique sur micro-ordinateur, par groupes de dix à vingt participants (participation aux frais : 55 F par cours de deux heures trente). Les cours doivent commencer dans la seconde quinzaine de janvier.

* Université populaire de Paris, 48, rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. (1) 225-33-42 et 256-03-08.

PUBLICATIONS

Temps libre

Dans son dernier numéro, la revue *Animer*, publiée par la Fédération nationale des foyers ruraux, consacre un dossier au temps libre : le temps perçu par les paysans, des expériences en milieu ouvrier, des utilisations possibles du temps libre et une bibliographie.

* *Animer*, 1, rue Sainte-Lucie, 75015 Paris, tél. (1) 578-01-78.

Associations en question

S.O.S. Citoyens, association proche de la droite, veut *« préparer le changement »* aux élections municipales de 1983. Dans ce but, elle a publié plusieurs documents sur les thèmes suivants : *« Comment comprendre en trente-neuf heures les comptes de votre mairie »*, *« Comment démasquer les associations bidon »*, *« Enseignants et associations de parents d'élèves »*. S.O.S. Citoyens déclare vouloir défendre *« la démocratie concrète, locale, quotidienne »* et affirme *« la priorité de la société civile sur l'appareil d'État »*.

* *S.O.S. Citoyens, 51, rue* Olivier-Métra, 75020 Paris.

PETITES ANNONCES POUR LES ASSOCIATIONS

RUBRIQUES* : Appels ☐ Convocations ☐ Créations ☐ Manifestations ☐ Sessions et stages ☐

* *Cocher la rubrique souhaitée.*

VOTRE TEXTE :

1 ....
2 ....
3 ....
4 ....
5 ....
6 ....
7 ....
8 ....
9 ....
10 ....

- Prix de la ligne : 25 F (28 signes, lettres ou espaces).
- Délai d'insertion : deux semaines après réception de la demande d'insertion ACCOMPAGNÉE DU RÈGLEMENT libellé : Régie Presse L.M.A.
- A envoyer à : REGIE PRESSE L.M.A., 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

annonces associations

Appels

Vous avez fait des études de sociologie ou vous avez une pratique professionnelle de sociologie, l'Association professionnelle des sociologues recense les sociologues pour : *éditer un annuaire, constituer* une banque de données, favoriser les échanges entre secteurs d'exercice. Pour obtenir le questionnaire, A.P.S., 52, rue Jacob, 75006 PARIS.

RUPTURE - DIVORCE ? Pour y voir plus clair, pour vous *renseigner, aide psychologique,* juridique, sociale, etc. Tél. 588-88-02 Le MACIDD.

Ciné club rech. ttes chutes film 16 mm. *Lycée A.-Maurois*, B.P. 271, 76502 ELBEUF, Tél. (35) 81-88-99, poste 28.

Convocations

Fondation ZERVOS Vézelay élit 24 janvier 4 membres conseil d'administration. Candidatures à envoyer avant 5 janvier. Écr. M. RAZOUX, 89450 VEZELAY.

ARVEL VACANCES tient son assemblée générale le samedi *15 janvier à 14 heures, Palais* du travail, place L.-Goujon, villeurbanne. Ouverte aux adhérents, individuels et collectivités. En fin d'ass. projection du film marocain « Alyam ! Alyam ! ». Pr recevoir programme été, écrire : Arvel, 54, rue Paul-Verlaine, 69100 VILLEURBANNE.

Créations

Crée club privé de transcendance orienté sur foi innée personnelle (*morale, humanisme* occidental, survie, ésotérisme), vie et lutte intérieures et intenses, intérêt p. sciences humaines (psy, etc.). Préf. pers. ayant probl. difficiles, cultivées. Tél. : Robert, 331-39-61 (matinée).

Votre S.A.R.L. en *8 jours* pour 2 500 F. Tous frais, dém. compr. Cession fonds-actes S.S.P. APICI, Association 1901 de créateurs d'entr. Cotis. *100 F* (étud. 50 F). 3, r. de l'Arrivée, PARIS-15e. Tél. 538-99-98.

Manifestations

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE. Journée annuelle Samedi 22 janv. 9 h 30 - 18 h. Les nombres transcendants. Exposés de : D. BERTRAND, M. LAURENT, P. PHILIPPON, M. WALDSCHMIDT. 45, rue *d'Ulm, PARIS-5e. Pour ts renseign.* : S.M.F., B.P. 126, 75226 PARIS. Cedex 05. Tél. : 633-39-42.

Maison culture arménienne Paris présente exposition art arménien, 11 au 20 janv., 14-19 h, à la chapelle de la Sorbonne + confér.-débat, *project.*, 17, rue Bleue, Paris-9e. Mardi 11, Khatchkars ; merc. 12, Sculpt. ; vend. 14, œuvre Der Nersessian.

sessions et stages

Initiat. au piano p. début. et music. à Paris, du 7 au 12 fév. Rens. FNAMU, 201-95-98.

Stage technique vocal et ski de fond av. Philippe Levy. Du 5 au 11 fév. ds le Vercors. Rens. FNAMU, 201-95-98.

Stage «Association et information» Paris. 20-21 janv., 17-18 mars, 15 avril 1983. U.F.C.V., 15, rue de Coulmiers, *75015 Paris. 539-99-07.*

Mères de fam. qui craignez que vos tâches ne vous isolent des grands courants de l'époque, participez aux stages d'approfond. culturel de l'A.O.P.F., 6, rue Daubigny, 75017 Paris. 763-98-61.

Elections municipales 1983, candidats ou électeurs, l'Union féminine civique et sociale propose des stages de format. à la vie municip. Marseille, 24-28 janv. Nice, 31 janv.-4 fév. Rens. 16-91-54-45-56, 3, cours Ballard, 13001 Marseille.

Footing féminin Bellifontain gratuit, samedi 9-11 h. Train gare Lyon, 8 h 26. Retour Paris 11 h 53. Tél. : Assoc. F2B. 422-69-38.

Centre «La Forge», 10, r. de Paris, 91310 Longpont, propose *série de week-end «formation»*. Entre autres : Reconversion armements, 15-16/1 ; Luttes de libération, 19-20/2 ; autre défense, 12-13/3.

G.R.E.C. propose musique et développ. personnel les 22-23 janv. Rens. JAOUI, 5, bd Mont*parnasse (6e). 566-85-30.*

Découverte Loire, Forez, organise des séjours de ski de fond avec hébergement en hôtel **NN (pension complète) du 5 au 12 et du 19 au 26 février 83. Px 1275 F. Rens. 5, place Jean-Jaurès, 42021 Saint-*Étienne* Cedex. *Tél. (77) 33-15-39.*

STRUCT. ET RESPONSABILITES vertus comp. linéaire ou puzzle et pyramidale. Séminaire, prog. de formation sur demande. APICI, association 1901 de créateurs d'entre*prises, 3, rue de l'Arrivée,* Paris-15e. Tél. 538-99-98.

SYNTHÈSE PSYCHO CORPORELLE

Avant de vous engager dans *une cure psychothérapeutique* vous pouvez vous informer gratuitement en assistant à une soirée d'information sur le « Trans B 10 Processus » : présentations des approches complémentaires telles BIO ÉNERGÉTIQUE/GESTALT/ANALYSE TRANSACTIONNELLE/INTÉGRATION POSTURALE en dynamique de groupe ou séances individuelles (avec projections diapositives). Prochaine session gratuite le jeudi 13 janvier à 20 heures 200, bd Malesherbes, 75017 Paris (métro Wagram). Nombre de places limité réservation pour personnes motivées uniquement en appelant au 763-57-31 M. JAILLET Association TRANSBIO.



AUDIOVISUEL

La vidéothèque de Paris : les images des mégalopoles

A l'ombre du grand temple de la culture, 4, rue Beaubourg, la Vidéothèque de Paris n'attire pas encore les foules. Il faut dire qu'elle ne fonctionne que depuis quelques mois et que la mairie de Paris, son principal bailleur de fonds, ne l'a pas encore inaugurée officiellement. Deux manifestations récentes (une semaine sur les nouvelles images et un cycle « Université et audiovisuel ») ont permis d'ouvrir au public salles de projection et surfaces d'exposition. Ces locaux un peu exigus ne sont que provisoires : en 1985, la Vidéothèque emménagera dans 3 000 m² aux Halles pour y ouvrir un véritable lieu de consultation et de rencontres.

Car la Vidéothèque de Paris n'est ni un vidéo-club ni une bibliothèque de l'audiovisuel. Son créateur, Pierre Emmanuel, ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), lui a donné une vocation particulière : être un lieu de réflexion et d'animation autour des mégalopoles, ces villes géantes, à la fois pôles d'attraction et lieux de misère où *la société moderne a concentré* ses dimensions les plus contradictoires.

Côté réflexion, la Vidéothèque *s'adresse aux chercheurs*, urbanistes, architectes, sociologues et met à leur disposition l'ensemble des films et documents vidéo tournés sur Paris et sa région. « *Pour tous ces spécialistes habitués à travailler sur des plans, des maquettes ou des photos, l'image animée constitue une source d'information et de recherche encore inexplorée*, explique Alain Flageul, responsable des archives. *Le film et la vidéo peuvent apporter un éclairage nouveau sur tous les problèmes complexes de la vie d'une grande ville. Surtout si on ne se limite pas aux seuls documentaires spécialisés. Il faut prendre en compte aussi les longs métrages de fiction, les magazines de télévision ou les films d'amateurs.* » La Vidéothèque de Paris n'a pas l'intention de stocker tous ces documents. Il ne s'agit pas de concurrencer les archives de l'INA ou celles du Centre national de la cinématographie. Mais elle fournira aux chercheurs une base de données informatisées et exhaustives.

La constitution d'un aussi vaste patrimoine est une affaire de longue haleine. Depuis l'ouverture de la Vidéothèque, une soixantaine d'heures ont déjà été réunies à partir de sources diverses : l'INA, les cinémathèques de Pathé et de Gaumont, la collection Albert Kahn, les précieux documents du Service cinématographique des armées ou les réalisations de petits producteurs indépendants. En 1983, la recherche sera plus systématique et plus réfléchie, menée en collaboration avec le *concours* d'un certain nombre d'universités.

Archives sur vidéodisques

Parallèlement à la saisie informatique de tous ces documents, les responsables de la Vidéothèque espèrent aussi transférer une partie de ces archives sur vidéodisques. Le système est coûteux mais il permettrait une consultation immédiate et, surtout, une ouverture vers le grand public. Dès le second semestre 1983, une salle de consultation sera ouverte au public dans le sous-sol de la rue Beaubourg. Mais, en 1985, les locaux des Halles seront conçus comme un véritable lieu d'animation. « *A côté de la sortie au cinéma ou de la consommation familiale de la télévision*, explique Alain Flageul, *il y a place aujourd'hui pour un autre type de rapport à l'image, plus simple et plus actif. On le voit déjà au Centre Pompidou et dans certains musées où l'audiovisuel s'intègre dans un parcours, comme un apport de documentation supplémentaire ou le prolongement d'une découverte. Aux Halles, les visiteurs pourront se promener à travers l'histoire animée de leur ville, se pencher sur le passé d'un quartier, chercher à volonté des informations plus précises sur tel aspect de la vie de Paris en fonction de leurs préoccupations.* »

Cette banque d'images, thématique et structurée comme une exploration dans l'espace et dans le temps, pourrait constituer aussi un passionnant programme interactif sur les futurs réseaux câblés en fibres optiques. Mais, pour le moment, les droits acquis par la Vidéothèque sur les documents qu'elle stocke n'autorisent pas ce type d'exploitation.

La Vidéothèque de Paris ne se contente pas d'archiver le passé, elle travaille aussi sur les transformations quotidiennes de la capitale. Des équipes de production vont filmer régulièrement les chantiers en cours, les manifestations ou les visites de personnalités.

Pour mieux faire connaître ce travail patient et précis, la Vidéothèque de Paris organisera, cette année, avec le concours de l'Institut des études politiques, une manifestation internationale sur l'image des mégalopoles. ■

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

PRATIQUES

VIDÉO

Stéréo chez Viséa

On sait que le système français SECAM ne permet pas la transmission du son de la télévision en stéréophonie. Il nous faudra attendre le câble et le satellite pour bénéficier de ce confort d'écoute déjà expérimenté sur les chaînes allemandes. Mais ce qui est impossible en télévision ne l'est pas en vidéo, à condition de trouver un *magnétoscope et un téléviseur* adaptés.

C'est ce que propose aujourd'hui la société Viséa, filiale du groupe britannique Thorn EMI. Grâce à des accords exclusifs avec le constructeur japonais J.V.C., Viséa met sur le marché français de la location un magnétoscope V.H.S. équipé de deux pistes son *et du système de réduction de* bruit Dolby. Il est relié par un cordon Péritel, spécialement fabriqué, à un téléviseur stéréo Grundig Monolith.

Pour compléter cet ensemble, il faut disposer de cassettes enregistrées en stéréophonie. Viséa s'est adressé à Vidéostra, un éditeur de Strasbourg spécialisé dans les pro*grammes musicaux. Huit* cassettes, consacrées à des concerts Beethoven, Berlioz, Verdi et Tchaïkovski, sont diffusées par Viséa au prix de 480 F francs pièce. Ces vidéo-cassettes ont été dupliquées pour la stéréophonie par la société Magnum.

Viséa entend ainsi démontrer que la location est la formule la mieux adaptée à un marché en perpétuelle évolution technologique. Notons que la société propose aussi depuis quelques mois des consoles de jeux vidéo Atari. La location de la console comprend la mise à disposition de trois cassettes de jeux que l'on peut échanger contre d'autres à volonté. Viséa proposera dans quelques mois la location d'un micro-ordinateur avec ses logiciels.

Nouvelles images

L'Institut national de la communication audiovisuelle (INA) organise les 2, 3 et 4 février 1983, dans le cadre du Festival international de télévision de Monte-Carlo, un colloque international consacré aux nouvelles images. On y traitera en particulier des dernières applications de la composition visuelle électronique à la télévision et au cinéma, des applications du son numérique, de l'image inter-active et de l'animation assistée par ordinateurs. Parallèlement au colloque, une exposition réunira les principaux fabricants et prestataires de services du secteur. Renseignements et inscriptions à International Marketing Video : 78, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. 563.26.43.

Théâtre vidéo à Beaubourg

Le Centre Georges-Pompidou présente du 24 au 30 janvier un spectacle de vidéo-théâtre conçu par le réalisateur Hervé Nisic et la troupe du Théâtre d'en face. « Ecrans noirs », déjà présenté en 1981 à Saint-Etienne et à Bourges, est l'une des premières réalisations où la vidéo s'intègre complètement au jeu dramatique, aux costumes des acteurs comme au décor. Toutes les possibilités de l'écriture électronique (contrepoint ou simultanéité des images, contrastes d'intensité, etc.) sont mobilisées dans ce spectacle pour *une réflexion sur le rôle des médias* dans la guerre.

J.-F. L.

Gamme vidéo Océanic

Depuis son départ du groupe I.T.T. et son rachat par le géant suédois de l'électroménager Electrolux, la firme Océanic a trouvé une nouvelle vigueur sur le plan commercial. Cette agressivité a pour cheval de bataille une gamme vidéo complète qui vient renforcer le catalogue de la marque jusqu'alors exclusivement composé de téléviseurs et plus récem*ment de matériel son haute fidé*lité.

La totalité du matériel vidéo est fabriquée au Japon, dans les unités de production du groupe J.V.C., et défend donc les couleurs du format V.H.S. L'unité portable se compose de la caméra Colorscope 4084 et du portable Telerecorder P 4833 auxquels se joignent le Teletuner et le Telepower de même référence. La caméra est une monotube Saticon à haute performance et à port sur l'épaule. Elle représente le haut de gamme, y compris en qualité d'image, dans *le domaine grand public.*

Côté salon, le Telerecorder 4943 est un milieu de gamme très performant, équipé du chargement frontal et de toutes les facilités offertes par la « mécanique » gérée par microprocesseur : recherche visuelle, lecture accélérée, accès logique des commandes évitant toute erreur. Une télécommande à infrarouge regroupe l'intégralité des quatorze fonctions du magnétoscope et une prise spéciale permet le branchement direct de la caméra. A noter aussi la présence d'un système « antiscratch », mais surtout d'un insert automatique autorisant le remplacement d'une séquence par une autre sans toucher au signal de *synchronisation qui assure la sta*bilité de l'image.

Enfin, parmi les téléviseurs de la marque, on remarquera plus spécialement le grand écran TC 679100 équipé d'un nouveau châssis basse consommation (85 W/h) et d'un ampli son servant les deux haut-parleurs du système acoustique.

PHILIPPE PÉLAPRAT.

PHOTO

Des livres pour découvrir les techniques

Les matériels, appareils et accessoires, se tranforment sans cesse, et les industries photochimiques proposent constamment de nouveaux produits (émulsions, bains de traitement, produits correcteurs ou pour effets spéciaux, etc.). Du même coup, les vieilles techniques et les recettes de la « cuisine » photographique changent. De moins en moins bien informés, les amateurs ne tirent pas toujours le meilleur parti des nouveaux matériels. C'est ici que les livres techniques peuvent se révéler fort utiles. Ils sont aujourd'hui nombreux sur le marché, mais souvent aussi, il faut bien le dire, de médiocre qualité, soit qu'il s'agisse d'ouvrages de compilation, soit qu'il s'agisse de livres étrangers mal traduits par des auteurs qui manifestement ignorent tout de la photographie. Fort heureusement, il existe aussi quelques bons livres, et nous en avons retenu trois parmi ceux qui *nous sont parvenus ces derniers* mois.

Tout d'abord, *l'Appareil photographique*, par Ansel Adams (éditions du Fanal), dans lequel le grand photographe américain qu'est l'auteur aborde les techniques d'utilisation de l'appareil photo en relation avec la créativité. La conception et la réalisation de l'ouvrage sont excellentes.

Vient ensuite *Labo trucages*, d'Alex Kovaleff (éditions Paul Montel), qui, malgré quelques faiblesses *dans l'illustration*, est d'un grand intérêt pratique. Il décrit tous les effets spéciaux en couleur qui peuvent se réaliser en laboratoire. Le grand mérite de l'auteur est de savoir réaliser ces effets et d'avoir décrit avec précision la façon de les exécuter. Les amateurs sont donc assurés de la réussite technique en suivant les conseils prodigués dans chaque chapitre.

Un autre ouvrage pratique, *Regards sur la vie sauvage*, de Jean-Paul Ferrero et Dominique et Serge Simon (éditions VM-chasseur d'images), consacré essentiellement à la photo des animaux sauvages, possède la qualité des précédents : il est le reflet du métier des auteurs, qui font bénéficier le lecteur de leur expérience. La technique de prise de vue y est ainsi exposée en montrant qu'elle ne peut être efficace que si le photographe a une connaissance suffisante du sujet, c'est-à-dire, dans ce cas particulier, de la nature et du monde animal. Dans ce livre, l'illustration est exemplaire.

ROGER BELLONE.

RADIOS

Du côté des fédérations

Née en mars 1978, avec la volonté d'« *opposer le fédéralisme au centralisme parisien qui régnait à l'époque* », la Fédération nationale des radios libres (*F.N.R.L.*) a vu peu à peu se créer, à son initiative, des coordinations régionales, puis des fédérations régionales d'associations gestionnaires de radio. Aujourd'hui composée de vingt-trois fédérations régionales et de douze départementales, la F.N.R.L. a décidé de se doter d'une structure confédérale, constituée de fédérations régionales autonomes, appelées, dans le cadre d'une campagne baptisée « objectif 500 », à regrouper de nombreuses radios.

Plusieurs projets sont actuellement à l'ordre du jour, parmi lesquels la création, avec l'aide du secteur mutualiste, d'une banque de la communication locale, le lancement d'agences de presse régionales et celui d'une banque de données pour les radios locales.

Enfin, deux types de radios ont notamment fait l'objet d'attentions particulières de la part de la Fédération : d'une part, les radios rurales, « *lieu de rencontre des gens d'ici* », sorte de « *tambour et garde-champêtre* », qui tentent de se regrouper pour définir leur identité et seront représentées, le 15 février, aux états généraux du monde agricole ; les radios « immigrés », d'autre part, considérées comme une chance toujours précaire pour le mouvement social immigré, et qui ressentent de plus en plus la nécessité de leur union et de leur cohérence.

* Confédération des fédérations régionales de radios locales privées en France et dans les DOM-TOM (nouvelle appellation de la F.N.R.L.), 13, rue Maître-Albert, 75005 Paris, tél. 634-59-31.

De son côté, la Fédération nationale des radios et télévisions locales et indépendantes (F.N.R.T.L.I.), vient de lancer le Sycom, Syndicat des entreprises de communication locales, qui s'adresse tant aux radios locales privées qu'à toute entreprise locale de télématique ou télédistribution. Soucieux de les « *repésenter auprès des pouvoirs publics, des autres syndicats professionnels et organismes collectifs (SACEM, syndicats de l'audiovisuel...)*, ce syndicat « *entend participer à la définition d'une nouvelle profession et de ses statuts juridiques et économiques, ainsi que d'un code déontologique (...)* ». Dès à présent, il propose à ses membres une carte professionnelle, des stages de formation, un atelier itinérant de création sonore, un guide pratique des financements des radios locales privées, ainsi qu'un service juridique et d'assistance financière.

* Sycom, tél. 526-57-90.

VIDEOCASSETTES SELECTION

VIDÉOSCOPE

Prenez d'un côté Pierre Tchernia et Jacques Rouland et, de l'autre, le phénomène vidéocassette. Que peut-il en sortir ? Une idée géniale dans sa simplicité : puisque tous les vidéophiles ont obligatoirement un magnétoscope, pourquoi ne pas leur vendre de l'information sur vidéocassette ? D'où ce magazine mensuel sur l'actualité vidéo avec un brin de cinéma en prime, image de marque oblige.

La réalisation, elle aussi, est simple. Nos deux compères limitent au strict minimum leurs présentations des bandes annonces. Pas de commentaires critiques, ni d'information du consommateur : juste du spectacle. Une heure de bandes an*nonces, c'est dur à digérer.* Surtout si on y intercale des publicités pour les éditeurs vidéo, où les extraits de films se bousculent à vitesse accélérée. Pour parfaire ce marathon frénétique, les meneurs de jeu ont imaginé, en fin de cassette, un petit concours : en trois secondes, on fait défiler une dizaine d'images extraites du magazine. Si vous avez retrouvé les films d'origine, vous avez gagné une caméra vidéo offerte par Thomson. Merci Thomson.

On peut considérer « Vidéo*scope » comme la quintessence* de la « vidéo culture ». On peut aussi préférer la lecture paisible et plus documentée d'une revue spécialisée. Un détail pourtant : le magazine est enregistré sur une cassette de deux heures effaçable et vendue au prix de la cassette vierge. Alors, pourquoi pas ?

(*) *Vidéoscope, le mensuel de l'actualité vidéo-films.* Produit et diffusé par Vidéoscope : 3, rue Valadon, 75007 Paris, tél. : 551-03-34.

INITIATION A LA CLARINETTE

Guy Dangain, soliste de l'Orchestre national de France, donne trois cours de clarinette : de la première prise de contact avec l'instrument jusqu'au travail de la sonorité, en passant par l'étude des doigtés. Guy Dangain n'est pas un professionnel de l'image mais, sans doute, un bon pédagogue. L'enthousiasme et la conviction suppléent, ici, aux maladresses de la conception. Un document *utile pour tous* ceux *qui* abordent la clarinette sans l'aide d'un professeur.

(*) *Initiation à la clarinette I.* Une cassette V.H.S. de soixante minutes. Produit et édité par Vidéo Edition Productions.

FILMS

Films français

Les Misérables de Robert Hossein, avec Lino Ventura, Jean Carmet et Michel Bouquet. Edité et distribué par R.C.V.

Les pétroleuses de Christian-Jaque, avec Brigitte Bardot et Claudia Cardinale. Edité et distribué par M.P.M. productions.

Les fantômes du chapelier de Claude Chabrol, avec Michel Serrault et Charles Aznavour. Edité et distribué par Les productions du tigre.

Constance aux enfers de François Villiers, avec Michèle Morgan, Dany Saval et Claude Rich. Edité et distribué par Les productions du tigre.

Les trois mousquetaires d'André Hunnebelle, avec Georges Marchal et Bourvil. Edité et distribué par Les productions du tigre.

Le sauvage de Jean-Paul Rappeneau, avec Yves Montand et Catherine Deneuve. Edité et distribué par V.I.P.

Films étrangers

La Chartreuse de Parme de Mauro Bolognini, avec Marthe Keller, Gian-Maria Volonte et Georges Wilson. Trois cassettes éditées et distribuées par Proserpine éditions.

L'étoile du sud de Sydney Hayers, avec Ursula Andress, Georges Segal et Orson Welles. Edité et distribué par M.P.M. productions.

Il était une fois l'Amérique, film de montage de l'American film institute. Edité et distribué par R.C.V.

J.-F.L.

ACTUALITE DU DISQUE

Classique

Les Variations Goldberg par Gleen Gould

Les inconditionnels de Gleen Gould — ils sont nombreux — comprennent tout, admirent tout, excusent tout, de ce talent hors série, qui faisait alterner des interprétations géniales et de pures extravagances (certains enregistrements des sonates de Mozart par exemple).

Sans doute de nombreux coffrets récapitulatifs permettront-ils dans les prochaines années de se faire une idée globale de cet étrange personnage, ce météore, qui vient de disparaître à cinquante ans après s'être retiré des salles de concerts dès 1964. Déjà viennent de ressortir les *Partitas* et *Toccatas* de Bach (4 disques C.B.S, 79 409 ; offre spéciale).

Mais il nous lègue comme dernier enregistrement les *Variations Goldberg* de Bach comme si, par une prémonition, il avait voulu refermer son œuvre en une boucle parfaite : en 1955, c'est un disque de cette même partition qui l'avait révélé au monde. Peut-être nous livrent-elles en effet son portrait le plus fidèle et le plus beau, celui que donnait à la télévision le film *de Bruno Monsaingeon réalisé parallèlement.*

Comment résister à cette *aria* d'une extrême lenteur, d'une profondeur de diction à nulle autre pareille, émergeant du silence, comme branchée sur l'être même ? Et puis défilent les trente variations d'une inépuisable diversité : tantôt martelées par un joyeux forgeron, tantôt câlines, ou d'une séduction irrésistible, éblouissantes comme des gerbes d'étoiles, fines comme dentelles, grandioses, indomptables, carillonnantes, ou perdues dans la réflexion, au plus secret du cœur et de l'esprit, parfois arides, impénétrables, géométriques... Le monde de Bach est réinventé, repensé, après toute une vie, forgé au feu d'un esprit imprévisible, aux prises *avec la solitude.*

Faut-il pour autant accepter une sécheresse pianistique, une dureté sonore à la longue obsédantes ? A chacun de se prononcer (C.B.S, D 37 779).

JACQUES LONCHAMPT.

* Parmi les récents enregistrements publiés de Gould, rappelons les *Préludes, Fuguettes et Fugues* (C.B.S., 76 985), le *Petit Livre de Bach*, un choix de pièces écrites pour Wilhelm-Friedemann et Anna-Magdalena (C.B.S., 76 986) et *The Glenn Gould Silver Jubilee Album*, un bouquet d'anniversaire plein de fantaisie qui rassemble des *Sonates* de Scarlatti et de C.P.E. Bach, des *Préludes* de Scriabine, les *Lieder d'Ophélie* de Schumann (avec Elisabeth Schwarzkopf), le premier mouvement de la *Symphonie Pastorale*, transcrit par Liszt, et *Ainsi vous voulez écrire une fugue ?* divertissement savoureux de Gould lui-même chanté par un quatuor vocal (C.B.S, 76 983).

Le « Florilegium Secundum », de Georg Muffat

Dans la cohorte des lullystes qui ont imposé à l'Europe de la fin du dix-septième siècle un discours musical d'un style évident et d'une cohérence singulière, Georg Muffat brille à la première place, et d'abord par le mariage de l'éloquence et de la raison. Ce Savoyard, qui, bien que né à Megève, se considérait comme Allemand pour avoir servi, entre autres, les archevêques de Salzbourg et Passau (il mourut à ce dernier poste en 1704), avait appris des mains mêmes de l'ingénieux Florentin l'art de la suite instrumentale, qui allait connaître une fortune incroyable, jusqu'à Bach et Telemann.

D'une telle filiation, le *Florilegium Secundum* (imprimé à Passau, en 1698) témoigne avec éclat. L'orchestre copié ici est celui de la célèbre bande des Vingt-Quatre Violons du Roi, mais avec un sens tout personnel du panache et du grandiose. A cet égard, Muffat fait valoir un don d'imagination qui le rapprocherait plus de Purcell que de Lully et habille d'idées séduisantes un cadre formel que tant d'autres, à la même époque, n'ont pas sauvé de la routine.

Suivant à la lettre les indications très précises que l'auteur a données aux interprètes sur la manière de jouer « à la françoise », l'Academy of Ancient Music réussit aujourd'hui un irrésistible travail *de reconstitution au modèle*, s'attachant au coup d'archet du temps (la formation ayant adopté le petit archet à la française, tenu le pouce sur le crin) et à un phrasé « coulé » qui intègre sans raideur les ornements mélodiques à la découpe des danses.

Il en résulte un disque délectable, avec ce naturel dans le suivi du discours et ces petites aspérités de timbres que seul peut recréer un concert d'instruments baroques (d'une qualité exceptionnelle ici). Sans doute, il y a près de dix ans, Harnoncourt avait laissé de la même œuvre une image intense, essentiellement dynamique et tout en arêtes vives. Mais, pour être plus pacifiée, la vision de l'Academy (une fois encore, admirablement préparée par Christopher Hogwood) va certainement plus loin dans le rendu de l'orchestre et des rythmes à l'ancienne. Et le frémissement de vie qui s'en dégage est finalement tout aussi convaincant. (Oiseau-Lyre, 595.074.)

ROGER TELLART.

Haydn en Angleterre

De grandes joies sont réservées aux mélomanes par un album récent de l'Academy of Ancient Music, réalisé sous la direction de Christopher Hogwood et avec des chanteurs comme la soprano Judith Nelson et le ténor Paul Elliott. Il réunit diverses œuvres présentées par Haydn à Londres, en public ou en privé, lors de ses deux séjours dans cette ville : *Trio pour pianoforte, violon et violoncelle*, en la majeur, nº 32, *Quatuor à cordes*, en mi bémol, opus 71, nº 3, *Chansons écossaises, Canzonets anglaises, Contredanses, Trios avec flûte*, cela sans oublier, entre autres mets délectables, la réduction (due à l'imprésario Salomon) pour pianoforte, flûte et quatuor à cordes de la célèbre *Symphonie nº 94 (la Surprise)*.

On est transporté de la grande salle de concerts de Hanover Square jusque dans les salons des amateurs britanniques de l'époque, la variété du programme et la qualité de l'exécution (sur instru*ments anciens) sont telles que* les quatre faces de l'album s'écoutent d'un seul trait et qu'à la fin on ne regrette qu'une chose : ne pas en avoir davantage. (2 d. Oiseau-Lyre, 595.085.)

MARC VIGNAL.

Le premier concerto de Chopin par le « vrai » Lipatti

Ce n'était pas Dinu Lipatti qui jouait, en 1948, le *Concerto en mi mineur*, de Chopin, publié en 1971 par EMI (HQM 1248), mais une excellente pianiste polonaise, Ha*lina Czerny-Stefanska*, prix Chopin 1949, avec la Philharmonique tchèque dirigée par V. Smetacek, en août 1955. Une enquête quasi policière a permis à Halina de recouvrer son bien, alors que Mme Lipatti avait formellement reconnu le jeu de son mari ! (Cet enregistrement a été publié à nouveau par Supraphon.)

Qu'à cela ne tienne, EMI en a découvert un autre, bien authentique, réalisé à la Tonhalle de Zurich, en 1950 ! Malheureusement, la prise de son n'est pas fameuse et l'orchestre a des mouvements et une couleur souvent lamentables. Mais le jeu de Lipatti est très beau et pur, digne de lui, d'un ton très élégiaque.

Au verso, l'éblouissant *Concerto en la mineur*, de Grieg, dans la version célèbre de Lipatti accompagné par le Philharmonia Orchestra, sous la direction d'Alceo Galliera (EMI, « Références », 051-43321).

J. L.

Le Trio de Tchaïkovski « à la française »

Tchaïkovski, qui refusait l'idée d'écrire un trio pour piano, violon et violoncelle, jugeant cet assemblage d'instruments déséquilibré, s'y résolut brusquement en 1881. Il voulait ainsi rendre hommage à son ami le pianiste Nicolas Rubinstein qui venait de mourir, et composa d'emblée un de ses chefs-d'œuvre les plus originaux.

C'est à peine si l'on reconnaît le musicien tant le style et le ton de ce *Trio en la mineur*, op. 50, diffèrent de ceux de ses symphonies, bien qu'il en ait le souffle et la durée. Il fait davantage penser à la musique de chambre occidentale, au lyrisme très pur et ample d'un Chausson, *du moins dans le superbe* enregistrement que viennent de graver Pascal Rogé, Pierre Amoyal et Frédéric Lodéon.

Ashkenazy, Perlman et Harrell avaient donné l'an passé une version merveilleusement ouvragée, très *slave, plus proche* sans doute de la tradition tchaïkovskienne (EMI, 069-03971). Le nouvel enregistrement français a une couleur plus universelle, une générosité orchestrale, un élan et un lyrisme plus libres, une jeunesse, qui dégagent l'œuvre de son contexte trop funéraire, pour faire ressortir sa vigoureuse expansion, sa vivacité rythmique toute schumanienne, sa rigueur d'écriture dénuée de remplissage sentimental.

Il suffit qu'à l'extrême fin, Tchaïkovski se sente obligé de ramener le thème du second mouvement « grandioso » et un peu « lamentoso » pour célébrer son ami défunt, achevant l'œuvre par une brève marche funèbre. Pour le reste, ne bridons pas son élan exceptionnel. Grâce à ce disque, peut-être ce magnifique *Trio* obtiendra-t-il enfin droit de cité en France (Erato, NUM 75.036).

J. L.

Rock Variétés

MICHAEL JACKSON

« Thriller »

Connaît-on plus belle voix que celle de Michael Jackson, le *lead-singer* et le plus jeune des frères Jackson ? Sans en abuser, on m'autorisera le doute. Parallèlement à la carrière du groupe, *Thriller* est le second album solo de cet acrobate de la corde vocale. Le précédent *(Off the Wall)*, enregistré en 1979, avait remporté un tel succès qu'on en avait extrait quatre 45 tours qui ont gagné le sommet des charts avec la même rapidité. Il est facile d'imaginer que celui-ci est en passe de connaître la même carrière, la chanson *The Girl Is Mine* étant déjà un hit international.

Il s'agit d'un duo, ou plutôt d'un duel vocal, avec Paul McCartney (celui des Beatles) qu'on se gardera, par respect pour l'aîné *(sorry Mac)*, de départager. Evidemment, c'est de la soupe dans la pure tradition Las Vegas, façon Frank Sinatra-Dean Martin, où les deux chanteurs se disputent une fille sur un texte débile. Mais c'est tellement beau, tellement brillant vocalement qu'on ne se sent pas l'envie de couper les cheveux en quatre. La production est signée Quincy Jones, le funk est garanti pour l'éternité, un remède définitif contre le stress (C.B.S., 85930).

MUSICAL YOUTH

« The Youth of Today »

Ah, les sales mômes ! Sexagénaires à eux cinq, une moyenne de treize ans, on les imagine avec leur premier 45 tours, qui s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires et leurs visages affichés sur tous les murs de la rue ! Comment voulez-vous les tenir en classe après ça ? La rédaction s'associe de tout cœur pour compatir au sort de leurs professeurs. Parce qu'ils ont du talent avec ça. Pas un de ces produits fabriqués pour vendre du disque en exploitant la précocité, non, un vrai groupe de vrais musiciens qui composent, écrivent et jouent avec de vrais instruments.

Déjà avant le succès, ils avaient un look, un vrai, des dégaines miniatures, une frime superbe et un sens de l'attitude. Alors, depuis, pensez s'ils en rajoutent dans le cabotinage, ces superstars en herbe. Cinq gamins, issus de la communauté jamaïquaine en Angleterre, qui font le reggae comme les grands, plus vrai que nature, avec les rythmes lascifs, les mélodies satinées et même les textes qui parlent d'amour, qui entretiennent la mystique rasta ou qui prennent un caractère social. Des futurs Jackson, version reggae. Ah, elle est belle la jeunesse d'aujourd'hui ! (Arabella, 205197).

ALAIN WAIS.



Jazz

COREA, HAYNES, VITOUS : « TRIO MUSIC »

Pour moitié, ce double album est une réinterprétation de thèmes de Monk, un hommage *aussi à ce grand type, et d'au*tant moins opportuniste qu'il a été enregistré dans la période d'inaction de Monk et avant que sa disparition réveille le souvenir de son rôle, de la place d'exception qu'il occupa si longtemps.

On a dit que Monk n'avait pas d'héritiers directs, et c'est vrai. Ses idées harmoniques, notamment, ont infiltré tout le tissu du bop, mais sa manière de traiter le temps et l'espace sonores a suffoqué les éventuels suiveurs. Ils ne pouvaient, *semblait-il, que copier un mo*dèle ou complètement s'en détacher. Voici quelqu'un qui vient de briser ce vieux dilemme.

Le plaisir simple naît de la musique que fait Corea, telle quelle, le plaisir double de la reconnaissance, à travers celle-ci, de la musique d'un autre, réjouissance d'érudition, modeste, pour reprendre une expression dont Aragon se servait à propos d'un certain jeu littéraire.

Avec adresse, Corea réussit ce que personne n'avait encore *osé ou pu faire : offrir un prolon*gement à l'œuvre de Monk, dans l'exposé des thèmes comme dans les solos. D'une part en évitant le plagiat, d'autre part en restant amicalement complice d'un style ultra-personnalisé. C'est un tour de *force (E.C.M. 1232-33. Distri*bution Phonogram).

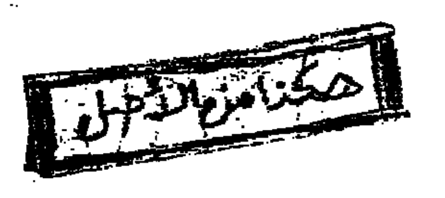
BO DIDDLEY GOLDEN YEARS

Il n'y eut jamais autant de disques de blues en France que ces temps-ci. Ce qui était inaccessible hier est désormais à portée de la main. Ce qui semblait appartenir à la légende vient vers nous comme un fait d'histoire. André Clergeat pour Vogue, comme Gilles Pétard *pour Pathé-Marconi, apporte le* soin jaloux du collectionneur et l'érudition du discographe aux rééditions des grandes plages du jazz populaire. Dans la série « Golden Years », il fait enfin sa place au guitariste et chanteur Ellas McDaniels dit Bo Diddley, qu'écoutaient et admiraient, à leurs débuts, les Beatles, les Stones et qui fut, qui reste l'une des hautes figures du rock and roll noir.

Au début de 1955, Checker, *l'un des catalogues des deux* frères Chess à Chicago, inscrit le premier disque de Bo Diddley. Comme on n'est jamais si bien servi que par soi, l'auteur donne son nom au thème initial, il l'intitule, tout bonnement : *Bo Diddley.* Cette petite mélodie répétitive séduit l'Amérique et la Grande-Bretagne et, répercutée par quantité de groupes de rockers, circule tout autour du monde. Le quartette de Bo Diddley, avec Billy Boy Arnold (harmonica), Jerome Green (maracas) et Frank Kirkland (batterie), sonne comme un orchestre de rue, comme un modeste ensemble destiné à égayer la vie des gens qui passent.

Sous des étiquettes multiples, Checker donc, mais aussi Aristocrat, Argo, Cadet, et bien évidemment Chess, les bons éditeurs de Chicago, Len et Phil, ont publié pendant trente ans, de 1947 à 1976, des œuvres de presque tous les grands *blues-men de l'Illinois et d'ail*leurs. Elles paraissent de nouveau, avec leur pochettes originales, dont celles de ce McDaniels qui enferme une musique tapageuse, gigotante. Au moment où, en Angleterre mais aussi en France, et, du reste, un peu partout, les décagénaires découvrent le rock de papa, voire de grand-papa, à son tour voici venue l'heure de Bo Diddley (Chess 515027. Distribution Vogue).

LUCIEN MALSON.



Le Monde
DIMANCHE
NOUVELLE



RICHARD MARTENS

Un signore de belle mine

par ANDRÉ VILLON

Le texte qui suit est extrait des Mémoires de M. Léonce de Peyrette, lequel fut négociant à Marseille dans le milieu du siècle qu'on a dit être celui des Lumières.

CE fut l'aïeule Tournoure qui m'annonça l'événement.

Nous étions au début de mars 1750. Je me souviens très exactement de l'époque, puisque j'y avais accueilli à quai le *Saint-Vincent*, qui me ramenait un lot superbe de coton d'Egypte. Mon commis, Oreste Moulon, travaillait encore à l'entrepôt (il comptait et recomptait les balles, car souvent les vendeurs peuvent nombrer différemment de nous) ; et je m'étais échappé, pour courir rue Paradis, chez les frères Tournoure. Il fallait que je visse sans tarder la mine dépitée de ces deux honnêtes négociants : mon coton était plus beau que le leur. Je n'ai jamais su résister à de petits plaisirs.

« *Monsieur de Peyrette*, me dit la vieille dame, *je vois que vous ne connaissez nulle nouvelle, hors l'arrivée du coton. Assurément, les joies du négoce vous bouchent les yeux et les oreilles. Et vous êtes le seul, avec quelques grognons, à ignorer qu'un signore de belle mine vient de nous arriver en ville, et qu'il y a déjà dormi deux nuits de suite.* »

Marseille était alors, autant que tous les lieux de cette pauvre terre, une ville où l'on s'ennuyait ferme si le mistral ne se levait de temps en temps et si les pirates barbaresques ne coulaient parfois quelques-uns de nos bateaux. En temps ordinaire, notre beau monde en était réduit à prier pour moitié, à forniquer au hasard pour l'autre, à plaider et à médire sans fin dans son entier. Le chagrin d'avoir à vivre sans d'autre solution que de commercer nous invitait à maintes frivolités d'actes et de paroles, et aux délicieuses fourberies qui en découlent ; l'on bêtisait horriblement, faute de bien croire en Dieu, ou encore d'être philosophe.

A tous ces traits, on voit combien la vie de société s'était largement développée autour du port, dans ces familles rendues illustres par le chiffre de leurs affaires. On fréquentait chez l'un et chez l'autre, discutant, au son des violons, de marchandises et d'échevinage, et galantisant des dames accablées de bijoux. Certaines d'entre ces paroissiennes étaient d'ailleurs aimables ; c'est-à-dire qu'elles méritaient d'être aimées, et le plus vivement qu'il se pût faire, cela s'admettait. On bavardait, on commérait ; on dépeçait notre prochain, pourvu (ainsi que le disait la vieille Tournoure) qu'il fût bête et absent. Et les heures passaient.

Ce soir-là, la dame me regarda d'un air faussement sévère et répéta :

— « *Mais enfin, chevalier, ignorez-vous réellement ce que tout le monde sait ? Un signore, que dis-je ? un prince nous est apparu soudainement, qui captive l'attention des meilleures gens. Il est instruit de tous les mystères, particulièrement de ceux politiques ; et notre évêque, qui est jésuite, en pâlit d'inquiétude. Courez, notre homme soupe chez M. de Chaudebonne !* »

Je ne courus point et fis conversation avec la bonne dame. Elle m'apprit que le héros du moment venait de Nice en Italie, qu'il était né d'un prince et d'une comédienne, et qu'on l'appelait Signor Maria-Paolo Fragliaté. Le signore, que nul n'avait vu entrer dans la ville, était soudainement apparu sur le Cours en brillant équipage, la mine haute et le sourire petit, attentif surtout à ne saluer personne qui ne l'eût déjà salué. Le soir même, il était prié chez les messieurs Borély, où il éblouissait les gens par de rares paroles et donnait à entendre plus qu'il n'avouait. On le disait versé dans les sciences secrètes, à commencer par la banque, instruit dans la cabale et tâtant de l'électricité, expert dans la conduite des affaires humaines. Les hommes d'ici et d'ailleurs se plaisent aux mystères impénétrables, surtout quand ils ont de grandes manières ; ils applaudirent. Bref, on ne parlait maintenant que du seigneur fraîchement arrivé, et chacun le voulait à sa table.

La vieille dame n'en dit pas plus, et nous ne devisâmes bientôt que du train ordinaire : que la fille de Mme d'Escouffe ressemblait de plus en plus à M. de Sivergues ; que Cassolade le cadet avait, tel soir, perdu sa perruque dans le même temps que la jolie demoiselle de Blauvac perdait sa jarretière ; que le senor Sanchès ne savait toujours pas reconnaître une fille d'un garçon et un bon raisonnement du sien ; que le jeune Poudeilhan avait la cervelle brouillée depuis qu'il avait entr'aperçu l'émouvante et forte poitrine d'Olympe des Peïtades. Nous daubâmes à peine sur quelques veuves qui se déréglaient, puis sur le médecin Tastalaigue, grand diseur de latin, qui soignait les chrétiens et guérissait parfois les ânes. Pour finir, l'aïeule Tournoure ajouta, l'œil brillant et la voix chuchotante, que l'abbé Ramade, son directeur, croyait en Dieu les jours pairs. Quand je la quittai, elle en riait encore avec son perroquet.

JE connus le signor Fragliaté le lendemain, chez les Salusses. C'était une espèce de longue figure, coiffée d'une perruque marronnée, et qui se tenait, le dos plat et raide, dans des habits de velours et d'or. L'assemblée faisait cercle autour de sa personne. On le regardait avec curiosité, on l'interrogeait respectueusement, on riait au plaisir de l'entendre ; on restait ému et fier de l'avoir approché. La foule devenait coutisane, applaudissait lorsque le signore portait seulement un mouchoir à son nez. Et le tumulte des voix couvrait la musique des violons.

La compagnie passa à table où, contre l'ordinaire, on oublia de frisotter les absents. Le signor Fragliaté paraissait aimable, presque agréable, quoique de mine très sévère et ne souriant que lorsqu'il y était absolument contraint. Entre deux bouchées, qu'il avait fortes, il répondait d'un mot ou d'un signe de tête, et ne se résignait à la phrase entière que pour nous éclairer sur quelques-uns de ses mérites ou réclamer une autre part du rôti. Pourtant, il se laissa aller un instant à parler de grimoires égyptiens et chaldéens, qu'il avait lus, et en profita de suite pour déplorer la perte de la bibliothèque d'Alexandrie. Cette nouvelle nous émut fortement, et nous déplorâmes avec lui. Sur la fin du repas, chacun voulut briller. Mlle de Salusses soutint, contre l'avis de Dieu et des meilleurs esprits des deux sexes, que la femme est l'égale de l'homme. Et Blaise Tournoure rappela le souvenir douloureux du système de Law, qui avait fait au moins autant de victimes que la peste de 1720. Il fallut les faire taire ; cependant que le signor Fragliaté s'attardait, comme sans s'en apercevoir, dans un sourire naturellement canaille.

Dans le mois qui suivit, je rencontrais le grand Italien en quelque lieu où j'allasse : dans les salons, à l'église, à la comédie, chez le traiteur, dans les tripots. Il y était toujours accompagné de messieurs estimés et flanqué des dames les plus troublées de la ville. Mais il demeurait constamment dans de sombres pensées, attaché à l'intérieur des êtres et des choses plutôt qu'à leurs dehors. Il ruminait, ne disait guère, ne répondait jamais, comme il est d'usage, à un compliment par un autre compliment. Son visage ne s'éclairait un peu qu'en présence d'attitudes humbles ou admiratives. Il consentait alors à faire montre de quelque familiarité, à donner des conseils à un courtier royal, au directeur des fermes, ou à féliciter Mme de Sivergues sur ses affreux bijoux. Mis en verve, il désapprouvait tout à coup la prudence de nos transactions, et se scandalisait de nos duperies, à cause qu'elles étaient modestes et, somme toute, presque honnêtes. Il aimait à surprendre les esprits ; mais cela ne paraissait pas autrement le réjouir.

Mme de La Perrière, qui intriguait jusque dans mon lit, ne tarissait pas sur le sujet du bel Italien. Et s'il m'arrivait d'en montrer quelque humeur, elle répliquait aussitôt que je ne valais pas plus que son mari, qui ne valait rien et ne savait que s'ombrager des mœurs plus gaies venues de la cour. Nous eûmes des mots, nous fâchâmes et nous raccommodâmes. A dire le vrai, le signor Maria-Paolo Fragliaté restait comme mort devant le décolleté le plus agaçant qu'on pût mettre sous son nez. Olympe des Peïtades, qui était justement fière de ses appas, s'en plaignit même à son époux.

DIVERSES affaires de négoce me tinrent un temps éloigné de la bonne société. Je dus me rendre à Aix pour un procès et aux Martigues pour recouvrer une créance. Je dus également passer de longues journées sur les quais, en la compagnie de mon commis, Oreste Moulon, à pencher mon nez, après le sien, sur les balles de soie crue, sur des pains de savon, sur des tonneaux de vin, des sacs de blé, des jarres d'huile, sur des rouleaux d'étoffes et des ballons de papier.

(Lire la suite page XII.)

